

POISSY

Z o n e d ' A m é n a g e m e n t C o n c e r t é E O L E S



Compléments à l'étude d'impact

10 avril 2018



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE	5
-------------------------	---

CHAPITRE A

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	
I. Le contexte de l'opération	8
II. Les grands traits de l'état initial du site et de son environnement	9
III. Les grandes lignes du projet	19
IV. Synthèse des effets du projet et des mesures d'insertion envisagées	22
AUTEURS DES ETUDES	26

CHAPITRE B

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE LA ZONE ET DES MILIEUX SUCCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET

II ETAT INITIAL DE LA ZONE ET DES MILIEUX SUCCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET

I PRESENTATION DU TERRITOIRE D'ACCUEIL

I.1. Poissy, pôle structurant de la confluence Seine-Oise	28
I.2. Poissy, commune d'accueil du quartier durable	
I.2.1. Situation et urbanisation	29
I.2.2. Accès et desserte	29
I.2.3. Les grands traits des dynamiques sociodémographiques et socioéconomiques	30

II.1. Périmètre d'étude et situation dans la dynamique de requalification du secteur Saint-Sébastien	32
II.2. Le foncier	35
II.3. Occupations des sols et usages	37
II.4. Les composantes du tissu urbain environnant	41
II.5. Accès et desserte	47
II.6. Caractère général du milieu physique	
II.6.1. Relief	56
II.6.2. Hydrographie et qualité de l'eau	57
II.6.3. Géologie et Hydrogéologie	63
II.6.4. Qualité du sol et du sous-sol	64
II.6.5. Contexte climatique	68
II.6.6. Qualité de l'air	70
II.6.7. Risques naturels	77
II.7. Caractère général du milieu naturel	
II.7.1. Localisation et contexte écologique	80
II.7.2. La flore	84
II.7.3. La faune	91
II.8. Caractère général de la structure urbaine et paysagère	101
II.9. L'environnement sonore	104
II.10. L'environnement vibratoire	107
II.11. Les équipements de superstructure	109
II.12. Les équipements d'infrastructure	
II.12.1. Les équipements liés au déplacement	112
II.12.2. Les équipements liés à l'assainissement	112
II.12.3. Les équipements liés à l'alimentation en eau potable, électricité, gaz et télécommunications	112
II.12.4. Les équipements liés à la gestion des déchets	113
II.13. Les sources d'énergie renouvelable et le potentiel du site	115
II.14. Le patrimoine et les loisirs	121
II.15. Les interrelations	122
II.16. Synthèse de l'état initial	123

CHAPITRE C

ANALYSE DES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, PERMANENTS, A COURT, MOYEN ET LONG TERME, DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGEES

I PRESENTATION DU PROJET

I.1. Le contexte réglementaire	
I.1.1. Les documents d'urbanisme supra communaux	127
I.1.2. Le Plan Local d'Urbanisme	134
I.1.3. Les servitudes, les contraintes, les nuisances et autres éléments à prendre en compte	136
I.3. Le programme	
I.3.1. Les grandes orientations	139
I.3.2. Les éléments du programme	140
I.3.3. Le phasage prévisionnel de réalisation	141
I.4. Le parti d'aménagement	
I.4.1. Le périmètre et la superficie de la Z.A.C.	143
I.4.2. Localisation préférentielle des éléments de programme	144
I.5. Les principales solutions examinées et les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu	
I.5.1. Présentation des différents scénarii	146
I.5.2. Le scénario retenu	147
I.6. Cohérence et compatibilité avec les documents contractuels et réglementaires d'urbanisme supra communaux et communaux	154

II LES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, DIRECTS ET INDIRECTS, PERMANENTS, DU PROJET DE ZAC SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGEES

II.1 -Le milieu physique	
II.1.1 -La topographie	158
II.1.2 -La géologie	159
II.1.3 -L'hydrogéologie, les eaux souterraines et les eaux superficielles	160
II.1.4 -Le climat	161
II.1.5 -La qualité de l'air	163
II.1.6 -La pollution des sols	165
II.1.7 -La consommation en eau potable	168
II.1.8 -La consommation énergétique	169
II.1.9 -L'environnement sonore	174
II.1.10 -L'environnement vibratoire	176
II.1.11 -Les émissions lumineuses	177
II.2 -La flore, la faune et le paysage	
II.2.1 -Le contexte écologique	180
II.2.2 -Les habitats et les espèces floristiques	181
II.2.3 -Les espèces faunistiques	184
II.2.4 -Le paysage et les perceptions visuelles	194
II.3 -Les réseaux	
II.3.1 -L'assainissement	196
II.3.2 -L'alimentation en eau, électricité, gaz et télécommunications	199
II.3.3 -Les déchets	200

II.4 -La population et le cadre urbain	
II.4.1 -L'occupation humaine et économique des sols	202
II.4.2 -Le tissu urbain, le cadre de vie et le lien social	203
II.4.3 -Les déplacements	204
II.5 -Le milieu socio-économique	
II.5.1 -La population et le logement	213
II.5.2 -Les activités économiques et les emplois	215
II.5.3 -La fiscalité et les ressources	216
II.5.4 -Les équipements	217
II.6 -Santé et sécurité	
II.6.1 -La sécurité des usagers	220
II.6.2 -La qualité de l'air	220
II.6.3 -La qualité de l'eau	220
II.6.4 -La pollution des sols	221
II.6.5 -L'environnement sonore	221
II.6.6 -L'environnement vibratoire	221

III. LES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES, DU PROJET DE ZAC SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGEES

III.1 -Phasage et durée prévisible des travaux	223
III.2 -Le milieu physique	224
III.3 -Le milieu naturel	225
III.4 -La gestion des déchets	226
III.5 -Les nuisances de riveraineté	227
III.6 -Le patrimoine culturel et le paysage	229
III.7 -L'activité économique et l'emploi	229

IV. EFFETS CUMULATIFS AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

IV.1 -Préambule	231
IV.2 -Effets cumulés en phase travaux	231
IV.3 -Effets cumulés sur le milieu naturel et le paysage	231
IV.4 -Effets cumulés sur la population et le cadre urbain	231

V. -SYNTHESE DES EFFETS

V.1 -Tableau de synthèse	233
V.2 -Addition et interaction des effets entre eux	240

VI. ESTIMATION DU COUT DES MESURES D'INSERTION DU PROJET ET MODALITES DE SUIVI

VI.1 -L'estimation du coût des mesures	242
VI.2 -Principales modalités de suivi de ces mesures	242

CHAPITRE D**ANALYSE DES METHODES D'EVALUATION DES EFFETS UTILISEES ET DIFFICULTES RENCONTREES**

I.LA COLLECTE DE DONNEES AUPRES DES ORGANISMES, ADMINISTRATIONS ET PRESTATAIRES	244
II.VISITES DES TERRAINS	244
III.L'ANALYSE D'ETUDES TECHNIQUES ET PROSPECTIVES ET LES DIFFICULTES RENCONTREES	245

ANNEXES

Liste des principaux documents consultés	255
---	------------

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Le présent document présente l'étude d'impact qui concerne le projet de Zone d'Aménagement Concerté dite EOLES – quartier Rouget de Lisle¹ à Poissy (78) et dont le dossier de création a été approuvé le 20 décembre 2013. Cette étude a été réalisée conformément au décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements.

L'article R122-5 du Code de l'Environnement indique que le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, ouvrages et aménagements projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine. Ainsi, la présente étude développe une analyse proportionnée à ces éléments dans l'ordre suivant :

- Un rappel des objectifs du projet de création de la Z.A.C.,
- Les noms et qualités des auteurs de l'étude d'impact,
- Un résumé non technique de l'étude d'impact,
- Une analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet,
- Une présentation des principales solutions examinées et les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet présenté a été retenu,
- Une analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents, à court, moyen et long terme, du projet sur l'environnement, la compatibilité du projet avec l'affectation des sols définie par le document d'urbanisme opposable les effets cumulatifs, les mesures prévues et l'estimation du coût de ces mesures, les modalités de suivi.
- Une présentation des méthodes utilisées pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet sur l'environnement et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré et une description des difficultés éventuelles, de nature technique ou scientifique, rencontrées pour réaliser cette étude,

Prenant en compte les observations de Monsieur Le Préfet de la Région d'Île-de-France provenant de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, et ce, au travers de l'avis de l'autorité environnementale en date du 21 octobre 2013 rendu dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets (dossier N° EE – 814 -13), et portant « sur le projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Ecoquartier EOLES » à Poissy dans les Yvelines (78) »,

le présent document complète l'étude d'impact² en tant que de besoin comme l'y autorise l'article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme. Le même article précise que « *L'étude d'impact mentionnée à l'article R. 311-2 ainsi que les compléments éventuels prévus à l'alinéa précédent sont joints au dossier de toute enquête publique ou de toute mise à disposition du public concernant l'opération d'aménagement réalisée dans la zone.* »

L'article R. 122-9 du Code de l'Environnement indique que « *l'étude d'impact ainsi que, le cas échéant, la décision, mentionnée au IV de l'article R. 122-3, rendant obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale et les avis mentionnés à l'article R. 122-7 sont insérés dans les dossiers soumis à enquête publique ou à participation du public par voie électronique conformément à l'article L. 123-19, le cas échéant selon les modalités prévues au 4° de l'article R. 123-8.* ».

Ces compléments et mises à jour découlent de la prise en compte :

- des observations de l'Avis de l'autorité environnementale,
- des éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création de la Z.A.C.,
- de l'évolution du projet.
- de l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2012, de la réforme des études d'impact initiée par la loi Grenelle II et par son décret d'application du 29 décembre 2011.

¹ Prenant en compte la dénomination attribué au futur quartier « Rouget de l'Isle », la Z.A.C. Ecoquartier EOLES a été rebaptisé Z.A.C. EOLES – quartier Rouget de Lisle.

² « Poissy, Zone d'aménagement concerté de l'Ecoquartier EOLES, Etude d'impact » Direction de l'Urbanisme et des Grands Projets Urbains – Agence Rivière Letellier, 16 08 2013.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE (suite)



La démarche pour l'élaboration d'un projet d'aménagement du quartier Rouget de Lisle fait l'objet d'une concertation depuis 2010 marquée par la tenue de deux réunions publiques de présentation du diagnostic et de scénarios d'aménagement et qui a débouché sur la mise au point d'un schéma directeur (schéma des invariants) fin 2011. Sur ces bases s'est engagée un travail d'approfondissement du projet avec le lancement d'une étude de programmation urbaine et paysagère et d'un processus de concertation développé depuis novembre 2012 avec notamment :

- Une réunion publique – point d'étapes le 26 novembre 2012
- Une balade urbaine le 15 décembre 2012,
- Un cycle d'ateliers thématiques courant février 2013,
- La tenue d'un conseil Municipal des enfants le 27 février 2013,
- La tenue d'une réunion de restitution des ateliers le 12 avril 2013,
- La programmation d'une réunion publique de présentation du projet fin du troisième trimestre 2013.

Tirant le bilan de cette concertation, le dossier de création de la Z.A.C. EOLES a été approuvé le 20 décembre 2013

Yvelines Aménagement devenu Citallios a été désigné aménageur de la Z.A.C. en 2015.

Accompagnant le travail d'approfondissement du projet, l'information et les échanges avec la population se sont poursuivis avec notamment une réunion publique qui s'est tenue en mars 2016 pour la présentation du futur quartier et du premier programme de logements (chantier démarré en 2017).

Puis la mise en place de la Maison de projet fin 2016 a donné une nouvelle dimension à ce processus. En effet ce lieu permet l'organisation de permanences pour l'information et le recueil d'avis de la population (jusqu'en octobre 2017), la tenue d'ateliers et de réunions... Illustrant cette nouvelle dynamique, on mentionnera :

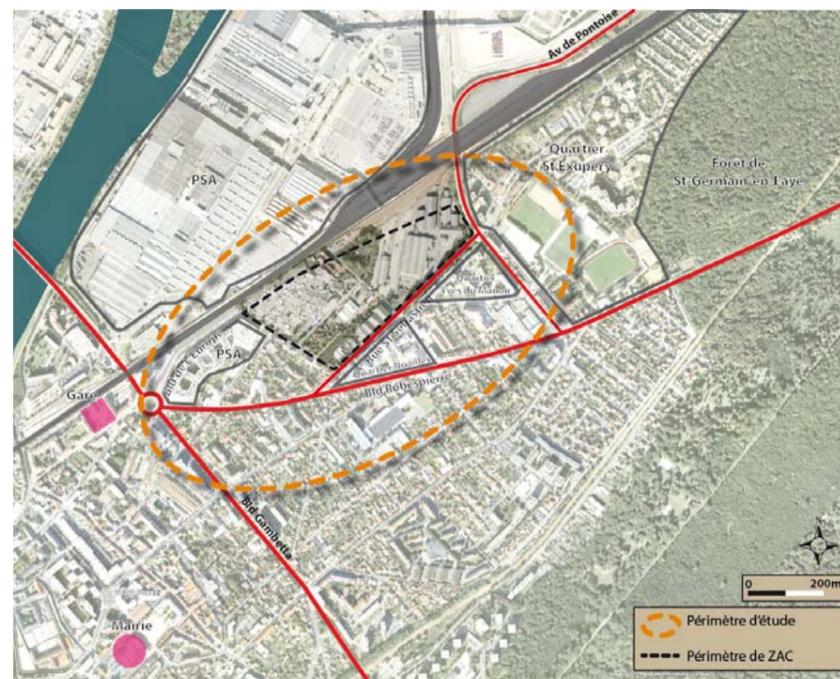
- L'organisation de deux ateliers habitants sur le thème des attentes en matière d'espaces verts et plus particulièrement l'aménagement du parc,
- La tenue d'une conférence sur l'histoire industrielle de Poissy et du quartier Rouget de Lisle.

Outre la Maison du projet, on rappellera les moyens d'information sur l'avancement du projet mis à disposition du public avec un registre et une page dédiée sur le site internet de la ville.

CHAPITRE A

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

I. Le contexte de l'opération

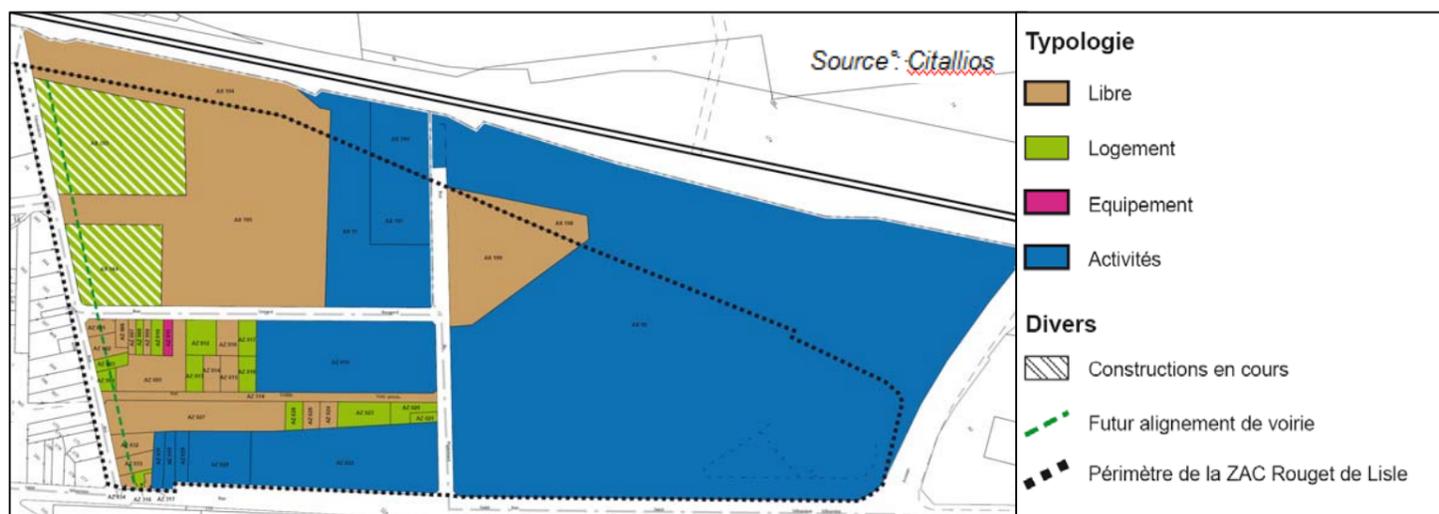
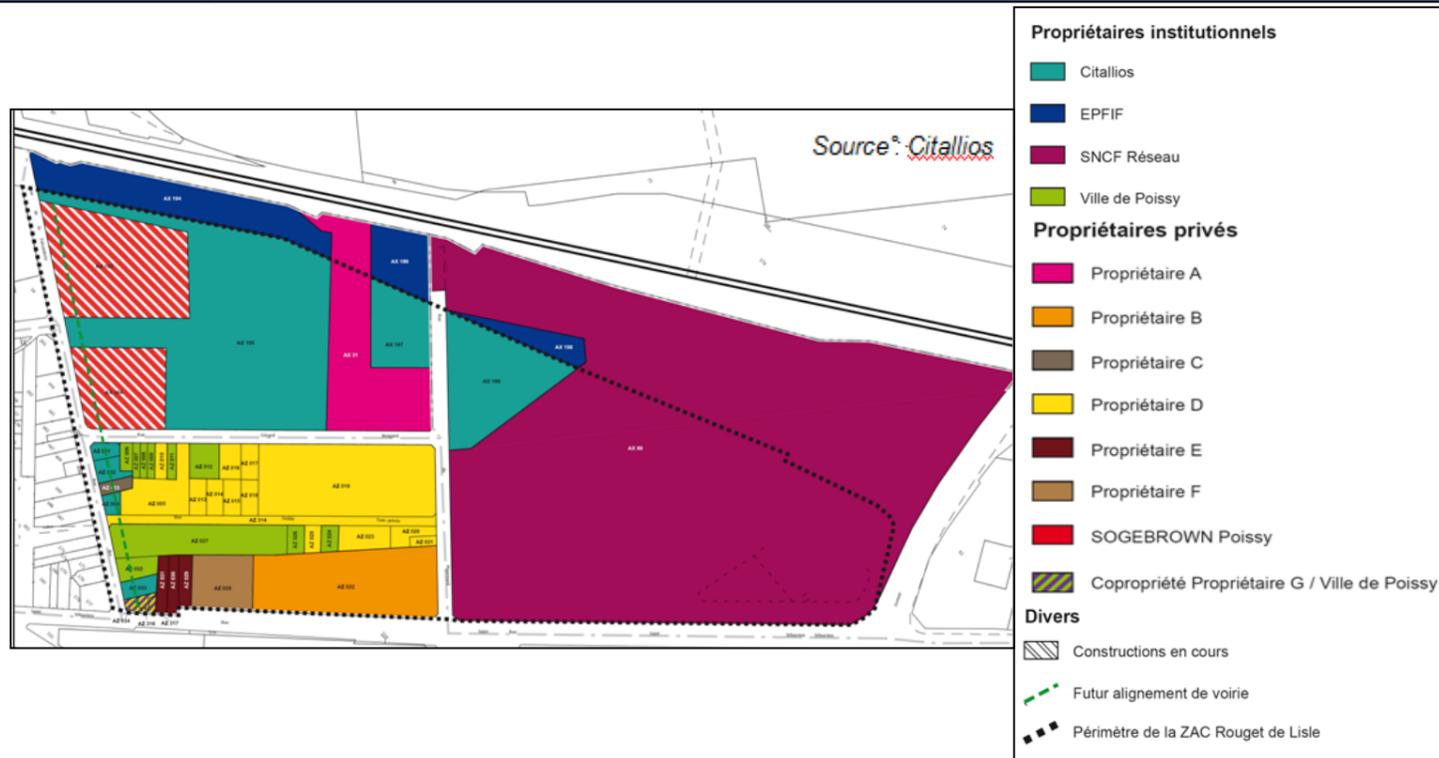


Situation dans la dynamique de requalification du secteur

Dans la poursuite du processus engagée dans les 1990, la réalisation des programmes de bureaux (PSA PEUGEOT/CITROEN) et l'amorce du Boulevard de l'Europe, la réalisation du quartier d'habitat collectif Perret/Noailles en 2007 marquent le mouvement de renouvellement du tissu urbain de ce secteur de la ville. Après la suppression de la ZAC Bongard le 29 janvier 2009 par le Conseil Municipal, c'est une nouvelle démarche qui est impulsée en intégrant une réflexion sur un périmètre englobant l'ensemble des installations industrielles et intégrant une approche sur les thématiques environnementales, sociales et sociétales pour l'édification d'un «EcoQuartier».

Du fait de son caractère industriel dominant, de sa relation entretenue avec le vaste domaine ferroviaire et de l'échelle des terrains dont un en friche couvrant près de 3 ha, le site présente une forte singularité dans un environnement urbain structuré notamment par de grandes unités de logements collectifs et individuels.

II. Les grands traits de l'état initial du site et de son environnement



Le foncier

On distingue deux grandes parties de part et d'autre de la rue du Picquenard :

- . Au nord-est, deux emprises couvrent la totalité des terrains (parcelle AX99, propriété (RFF/SNCF et parcelle AX199 propriété de Citallios) soit au total plus de 7 ha.
- . Dans l'autre moitié, la situation est caractérisée par un morcellement et une diversité de taille et d'affectation des parcelles. On y distingue cependant quatre grandes parcelles (AX195-AX31-AZ019 et 022) pour un total de 7 ha. L'établissement Public Foncier d'Île de France (EPFIF) assure le portage foncier de l'opération. En juillet 2015, la convention de veille foncière a évolué par la signature d'une convention d'action foncière entre l'EPFIF et la ville puis d'une convention tripartite EPFIF- ville – Citallios (aménageur) pour portage foncier et cession à l'aménageur en décembre 2015.

L'occupation des sols et des usages

L'ensemble à caractère industriel dominant présente une forte hétérogénéité : vaste étendue de terrains en friche, petits îlots d'habitat individuel et de jardins, imbrication de bâtiments d'activités d'échelle intermédiaire, milieu de grands entrepôts et ballastière se juxtaposent dans une trame viaire ordonnancée.

Ainsi, dans le contexte résidentiel du secteur, le site, tourné pour la moitié Est vers la voie ferrée et marqué par l'empreinte de la friche industrielle, fonctionne en relative autarcie.

N'offrant aucune attractivité, à l'exception de la rue des Prés dans le paysage partagé du tissu pavillonnaire, le site se situe ainsi en marge des composantes urbaines et socio-économiques structurantes du secteur. Il ne présente pas de valeurs patrimoniales culturelles ou de loisirs.



Les entrepôts



La ballastière



La rue des Prés



Industrie rue Saint Sébastien



Habitat pavillonnaire rue Dellile



Au Nord-Ouest, l'espace industriel et le domaine ferroviaire, une coupure infranchissable entre la ville et le fleuve



A l'Est, l'avenue de Pontoise (RD30), une coupure entre le site et le quartier Saint Exupéry, le complexe sportif et la forêt



Au Sud, l'axe structurant de la rue Saint Sébastien, et de part et d'autre des entités qui se confrontent



Au Sud-Ouest, rue des Prés, une relation de proximité avec un tissu mixte dominé par l'habitat individuel « vernaculaire »

Aux abords, des composantes urbaines qui présentent des morphologies contrastées

Les différents « quartiers » au contact des terrains (Noailles et Yves du Manoir, tissu en épaisseur rue des Prés, ensemble de collectif en frange du quartier Saint Exupéry) forment des entités distinctes.

Le passage des voies structurantes à l'échelle de la ville (avenue de Pontoise en particulier), l'organisation autarcique de certains îlots (Noailles) ne favorisent pas les liaisons interquartiers. On ne trouve d'ailleurs qu'assez peu d'espaces publics pouvant structurer les parcours urbains. **Le projet du quartier Rouget de Lisle offre ainsi un fort potentiel pour retisser des liens entre les quartiers**, notamment avec le quartier Saint Exupéry, autour d'espaces publics et d'équipements supports de fonctions attractives. Ce potentiel se prolonge à l'échelle de la ville dans les relations avec le pôle gare d'une part et la forêt de Saint-Germain-en-Laye d'autre part.

Le milieu physique

La topographie varie de 29m NGF à 25m NGF environ du Nord-Est vers le Sud-Ouest. A l'endroit de l'ancienne ballastière où des terres ont été excavées sur environ 4 m, on trouve le point le plus bas du périmètre de la ZAC, situé à 22 m NGF.

Les terrains rencontrés au droit du secteur d'étude sont des alluvions anciennes (Fy) qui constituent de vastes formations de remblaiement déposées par les cours d'eau.

Un site marqué par la pollution des sols

Les sols en place sont hétérogènes et leur aptitude à l'infiltration se mesure essentiellement par rapport aux contraintes exercées par la pollution des sols et les risques qui en découlent pour la qualité de la ressource en eau.

L'étude historique et documentaire a mis en évidence la présence de nombreuses sources de pollution sur les différentes parcelles constituant le futur quartier. Le bilan des données suites aux investigations a mis en évidence un impact avéré des activités sur les sols avec :

- des sols impactés par des composés (hydrocarbures, naphtalène, COHV, BTEX, HAP et métaux lourds) susceptibles d'induire un risque sanitaire pour les futurs usages prévus,
- des gaz du sol renfermant des COHV, des BTEX, des HAP et des hydrocarbures,
- des remblais présentant des teneurs en métaux lourds et sels minéraux sur lixiviate,
- des eaux souterraines impactées par des traces de composés volatils.

Il en ressort une vulnérabilité de la première nappe et des eaux superficielles car la Seine est vulnérable face à une éventuelle pollution du fait d'une activité polluante provenant du site. Des captages AEP y étant réalisés, elle est considérée comme sensible.

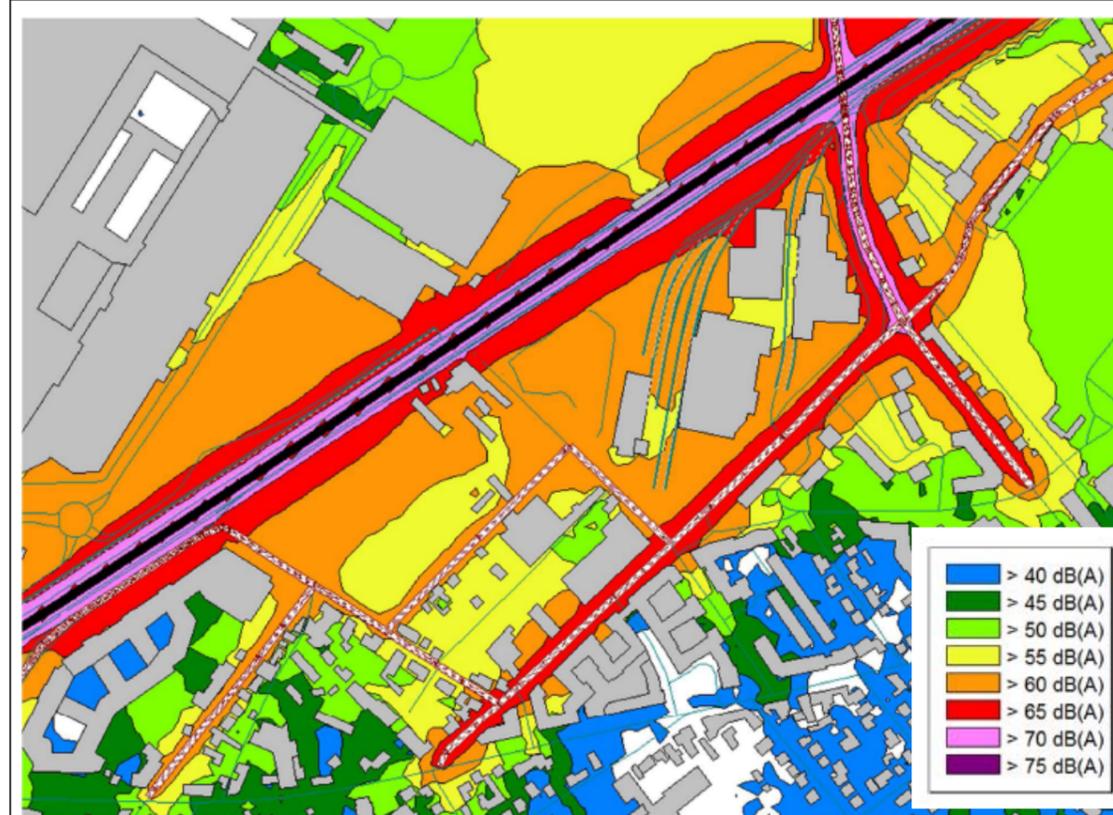
Selon la base de données BASIAS, la zone fait l'objet de cinq activités industrielles. De plus, la base de données BASOL recense un site pollué au droit de la zone d'étude. Ces activités sont donc susceptibles ou ont impactés le milieu souterrain au droit de la zone d'étude.





Cartographie des concentrations de NO2 (dioxyde d'azote) – Moyenne des deux campagnes

Carte de bruit calculée à 4 m au-dessus du sol en dB(A)
Situation Actuelle – Période jour (6h-22h)



Une qualité de l'air reflet de la situation générale sur la commune

Les sources d'émissions de pollution sont liées au trafic routier et aux activités urbaines. Trois sites dépassent les seuils réglementaires pour le dioxyde d'azote, en lien direct avec la source de pollution trafic (rue Saint-Sébastien notamment).

Un environnement sonore marqué par le trafic routier

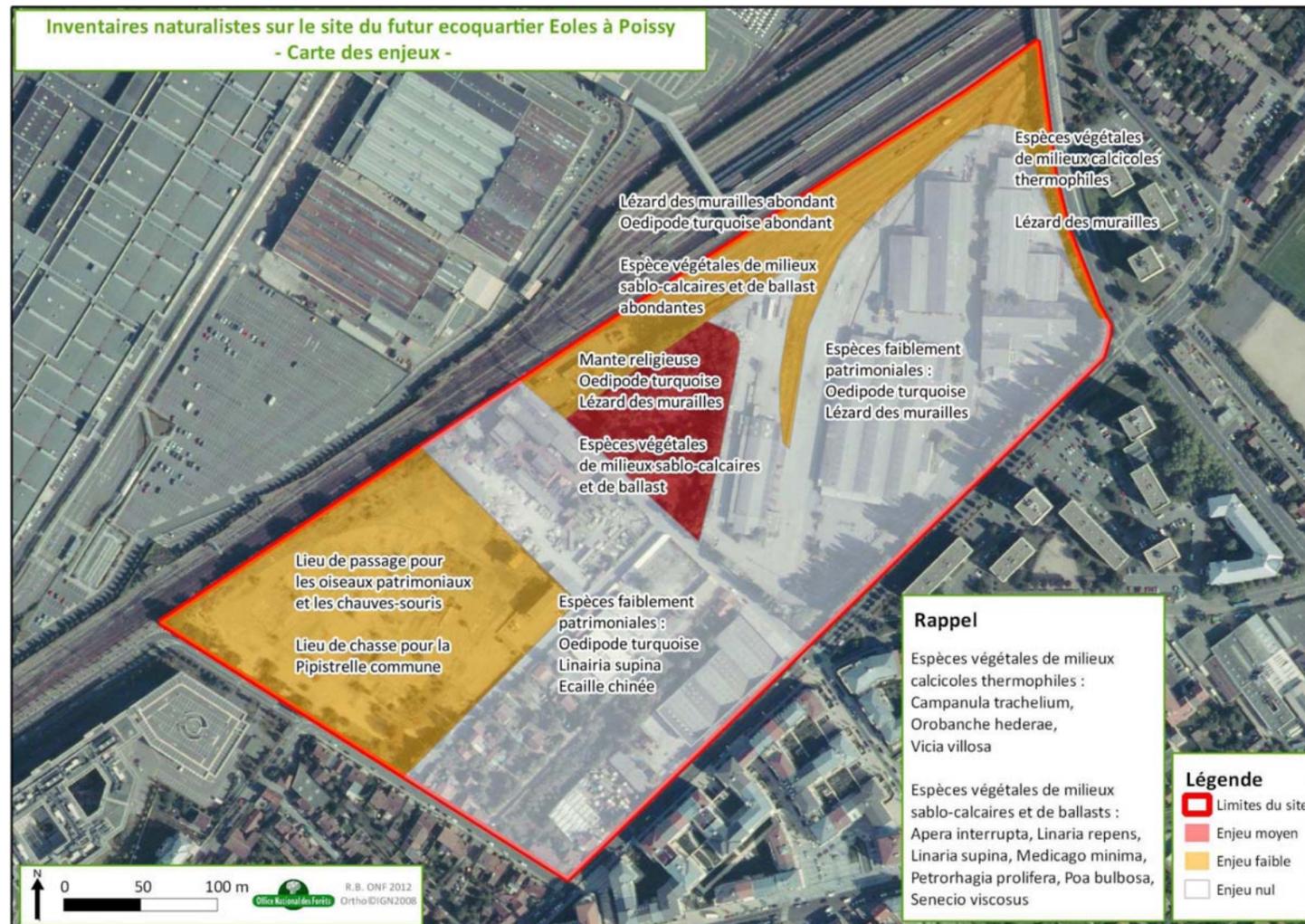
La sensibilité de la zone d'étude est marquée par l'existence de « bruiteurs » aux abords immédiats du site à savoir la voie ferrée, et les voies de circulation automobile (rue des Prés, rue Saint Sébastien et avenue de Pontoise).

En bordure de la zone d'étude, en période diurne, les niveaux sonores se situent tous (sauf rue des Prés) au dessus du niveau de bruit ambiant correspondant à une zone d'ambiance sonore modérée – LAeq (6 h-22 h) inférieur à 65 dB(A). En période nocturne, les deux points situés en bordure de la rue Saint Sébastien dépassent ce niveau – LAeq (22 h-6 h) inférieur à 60 dB(A).

Un environnement vibratoire marqué par une sensibilité au bruit rayonné

Les seuils vibratoires maximum relatifs à la stabilité des bâtiments et à la perception humaine des vibrations sont respectés (sauf ponctuellement en un point proche de la voie). Par contre le site est plus sensible au bruit rayonné avec plusieurs points dont le niveau dépasse les seuils acoustiques

La faune et la flore



Le site s'avère très favorable aux espèces végétales, aux insectes et, dans une moindre mesure, aux chauves-souris. A l'inverse, il est peu favorable aux reptiles et aux oiseaux en dehors des espèces les plus anthropophiles.

Il en ressort que le site peut être considéré comme assez riche en nombre d'espèces. Cependant le nombre d'oiseaux contactés est faible, en particulier pour les nicheurs, et le nombre d'espèces de reptiles (une), ainsi que sa densité de population, sont très faibles.

Le site est assez riche en espèces patrimoniales (21) mais plutôt pauvre en espèces réellement menacées puisqu'elles ne sont que trois à utiliser le site : l'Agrotis interrompu, la Noctule commune et la Mante religieuse. Cette espèce est protégée, ce qui en fait un enjeu essentiel pour l'aménagement à venir.

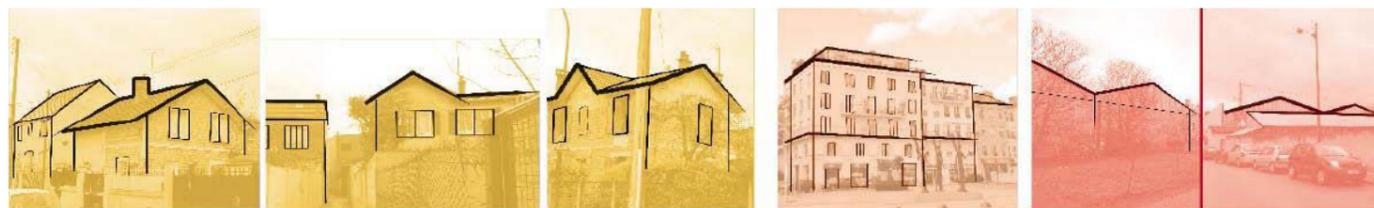
Du point de vue géographique, deux secteurs à enjeux ressortent :

- la grande friche Derichebourg qui sert de terrain de chasse pour les chauves-souris,
- l'ensemble crassier/voies ferrées/talus de l'avenue de Pontoise qui abrite l'essentiel des autres espèces patrimoniales.

Les espèces exogènes, et en particulier les invasives, sont devenues les éléments structurants l'écosystème. Ce phénomène naturel est évitable.



Un site sans véritable repère, à l'abandon (Source : Diagnostic quartier durable – Territoires sites et cités mai 2010)



Le contexte paysager

L'image singulière de l'occupation industrielle marque le site. La silhouette et les ambiances actuelles sont chaotiques et dévalorisent fortement le secteur et la ville.

Une « empreinte » forte et intégrée est attendue pour répondre aux enjeux majeurs en relation notamment avec la position des terrains en « entrée de ville », visibles depuis les grands parcours automobiles (avenue de Pontoise, futur boulevard de l'Europe prolongé) et depuis le parcours ferré, mais aussi de manière à rétablir des relations harmonieuses avec les quartiers aux abords.



L'accueil de la petite enfance

Source : Filigrane Programmation janvier 2017



Les principaux équipements culturels

Les équipements et les services

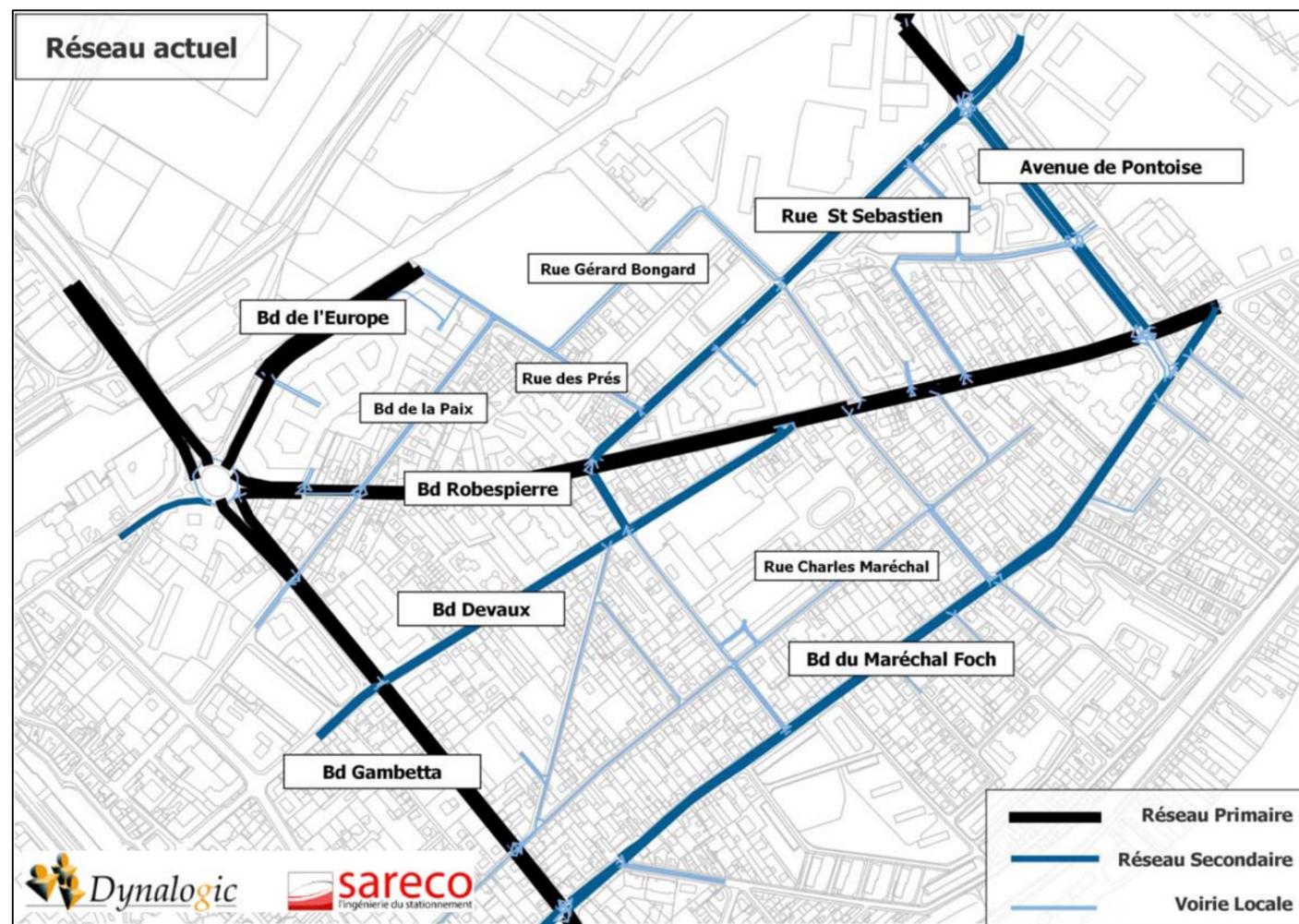
Le site bénéficie de l'offre diversifiée des équipements en périphérie et de ceux du centre ville.

Poissy est une ville qui dispose d'un bon niveau d'équipement notamment dans les domaines sociaux, sportifs, éducatifs et culturels.

Ainsi la mise à niveau de la capacité d'accueil en équipements structurants est programmée dans le cadre de la politique globale d'aménagement communal.

Néanmoins l'apport de population nouvelle escompté va engendrer des besoins que l'armature en place ne pourra satisfaire notamment dans le domaine scolaire et dans celui de l'accueil de la petite enfance.

Concernant les commerces il s'agira de couvrir les besoins des habitants du quartier mais aussi d'attirer les habitants des quartiers situés dans la zone de chalandise.



Les accès et les dessertes

Les relations sont difficiles entre les quartiers du fait notamment des coupures opérées par l'infrastructure routière et la place prépondérante de l'automobile qui en découle dans les déplacements.

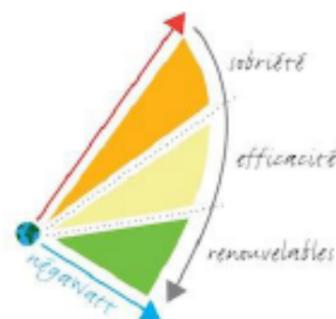
Profitant de la proximité de la gare, l'objectif est bien de favoriser l'utilisation des transports en commun et les modes actifs de déplacements et de limiter l'emploi de la voiture particulière.

Cet objectif s'intègre à la réflexion engagée sur les déplacements à l'échelle de la ville et la programmation de projets d'aménagements d'envergure à l'échelle supracommunale (requalification de la rue Saint Sébastien, prolongement du boulevard de l'Europe, tram 13 express...).

Dans ce contexte le quartier Rouget de Lisle est appelé à jouer un rôle majeur dans la qualification des mobilités et notamment être en capacité de structurer de nouvelles relations entre les quartiers s'articulant par exemple sur une liaison structurante pôle gare - forêt.

FAVORISER AU MAXIMUM LES ENR

Une stratégie énergétique qui devra se baser sur **la sobriété, l'efficacité et la production ENR.**



Afin d'intégrer l'ambition de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de réduction par 4 des émissions de GES entre 1990 et 2050, le quartier Rouget-de-Lisle devra réduire ses besoins par la sobriété des usages individuels et collectifs de l'énergie.

L'efficacité devra permettre de diminuer la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction de ces besoins.

La priorité sera enfin donnée aux énergies renouvelables qui, grâce à un développement ambitieux mais réaliste, peuvent remplacer progressivement les énergies fossiles.

Le potentiel en énergies renouvelables

La création d'un réseau de chaleur constitue une opportunité intéressante (solution globale à l'échelle du quartier, TVA réduite...) avec notamment la récupération de l'énergie fatale des usines PSA en cours d'étude.

Pour ce qui concerne la biomasse, la ressource est disponible avec la plateforme de Montesson.

L'énergie solaire pourra être valorisée sous forme de chaleur ou d'électricité. C'est la piste majeure pour la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable. Néanmoins, la faisabilité économique est à confirmer étant donné les incertitudes sur les tarifs de rachat.

La géothermie très basse énergie constitue une autre piste. Deux nappes ont un potentiel, l'Eocène moyen et la Craie. Cependant, il existe une forte incertitude sur les débits disponibles.

Par ailleurs, il est possible de recourir à une solution de récupération de chaleur des eaux grises à l'échelle du bâtiment pour produire une partie de l'eau chaude sanitaire des logements qui seront construits et ce pour l'ensemble des îlots du projet.

L'éolien, la méthanisation, la géothermie basse et haute énergie et le PAC sur eaux usées apparaissent inadaptés.

Un projet qui permet de consolider la mixité urbaine et sociale

Il s'agit de répondre à l'objectif de rééquilibrage de l'offre de logements à destination des Pisciacais et du territoire de la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine et Oise dans la poursuite de la relance démographique correspondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communal et participant à la mise en œuvre de l'Agenda 21 local.

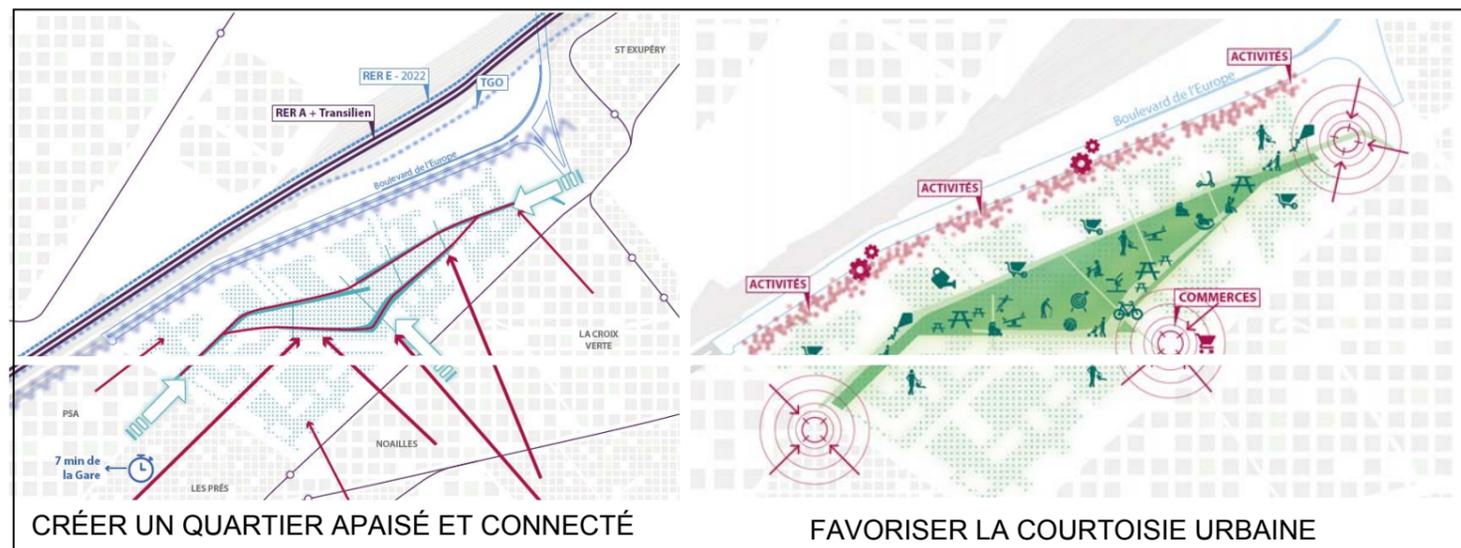
La collectivité entend ainsi réinscrire le site du projet du quartier Rouget de Lisle dans le processus du renouvellement du secteur, lui redonner une identité portant une image forte de Poissy, ancrée dans le développement de valeurs environnementales, sociales, sociétales et économiques durables, et être en capacité de valoriser le secteur en lien avec la ville.

Le programme vise donc à consolider la mixité sociale et urbaine. Tel que définit à l'issue de la finalisation de l'étude sur la pollution des sols et du bilan d'aménagement qui en résulte, il propose la réalisation d'environ 2000 logements collectifs (dont 25% de logements sociaux et 11% en accession maîtrisée au minimum), d'un **parc public, d'équipements publics** structurants pour la vie du quartier et le développement du lien social avec un groupe scolaire et une crèche notamment, **des commerces et de services** permettant de diversifier l'offre à l'échelle du secteur, de répondre aux besoins de la population nouvelle et de participer à l'animation du quartier, **d'activités économiques** (dont bureaux, hôtel), ainsi que **des espaces publics et des équipements** nécessaires au fonctionnement du quartier et à son ouverture sur son environnement (**création d'espaces publics et de voiries, d'Aménagements paysagers** dans le parc et pour la qualification des espaces publics, **de réseaux divers**).

Le quartier Rouget de Lisle va ainsi se réaliser de manière progressive sur une période d'une vingtaine d'années environ suivant la commercialisation **et en tenant compte de l'installation de la base de Chantier RFF / SNCF pour le prolongement du RER E/Eole sur une partie des terrains à l'ouest, et de la réalisation du prolongement du boulevard de l'Europe et de la ligne du Tram 13 express.**

III. Les grandes lignes du projet

Un projet qui contribue au développement des relations entre les quartiers et qui favorise les mobilités douces



A partir des études préalables conduites entre 2009 et 2011, un travail d'approfondissement du projet a débouché sur un schéma directeur d'aménagement début 2013, puis sur l'établissement du schéma directeur opérationnel qui prend notamment en compte l'impact du tracé du boulevard de l'Europe et de la ligne du Tram 13 express sur le site du projet.

Ce schéma directeur opérationnel propose un équilibre des polarités au sein du quartier entre la « place Saint-Exupéry » avec l'affirmation d'un espace central adossé à la rue Saint-Sébastien. Cela se traduit par le positionnement de la centralité de quartier au niveau de la placette de la rue Saint-Sébastien, qui accueillera les commerces de proximité. La disparition à terme de la rue du Piquenard renforce le parc et la vocation piétonne de la placette.

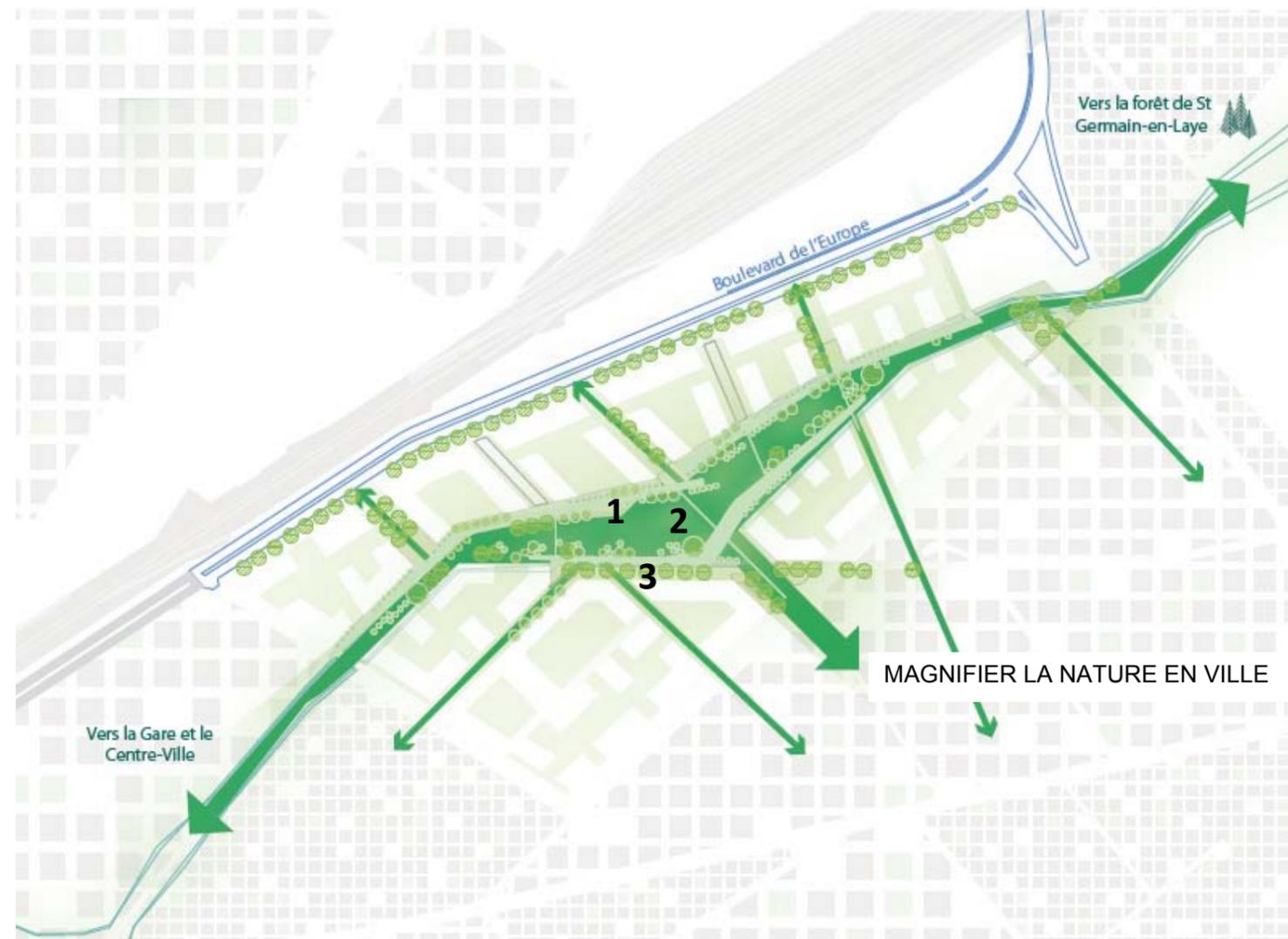
A la pointe nord, le parvis de l'îlot « signal », à la fin du parc, polarisera également les flux piétons.

La composition est marquée par la compacité des îlots : ils sont ouverts et bioclimatiques. Chaque cœur d'îlot est en relation directe avec le parc. Ainsi est créée une continuité visuelle du parc jusqu'à l'intérieur de l'îlot. Le plus grand nombre de logements est tourné vers le parc.

Ce schéma traduit également une réelle volonté de liaison avec l'existant. Le parc joue notamment un rôle stratégique dans la qualification du quartier en constituant un réseau de nature qui traverse d'est en ouest le site. Il débouche sur 3 espaces publics majeurs qui permettent de faire le lien avec les quartiers environnants :

- **1** le parvis de l'îlot « signal » en lien avec le quartier Saint Exupéry,
- **2** la place commerciale (placette rue Saint Sébastien) en lien avec les quartiers Noailles et Yves du Manoir,
- **3** dans l'axe du boulevard de la Paix pour une connexion plus aisée avec la gare.

Ce schéma contribue également au développement des modes actifs de déplacements à l'échelle du secteur pour faciliter les échanges entre les quartiers et entre les pôles (la gare, le centre ville, la forêt...) avec le parc, support de circulations piétonnières et cyclables interquartier.



Un projet qui redonne des valeurs urbaines et paysagères au site et apporte de la biodiversité

Le parc participe au développement d'une biodiversité naturelle sans pour autant nier la présence de l'humain et du contexte urbain.

Il s'agit de favoriser la création progressive de nouveaux écosystèmes sur un site au passé industriel lourd.

Le parc représente le cœur du projet. Envisagé comme un écrin de verdure, il participera à la vie du quartier et rayonnera plus largement à l'échelle de la commune. Il sera le premier parc urbain et familial de la ville, se distinguant ainsi des parcs de Villiers et Meissonnier, d'une autre échelle, moins centraux et plus en lien avec la Seine. Précurseur d'un lien plus ample à créer entre le centre-ville, notamment la gare, et la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye, il est le premier maillon d'une liaison douce et généreuse, ainsi que d'une continuité écologique entre la forêt et le reste de la ville.

Afin qu'il prenne une ampleur maximale, le parc sera le plus continu possible et se déploiera au-delà de ses limites strictes pour venir insuffler son caractère dans les espaces publics adjacents et coeurs d'îlots privés. Ainsi la mise en scène du végétal permettra de gérer des transitions douces entre parc.

1 En frange Nord il est bordé par une promenade piétonne et cycle. Cette promenade forme un quai en surplomb.

2 Au centre l'espace ouvert et fédérateur des clairières accueille des usages variés.

3 Au sud le grand mail fixe les limites du quartier et permet une mise en scène de l'eau.

Ainsi le parc recueille une nature qui met en scène le milieu urbain qui l'entoure.



Le milieu physique

D'une manière générale les impacts négatifs sont nuls ou négligeables et les mesures de réduction tiennent pour une bonne part dans les objectifs assignés au caractère durable des aménagements (limitation de l'usage de la voiture particulière et développement des modes actifs de déplacement, réduction des consommations d'énergies, conception du quartier en îlots « ouverts »...).

On rappellera que le site est actuellement très imperméabilisé, donc l'eau s'infiltré peu. Au contraire, à l'état futur, toutes les eaux pluviales du site seront infiltrées via les ouvrages de gestion de l'eau, majoritairement à ciel ouvert.

Les effets du projet sur les eaux souterraines

L'impact sera limité du fait que peu de voiries seront circulées dans le périmètre de la ZAC.

En matière quantitative, la totalité des eaux pluviales du site seront infiltrées à l'état futur. Ainsi, l'alimentation de la nappe sera meilleure à l'état futur qu'à l'état existant (très imperméabilisé, et raccordé au réseau existant unitaire).

Les effets du projet sur les eaux superficielles

La requalification du site qui va s'accompagner de la dépollution des sols ne peut qu'avoir un impact positif sur les risques potentiels de contamination des eaux souterraines, d'autant plus que la grande majorité des ouvrages d'infiltration des EP seront végétalisés, avec un objectif de phytoépuration (noues, espaces verts inondables). Les eaux pluviales infiltrées seront donc de bonne qualité

Le plan de gestion définit les modalités permettant d'assurer la compatibilité du futur aménagement avec le site pollué sur lequel il s'implante. Le premier objectif est de supprimer ou, à défaut, maîtriser les sources de pollution et leurs impacts. Le plan de gestion définit les modalités de réhabilitation et d'aménagement du site, en prenant en compte les enjeux environnementaux, techniques, sanitaires, financiers et sociétales afin d'équilibrer et de trouver le meilleur compromis (bilan coût/avantage).

Concernant l'environnement sonore des effets positifs sont attendus sur les quartiers voisins, qui résultent de l'effet d'écran des nouvelles constructions en façade sur le boulevard de l'Europe.

IV. Synthèse des effets du projet et des mesures d'insertion envisagées

IV. Synthèse des effets du projet et des mesures d'insertion envisagées (suite)

La flore, la faune et le paysage

Les impacts du projet de création du quartier Rouget de Lisle se résument à la destruction des formations végétales et à la disparition des espèces floristiques présentes. Certaines espèces de la faune seront également impactées par le dérangement qui sera causé par les travaux. Certaines seront destinées à disparaître. C'est le cas de la Mante religieuse contactée dans la ballastière. L'impact du projet sur cette espèce s'avère fort et un dossier de dérogation de demande de destruction d'espèce protégée doit être élaboré par la commune. Une mesure de compensation est proposée pour cet orthoptère qui consiste en la création d'habitats qui lui sont favorables.

Les préconisations en faveur de la biodiversité concernent, entre autres, la création et la gestion différenciée des milieux favorables aux espèces floristiques, aux reptiles et aux insectes présents actuellement sur le site.

La création d'un parc riche en espèces végétales et en plans d'eau présente un impact positif sur le site. En effet, ces nouveaux milieux « naturels » offriront, sur le moyen et long terme, de meilleures conditions écologiques et paysagères pour les espèces. Les milieux humides qui seront créés pourront accueillir de nouvelles espèces floristiques et faunistiques. Le bilan pour la biodiversité sera plutôt positif.

La requalification paysagère marquera le renouvellement de l'image du site et du parcours automobile et ferroviaire en « entrée de ville ».

Les réseaux

Les capacités des divers réseaux existants en périphérie seront renforcées autant que nécessaire pour répondre aux besoins.

Concernant la gestion des eaux pluviales, elle se fera en « zéro rejet » au réseau d'assainissement public, avec l'infiltration de la totalité des eaux pluviales jusqu'à un événement trentennal (sauf pour les lots en phase 1 dimensionnés pour une pluie décennale).

La gestion des eaux pluviales sur les espaces publics sera organisée selon un système de :

- noues de collecte
- noues d'infiltration
- espaces verts décaissés inondables
- tranchées drainantes d'infiltration, ou caissons drainants d'infiltration

Le cadre urbain et le milieu socioéconomique

La requalification et la suppression des occupations nuisantes au profit d'un quartier mixte d'habitat, d'activités commerciales, de bureaux notamment et d'un parc public sont très profitables pour la dynamisation du tissu urbain et socioéconomique du secteur et pour le rayonnement de l'image de la ville.

Pour les entreprises, un accompagnement pour celles souhaitant se relocaliser sur la ville est prévu.

Pour les commerces, le projet sera intégré au contexte local de manière à ce que les nouveaux commerces viennent compléter et dynamiser le tissu commercial du secteur.

Les travaux vont générer un apport d'activité et d'emploi directs (BTP, industrie...) et indirects (fournisseurs, services...) ainsi que profiter à l'économie locale du commerce, de la restauration voire de l'hôtellerie.

La population et le logement

L'édification de du quartier Rouget de Lisle visant notamment à consolider la mixité sociale et générationnelle, à contribuer à la poursuite de la relance démographique et du parc de logement de Poissy, et ce en cohérence avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat, sera profitable aux parcours résidentiels de tous les Pisciacais et permettra l'accueil de population nouvelle.

Les équipements

Le projet prévoit la programmation des équipements à vocation scolaire, d'accueil de la petite enfance nécessaires pour répondre aux besoins de la population nouvelle et qui apportent une mixité fonctionnelle au quartier.

Les déplacements

Des projets routiers structurants devraient contribuer à améliorer la situation en traversée de ville (projet d'A104, pont d'Achères) et à une échelle plus locale, le prolongement de prolongement du boulevard de l'Europe et le Tram 13 express. Dans ce contexte, et profitant de la proximité de la gare, le projet met en place une stratégie globale de développement des modes de déplacements alternatifs à l'usage de la voiture particulière avec un réseau piéton-cycle en maillage avec le réseau en place circulation piéton-cycle dans le parc) et bénéficie du développement du réseau de transport en commun en connexion avec la gare (Tram 13 express, bus rue Saint-Sébastien).

Le stationnement résidentiel est prévu en intégralité en sou-sol de sorte que les circulations automobiles à l'intérieur du quartier soient très limitées.

Santé et sécurité

Le projet d'aménagement du quartier Rouget de Lisle n'aura aucune incidence particulière sur la santé des populations riveraines car elle s'inscrit dans un contexte urbain peu sensible et ne prévoit pas d'aménagements susceptibles de remettre en cause les paramètres existants qui influencent la santé des populations.

On peut considérer que certains facteurs seront plutôt bénéfique à la santé et à la sécurité avec :

- la création d'un parc, vaste espace vert propice à la détente et au jeu,
- l'amélioration de l'environnement sonore pour les riverains des quartiers aux abords,
- l'amélioration de la sécurité pour les usagers en périphérie (circulation apaisée sur la rue Saint Sébastien, aménagement de la traversée vers le quartier Saint Exupéry...),
- la dépollution des sols.

Patrimoine culturel et loisirs / Espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes

Considérant les occupations des sols et en conséquence les ambiances et les paysages qui en résultent, le site ne présente pas de valeurs patrimoniales, d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes à préserver.

Les effets cumulés

Trois opérations peuvent impacter l'environnement de manière cumulative, à savoir le projet de prolongement du boulevard de l'Europe et du Tram 13 express, le chantier Eole (installation de la base de chantier pour les travaux de prolongement de la ligne du RER E) et les travaux de requalification de la rue Saint-Sébastien.

Dans l'hypothèse de chantiers menés simultanément, il conviendra de procéder à une mise en cohérence des mesures définies pour chaque chantier dans un plan d'ensemble permettant une bonne coordination et la prise en compte des mesures pour limiter les nuisances de riverainetés, assurer la sécurité et préserver la santé des populations.

AUTEURS DES ETUDES

L'étude d'impact a été réalisée par :

Agence Rivière – Letellier

52 rue Saint Georges 75009 Paris

Tél : 01 42 45 38 62 e-mail : rivlet@wanadoo.fr

Monsieur Letellier : rédacteur de l'étude

Sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Poissy pour l'étude d'impact jointe au dossier de création :

Direction de l'Urbanisme et des Grands Projets Urbains

Place de la République – Hôtel de ville – 78303 Poissy cedex

Tél : 01 39 22 53 40

Monsieur Boudon, Directeur de l'Urbanisme et des Grands Projets Urbains

Madame Pau-Riclet, Chef du service Urbanisme

et de Citallios (aménageur) pour l'étude d'impact jointe au dossier de réalisation :

Direction de l'Aménagement

65 rue des Trois Fontanot – 92024 Nanterre cedex

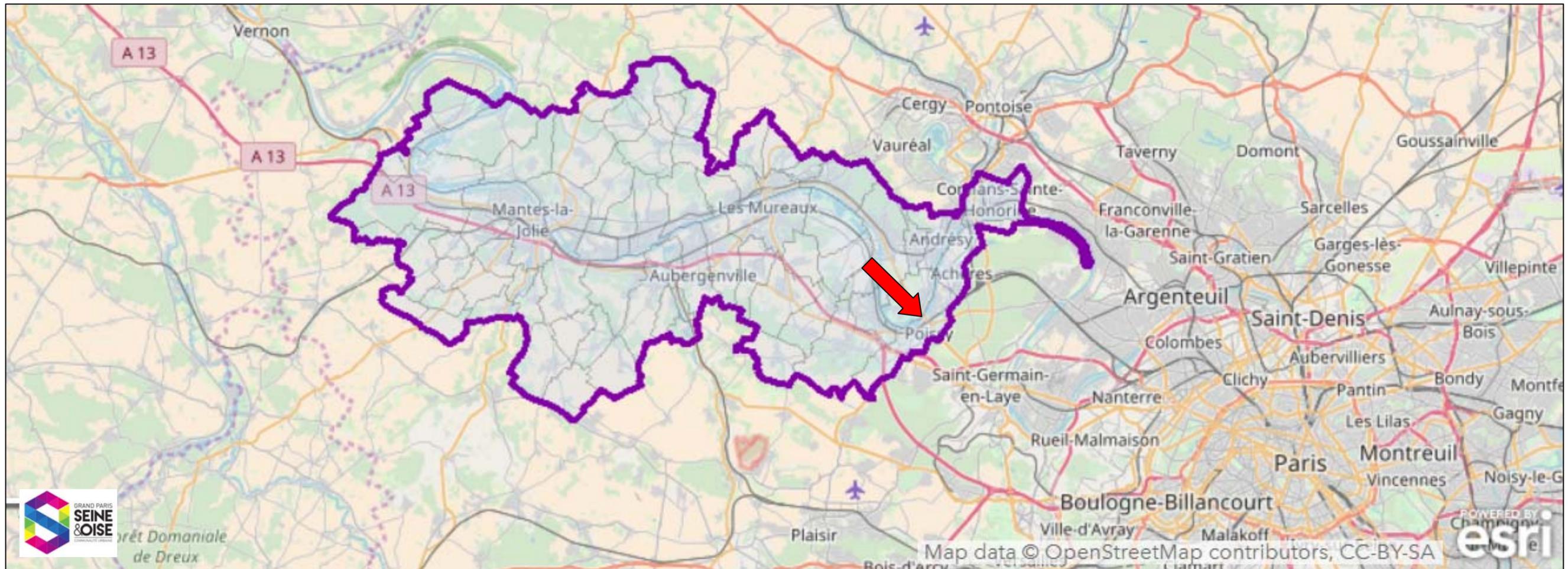
Tél : 01 41 37 11 70

Monsieur Marie, Chef de projet, Direction de l'aménagement

CHAPITRE B

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE LA ZONE ET DES MILIEUX SUCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET

I PRESENTATION DU TERRITOIRE D'ACCUEIL



I.1. Poissy, pôle de Grand Paris Seine et Oise

Relié à la capitale via l'A14 et l'arrivée du RER E EOLES en 2024, à 35 mn de Paris et à 25 mn de la Défense, le territoire de la « Seine & Oise » est l'un des maillons stratégiques du Grand Paris.

Le territoire de la CU GPS&O offre un important potentiel de développement, notamment d'un point de vue économique. Il est en effet le bassin naturel d'expansion de la Défense, pour l'implantation d'entreprises connexes ou de sous-traitants. Alors même que la première couronne est saturée, « Seine & Oise » dispose d'un capital industriel important et d'une grande offre foncière (Source : site internet de la CU GPS&O).

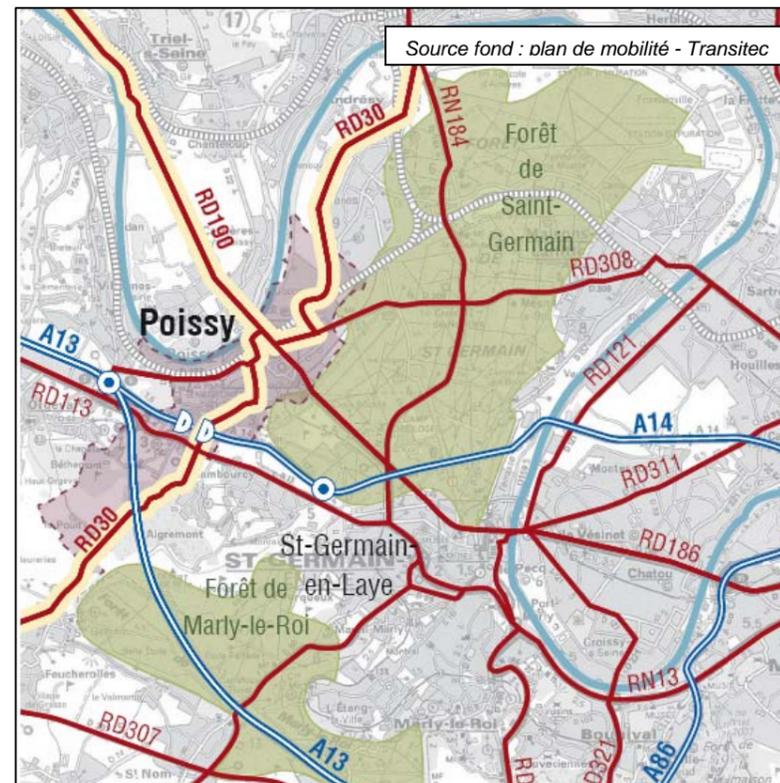
Dans l'hypothèse du bouclage de la francilienne, la ville est appelée à devenir un carrefour majeur marquant l'entrée Ouest de la zone agglomérée parisienne. Par ailleurs, Poissy est aujourd'hui une des seules communes de l'OIN Seine Aval (Opération d'Intérêt National) ayant amorcé sa mutation vers une tertiarisation de son économie (Technoparc, pôles tertiaire PSA).

Le quartier Rouget de Lisle est donc amené à contribuer au développement du territoire en proposant une offre diversifiée de logements à proximité des activités implantées entre les différents pôles d'emplois du secteur (sites de PSA, la boucle de Chanteloup et la plateforme multimodale d'Achères).



Source Géoportail

I.2. Poissy, commune d'accueil du quartier Rouget de Lisle



Source fond : plan de mobilité - Transitec

I.2.1. Situation et urbanisation

Poissy, située dans le département des Yvelines à 25 kilomètres à l'ouest de Paris, s'étend sur 1328 ha environ dont une moitié urbanisée est concentrée entre la Seine, l'A14 et la forêt de Saint Germain et l'autre partie vouée à l'espace naturel ou agricole. **La commune s'insère dans un cadre géographique remarquable** marqué par la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye à l'Ouest et par les bords de Seine à l'est.

Elle est entourée par les communes de Saint-Germain-en-Laye à l'Est, Carrières-Sous-Poissy et Achères au Nord, Villennes-sur-Seine et Orgeval à l'Ouest, Aigremont, Chambourcy et Feucherolles au Sud.

Offrant une image parfois « segmentée », la ville possède une grande diversité de formes urbaines, souvent juxtaposées. Elle se développe autour d'un centre ville historique groupant commerces et équipements, dans des ensembles de quartiers pavillonnaires et d'immeubles collectifs et de grands parcs d'activités comme le Technoparc et le site industriel de PSA Peugeot Citroën.

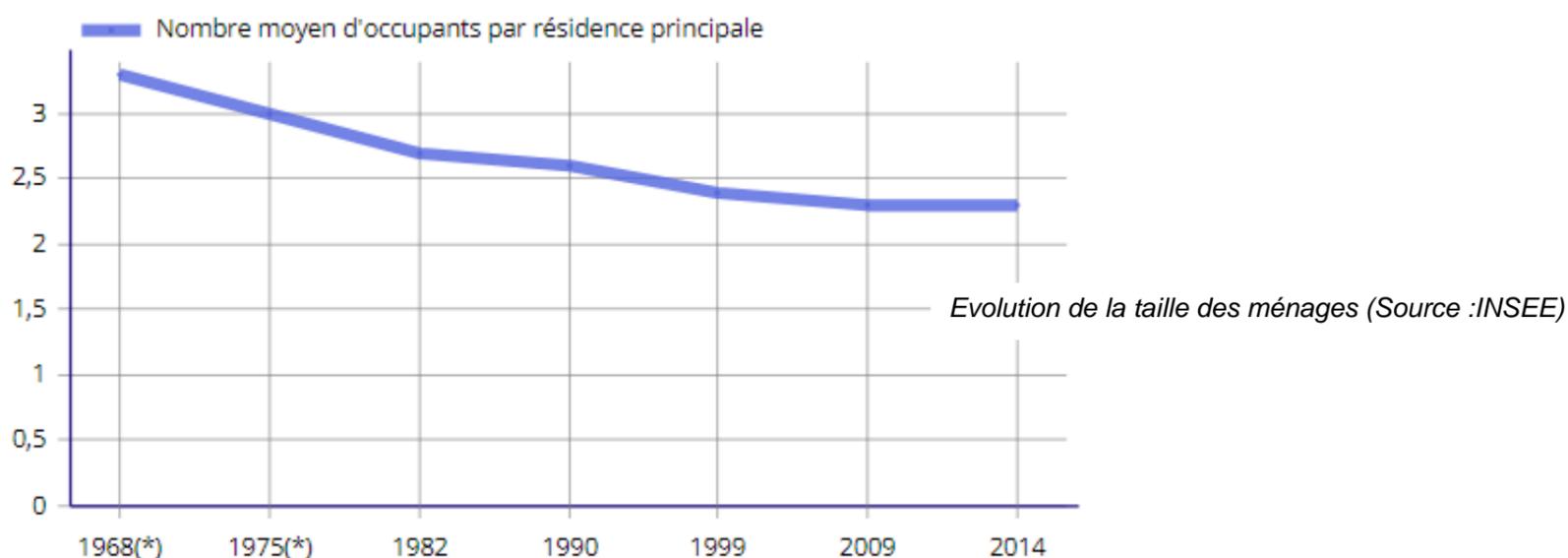
Cinquième ville du département, **pôle de développement économique (industrie automobile notamment), Poissy est aussi un pôle touristique et culturel** doté de nombreux monuments historiques (Collégiale, Chapelle de la Maladrerie, Villa Savoye...),

I.2.2. Accès et desserte

Le territoire bénéficie d'un bon niveau de desserte routière, assurée par l'A13 et l'A14 notamment, **mais aussi ferroviaire** avec au cœur de la ville la gare SNCF (ligne Paris Saint-Lazare - Mantes-la-Jolie) et le RER (Ligne A5), relayée par le réseau de bus. **Cette armature est appelée à se développer** par de nombreux projets (dont prolongement du RER E, création de la ligne de TRAM 13 express, bouclage de l'A104, Canal Seine-Nord Europe...) **et à renforcer ainsi la vocation de Poissy comme pôle structurant.**

Evolution de la population : indicateurs démographiques (Source :INSEE)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,6	-0,4	0,1	-0,3	0,5	-0,4
due au solde naturel en %	1,1	1,1	1,1	0,9	0,9	1,0
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,4	-1,5	-0,9	-1,2	-0,4	-1,5
Taux de natalité (‰)	17,9	17,5	17,2	16,6	16,8	17,6
Taux de mortalité (‰)	6,5	6,9	6,7	7,6	7,6	7,1



Evolution du nombre de logements par catégorie (Source :INSEE)

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014
Ensemble	10 308	12 595	13 565	14 880	15 952	17 349	17 244
Résidences principales	9 547	11 923	12 703	13 818	14 666	16 261	15 933
Résidences secondaires et logements occasionnels	111	126	164	284	241	355	321
Logements vacants	650	546	698	778	1 045	733	990

I.2.3. Les grands traits des dynamiques sociodémographiques et socioéconomiques

Depuis 1999 la situation se caractérise par une reprise démographique portée par la croissance naturelle ce qui permet à Poissy d'atteindre 37 497 habitants au 01/2018 (source ville) mais qui n'empêche pas une tendance au vieillissement de la population. **Cependant les flux résidentiels restent déficitaires** car si Poissy est attractive pour les habitants en provenance de Paris, la commune est moins « compétitive » au regard du reste des Yvelines et du Val d'Oise.

L'évolution des profils socioéconomiques se caractérise par **une diminution de la taille des ménages** et comme indiqué précédemment le **vieillissement de la population**. La part des ouvriers est en baisse et celle des cadres en hausse.

Le parc de logement, dont on constate la faible croissance faible production neuve (liée à la pénurie de disponibilités foncières) et la forte densité en logements collectifs, se caractérise également par des **typologies peu diversifiées** ce qui ne facilite pas les parcours résidentiels.

Ce déficit de logements conduit la collectivité à porter plusieurs grands projets en renouvellement urbain et qui s'insèrent dans une **démarche globale de consolidation du tissu urbain de la ville**. Il s'agit du projet de requalification du site de la Coudraie en cours, du projet du centre Maurice Clerc (570 logements), de l'approche menée sur le site de Beauregard et du **projet du quartier Rouget de Lisle, objet de la présente étude**.

En contribuant à la production d'une offre de logements suffisante pour relancer les parcours résidentiels et favoriser l'attractivité du territoire, ces opérations de grande ampleur doivent donc permettre de renforcer le positionnement de Poissy comme pôle structurant.

II ETAT INITIAL DE LA ZONE ET DES MILIEUX SUCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET

II.1. PERIMETRE D'ETUDE ET SITUATION DANS LA DYNAMIQUE DE REQUALIFICATION DU SECTEUR

Source : Géoportail : cliché 2000



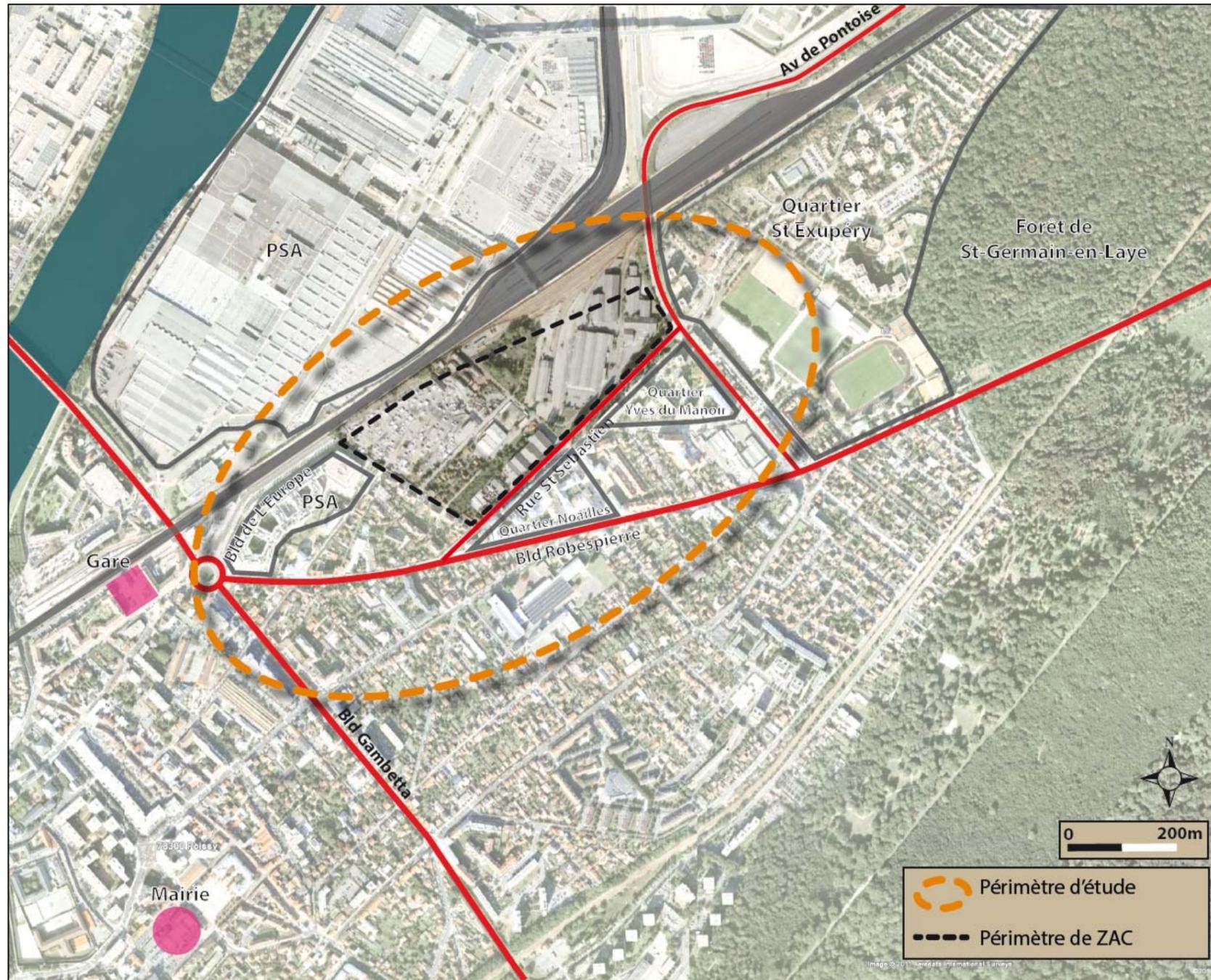
Source : Google : cliché 2017

Le projet de ZAC EOLES s'inscrit dans un processus de requalification du tissu urbain du secteur situé au Nord-Est de Poissy. Engagé dans les années 1990 (avec la ZAC Saint-Sébastien, annulée en 1999 par le Tribunal Administratif), il correspond à une érosion de l'activité industrielle qui s'est accélérée à la fin du siècle dernier. En effet la vocation industrielle du site remonte à l'implantation de la fonderie du Picquenard à la fin du XIXème puis se renforce avec l'aménagement du site de la SNCF notamment. L'évolution récente est marquée par l'arrêt de la fonderie en 1988, puis l'arrêt définitif de l'activité en 2003 et la constitution de la friche que l'on connaît aujourd'hui (terrain dit Derichebourg). Il résulte de cette occupation industrielle encore aujourd'hui très présente sur le site de fortes contraintes et nuisances et principalement des secteurs pollués. La réalisation des programmes de bureaux (pôles tertiaires 1 et 2 PSA PEUGEOT/CITROEN), l'amorce du Boulevard de l'Europe et la réalisation du quartier d'habitat collectif Perret/Noailles entre 2003 et 2009 marquent le mouvement de renouvellement du tissu urbain de ce secteur de la ville.



En 2007, le projet de ZAC dit « Bongard » entame la démarche de requalification du site sur un périmètre de 4,5 ha. Sa suppression intervient en 2009 (Conseil Municipal du 29 janvier 2009).

En mars 2009, c'est une nouvelle démarche qui est impulsée par une réflexion sur un périmètre englobant l'ensemble des installations industrielles et des terrains, propriétés de la SNCF et RFF, en intégrant une approche sur les thématiques environnementales, sociales et sociétales pour l'édification du futur quartier. Début 2017, l'engagement d'un programme de 310 logements et 147 chambres pour jeunes actifs sur 4 ha marque le démarrage de l'aménagement du quartier.



II.1. PERIMETRE D'ETUDE ET SITUATION DANS LA DYNAMIQUE DE REQUALIFICATION DU SECTEUR (suite)

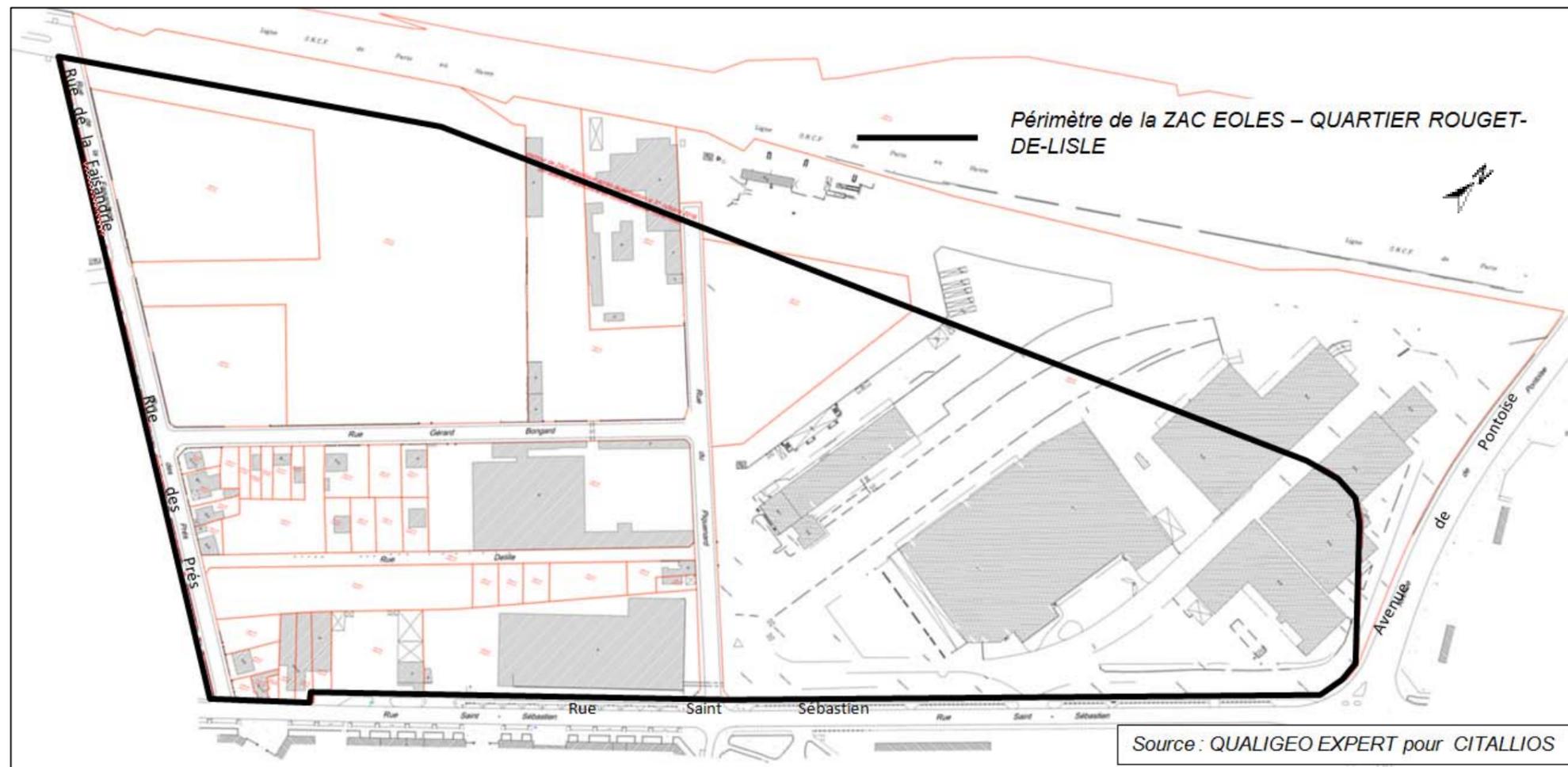
Les terrains du projet de la Z.A.C. Rouget de Lisle s'inscrivent à l'intersection de trois axes majeurs à l'échelle communale et intercommunale :

- la RD90 (portion du boulevard Gambetta), permettant de franchir la Seine et la voie ferrée,
- la RD30 (avenue de Pontoise), axe de transit qui concentre les flux entre Conflans-Cergy et l'A14,
- les RD153-RD308, axes de transit en traversée de ville, en relation avec le réseau autoroutier (avenue du bon Roi Saint-Louis et boulevard Robespierre).

Le tissu urbain environnant se caractérise par une agrégation de compositions urbaines marquées :

- Au Nord-Ouest par les grandes unités fonctionnelles et paysagères du domaine ferroviaire directement au contact du site puis l'emprise industrielle de PSA.
- A l'Est l'habitat collectif et les équipements sportifs du stade Léo Lagrange au contact de la forêt.
- Au Sud se développe un tissu plus dense imbriquant habitat collectif et pavillonnaire. Le programme de bureaux au Sud-Est (pôles tertiaires) qualifie l'amorce du Boulevard de l'Europe et le parcours vers la gare.

Du fait de son caractère industriel dominant, de sa relation entretenue avec le vaste domaine ferroviaire et de l'échelle des terrains dont un en friche couvrant près de 3 ha, le site présente une forte singularité dans un environnement urbain structuré notamment par de grandes unités de logements collectifs et individuels.



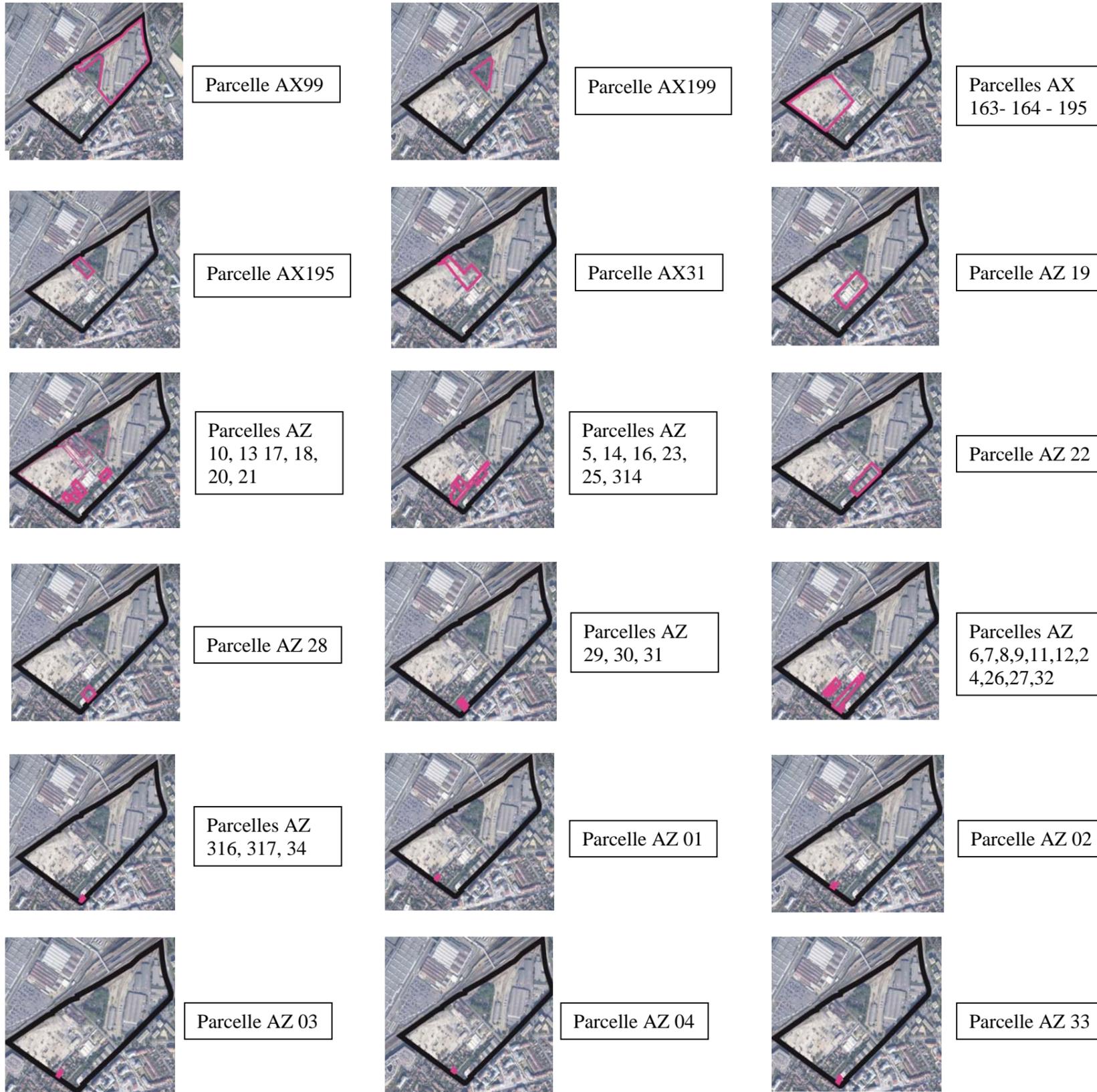
Périmètre de la ZAC EOLES

Le périmètre de la Z.A.C. englobe un ensemble de terrains délimité :

- au Nord-Ouest par le tracé du projet de prolongement du boulevard de l'Europe,
- à l'Est par la RD 30 (Avenue de Pontoise),
- au Sud-Est par la rue Saint Sébastien,
- au Sud-Ouest par la rue des Prés et de la Faisanderie.

La configuration de l'ensemble, qui résulte du tracé linéaire des voies (routières et ferrées), est de forme quasi rectangulaire simple.

Le périmètre couvre une superficie de **10 hectares environ**.

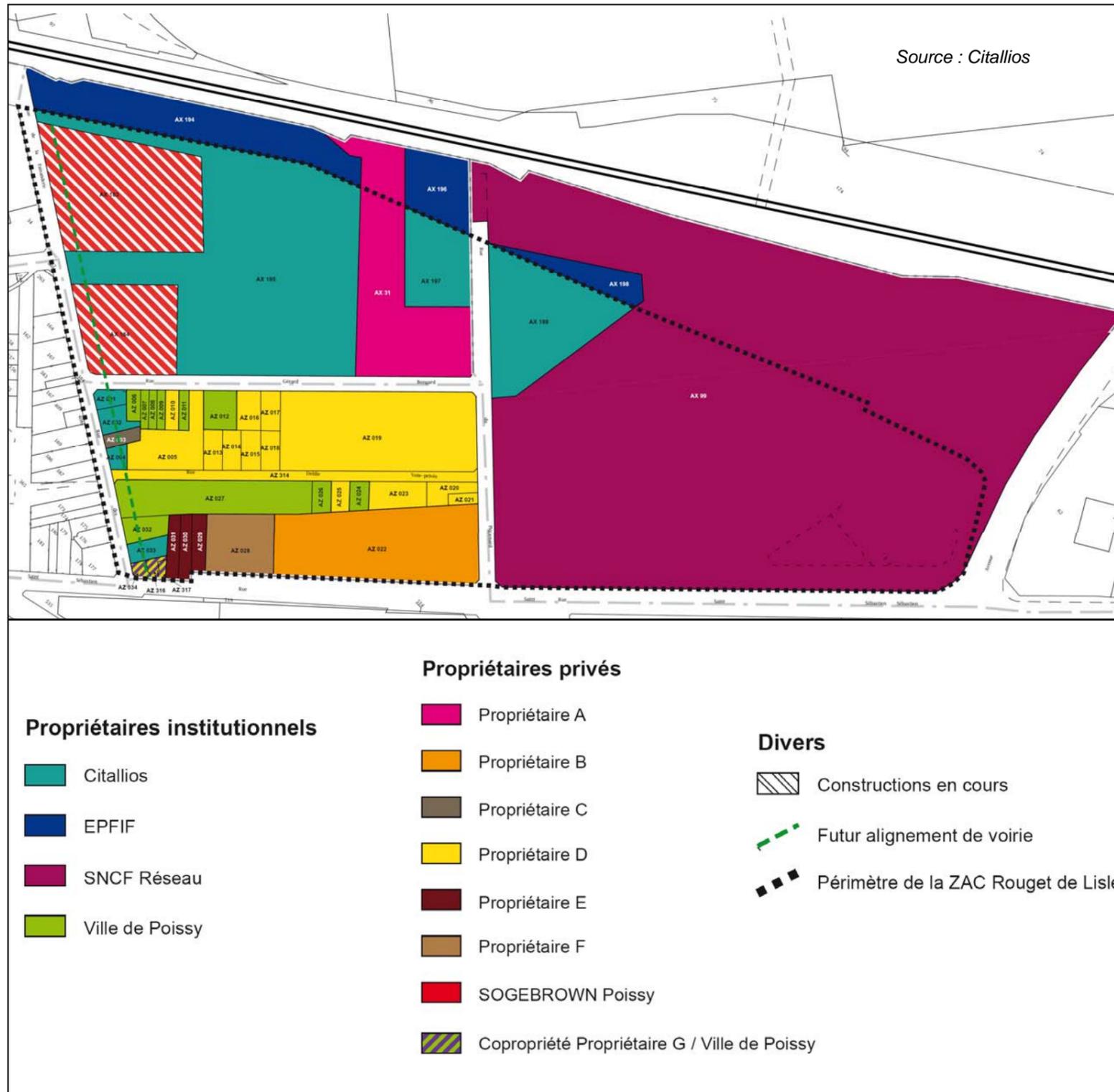


II.2. LE FONCIER¹

Le périmètre d'étude foncière comprend 43 parcelles appartenant à 34 propriétaires. Une convention de veille foncière a été passée en mai 2010 avec l'EPFY (aujourd'hui EPFIF) afin de conduire une politique de maîtrise du foncier nécessaire à la réalisation de l'opération d'aménagement. En juillet 2015, cette convention de veille foncière a évolué par la signature d'une convention d'action foncière entre l'EPFIF et la ville puis d'une convention tri partite EPFIF- ville – Citallios (aménageur) pour portage foncier et cession à l'aménageur en décembre 2015.

N° Parcelle (cadastre)	Surface (m ²)	Propriété
AX99	64 725	SNCF
AX29	5 460	Privée
AX163 – 164 - 195	29 390	Privée
AX199	3 702	Privée
AX31	5 783	Privée
AZ 19	5 666	Privée
AZ 10, 13, 17, 18, 20, 21	1 465	Privée
AZ 5, 14, 16, 23, 25, 314	4 265	Privée
AZ 22	5 315	Privée
AZ 28	1 522	Privée
AZ 29, 30, 31	899	Privée
AZ 6,7, 8, 9, 11, 12, 24, 26, 27, 32	4 361	Ville de Poissy
AZ 316, 317, 324	237	Privée
AZ 01	196	EPFY
AZ 02	292	EPFY - Privée
AZ 03	175	Privée
AZ 04	164	EPFY
AZ 33	286	EPFY

¹ Source : données EPFY (Etablissement Public Foncier des Yvelines) devenu EPFIF ((Etablissement Public Foncier de la Région Ile-de-France) en 2015 suite à la fusion des EPF franciliens.



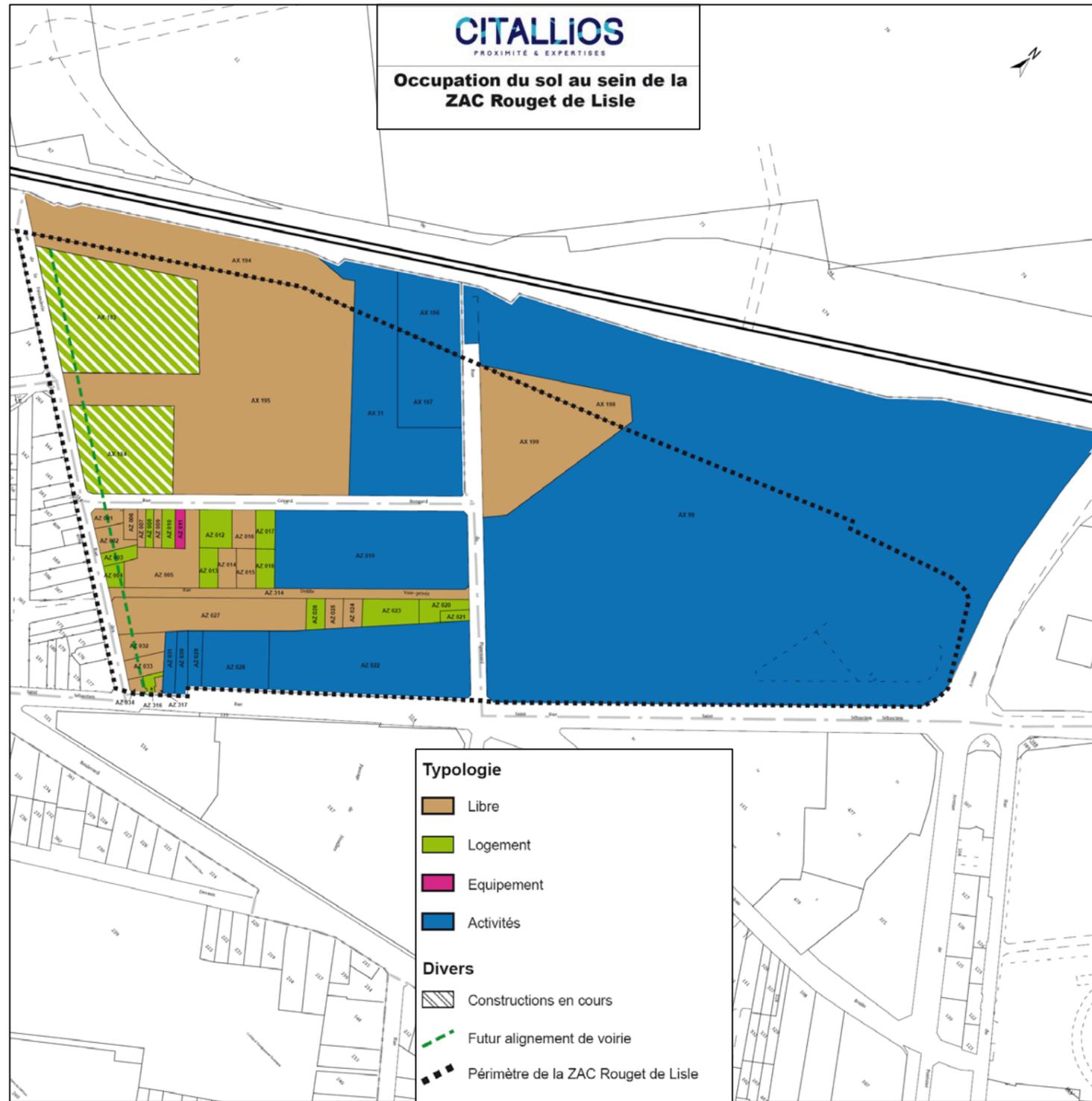
SYNTHESE

Le foncier

La situation peut-être caractérisée en distinguant deux grandes parties de part et d'autre de la rue du Picquenard :

- . Au nord-est de la rue du Picquenard, deux emprises couvrent la totalité des terrains (parcelle AX99, propriété de SNCF Réseau et parcelle AX199 propriété Citallios) soit au total près de 7ha.
- . Dans l'autre moitié, la situation est caractérisée par un morcellement et une diversité de taille et d'affectation des parcelles. On y distingue cependant quatre grandes parcelles (AX195-AX31-AZ019 et 022) pour un total de 7 ha.

II.3. OCCUPATIONS DES SOLS ET USAGES



Hérités d'une vocation d'accueil d'activités historiquement marquée notamment par l'ancienne gare de marchandises et l'industrie de raffinage d'aluminium aujourd'hui disparue, les activités industrielles et l'entreposage occupent encore plus de la moitié des terrains (65% environ).

Au Sud-Ouest, le tissu d'habitat individuel couvre moins d'un hectare.

Mais dans cet ensemble à caractère industriel dominant, l'hétérogénéité est forte : terrains en friche, petits îlots d'habitat individuel et de jardins, imbrication de bâtiments d'activités d'échelle intermédiaire, milieu de grands entrepôts et ballastière se juxtaposent dans une trame viaire ordonnancée.





Le site SNCF réseau et la Ballastière

Le site SNCF réseau est l'entité la plus importante (6,5ha) : elle couvre près de la moitié des terrains de la ZAC.

La trame d'implantation et l'emprise au sol des bâtiments aujourd'hui désaffectés donnent une échelle singulière au bâti par rapport à l'environnement. Les terrains ont vocation à accueillir la base de chantier du RER jusqu'en 2019.



La ballastière constitue une sorte d'enclave près du site-SNCF réseau. Le crassier partiellement recouvert de végétation est constitué d'une cavité de plus de 5 000 m².



La grande friche pour partie en cours d'aménagement

Au nord de la rue Bongard, une image dégradée de l'ancrage industriel du site,

Emergents dans le paysage, les bâtiments et les espaces libres dédiés à l'entreposage présentent une image délétère qui marque la perception depuis la voie ferrée et en façade sur les rues.

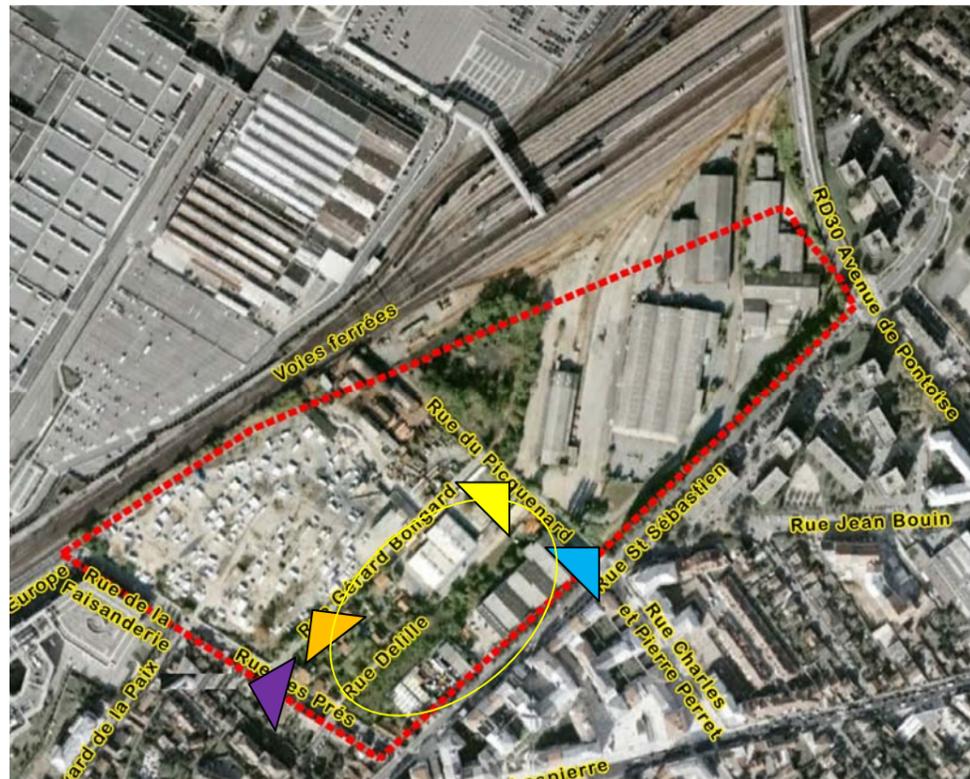


Au sud, le programme de logements et de la résidence pour jeunes actifs en cours de réalisation permet de requalifier l'image de la friche.

Entre la rue Bongard et la rue Saint Sébastien, un espace urbain composite juxtapose l'activité et l'habitat



Entre la rue Bongard et la rue Delille, l'ambiance intime de l'habitat individuel et de l'espace jardiné (une dizaine d'unités et un siège d'association dans un pavillon communal). Ce tissu ouvert procure une vision de l'espace urbain en profondeur. Deux unités d'habitat individuel sont également implantées à l'angle des rues Dellile et Picquenard.



Au Nord, la petite industrie est enclose.

L'îlot composite



Sur la rue des Prés, on relève un rapport d'échelle entre l'habitat individuel sur le site et le tissu pavillonnaire en face.



Rue Saint Sébastien, l'empreinte des bâtiments industriels est forte.



Le chantier en cours sur une partie de la friche industrielle au sud-ouest



Les grandes emprises SNCF réseau



La rue Gérard Bongard, dans sa partie industrielle, espace sans aménités

SYNTHESE

Occupations des sols et usages

Dans le contexte résidentiel du secteur, le site, tourné pour la moitié Est vers la voie ferrée et marqué par l'empreinte de la friche industrielle, fonctionne en relative autarcie.

Si le programme en cours de réalisation au sud-ouest amorce une mutation de l'image du site et lui donne ainsi un début d'attractivité, à l'exception de la rue des Prés dans le paysage partagé du tissu pavillonnaire, le site reste en grande partie en marge des composantes urbaines et socio-économiques structurantes du secteur.

II.4. LES COMPOSANTES DU TISSU URBAIN ENVIRONNANT

ETAT DES LIEUX

De part son étendue et sa localisation, le site côtoie divers types et modes d'occupation des sols dans des relations de plus ou moins grande proximité.

La vocation résidentielle collective ou individuelle y est majoritaire et présente sur l'ensemble du pourtour hors le domaine ferroviaire. Elle se confronte au caractère industriel du site.

Du fait de l'historique de l'affectation des terrains, hormis le tissu d'habitat rue des Près, les implantations aux abords n'ont pas recherché à qualifier leur rapport avec les terrains voire s'en dissocient assez nettement.

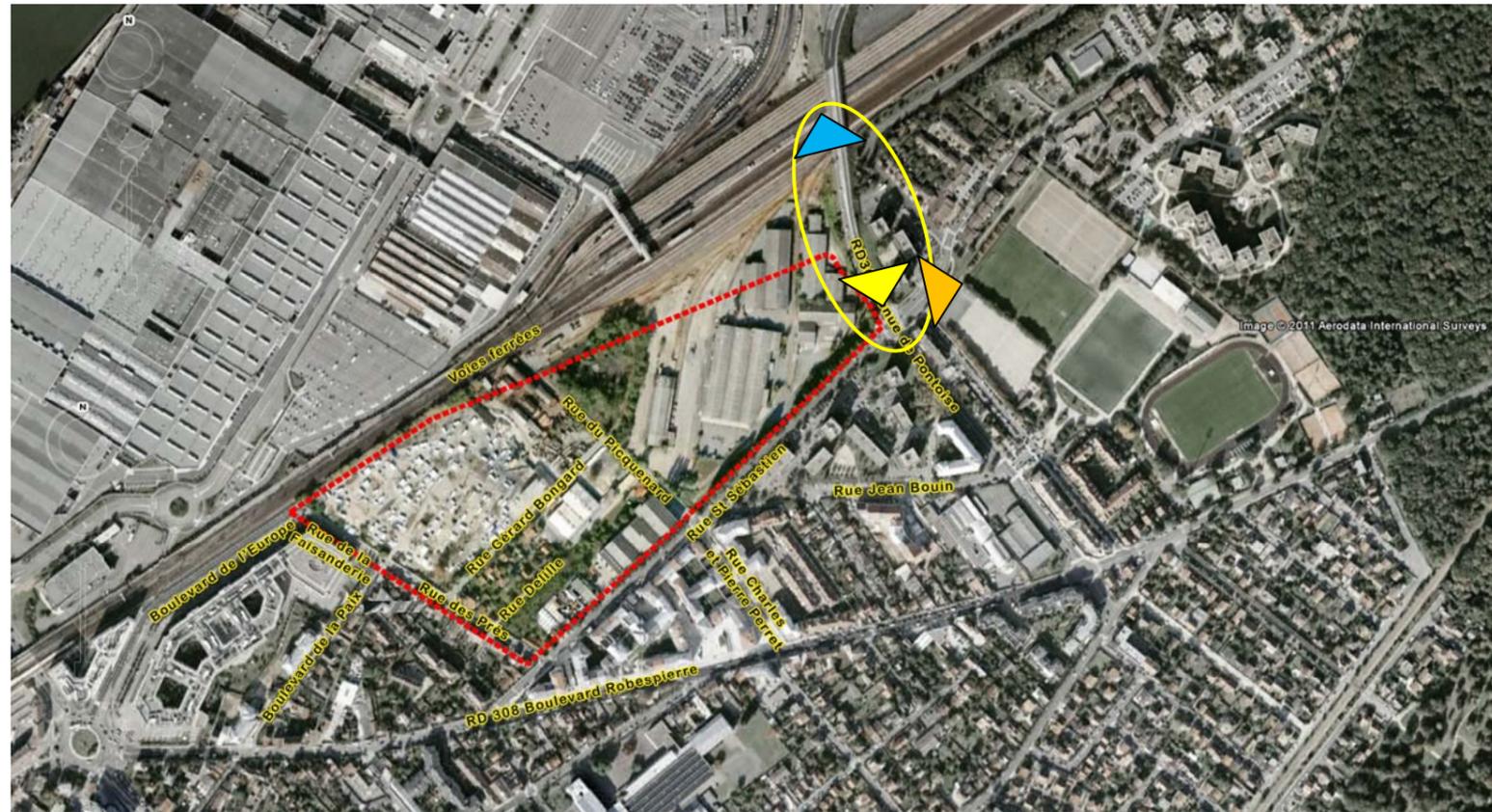
Au Nord-Ouest, l'espace industriel et le domaine ferroviaire, une coupure infranchissable entre la ville et le fleuve

L'épaisseur cumulée de l'emprise de la voie ferrée et du site PSA représente une coupure infranchissable. Les continuités écologiques entre la Seine et le milieu en sont affectées et plus généralement les possibilités de valorisation des relations fonctionnelles et paysagères entre le fleuve et la ville.

La continuité entre les terrains et le domaine ferroviaire est marquée par l'insertion du réseau ferré dans le site SNCF réseau.

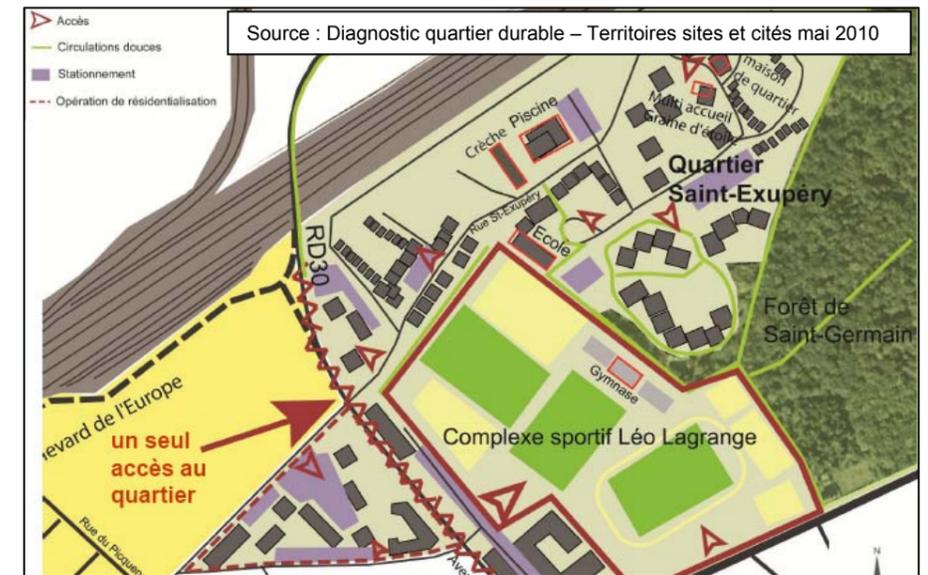
Cette position détermine un enjeu fort pour l'avenir dans le traitement de la transition à instaurer du fait de la faible valeur paysagère tant en premier plan qu'au-delà vers le site PSA et la prise en compte nécessaire des nuisances acoustiques induites.

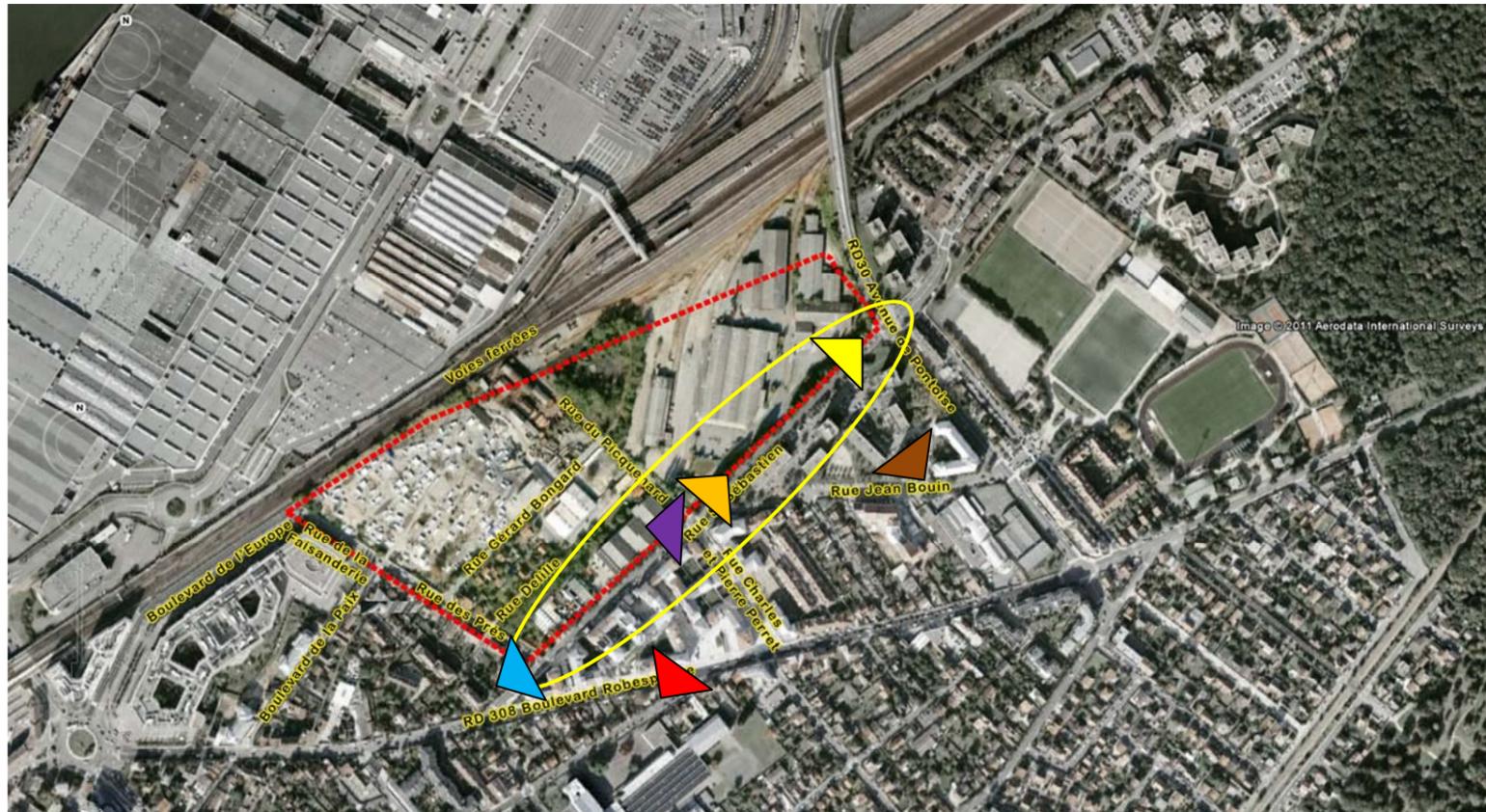




A l'Est, l'avenue de Pontoise (RD30), une coupure entre le site et le quartier Saint Exupéry, le complexe sportif et la forêt

Le gabarit de l'avenue et sa position en surplomb sur une partie du parcours (descente du pont) mettent à distance les quartiers de part et d'autre. Au point stratégique du carrefour au croisement de l'avenue et de la rue de Saint Sébastien, la traversée est délicate en l'état actuel. D'une manière générale, les liaisons interquartiers Est-Ouest pâtissent des conditions de franchissement de l'avenue Pontoise dans son parcours d'entrée de ville.



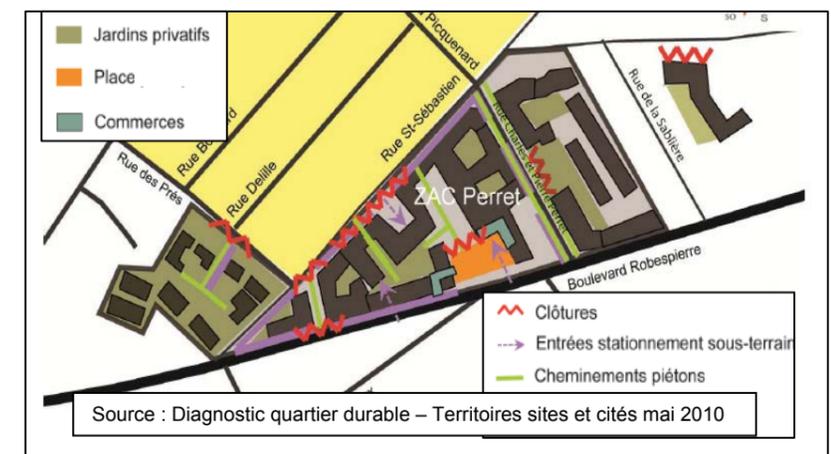
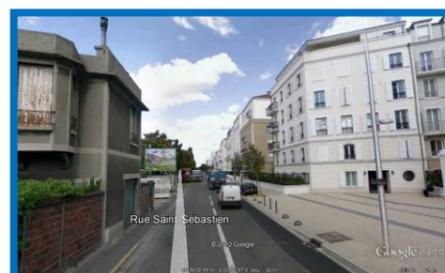
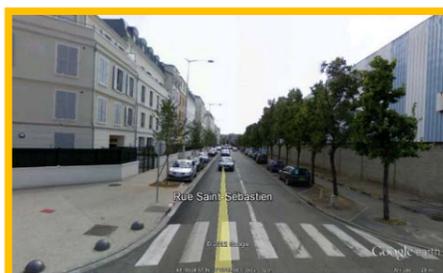


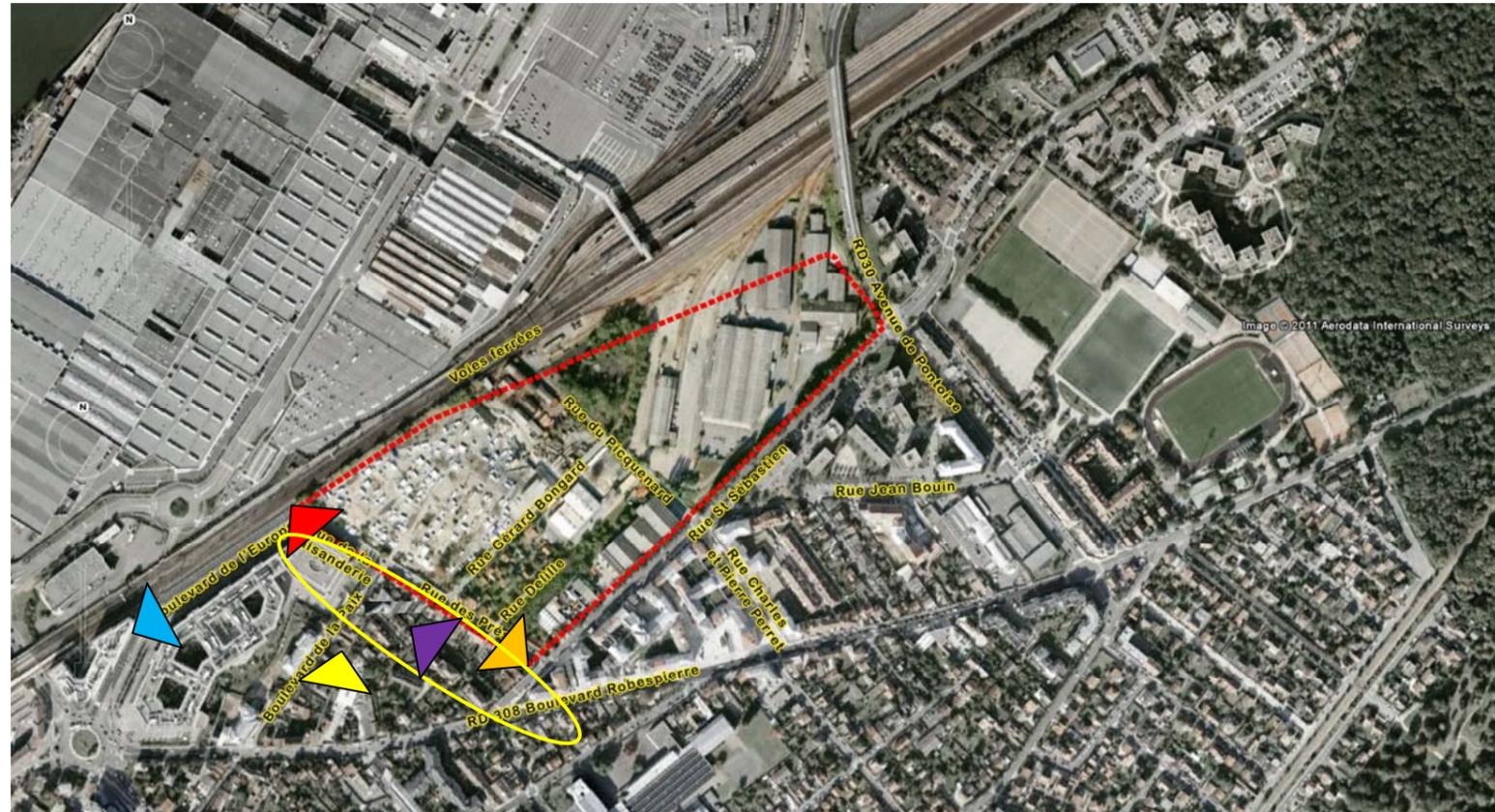
Au Sud, l'axe structurant de la rue Saint Sébastien, et de part et d'autre des entités qui se confrontent

L'édification récente du quartier d'habitat collectif de Noailles est venue renforcer la vocation résidentielle de cet axe au contact du site.

La composition en îlots « privatisés » a quant à elle réduit le potentiel de liaison Nord-Sud. Entre le site et le Boulevard Robespierre seule peut être utilisée la rue Pierre et Charles Perret. Il en résulte que les articulations fonctionnelles et paysagères entre le site et ce quartier et notamment vers le pôle commercial et de services (Passage de Noailles) sont quasi inexistantes. Seul l'espace libre au croisement des rues de Picquenard-Saint Sébastien-Pierre et Charles Perret constitue une amorce de placette publique.

Les entités à l'est face au site SNCF réseau offrent plus de perméabilité. Le développement attendu de cette profonde mutation de l'espace urbain dans le cadre du projet de la ZAC Rouget de Lisle interroge aujourd'hui le statut à venir de la rue Saint Sébastien voire celui de la rue des Prés : quelles capacités pour quelles fonctions et quels attributs urbains ?



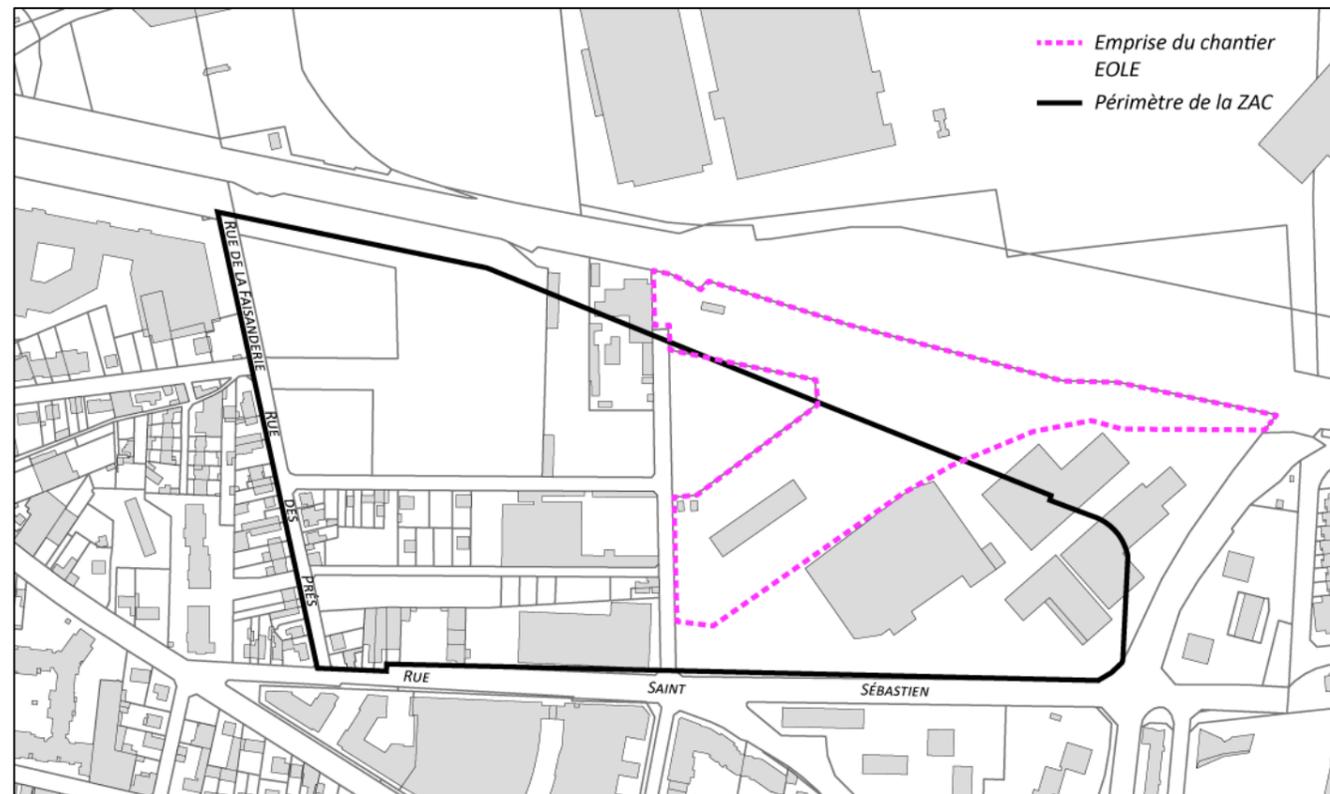


Au Sud-Ouest, rue des Prés, une relation de proximité avec un tissu mixte dominé par l'habitat individuel « vernaculaire »

La rue des Prés constitue l'unique espace dans lequel se tisse une relation relativement harmonieuse entre le site et les abords du fait du gabarit et des destinations communes des constructions.

Rue de la Faisanderie et des Prés, la réalisation en cours du programme de logements face à l'immeuble de parkings en étages va permettre une qualification urbaine de la voie.





ELEMENTS DE PROJETS URBAINS AUX ABORDS

On peut recenser à l'échelle du périmètre d'étude des projets qui concernent directement l'aménagement du quartier Rouget de Lisle, à savoir :

Le projet Eole

Il s'agit du projet de prolongement à l'ouest de la ligne du RER E qui vise à développer les liaisons entre le territoire Seine Aval et Paris via le pôle de la Défense. Ces aménagements vont permettre d'améliorer le service sur Poissy (notamment l'adaptation de la gare) et vont contribuer à renforcer l'attractivité du bassin de vie et d'emploi en le rendant plus accessible. L'opération d'aménagement du quartier Rouget de Lisle est directement concernée puisque l'installation de la base de chantier qui a démarré en 2016 couvre 1,2 ha environ des terrains et ce sur une période de 6 ans minimum.

Le projet de prolongement du boulevard de l'Europe

Ce projet routier d'envergure, qui consiste à prolonger l'amorce du boulevard de l'Europe au départ de la place de l'Europe jusqu'à l'avenue de Pontoise concerne également directement le futur quartier puisqu'il en délimite le périmètre en partie Nord et contribuera pour une grande part à sa desserte.

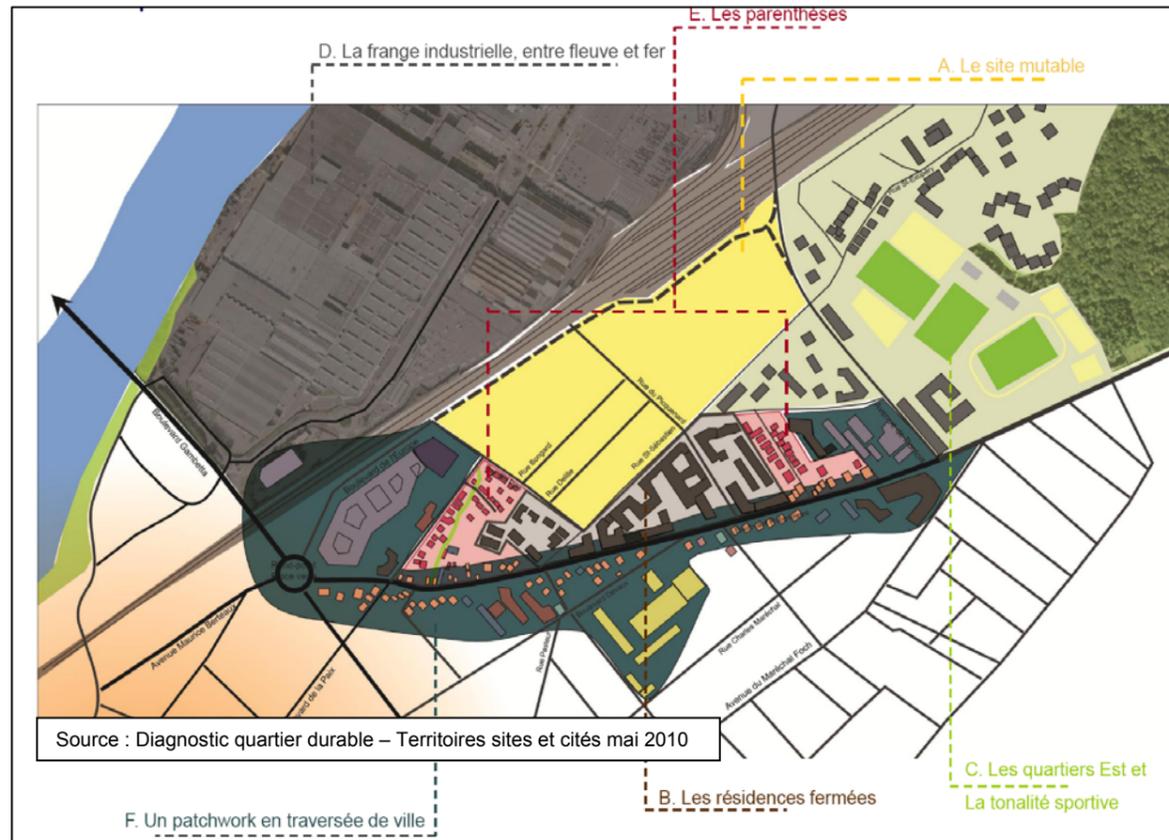
Le projet de requalification de la rue Saint-Sébastien

Profitant du prolongement du boulevard de l'Europe, la rue Saint Sébastien se verra soulagée de la circulation de transit et ainsi pourra être réaménagée de manière à qualifier sa fonction de desserte locale.

On notera également les perspectives offertes par la **requalification d'espaces stratégiques dans le quartier Saint Exupéry** amorcées par l'édification de l'Espace Claude Vanpouille et de l'école élémentaire Nelson Mandela.



Projet de prolongement du Boulevard de l'Europe



SYNTHESE

Les composantes du tissu urbain environnant

Les composantes urbaines qui environnent le site présentent des morphologies contrastées. Les différents « quartiers » au contact des terrains (Noailles et Yves du Manoir, tissu en épaisseur rue des Prés, ensemble de collectif en frange du quartier Saint Exupéry) forment des entités distinctes avec lesquelles le futur quartier Rouget de Lisle devra composer. Le passage des voies structurantes à l'échelle de la ville (avenue de Pontoise en particulier), l'organisation autarcique de certains îlots (Noailles) ne favorisent pas les liaisons interquartiers. On ne trouve d'ailleurs qu'assez peu d'espaces publics pouvant structurer les parcours urbains. Le projet offre ainsi un fort potentiel pour retisser des liens entre les quartiers, notamment avec le quartier Saint Exupéry, autour d'espace publics et d'équipements supports de fonctions attractives. Ce potentiel se prolonge à l'échelle de la ville dans les relations avec le pôle gare d'une part et la forêt de Saint-Germain-en-Laye d'autre part.

II.5. ACCES ET DESSERTE

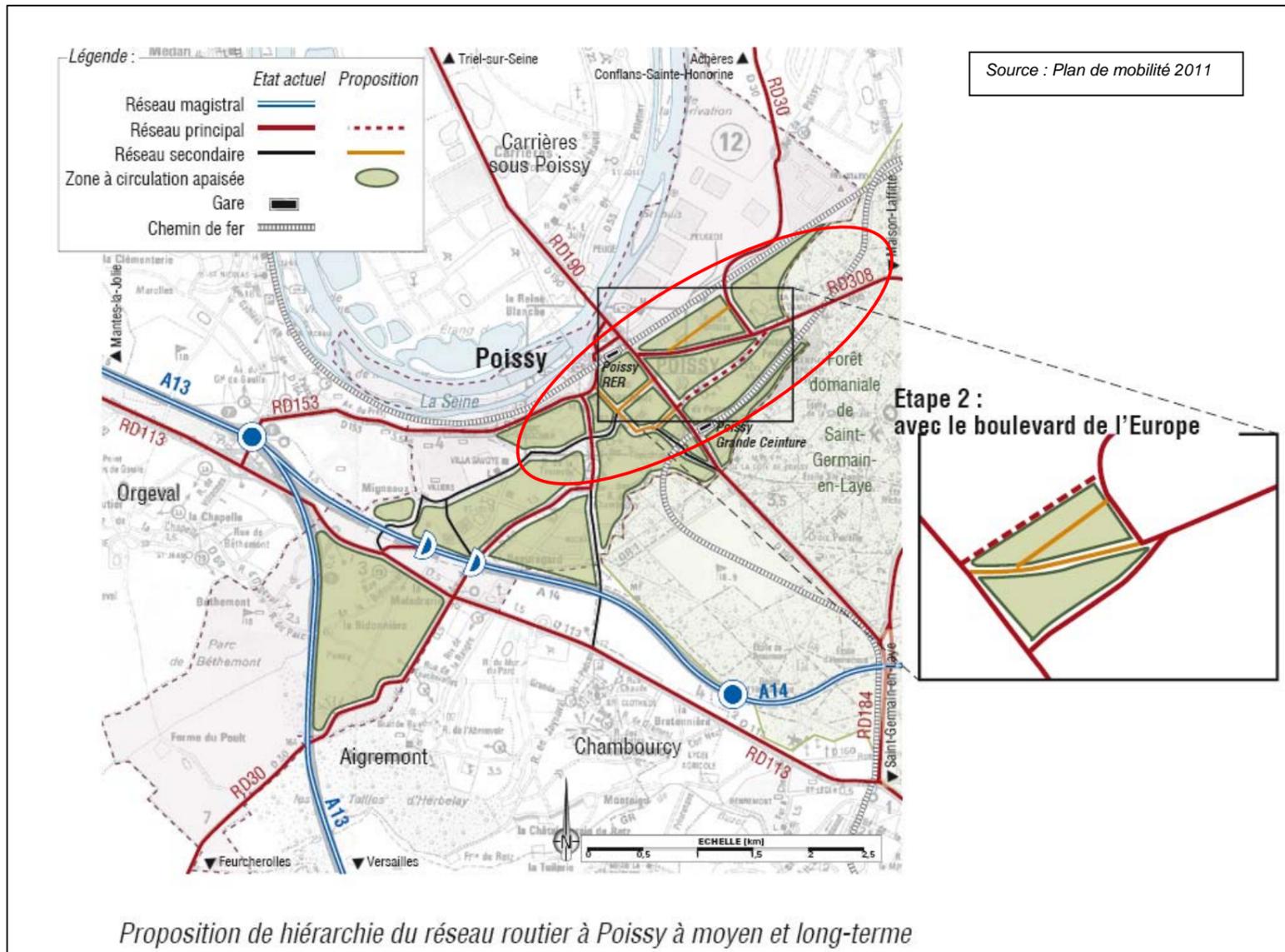
Si le site est situé à la croisée d'axes routiers stratégiques dans le réseau à l'échelle locale et régionale (RD190, RD30, RD153-158), **l'accessibilité routière est contrainte par des flux importants** (ex : 30 000 V/jour passent par la place de l'Europe - intersection des Boulevards Robespierre et Gambetta).

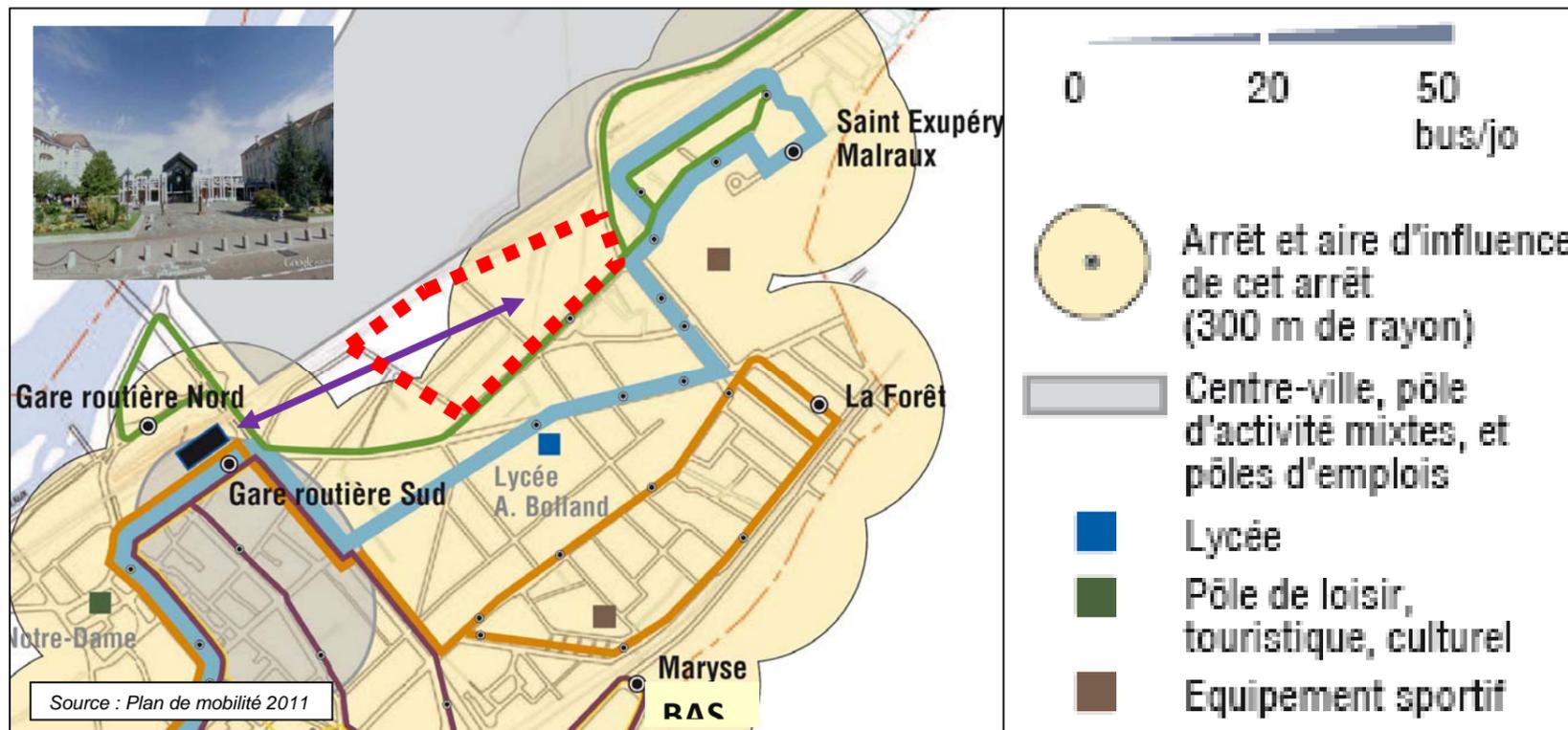
Des projets routiers structurants devraient contribuer à améliorer la situation en traversée de ville (projet d'A104). A une échelle plus locale, c'est le prolongement du boulevard de l'Europe en frange du futur quartier qui intéresse directement le projet puisqu'il accueillera une partie du trafic de la rue Saint Sébastien et du Boulevard Robespierre.

La politique générale de la mobilité s'articule à partir des orientations suivantes :

- le développement de la mobilité douce, notamment en cœur de ville (espace partagé),
- la maîtrise du trafic de transit, tant Nord-Sud, qu'Est-Ouest,
- l'accessibilité automobile à préserver, en lien avec le stationnement,
- l'amélioration des conditions de circulation des bus autour de la gare et du fonctionnement des gares routières,
- le renforcement des liens entre les quartiers excentrés et le centre-ville

Le projet de quartier Rouget de Lisle joue un rôle important dans la mise en œuvre de ce plan à divers titres et notamment comme pôle générant des besoins d'accès direct et rapide à la gare ou au centre ville. Le projet du Boulevard de l'Europe est au cœur du plan de redéfinition de la hiérarchie du réseau routier principal. Le futur quartier s'inscrit également dans le maillage des itinéraires à aménager et à jalonner du schéma directeur cyclable





LES TRANSPORTS EN COMMUN

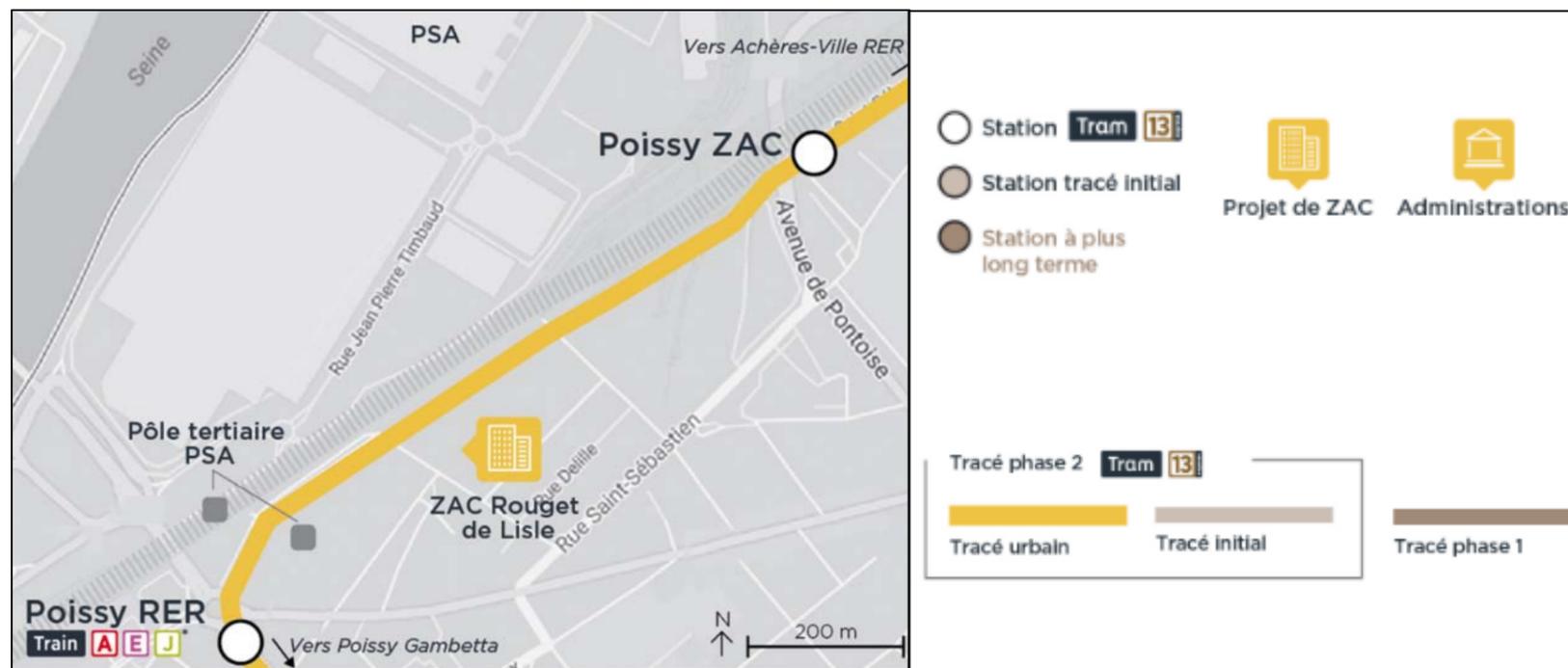
Le contexte est très favorable au développement du projet avec des moyens de transports collectifs situés à proximité. Il s'agit :

- de la gare RER/SNCF (entre 10 et 20 mn à pied) qui représente un atout majeur pour la desserte du site. Cette gare est desservie par :
 - la RER A, dont la fréquence est d'environ 70 trains par jour de semaine et par sens,
 - la ligne SNCF Mantes-La-Jolie – gare Saint-Lazare, dont la fréquence est d'environ 40 trains par jour de semaine et par sens.
- des lignes de bus avec :
 - la ligne 54, reliant la gare RER / SNCF de Poissy au Technoparc. Sa fréquence est d'environ deux passages par heure. Elle est accrue le matin aux alentours des 8h et le soir vers 17h, pour la desserte du lycée Charles de Gaulle.
 - la ligne 50, reliant les quartiers de la Coudraie, à celui de Saint-Exupéry, en passant par la gare RER / SNCF, avec une fréquence de passage d'un bus toutes les 20 mn, voire toutes les 10 minutes en heure de pointe (de 7h06h10 à 9h10 et de 16h20 à 19h40).

L'arrêt de bus le plus proche du périmètre de la ZAC est situé au niveau de l'intersection des rues Saint-Sébastien et du Picquenard où passe la ligne 54. On observe que l'aire d'influence de cet arrêt ne couvre pas une partie des terrains situés au Nord-Ouest du site.

La ligne 50 passe uniquement au niveau du boulevard Robespierre.

Et ce contexte est appelé à encore se renforcer en capacité de desserte en transports en commun avec le passage du Tram 13 express sur le futur tracé du prolongement du boulevard de l'Europe.





Boulevard de l'Europe



Rue Delille



Rue Gérard Bongard



Sente de la Paix



Passage au travers de l'îlot du quartier Noailles



Trottoir aménagé rue Saint-Sébastien en bordure du site

LES CIRCULATIONS PIETONNES ET CYCLABLES

En dehors des trottoirs aménagés et des chaussées automobiles pour les cycles, les aménagements pour les déplacements piétons ou cyclables sont très peu développés dans le secteur. Le réseau piéton-cycle est donc confondu avec le réseau viaire.

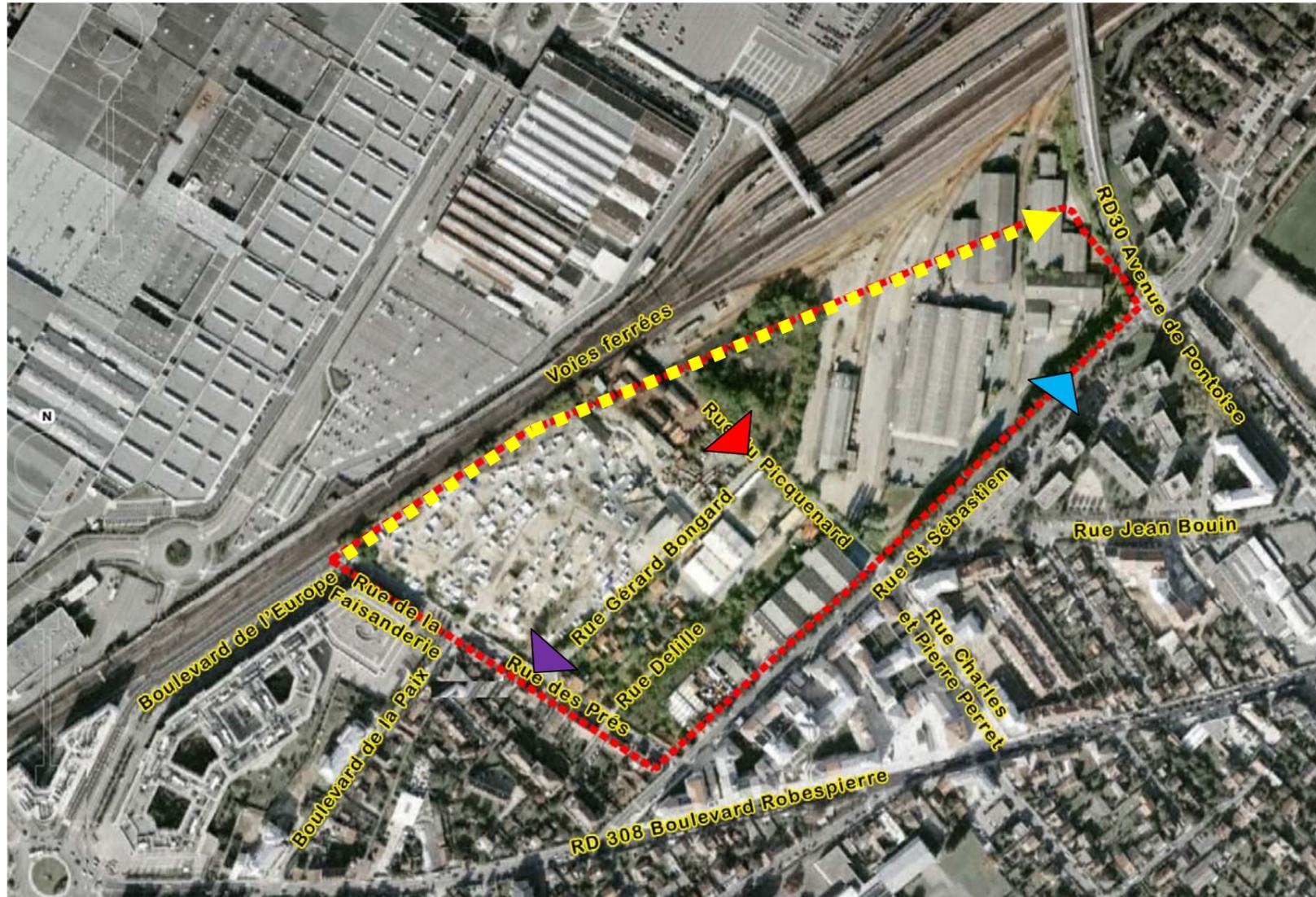
L'interruption de la bande cyclable avenue de Pontoise à l'arrivée au carrefour avec la rue Saint Sébastien illustre l'inadaptation de la voirie aux pratiques cyclables dans le secteur.

D'ailleurs les aménagements récents ont peu pris en compte les problématiques de développement d'un maillage d'itinéraires piétons-cycles. Pour exemple les voies piétonnes sont privatisées dans le quartier de Noailles et l'amorce du Boulevard de l'Europe ne possède ni bande ni piste cyclable.

Cependant le confort des emprises piétonnières sur les voies dans ces opérations récentes est réel et contraste avec l'étroitesse de certains trottoirs sur des voies en périphérie du site (rue de la Faisanderie, rue des Prés) ou de distribution interne (rue du Picquenard).

A l'intérieur du site, seule la rue Delille permet le cheminement piétonnier dans des conditions relativement sécurisées en raison du faible trafic automobile.

C'est donc dans le tissu ancien, à l'endroit de la sente de la Paix, que l'on trouve l'unique liaison piétonne interquartier en site propre.



LE RESEAU ROUTIER : le site

Si le prolongement du boulevard de l'Europe permettra à terme la desserte du site en façade Nord-Ouest, celui-ci reste aujourd'hui relativement enclavé du fait de la butée des terrains sur le domaine ferroviaire.

D'autant que la desserte par l'avenue de Pontoise (RD30) est très contrainte du fait de la position de la voie en surplomb et de la configuration des lieux.

Les accès au site

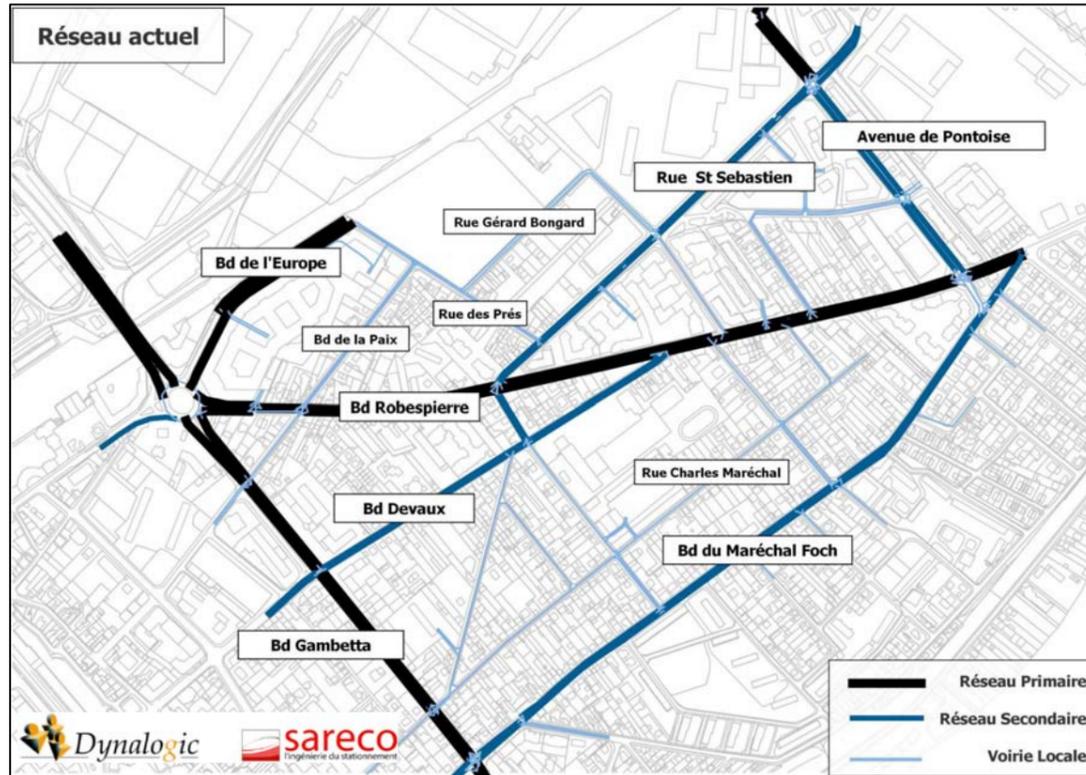
Ainsi, dans l'ordre hiérarchique des voies, le site est directement accessible par :

- . la RD30 (avenue de Pontoise), voie principale à l'échelle intercommunale (liaison entre Conflans Sainte-Honorine et le sud des Yvelines),
- . la rue Saint Sébastien, voie de distribution à l'échelle locale (liaison entre la RD30 et la RD308),
- . le boulevard de l'Europe, voie de distribution actuellement et voie principale à l'échelle interquartier à terme dans son prolongement jusqu'à la RD30 et de liaison entre le pôle tertiaire et le pôle économique et industriel à l'entrée nord de la ville.
- . les rues des Prés et de la Faisanderie, voies de distribution à l'échelle du quartier, qui assurent la liaison entre le boulevard de l'Europe et la rue Saint Sébastien et avec le Boulevard de la Paix.

La desserte interne des terrains

En raison des grandes emprises industrielles (dont SNCF réseau qui du fait de son activité bénéficie de la desserte par le rail), le réseau interne n'est développé qu'en partie Ouest. Dans le prolongement de la rue Pierre et Charles Perret, la rue du Picquenard, voie centrale à l'échelle du site, vient buter sur l'emprise ferroviaire. La rue Gérard Bongard n'est qu'une voie secondaire de desserte locale quant à la rue Delille (chemin de terre), elle est strictement dédiée à la desserte des riverains.



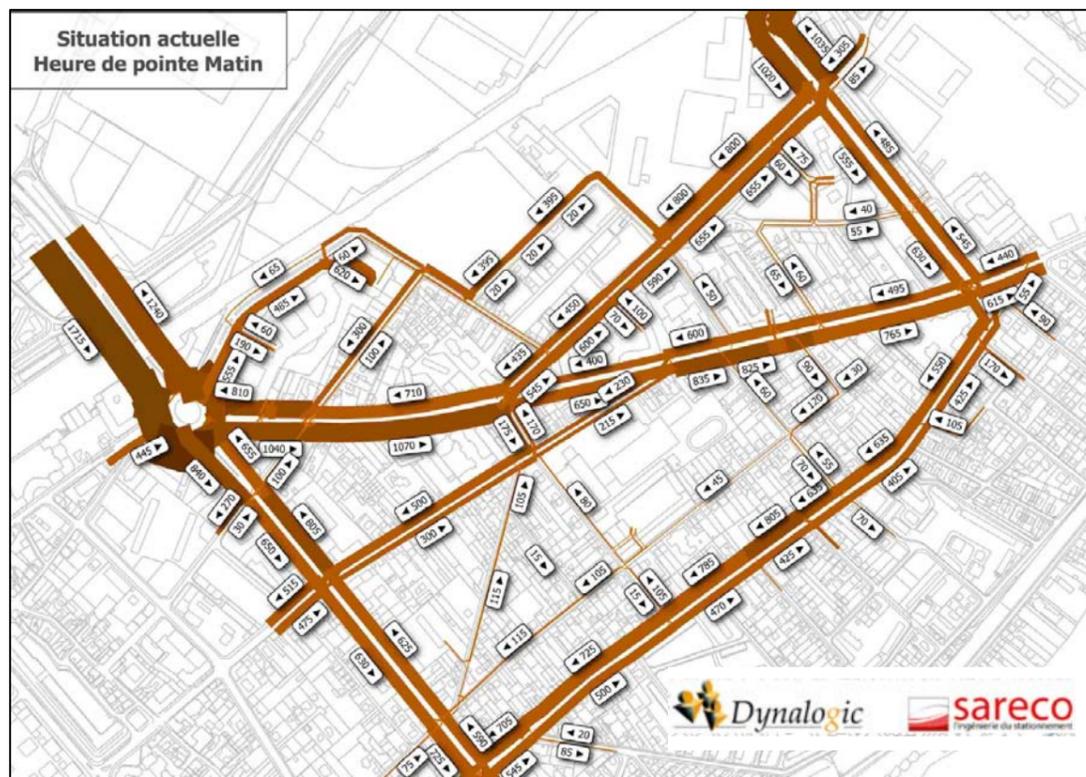


Des axes routiers urbains fortement circulés

A l'heure actuelle², le boulevard de l'Europe assure la liaison entre la rue de la Faisanderie et la place de l'Europe. Il est très peu fréquenté, ce qui n'est pas le cas des autres voiries du secteur, dont le trafic à l'heure de pointe du matin (heure déterminante)-peut atteindre jusqu'à:

- . Boulevard Robespierre, 1800 UVP (Unité Véhicule Particulier),
- . Rue Saint-Sébastien, 1400 UVP,
- . Avenue de Pontoise, 2100 UVP.

Pour ces voiries "urbaines", notamment le Boulevard Robespierre et la rue Saint-Sébastien qui traversent ou longent des quartiers résidentiels, de tels niveaux de trafic engendrent des nuisances pour les riverains (bruit, pollution).



Enfin, la place de l'Europe concentre la plupart des flux traversant Poissy (flux Nord-Sud mais également flux Nord-Est et Nord – Sud-Est). Son fonctionnement est particulièrement délicat : fortes congestions, voire saturations aux heures de pointe, remontées de files sur la RD190 et le Bd Robespierre jusqu'à la rue Saint Sébastien, difficultés d'accès à la gare routière pour les transports en commun.

Le secteur se caractérise donc par des axes routiers urbains fortement circulés, tandis que la place de l'Europe est saturée aux heures de pointe, conduisant à des difficultés de circulation sur les principaux axes y convergeant.

² Sources :
 « Quartier Rouget de Lisle à Poissy, étude de circulation et de stationnement » Dynalogic, Sareco pour Citallios, 02 10 2017.
 « Projet ROUGET DE LISLE – Schéma d'organisation des circulations – Rapport final » : Transitec, août 2013.



Places de stationnement longitudinal rue Saint-Sébastien

LE STATIONNEMENT

On ne recense pas de parking public sur le secteur d'étude.

La gare RER / SNCF est desservie par le parking de stationnement régional (P.I.R.) et le parking Maurice Berteaux.

Ainsi l'offre en stationnement situé sur les terrains et à proximité se réduit à :

- l'offre sur un côté de la voie rue des Prés,
- des places de stationnement longitudinal de part et d'autre de la rue Saint-Sébastien.

Il en découle un stationnement « sauvage » sur les trottoirs rue G. Bongard et rue du Picquenard.

Un parking privé accessible par le Boulevard de l'Europe dessert le site d'activité tertiaire Peugeot PSA.

L'ACCIDENTOLOGIE :

Les données ville (police municipale) recensent :

2012 : 1 rue de la Tournelle et 1 rue de Beauregard.

2013 : 1 rue du Champ Gaillard.

2014 : 1 angle boulevard Gambetta - rue du Pont Ancien (place Pigozzi)

2015 : 1 avenue de la Maladrerie.

2016 : 1 boulevard Devaux et 1 angle rue Saint-Louis - avenue Meissonier.

On ne recense donc pas d'accident mortel dans le secteur du projet.



L'accessibilité au fleuve depuis le site est actuellement très contrainte par l'étanchéité et la dimension des espaces ferroviaires et industriels (PSA).

Autres infrastructures de transport

L'infrastructure ferroviaire

Le branchement fer autrefois moteur du développement industriel des terrains n'est plus d'actualité. En effet, dans le contexte de la reconversion des terrains en quartier à dominante résidentielle il n'est pas prévu que la voie ferrée puisse être utilisée directement depuis le site.

L'infrastructure fluviale

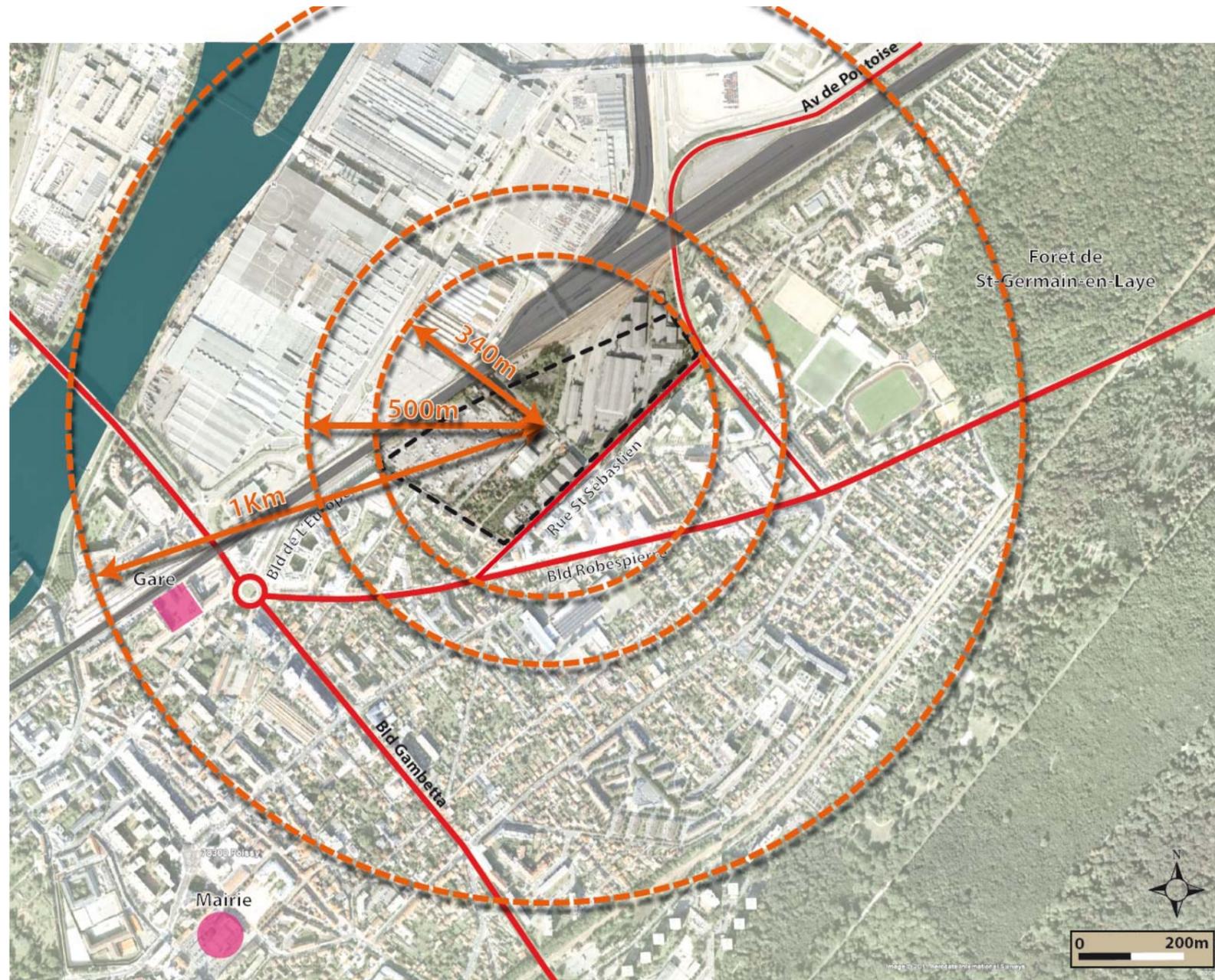
On note une forte fréquentation de la halte fluviale sur la Seine en rapport avec la desserte des sites touristiques communaux voire départementaux (Saint-Germain-en-Laye, Versailles). Une utilisation en rapport avec la vocation de transport de voyageurs n'est pas actuellement envisagée dans le contexte communal ou intercommunal. Par ailleurs, l'accessibilité au fleuve depuis le site est actuellement très contrainte par l'étanchéité et la dimension des espaces ferroviaires et industriels (PSA).

L'infrastructure aéroportuaire

L'aéroport **Roissy-Charles-de-Gaulle**, situé à **54 km**, est **facilement accessible par les transports en commun** (RER A5 jusqu'à Châtelet-les-Halles, puis RER B3 jusqu'à Roissy) et **en voiture par le réseau autoroutier (A14 – A86 – A1)**.

De même pour l'aéroport d'Orly, situé à **37 km**, par le RER A5 jusqu'à Châtelet-les-Halles puis RER B4 jusqu'à Antony + navette (Orlyval) ou par la route (A14-A13-A86).

Repère des distances entre le site et les pôles d'intérêt majeur (gare, centre ville, forêt, équipements sportifs, quartier Saint Exupéry....)



SYNTHESE

Accès et desserte

Le contexte se caractérise par des relations difficiles entre les quartiers du fait notamment des coupures opérées par l'infrastructure routière et la place prépondérante de l'automobile qui en découle dans les déplacements. La proximité de la gare constitue un atout majeur pour la requalification urbaine du site et l'objectif de la démarche concernant le futur quartier Rouget de Lisle est bien de favoriser l'utilisation des transports en commun et les modes actifs de déplacements et de limiter l'emploi de la voiture particulière. Ceci va de pair avec la mise en place des conditions d'amélioration des circulations sur les axes primaires du secteur (rue Saint Sébastien, boulevard Robespierre, carrefour de l'Europe...) et la réflexion est engagée sur les déplacements à l'échelle de la ville et la programmation de projets d'aménagements d'envergure (prolongement du boulevard de l'Europe et passage du Tram 13 express, requalification de la rue Saint Sébastien,...). Dans ce contexte le futur quartier est appelé à jouer un rôle majeur dans la qualification des mobilités et notamment être en capacité de structurer de nouvelles relations entre les quartiers s'articulant par exemple sur une liaison structurante pôle gare - forêt.

II.6. CARACTERE GENERAL DU MILIEU PHYSIQUE

II.6.1. RELIEF

Éléments du contexte topographique



A l'échelle du territoire communal, le relief et la géomorphologie sont très diversifiés.

La ville de Poissy est limitée à l'ouest par la Seine à la cote 22 m. N.G.F. et elle s'étend sur les coteaux à l'altitude maximale de 185 m. N.G.F. jusqu'en limite des communes de Feucherolles et Orgeval. Elle est bordée à l'est par la forêt.

Le relief et la composition des sols font apparaître trois secteurs distincts :

- Les sables et alluvions, localisés le long de la Seine (jusqu'à 30 m d'altitude) ;
- Les terrasses alluviales successives où les pentes se traduisent par une dénivellation prononcée, certaines pentes peuvent atteindre localement 12%. Ces terrasses se situent entre 40 et 65 m d'altitude ;
- Les calcaires et marnes du Lutétien qui sont localisés sur les hauteurs (à partir de 70 m et jusqu'à 170 m d'altitude).

A l'échelle du site, la topographie varie de 29m NGF à 25m NGF environ du Nord-Ouest vers le Sud-Est.

A l'endroit de l'ancienne ballastière où des terres ont été excavées sur environ 4 m, on trouve le point le plus bas du périmètre de la ZAC, situé à 21,69 m NGF.

La différence avec les abords est marquée avec le quartier Saint Exupéry.

II.6.2. HYDROGRAPHIE ET QUALITE DE L'EAU

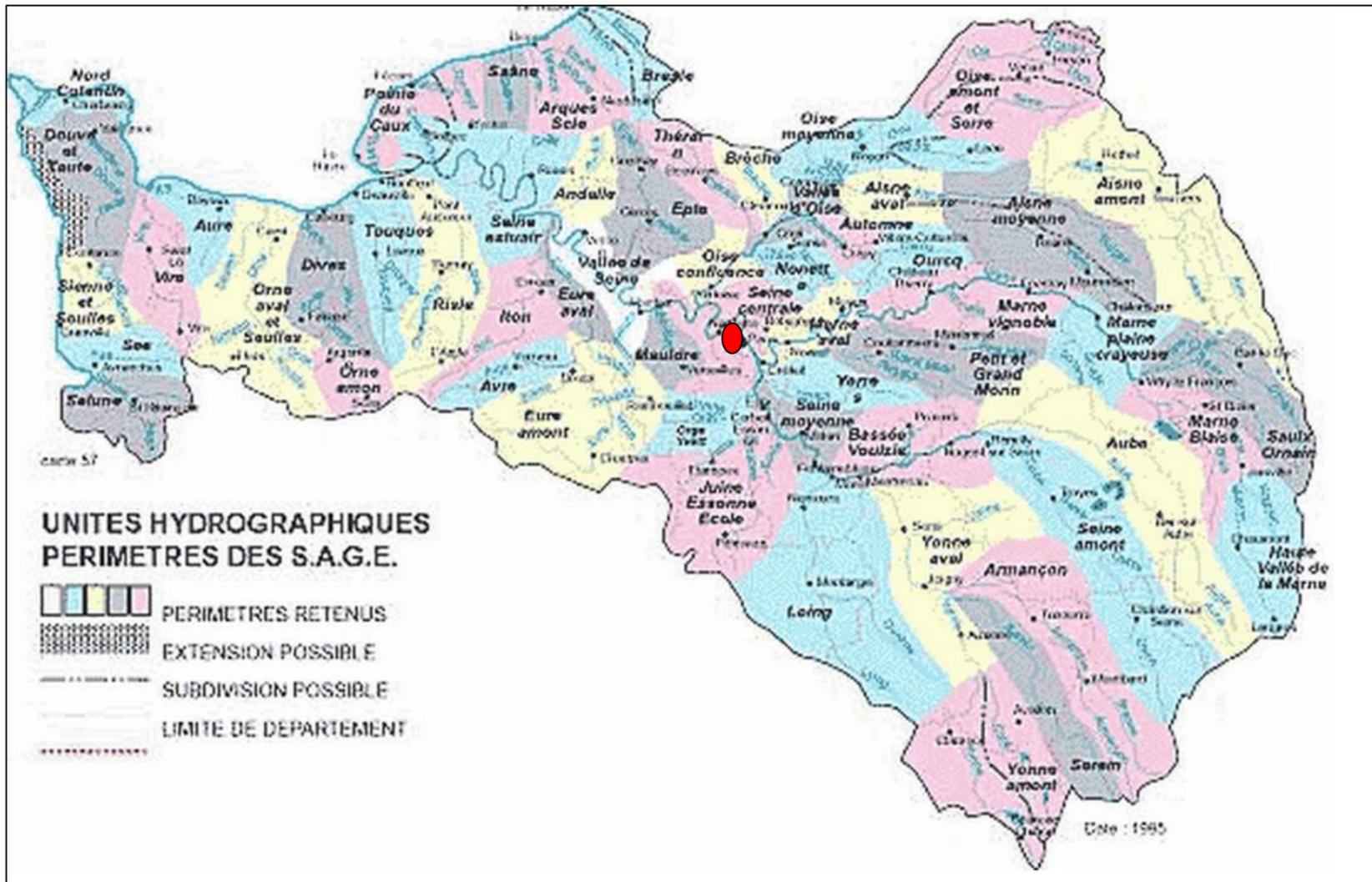
Eléments du contexte réglementaire

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Seine Normandie

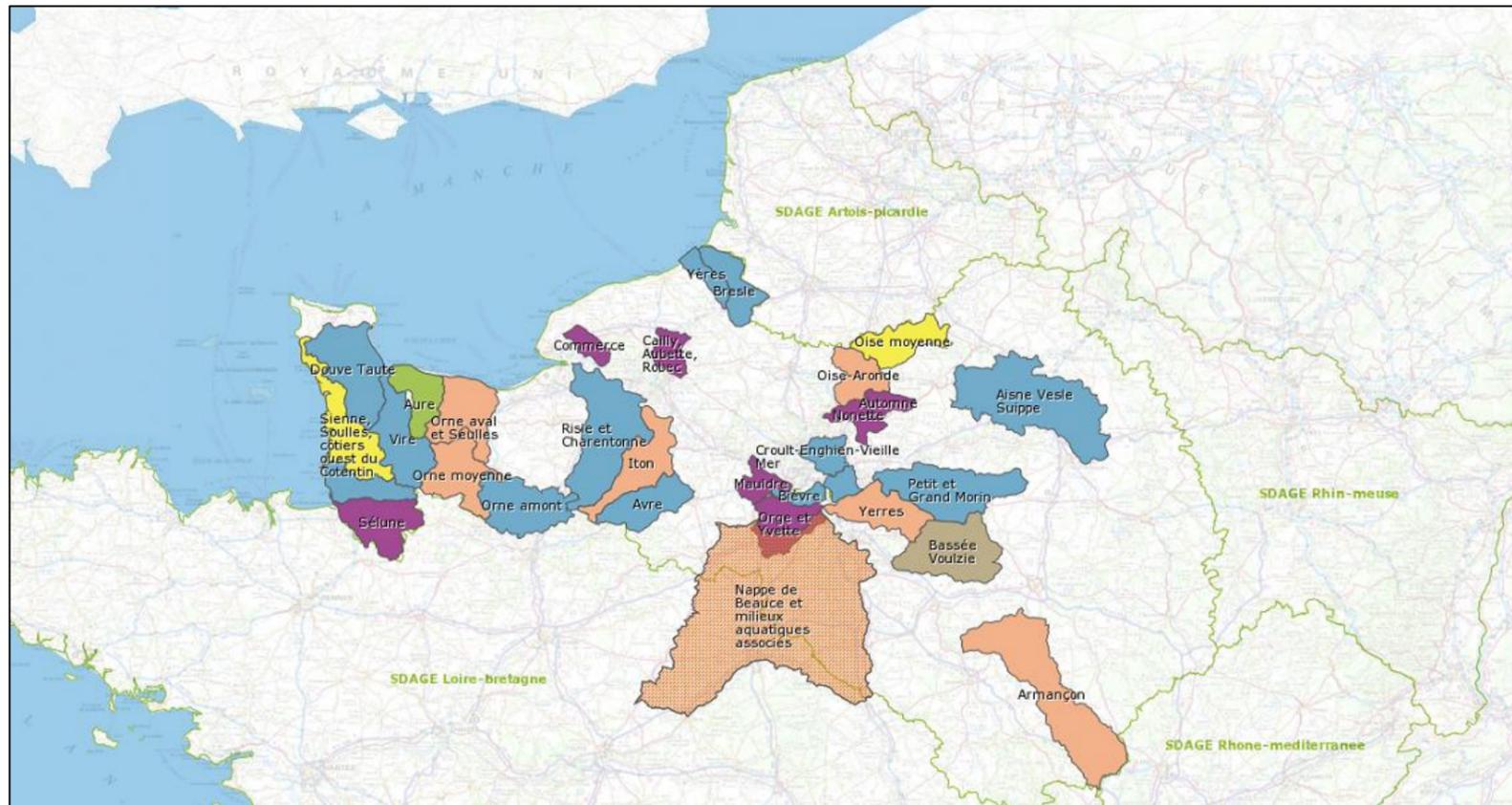
Le S.D.A.G.E 2016-2021, adopté le 05 novembre 2015, est un outil de l'aménagement du territoire qui vise à obtenir les conditions d'une meilleure économie de la ressource en eau et le respect des milieux aquatiques tout en assurant un développement économique et humain en vue de la recherche d'un développement durable.

Il s'organise autour de grands défis et leviers d'actions comme :

- la diminution des pollutions ponctuelles ;
- la diminution des pollutions diffuses ;
- la réduction des pollutions par les micropolluants ;
- la protection de la mer et du littoral ;
- la protection des captages pour l'alimentation en eau potable ;
- la restauration des milieux aquatiques ;
- la gestion de la rareté de la ressource en eau ;
- la prévention du risque d'inondation ;
- l'acquisition et le partage des connaissances
- le développement de la gouvernance et l'analyse économique.



Le SDAGE est constitué d'unités hydrographiques sur lesquelles s'appuie la délimitation des Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.). La commune est située sur l'unité hydrographique Seine Centrale.



L'avancement des SAGE du Bassin Seine Normandie

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.)

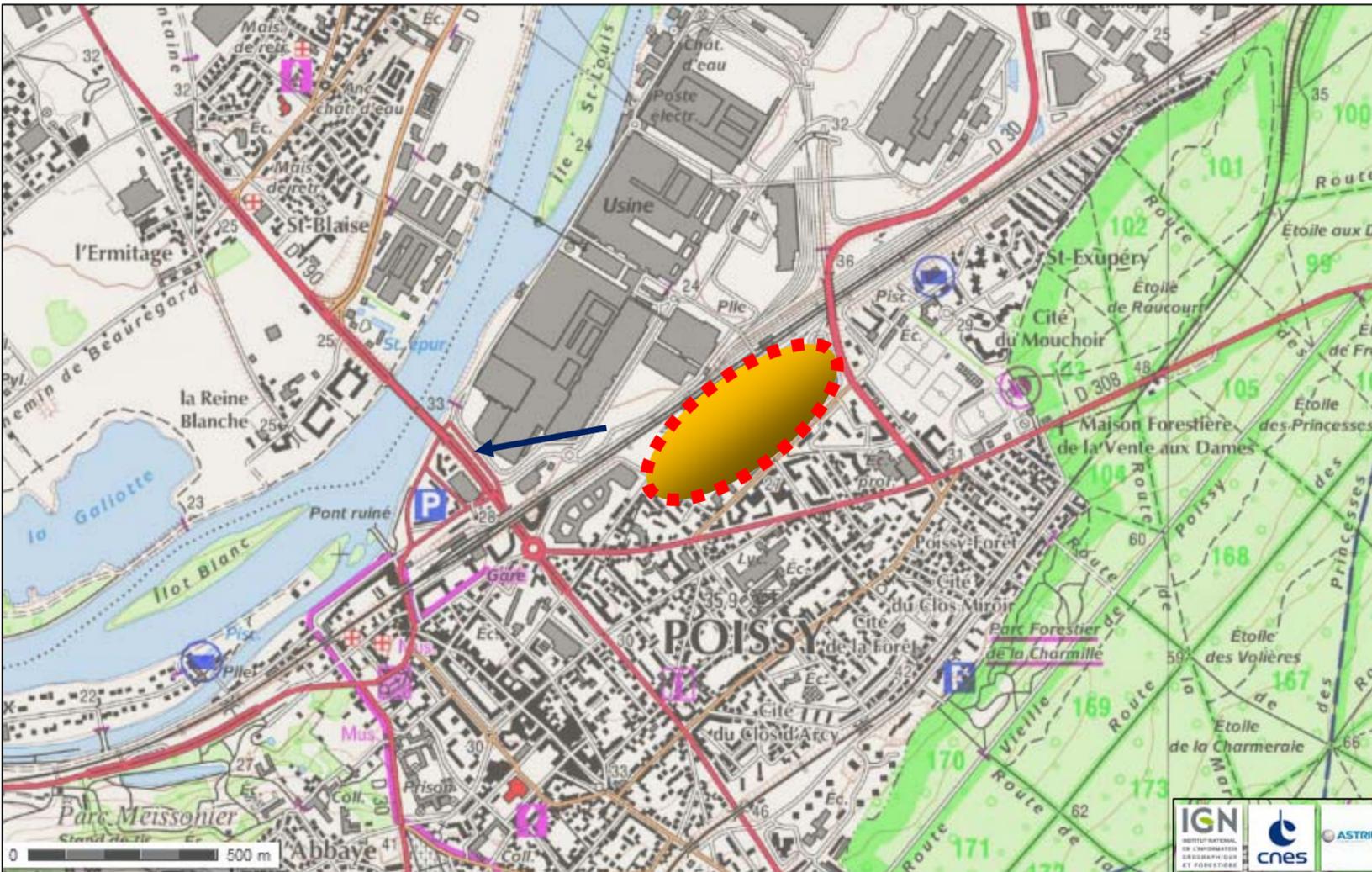
À l'échelle d'un sous-bassin versant ou d'un groupement de sous-bassins, il vise à fixer des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine, des écosystèmes aquatiques, ainsi que les objectifs de préservation des zones humides. Les contrats de bassin permettent de mettre en place des programmes pluriannuels pour faire face aux problèmes liés à l'eau des territoires concernés.

La commune de Poissy n'est pas concernée par l'élaboration d'un SAGE.

Le contrat territorial de bassin

Ainsi à une échelle locale, et afin de mener à bien le programme d'action défini par l'agence locale de l'eau, en conformité avec le SDAGE et en collaboration avec l'agence de l'eau et d'autres acteurs locaux,

La Communauté d'Agglomération ayant pris la compétence eau le 1 janvier 2017, doit élaborer son propre contrat.



Sens de la nappe (source : Rapport de synthèse sur les investigations réalisées sur l'EcoQuartier EOLES à Poissy » EPFY, BURGEAP 02 05 2013 : FG1)

Éléments du contexte hydrographique

Les eaux souterraines

L'Ile-de-France se situe au centre du bassin sédimentaire de Paris dont la structure générale en cuvette permet d'identifier les différentes formations déposées au cours des ères secondaire et tertiaire. **Dans le département des Yvelines** les aquifères exploités pour leurs ressources en eau sont multiples (la nappe alluviale, la nappe de la craie, la nappe des sables de Fontainebleau et la nappe très profonde de l'Albien).

Sur Poissy, le contexte hydrogéologique est dominé par la Seine. Poissy occupe en effet une section de la rive gauche du fleuve qui décrit, à la hauteur de la commune, un large méandre, en laissant émerger des îles de forme allongée. Trois rus parcourent le territoire dans le sens de la pente générale du secteur du sud-est vers la Seine.

A l'échelle du site,

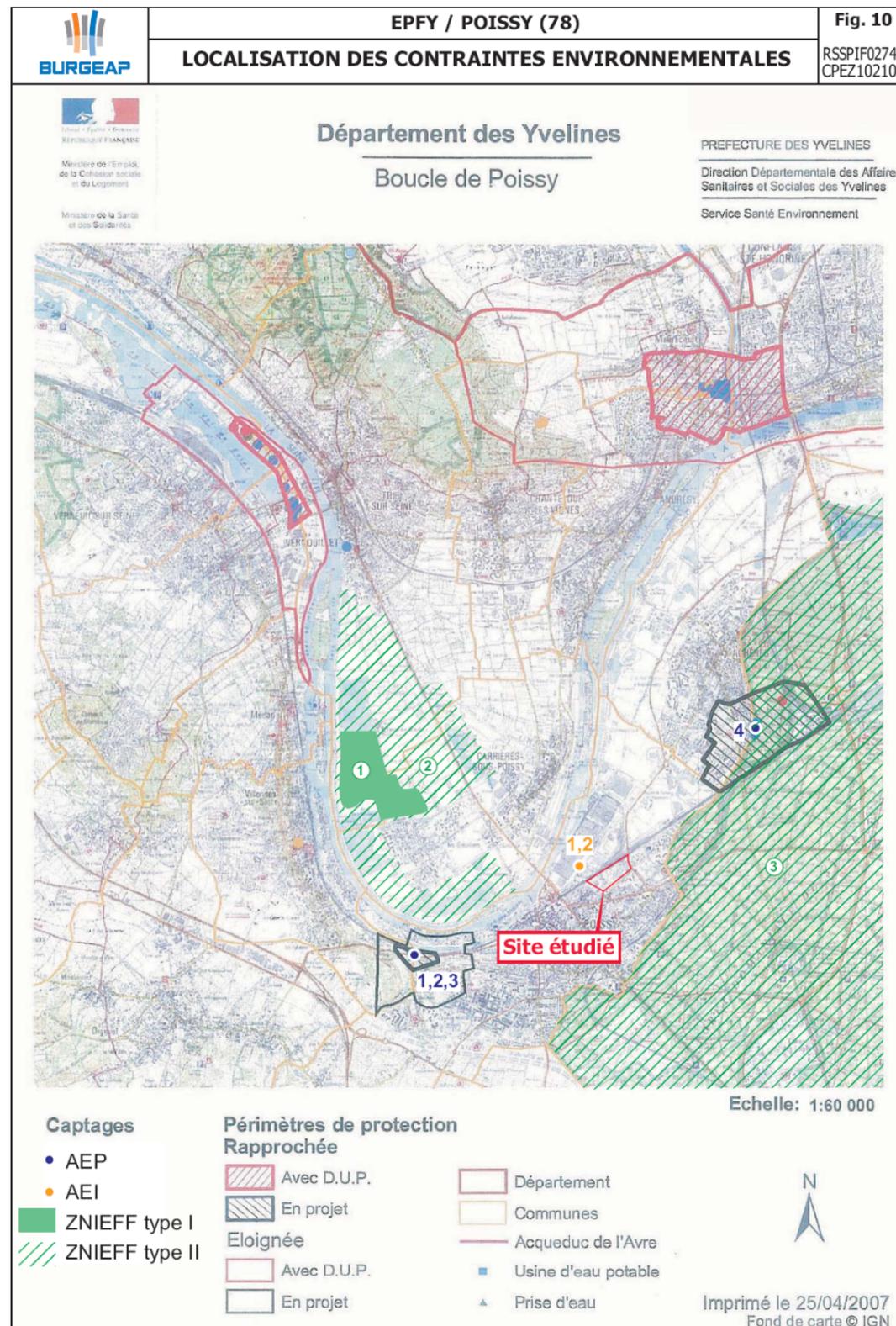
Position de la nappe³ :

Au droit de la zone d'étude, les nappes susceptibles d'être rencontrées sont du haut vers le bas :

- la nappe alluviale rencontrée a environ 6 à 8 mètres de profondeur par rapport au terrain actuel ;
- la nappe de la craie du Campanien niveau statique captif entre 15 et 20 mètres de profondeur, aquifère rencontré à plus de 30 mètres de profondeur.

Le sens d'écoulement global supposé de la nappe alluviale est orienté vers la Seine c'est-à-dire vers l'ouest, selon l'atlas des nappes aquifères de la région parisienne de 1970. Ce sens d'écoulement a été confirmé sur l'Quartier lors d'études menées sur les différents sites industriels qui y sont implantés.

³ Source : « Rapport de synthèse sur les investigations réalisées sur l'EcoQuartier EOLES à Poissy » EPFY, BURGEAP 02 05 2013



Utilisation de la ressource en eau dans le secteur d'étude⁴ :

- Captage pour l'alimentation en eau potable

D'après les informations transmises par la DDASS des Yvelines, il existe trois captages publics d'eau destinés à la consommation humaine sur la commune de POISSY. Ces captages captent les nappes profondes de la craie campanienne ou de l'Albien. Cette dernière est considérée comme une ressource stratégique, et est parfaitement protégée des pollutions de surface par les formations géologiques qui la surmontent. Ainsi, d'après les données recensées, trois captages AEP sont présents à moins de 3 km de l'Quartier. Cette ressource est sensible mais non vulnérable car captant des eaux profondes (supérieur a 30 m de profondeur) et protégée par des niveaux peu perméables (glaises et argiles de l'Ypresien).

Le site d'étude n'est pas inclus dans un périmètre de protection de captage.

- Captage d'alimentation en eau industrielle

L'inventaire des captages à usage industriel a été réalisé a partir des données communiquées par l'agence de l'eau ; celles-ci ne nous fournissent aucune indication sur la profondeur de la nappe effectivement captée. D'après les données récoltées, 5 captages à usage industriel sont recensés à moins de 3 km du site d'étude. Les captages industriels 1 et 2 sont situés à l'ouest du site, donc à l'aval hydraulique selon le sens d'écoulement de la nappe décrit plus haut. 2 captages à usage industriel sont recensés à moins de 500 m du site d'étude : ils captent les eaux de surface. **Ces captages ne sont donc pas vulnérables à une pollution issue du terrain d'étude (si celle-ci atteint la nappe) puisqu'ils captent les eaux de surface et non les eaux de nappe. Quant aux 3 autres captages, du fait qu'ils se situent en amont hydraulique, ils ne sont donc pas vulnérables**

Par ailleurs, il n'existe pas de captage d'eau destiné à l'irrigation sur la ville ni sur les communes avoisinantes dans un rayon de 4 km autour du site.

⁴ Sources : « Rapport de synthèse sur les investigations réalisées sur l'EcoQuartier EOLES à Poissy » EPFY, BURGEAP 02 05 2013 et ajustements apportées par ATM en décembre 2017.

Localisation point de prélèvement
Centre de Loisirs Gaglione
Maison de la Citoyenneté
Ecole Montaigne
Ecole Ronsard
Centre petite enfance
Complexe sportif Marcel Cerdan
Lycée A. Bolland
Club Péguy
Maison de la Citoyenneté
Usine de Poissy
Piscine Saint-Exupéry
MCSA
Crèche Caglione
Piscine Saint-Exupéry
RPA
Maison de la Citoyenneté
CIO
Stade Léo Lagrange
Lycée Le Corbusier
RPA
Crèche Le petit prince
MCSA
CCSA
Centre sportif Cerdan
Mairie

Qualité de l'eau⁵ :

Rapport d'analyse de l'ARS (Agence Régionale de Santé – Yvelines)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Sanitaire courant

POISSY
Commune de : POISSY

Prélèvement et mesures de terrain du **02/10/2017 à 08h21** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL), qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : POISSY (UNITE DE DISTRIBUTION)
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Nom et localisation du point de surveillance : POINT MOBILE POISSY - MAIRIE ROBINET SALLE DE PAUSE 'RDC
Code point de surveillance : 0000001390 Code installation : 000493 Type d'analyse : D1G7
Code Sise analyse : 00179003 Référence laboratoire : LSE1710-15767 Numéro de prélèvement : 07800172976

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Le rapport annuel 2016 sur l'eau du Délégué (Suez environnement – Lyonnaise des eaux) indique une conformité totale des prélèvements sur les eaux concernant la microbiologie et les paramètres physico-chimiques.

Indicateurs de performance	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne :		
	- la microbiologie	100%	100%
	- les paramètres physico-chimiques	100%	100%
Source : extrait du rapport 2016 du délégataire (Suez environnement – Lyonnaise des eaux)			

⁵ Ville de Poissy



Réseau hydrographique (Géoportail)

Les eaux de surfaces

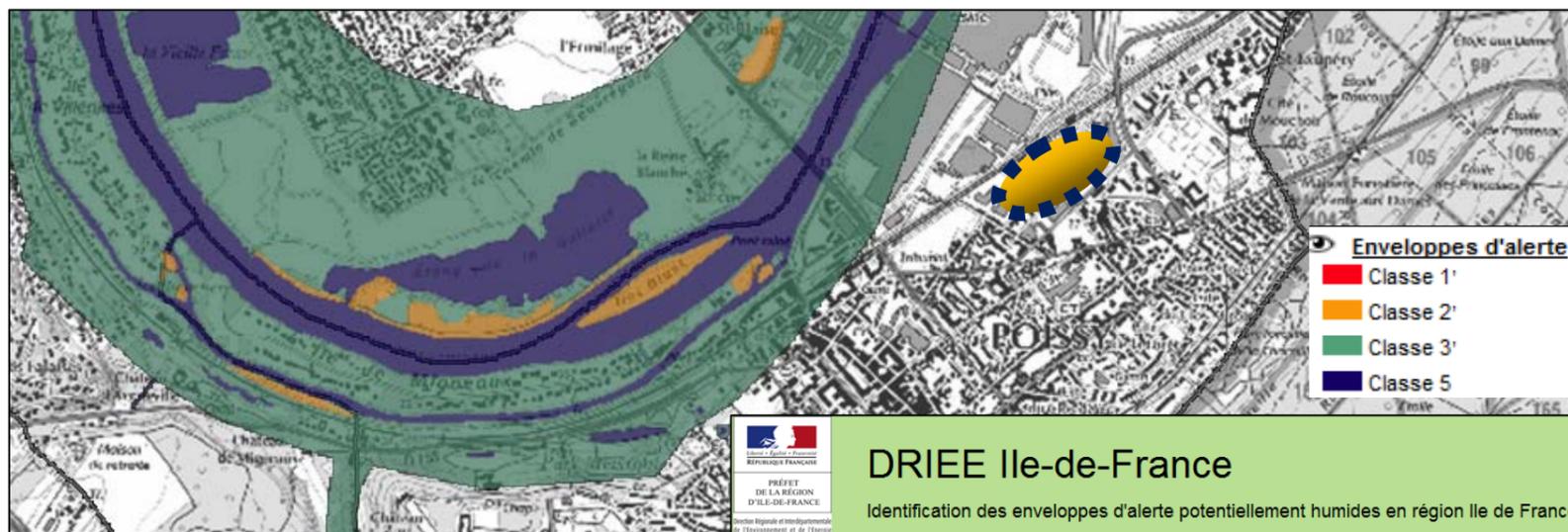
Le territoire communal de Poissy appartient au bassin versant de la Seine et est localisé en rive gauche d'un méandre de la Seine, en aval de Paris. La Seine est un fleuve navigable dans sa traversée de l'Île-de-France. Le périmètre de la ZAC est situé à environ 500m de la Seine.

La qualité des eaux de la Seine est altérée, cependant des captures en 2001 ont permis de recenser sur le secteur d'étude des ablettes, gardons, perches, anguilles, ainsi que quelques chevaines et rotengles.

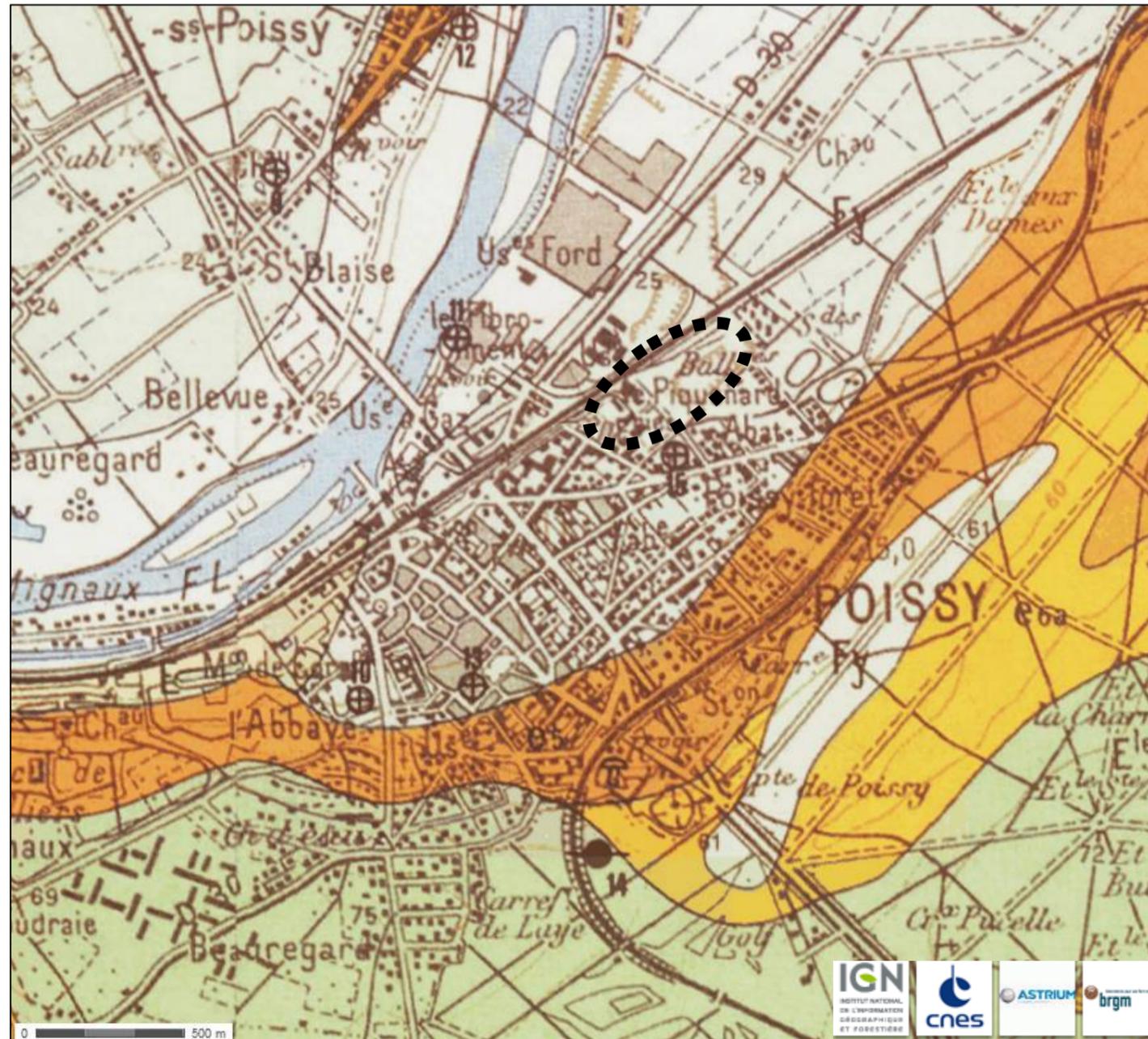
De manière générale, la pollution est en régression, mais le milieu demeure très dégradé (problème d'accessibilité des frayères...).

Les valeurs moyennes relevées entre 2003 et 2005 dans les stations en amont et en aval du secteur d'étude font apparaître que la qualité des eaux de la Seine varie de bonne à mauvaise en fonction des paramètres étudiés. On notera une légère dégradation entre la station amont et aval au niveau de certains paramètres liés à l'oxygène.

On ne relève aucun cours d'eau ou autre élément hydrographique de surface sur l'emprise de la ZAC ou à proximité,



Carte géologie au 1/50 000ème de Versailles



II.6.3. GEOLOGIE, GEOTECHNIQUE

ET HYDROGEOLOGIE

Eléments du contexte

Le contexte général

La topographie du Bassin Parisien est le résultat de l'érosion fluviale et des légères poussées orogéniques alpines. Les terrains, issus de la sédimentation marine, diffèrent de part et d'autre de la Seine : au nord, on trouve des roches gypsifères en surface et au sud des calcaires grossiers.

Le contexte local

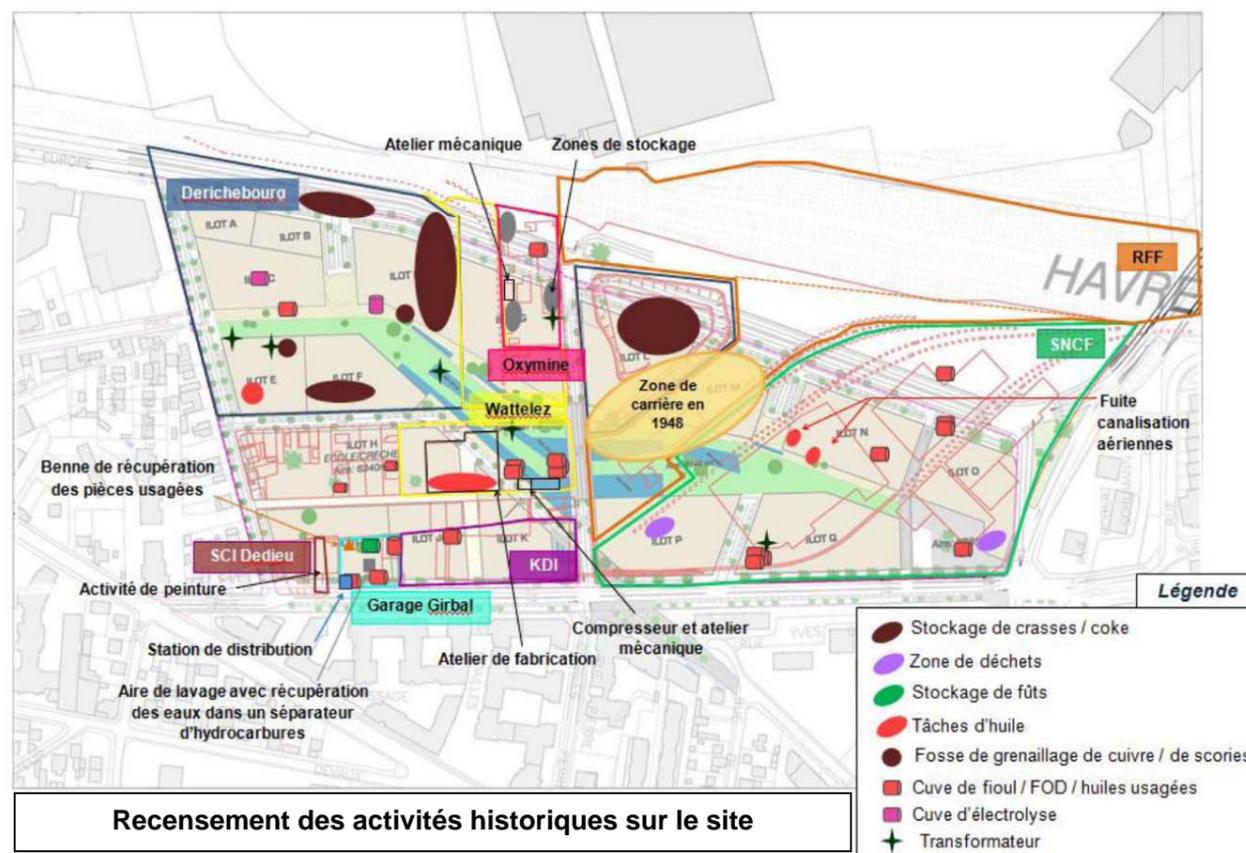
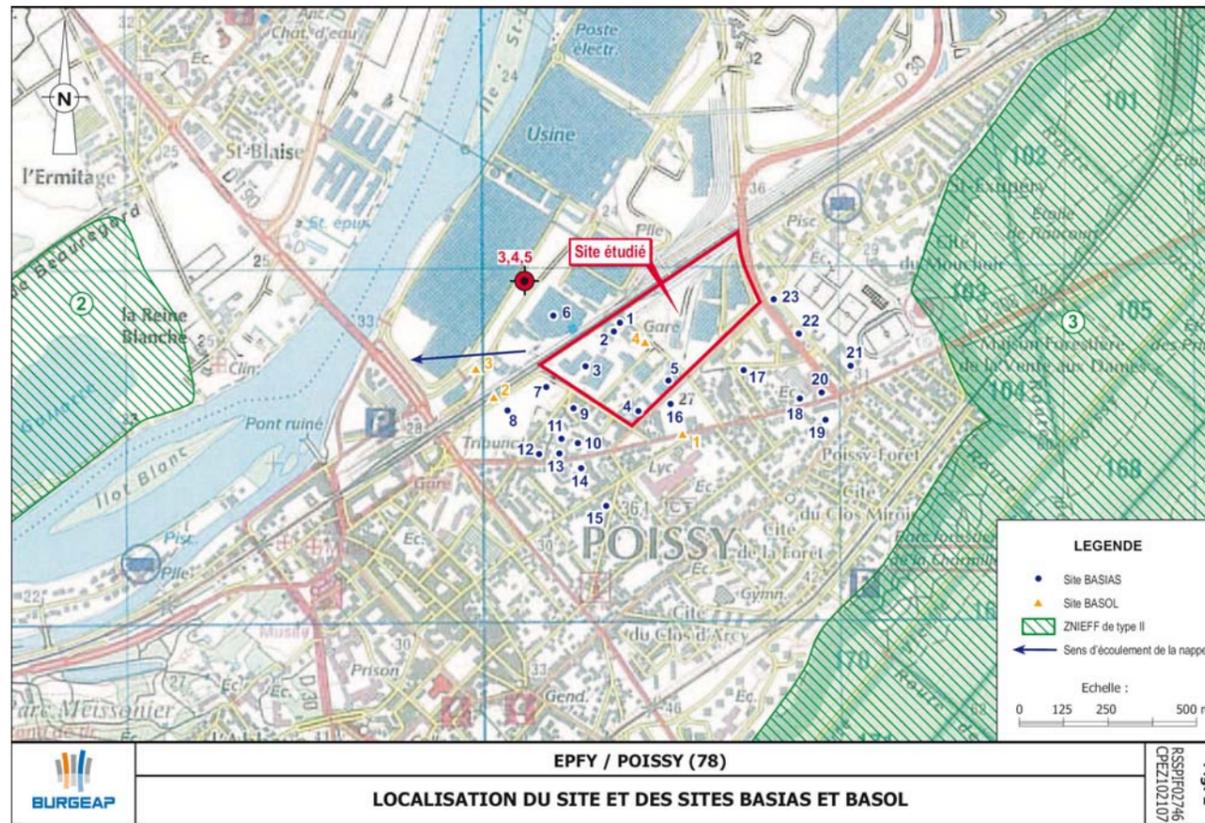
Selon la carte géologie au 1/50 000ème de Versailles, **les terrains rencontrés au droit du secteur d'étude sont des alluvions anciennes (Fy)** qui constituent de vastes formations de remblaiement déposées par les cours d'eau. Les quartz, silex, meulière, calcaires et roches granitiques prédominent dans les sables, graviers et limons de la Seine. Ces alluvions anciennes sont étagées en terrasses d'autant plus âgées qu'elles sont élevées.

La portance des sols :

Considérant l'hétérogénéité des sols en place tel qu'il en ressort des sondages effectués (remblais, présomption de cavités résultant d'exploitation de gravières...), des études complémentaires devront être réalisées par les preneurs afin de définir les préconisations (terrassement, fondations...) pour l'aménagement des terrains et les constructions. Ces études devront tenir compte également du plan de gestion eu égard à la dépollution des terrains, à la protection de la nappe etc...

L'aptitude des sols à l'infiltration :

Celle-ci se mesure essentiellement par rapport aux contraintes exercées par la pollution des sols et les risques qui en découlent pour la qualité de la ressource en eau. Ces éléments sont exposés au chapitre II.6.4 qui suit.



II.6.4. QUALITES DU SOL ET DU SOUS SOL⁶

Les problématiques qui ressortent de l'étude de la qualité du sol et du sous-sol des terrains sont essentiellement liées à la pollution des sols qui provient d'activités industrielles encore en activité ou qui ont occupé le site.

Le contexte

L'état environnemental des terrains voisins de la zone d'étude est évalué via les bases de données BASIAS (inventaire des anciens sites industriels et activités de service) et BASOL (recensement des sites potentiellement pollués appelant à une action des pouvoirs publics).

La base de données BASIAS recense plusieurs sites localisés à proximité de la zone d'étude. La carte ci-contre rassemble les informations relatives aux sites BASIAS situés dans un rayon de 400 mètres autour du site étudié. Ainsi, 23 sites BASIAS sont recensés à proximité de la zone d'étude. Cinq d'entre eux sont localisés au droit de l'Quartier et cinq autres en amont de la zone d'étude. Il en ressort qu'une pollution engendrée par l'une de ces activités, peut ainsi créer un impact au droit du site étudié.

À partir des informations répertoriées dans la base de données BASOL, inventaire de sites pollués, les caractéristiques des établissements sont répertoriées dans un rayon de 1 km autour du site. 4 sites BASOL sont recensés à proximité de la zone d'étude. L'un d'entre eux est localisé au droit de la zone d'étude, et est aussi référencé sur la base de données BASIAS (n°IDF7801703). D'autre part, 1 site est localisé en amont hydraulique de la zone d'étude. Ces sites sont donc susceptibles de créer un impact au droit de la zone étudiée.

^{6 6} Sources :
« Rapport de synthèse sur les investigations réalisées sur l'Quartier ROUGET DE LISLE à Poissy » EPFY, BURGEAP 02 05 2013
« Plan de gestion des sols pollués – ZAC Rouget de Lisle à Poissy (78) » : HUB environnement pour Citallios, mars 2018

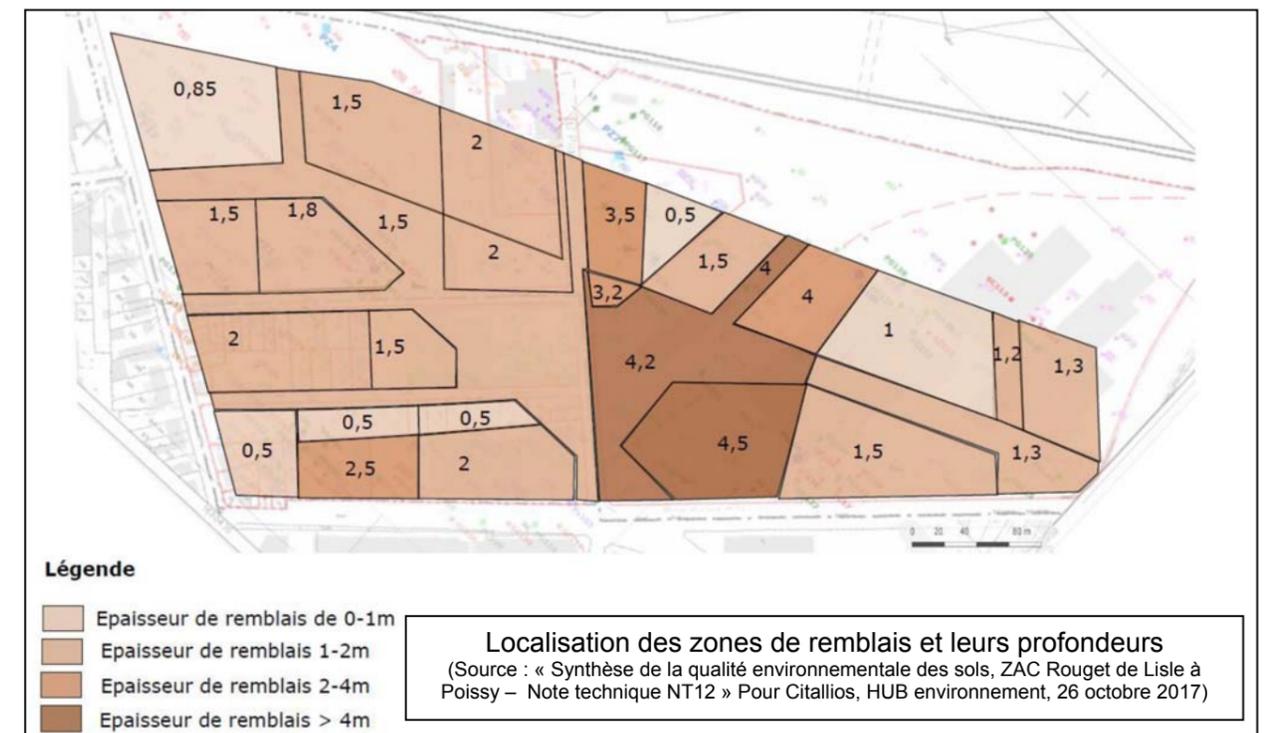
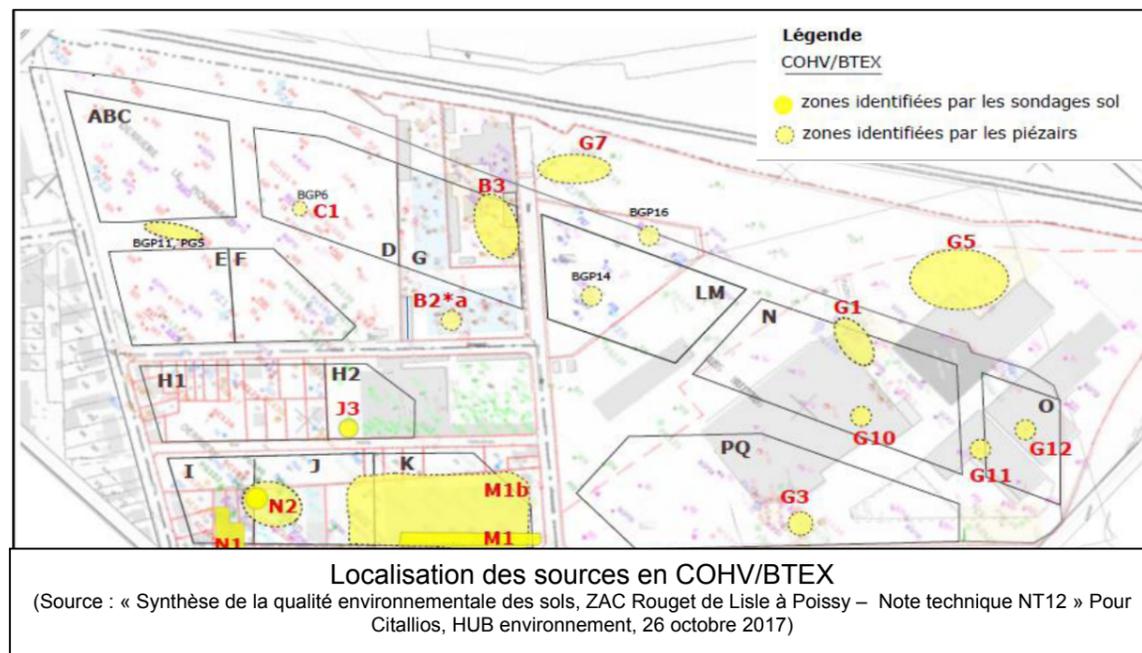
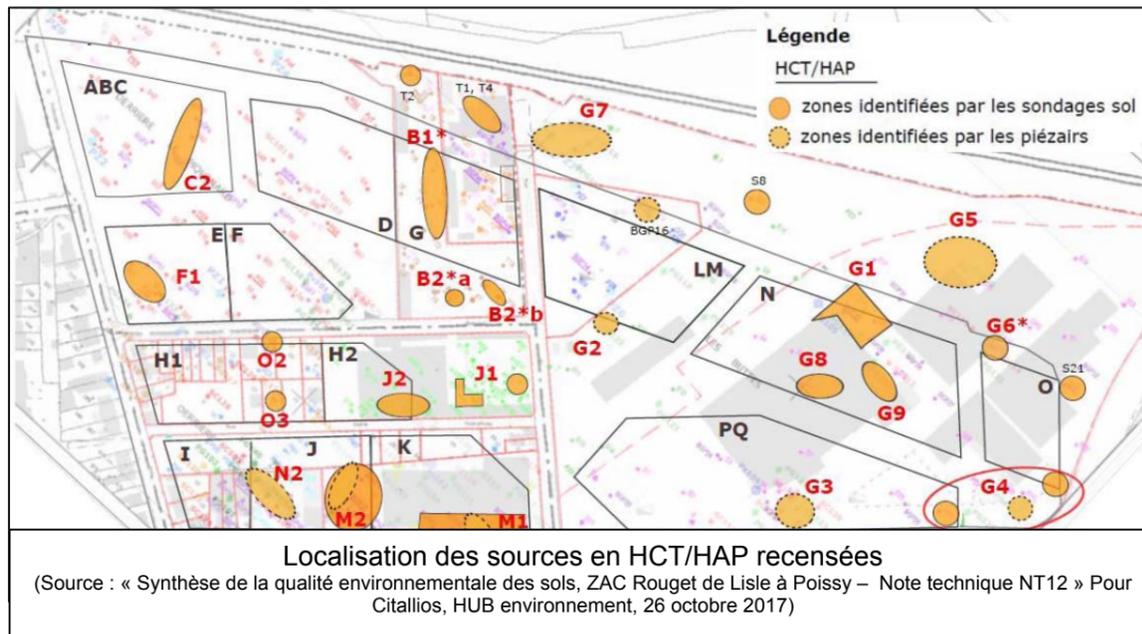
Synthèse du diagnostic pollution des sols sur le site⁷

Les campagnes d'investigations conduites avant 2013 ont été complétées par plusieurs campagnes complémentaires (2013, 2016 et 2017) et ont permis notamment de :

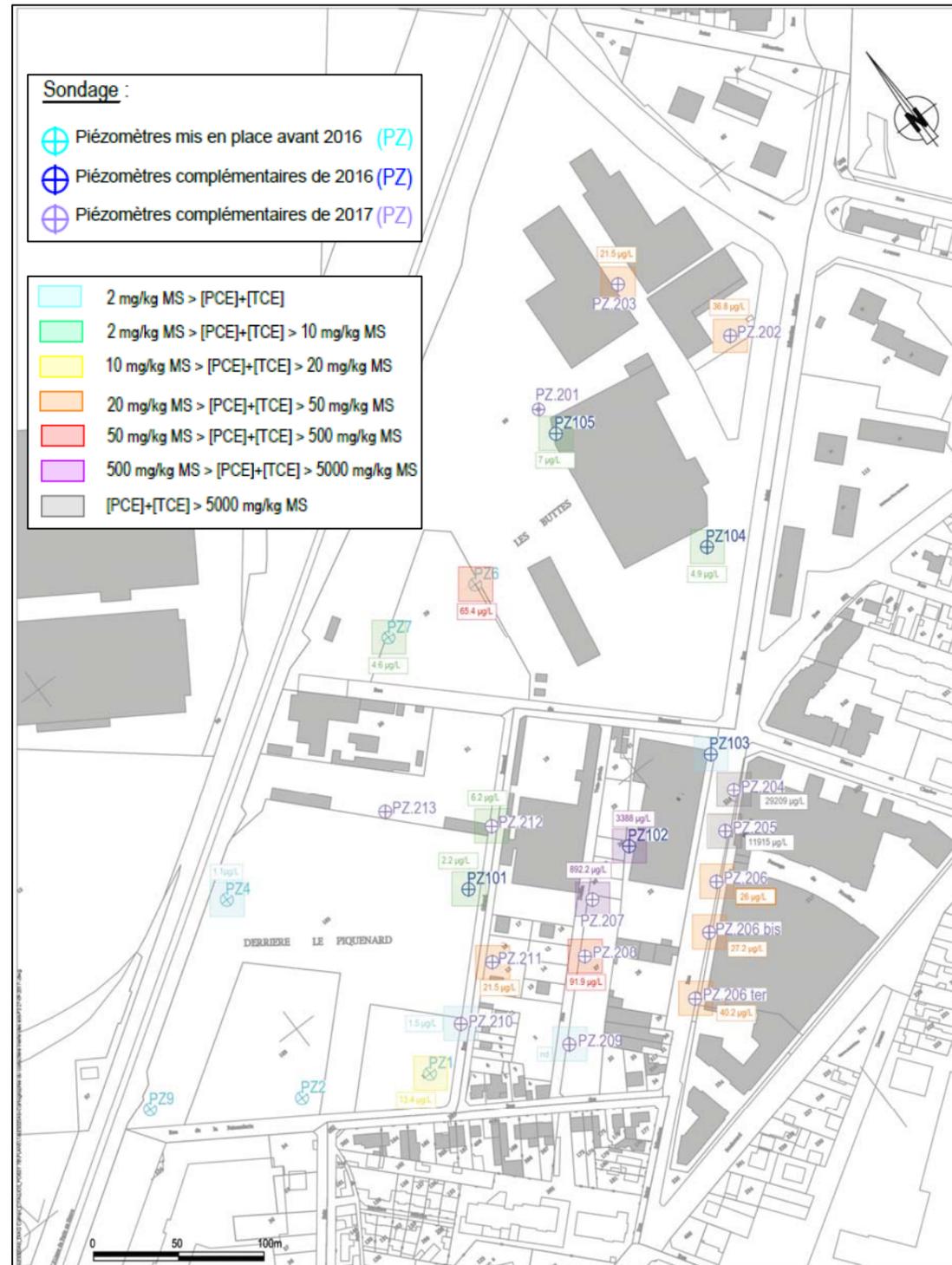
- préciser les extensions des sources identifiées lors des investigations antérieures
- d'identifier de nouvelles zones sources potentielles
- de mieux cerner la qualité des eaux souterraines

Le bilan des données suites à ces diverses investigations de terrain au droit de la zone d'étude a mis en évidence un impact avéré des activités sur les sols avec :

- des sols impactés par des composés : hydrocarbures, naphtalène, COHV, BTEX, HAP et métaux lourds (Mercure notamment) susceptibles d'induire un risque sanitaire pour les futurs usages prévus.
- des gaz du sol renfermant des COHV, des BTEX, des HAP et des hydrocarbures à des teneurs supérieures aux valeurs de référence pour l'air ambiant quand elles existent.
- des remblais présents sur la quasi-totalité de la ZAC d'une épaisseur entre 0,5 et 5 m présentant des teneurs en métaux lourds et sels minéraux sur lixiviats supérieures aux critères ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes).



⁷ « Plan de gestion des sols pollués – ZAC Rouget de Lisle à Poissy (78) » : HUB environnement pour Citallios, mars 2018



Synthèse du diagnostic pollution des sols sur le site (suite)

Bilan des données (suite)

- des eaux souterraines impactées par des traces de composés volatils : du naphtalène, des COHV, des BTEX et par des substances non volatiles (plomb).
- Toutefois l'origine de la pollution par COHV de la nappe n'est pas encore bien définie et pourrait se situer hors emprise de la ZAC.

Diagnostic complémentaire de la qualité des eaux souterraines -POISSY- (78)		
CARTOGRAPHIE DE CONTAMINATION EN SOLVANTS CHLORÉS DANS LES EAUX SOUTERRAINES - CAMPAGNE 2017		
Dossier n° : 16LES020Ab Version : 1.0 Plan fourni par : Cadastre.gouv.fr Etabli par : DT/EP	Echelle : 1/2000 - Format A3 - Date : 21/09/2017	

Synthèse du diagnostic pollution des sols sur le site (suite)

Données de synthèse sur la vulnérabilité de l'environnement

- Les eaux souterraines

La première nappe rencontrée au droit du site serait contenue dans les alluvions. Compte tenu de sa faible profondeur (environ 6 à 8 mètres) et de l'absence de couche imperméable la surmontant, cette nappe est considérée comme **vulnérable** face à une éventuelle pollution du fait d'une activité polluante provenant du site. **La nappe sous-jacente**, séparée de la première par la formation peu perméable (fausses glaises et argiles plastiques de l'Ypresien), **est peu vulnérable**.

Compte tenu de l'absence de captage d'eau potable en aval hydraulique du site, de la distance des captages industriels et des nappes captées, **les eaux souterraines au droit du site** peuvent être qualifiées de **peu sensibles**.

- Les eaux superficielles

La Seine est située à une distance d'environ 700 mètres, en aval hydraulique présumé du site. Compte tenu de la faible distance au site et des relations probables nappe/rivière, la Seine est **vulnérable** face à une éventuelle pollution du fait d'une activité polluante provenant du site. Des captages AEP y étant réalisés, elle est considérée comme **sensible**.

SYNTHESE

La qualité des sols

Les données du plan de gestion permettent d'identifier les zones sources de pollution et leurs composants pour les sols et ainsi de définir les modalités de la réhabilitation du site dans le processus d'aménagement sur le quartier. Toutefois l'origine de la pollution par COHV de la nappe n'est pas encore bien définie et pourrait se situer hors emprise de la ZAC.

II.6.5. CONTEXTE CLIMATIQUE⁸

Le climat de la Région Île de France, notamment dans sa partie Ouest (Poissy est situé, à vol d'oiseau, à environ 130 Km de la mer) est de type océanique caractérisé par un faible écart entre les températures moyennes hivernales ainsi que par une répartition assez régulière des précipitations au cours de l'année. Les données qui suivent se vérifient à l'échelle communale et peuvent se reporter aux terrains dont le contexte ne présente pas de caractéristiques particulières si ce n'est une exposition au vent du nord-ouest du fait de l'existence de la zone libre correspondant aux espaces de la voie ferrée.

Les précipitations

La moyenne annuelle des précipitations (légèrement plus élevée que pour le département), atteint 695mm et se répartit assez régulièrement au cours de l'année. Les plus faibles ont lieu en février et en août avec une moyenne d'un peu plus de 49mm, les plus fortes en mai et en novembre avec une moyenne d'un peu plus de 60mm. Le nombre moyen de jours avec chute de neige est de 8 par an.

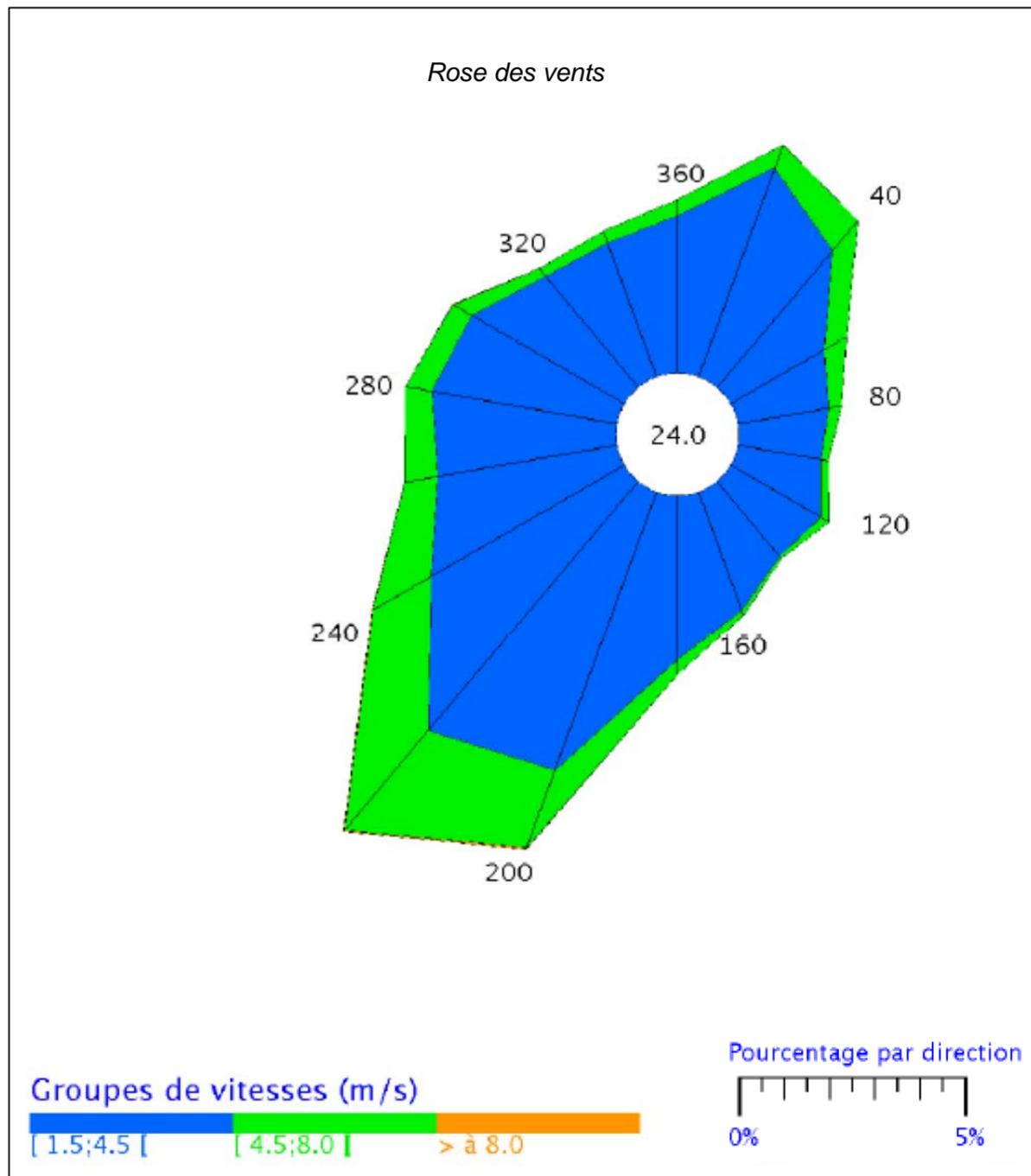
	Mois	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Températures maximales moyennes (°C)		6	7	11	14	18	21	24	24	21	15	9	7	14,8
Températures minimales moyennes (°C)		1	1	3	6	9	12	14	14	11	8	4	2	7,1
Températures moyennes (°C)		4	4	7	10	14	17	19	19	16	12	7	5	11,2

Les températures

Les mois les plus froids sont décembre et janvier avec 0 à 5°C et les plus chauds, juillet et août avec 20 à 25°C (moyenne journalière). Les températures maximales observées ont été de l'ordre de 40°C (été 2003) ; et le nombre de jours moyens de gelée est de 56.

⁸ Sources : « Etude d'impact du quartier de la Coudraie à Poissy » : SOREPA, 08 décembre 2011

II.6.5. Contexte climatique⁹ (suite)



Les vents dominants

Les vents sont généralement assez faibles, et la rose des vents décennale obtenue auprès de Météo France pour la station météorologique de Trappes indique des vents dominants de secteur sud-ouest (35%), puis de secteur nord, nord-est pour 15% du temps. 20% des vents sont inférieurs à 2m par seconde et 2% supérieurs à 8m par seconde. Les vents les plus forts ont été observés en automne et en hiver.

Ensoleillement

L'ensoleillement moyen est de 46 heures en décembre et de 230 heures en juillet. Le rayonnement solaire est disponible de manière continue sur l'ensemble des terrains

⁹ Sources : « Etude d'impact du quartier de la Coudraie à Poissy » : SOREPA, 08 décembre 2011

II.6.6. QUALITE DE L'AIR¹⁰

Le cadre réglementaire

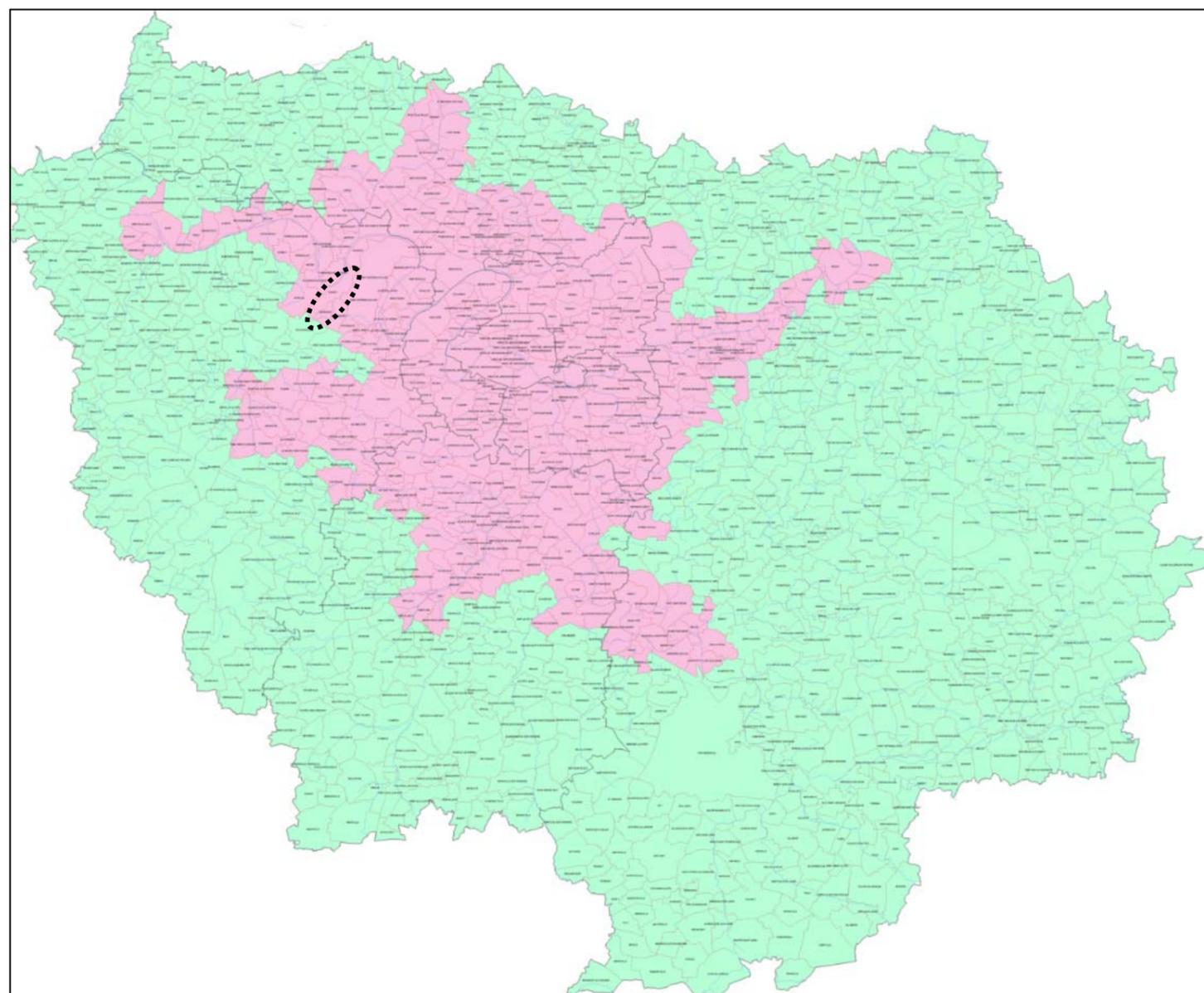
La réglementation européenne fixe, à travers les deux directives suivantes, les valeurs limites en concentration à ne pas dépasser afin de préserver un air ambiant de bonne qualité pour l'homme et les écosystèmes :

- La **Directive 2008/50/CE** du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.
- La **Directive 2004/107/CE** du 15 décembre 2004 concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant.

La réglementation française s'appuie essentiellement sur ces deux directives européennes qui sont traduites en droit français dans le code de l'environnement.

Sur le plan national, la loi du 30 décembre 1996 sur **L'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie** constitue le socle législatif a pour effet de **renforcer de manière significative les volets observation et information sur la qualité de l'air. Plusieurs plans sont prévus afin de prévenir et de réduire la pollution atmosphérique.**

Afin de mettre en œuvre les politiques de réduction de la pollution de l'air de manière adaptée aux enjeux des territoires, **Airparif a mis en évidence une Zone Sensible pour la Qualité de l'Air (ZSQA)** constituée de 435 communes pour une population d'environ 10,3 millions d'habitants. Située à l'extrême Ouest de la cette zone, la commune de Poissy en fait néanmoins partie. A ce titre, certaines prescriptions fixées dans les plans et programmes présentés ci-après s'appliquent particulièrement à la commune (ex : mesure du PPA interdisant l'usage de foyers ouverts dans la zone sensible aussi bien en tant que chauffage principal qu'en appoint ou agrément).



Carte de Zone Sensible pour la Qualité de l'Air en Île de France (ZSQA) (Source : DRIEE)

¹⁰ Sources : d'après :- « Etude de la qualité de l'air au sein de l'éco-quartier ROUGET DE LISLE , Campagnes 1 et 2- Rapport février 2013 » EnvirOconsult. et d'après - « Etude sur la qualité de l'air dans le cadre de la mise à jour de l'étude d'impact sur le quartier Rouget-de-Lisle à Poissy » icare&consult pour Citallios, octobre 2017.



Plan Régional pour la Qualité de l'Air

Recommandation 4 :

Limiter l'étalement urbain, conforter le polycentrisme, raisonner par bassins de vie. Densifier les espaces urbains, en particulier à proximité des gares, en veillant à la qualité de l'air.

Porteurs : Etat, Région (SDRIF), ...

Actions :

- Associer étroitement les institutions de gouvernance du SDRIF, du PRQA et des autres planifications concernées.

Recommandation 13 :

Favoriser l'efficacité énergétique et l'essor des énergies renouvelables locales (géothermie, solaire...) ayant un faible impact sur la qualité de l'air.

Porteurs : Etat, Région (dont SDRIF), ...

Actions :

- Pérenniser la filière géothermique grâce à la réhabilitation des installations existantes et à la création de nouveaux projets.
- Développer les réseaux collectifs de chaleur ayant le plus faible impact sur la qualité de l'air par :
 - le classement des réseaux au sens de la loi sur l'énergie,
 - leur association à une valorisation d'une énergie ou à des technologies avec un impact faible sur la qualité de l'air (géothermie...).
- Favoriser la promotion des meilleures techniques au niveau des équipements de chauffage. Veiller à prendre en compte de l'ensemble des polluants (ne pas favoriser le passage d'une filière peu polluante à une filière plus polluante).
- A l'instar d'autres pays, introduire les évolutions réglementaires afin de développer de manière importante les installations de capteurs solaires thermiques dans le cadre de la réhabilitation et de la construction.
- Informer les collectivités de la possibilité de dépasser leurs COS de 20 % dans le cas de bâtiments à hautes performances énergétiques et intégrant les énergies renouvelables.
- Prendre en compte les résultats des études sur les conséquences du développement du chauffage au bois (et biomasse) pour faire évoluer la réglementation et la fiscalité dans ces domaines.
- Avant de développer une filière, évaluer son impact global sur la qualité de l'air (prise en compte des émissions réglementées ou susceptibles d'avoir un effet sanitaire).
- Faciliter la recherche scientifique, les expérimentations sur les technologies émergentes qui permettent de concilier disponibilité énergétique notamment locale et une moindre pollution de l'air.

Études :

- Évaluation des conséquences locales du développement du chauffage au bois (et biomasse) au niveau des zones urbaines.
- Impact de nouvelles technologies.

La réglementation européenne fixe, à travers les deux directives suivantes, les valeurs limites en concentration à ne pas dépasser afin de préserver un air ambiant de bonne qualité pour l'homme et les écosystèmes :

- La **Directive 2008/50/CE** du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.
- La **Directive 2004/107/CE** du 15 décembre 2004 concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant.

La réglementation française s'appuie essentiellement sur ces deux directives européennes qui sont traduites en droit français dans le code de l'environnement.

Sur le plan national, la loi du 30 décembre 1996 sur **L'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie** constitue le socle législatif a pour effet de **renforcer de manière significative les volets observation et information sur la qualité de l'air. Plusieurs plans sont prévus afin de prévenir et de réduire la pollution atmosphérique :**

- **Le SRCAE (Schéma Régional Air Climat Energie) approuvé le 23 novembre 2012** qui constitue le cadre de référence régional en matière d'énergie et de qualité de l'air.
- **Le PRQA 2016-2021 (Plan Régional de la Qualité de l'Air) de l'Île-de-France** qui fixe des objectifs de qualité de l'air et des orientations pour les atteindre.
- **Le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère)** mis en place dès la période 2006-2011, suivi d'un second, révisé en 2011 et approuvé en 2013 définit des mesures dont beaucoup sont contraignantes pour assurer le respect des objectifs dans les zones où ces derniers risquent de ne pas l'être.
- **Le PDU (Plan de Déplacement Urbain) de l'Île-de-France** (adopté le 19 juin 2014) qui définit les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement dans le périmètre de transports urbains.

Les polluants étudiés

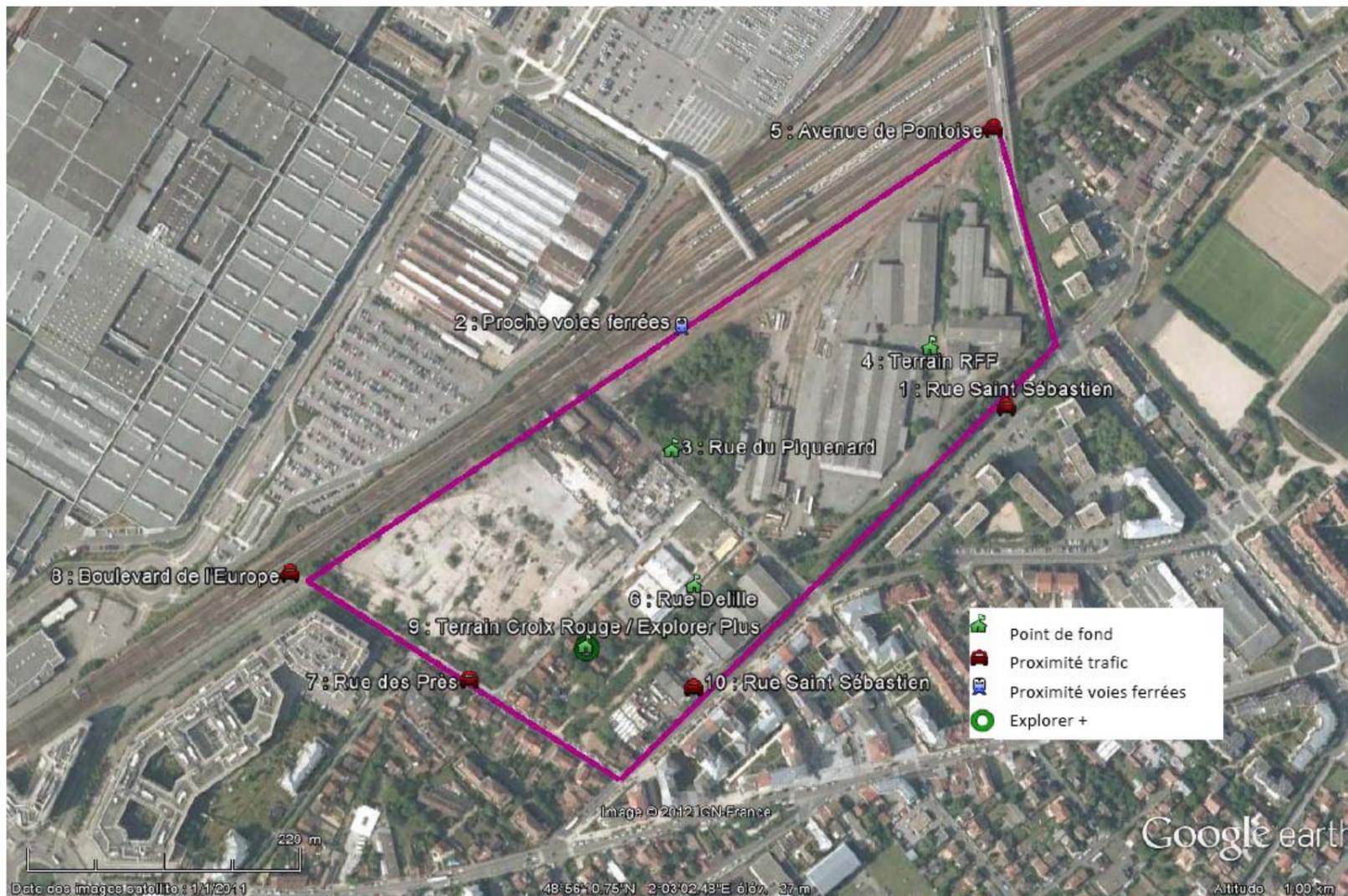
Les polluants mesurés ont été choisis en fonction de leur représentativité eu égard au contexte et aux enjeux du projet. Plusieurs problématiques ont donc été prises en compte : les problématiques liées au trafic routier, à l'activité industrielle, ainsi qu'à la présence de la voie ferrée aux abords de la zone du projet ROUGET DE LISLE. Les polluants étudiés sont donc les suivants :

. **Le dioxyde d'azote (NO₂)**, traceur de la pollution routière. Il est essentiellement émis lors de phénomènes de combustion. Les principales sources de NO₂ sont les transports routiers (54% des émissions du NO₂ selon le CITEPA en 2009 au niveau national) et les installations de combustion (13%), ou encore les pratiques agricoles (10%).

. **Les BTX (Benzène Toluène Xylène)**, également traceurs des émissions polluantes liées aux transports routiers, mais dans une moindre mesure puisque le CITEPA¹¹ considère que les Composés Organiques Volatils - COV (famille chimique dont fait partie le benzène) sont émis par ce secteur à 14%. Au niveau national, le secteur résidentiel/tertiaire est le premier secteur avec 37% des émissions totales de benzène, puis le secteur industriel à 36%. Le benzène est le seul Composé Organique Volatil qui est réglementé en air ambiant.

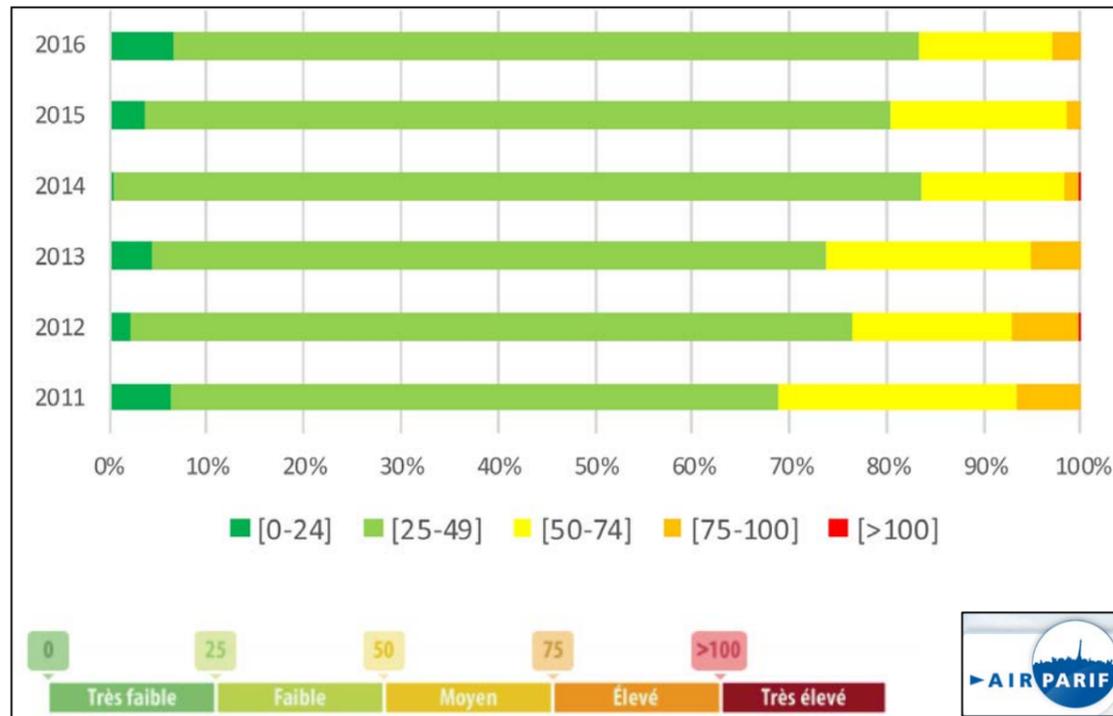
. **Les particules PM₁₀** sont des poussières dont le diamètre est inférieur à 10 µm. Elles sont notamment émises par les activités anthropiques telles que les industries (30 % des émissions selon le CITEPA en 2010 au niveau national), le chauffage domestique ou encore le trafic automobile.

Les métaux lourds (Cu, Pb, Zn, As, Cd, Ni) proviennent de différentes sources d'émissions associées au trafic ferroviaire, à la métallurgie ou encore à la combustion de fioul lourd et à l'incinération des déchets.



Plan d'échantillonnage (points de mesure)

¹¹ Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique.



L'indice citeair est un indice européen se basant sur la détermination de deux indices :

- Un indice calculé à partir de la mesure au niveau des stations de fond des concentrations de deux polluants réglementaires : le NO2 et les particules PM10 ainsi que de deux polluants complémentaires : le monoxyde de carbone et les particules PM2,5 ;

- Un indice calculé à partir de la mesure au niveau des stations trafic des concentrations de deux polluants réglementaires : le NO2 et les particules PM10 ainsi que de trois polluants complémentaires : le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre et les particules PM2,5 ;

Ces indices varient sur une échelle de 0 à plus de 100 : de très faible à très élevé.

La qualité de l'air sur la commune

La surveillance de la qualité de l'air ambiant est assurée en Ile-de-France par Airparif (association de type loi de 1901), chargée pour le compte de l'État et des pouvoirs publics, de la mise en œuvre des moyens de surveillance.

En 2004, la ville de Poissy a confié à la société AIRPARIF une campagne de mesures. Celle-ci a porté sur les oxydes d'azote (NO-NO2), le benzène et les particules fines (PM10) car les principales sources d'émissions de pollution à Poissy sont liées au trafic routier et aux activités urbaines. La densité des émissions moyennes à Poissy est 2 à 5 fois supérieure à celle du département des Yvelines. Cela s'explique par le caractère majoritairement rural du département, mais cette densité moyenne est 40 % à 60 % inférieure à celle de l'agglomération parisienne¹².

Depuis 2011 la proportion d'indices citeair qualitatifs d'une pollution de l'air très faible à faible observe une tendance à la hausse.

De 69% (en 2011), le pourcentage d'indices caractérisant une faible pollution de l'air a augmenté jusqu'à atteindre 84% en 2016, signifiant ainsi que près de 6 jours sur 7 ont présenté de faibles à très faibles niveaux de pollution cette année-là au niveau de Poissy.

L'année 2016 est d'ailleurs celle qui a présenté le plus d'indices compris entre [0-49] en cumulé ainsi que le moins d'indices représentatifs d'une pollution moyenne.¹³

¹² Source : Rapport de présentation du PLU approuvé le 20 décembre 2007.

¹³ Source : - « Etude sur la qualité de l'air dans le cadre de la mise à jour de l'étude d'impact sur le quartier Rouget-de-Lisle à Poissy » icare&consult pour Citallios, octobre 2017.

La qualité de l'air du secteur d'étude

Sur la première campagne de mesures (estivale : du 4 juin au 17 juillet 2012), les conditions météorologiques ont été globalement favorables à une bonne dispersion des polluants. La seconde campagne (hivernale : du 12 novembre au 29 décembre 2012) a quant à elle été marquée par des vents faibles, des températures froides et des épisodes pluvieux voire neigeux.

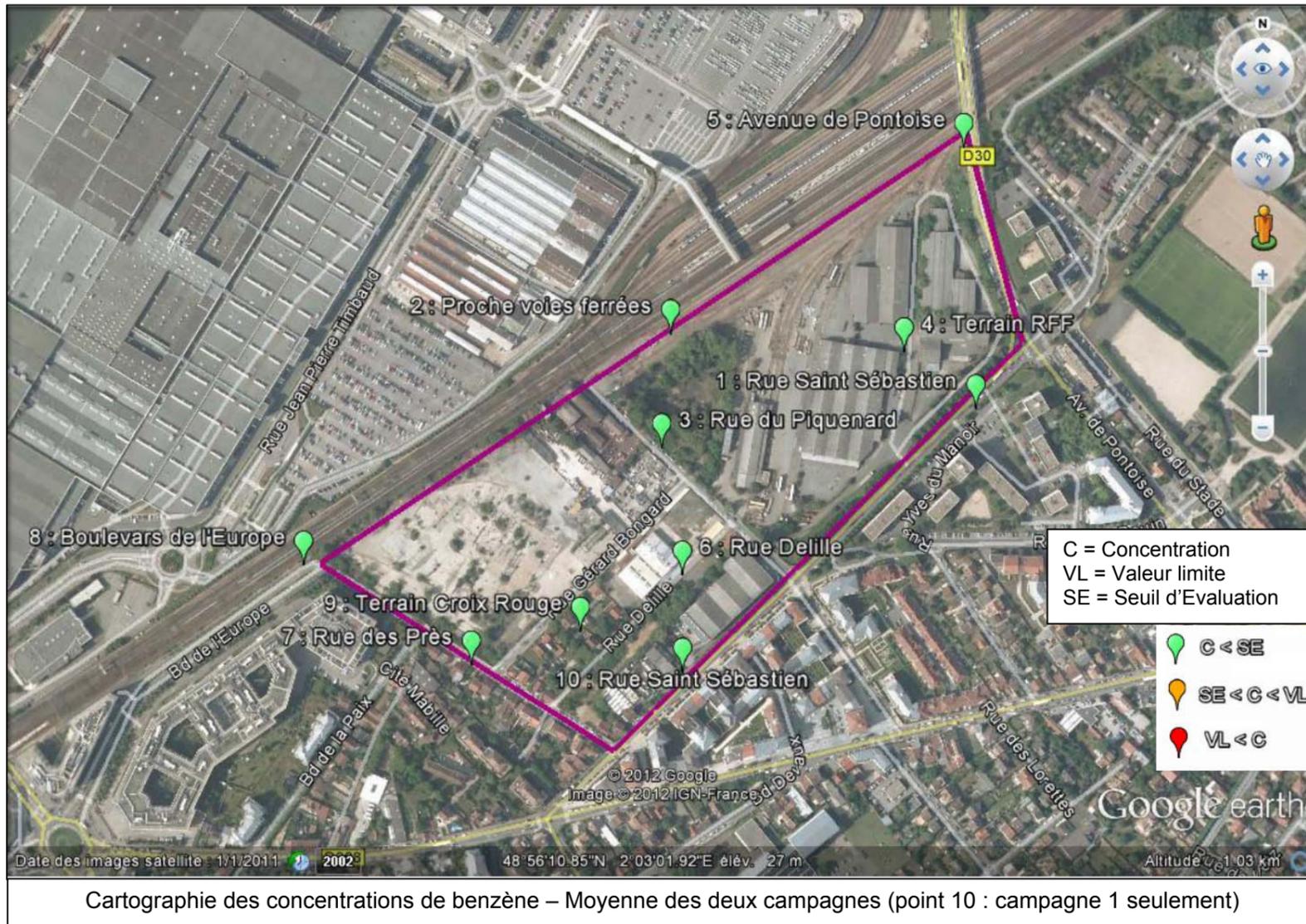
. Pour le **dioxyde d'azote**, sur l'ensemble des 10 points de mesures, trois sites de typologie trafic présentent des concentrations supérieures à la valeur limite et un site dépasse le seuil d'évaluation maximal. Il s'agit respectivement des sites 1, 5, et 10, puis du point 8, tous à proximité et sous influence directe du trafic (rue Saint Sébastien, avenue Pontoise et boulevard de l'Europe). Une partie de la population habitant à proximité de ces axes est donc potentiellement soumise à des concentrations ayant un effet néfaste sur la santé.

. Pour les **particules PM10**, les résultats des analyses sur les deux campagnes de mesures réalisées au point n°9 (site de la Croix Rouge – Situation de fond) ne montrent pas de dépassement de la valeur limite annuelle. Un dépassement de la valeur limite journalière a en revanche été constaté le 16/12/2012, cependant cette hausse des concentrations n'entraîne qu'un risque faible de dépassement de la valeur limite (35 jours de dépassements dans une année).

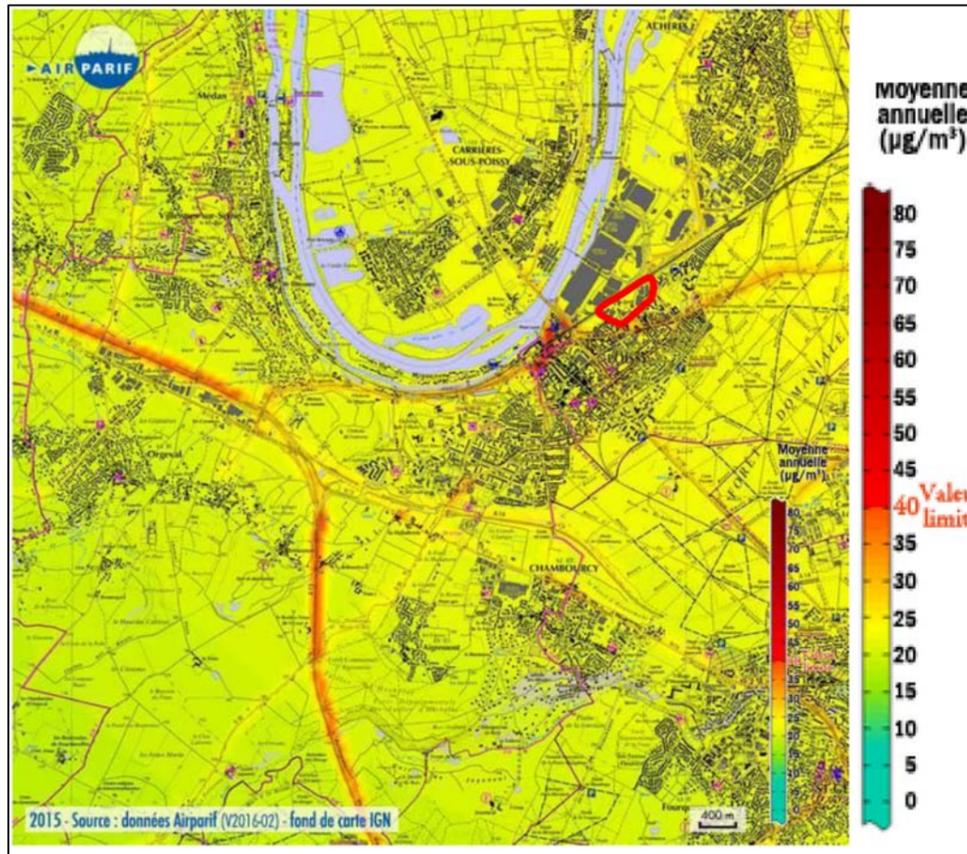
. Pour les **métaux lourds**, les concentrations relevées sont inférieures à la réglementation en air ambiant et aux valeurs limites d'exposition pour chacune des campagnes de mesure.



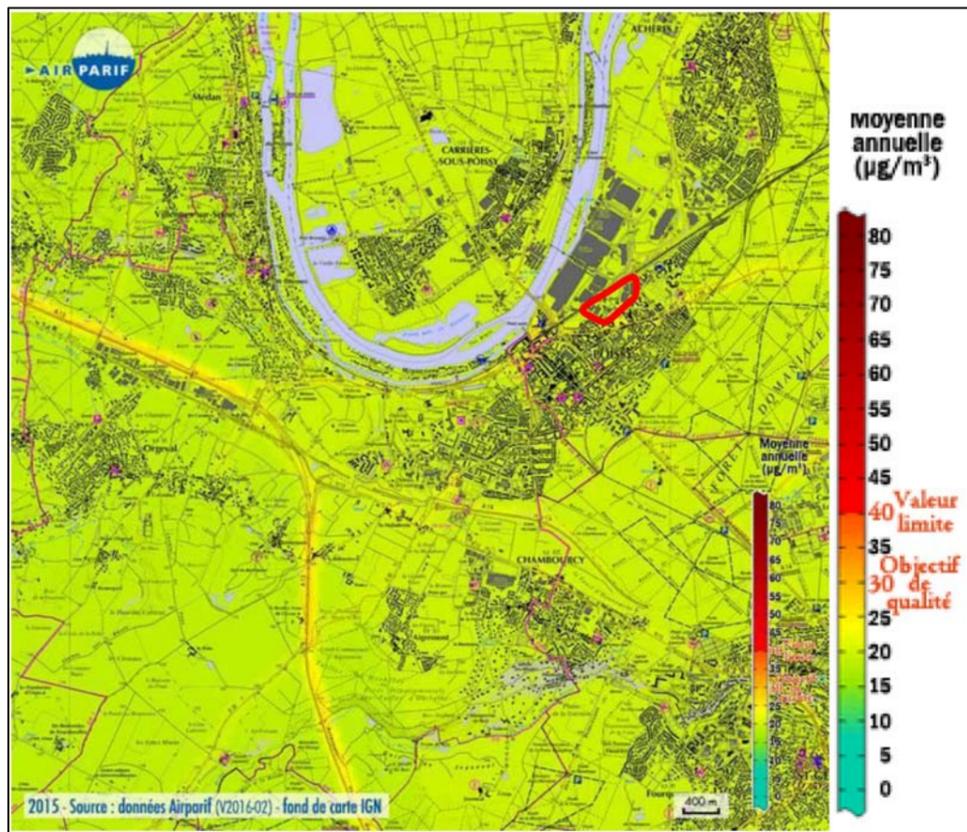
La qualité de l'air du secteur d'étude (suite)



. Pour le **benzène**, l'ensemble des sites présente des concentrations nettement inférieures à la valeur limite et aucune particularité n'a été relevée.



Carte de concentration moyenne annuelle en NO2 au niveau de Poissy pour 2015 (Source : Airparif, 2017)



Carte de concentration moyenne annuelle en PM10 au niveau de Poissy pour 2015 (Source : Airparif, 2017)

La qualité de l'air du secteur d'étude (suite)

Les concentrations moyennes annuelles en 2015

Dans le cadre de l'élaboration du PPA, Airparif a élaboré des cartes de concentrations moyennes annuelles en NO2 et en particules PM10 à l'échelle communale¹.

En matière de NO2, la carte de concentration annuelle 2015 établie au niveau de Poissy a mis en évidence une très faible proportion d'habitants potentiellement exposés à des dépassements de la valeur limite en moyenne annuelle fixée à 40µg/m3 : moins de 500 habitants, une longueur de voirie impactée d'1 km pour une superficie cumulée de moins de 1 km². Sachant que ces très faibles données sont à mettre en lien avec les incertitudes d'estimation employée.

Il est intéressant de constater que le futur quartier se situe, selon ces estimations de concentrations 2015 plutôt dans des teneurs en NO2 situées autour de 25 µg/m3.

De la même manière, pour ce qui est des particules PM10, la carte de concentration annuelle 2015 a mis en évidence des dépassements potentiels de la valeur limite en moyenne annuelle fixée à 40µg/m3 non significatifs compte-tenu de la méthode d'estimation employée.

Il est intéressant de constater que la futur quartier se situe, selon ces estimations de concentrations 2015 plutôt dans des teneurs en PM10 situées autour de 20-25 µg/m3.

SYNTHESE

La qualité de l'air

Reflète de la situation générale sur la commune dans laquelle les sources d'émissions de pollution sont liées au trafic routier et aux activités urbaines, dans la zone d'étude, seuls trois sites situés à proximité du trafic et en bordure de la zone étudiée dépassent les seuils réglementaires pour le dioxyde d'azote, en lien direct avec la source de pollution trafic. Aucune autre influence n'a été mise en évidence.

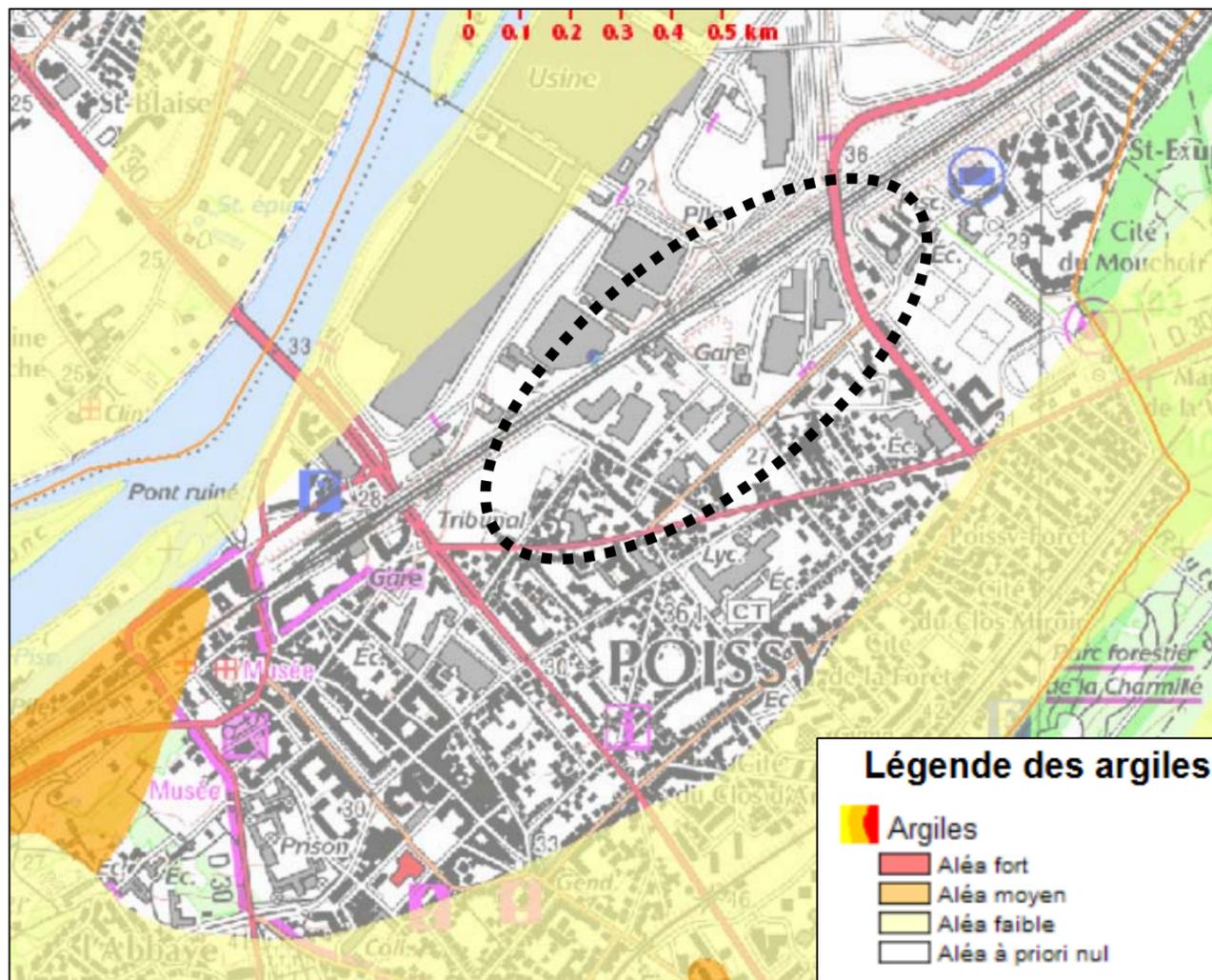
II.6.7. RISQUES NATURELS

Les risques liés à la nature du sous-sol et autres risques

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	20/04/1995	06/05/1995
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

- Les mouvements de terrains et inondation

La commune est soumise à un arrêté de catastrophe naturelle de type inondation, coulées de boues du 20 avril 1995 et un arrêté de catastrophe naturelle de type inondations, coulées de boue et mouvements de terrain du 29 décembre 1999 (arrêté d'échelle nationale).



- Le retrait-gonflement des argiles

Le site est localisé en zone d'aléa a priori nul.

Les risques liés à la nature du sous-sol et autres risques (suite)**- Les cavités souterraines**

Les inventaires n'ont pas été réalisés sur le département des Yvelines.

D'après les données sur les carrières souterraines et cavités abandonnées, de l'Inspection Générale des Carrières, la commune de Poissy fait partie de la liste des communes sous minées du département des Yvelines (données 2010).

Au document graphique du P.L.U., le secteur n'est pas concerné par le « Périmètre de la zone à risque lié à la présence de carrières ».

Cependant une zone de carrière en 1948 est répertoriée sur IGN sur l'emprise RFF. L'étude géotechnique préliminaire de site de Fév-Mars 2013 met également en évidence d'après les informations de la carte géologique de Versailles au 1/50000ème, la présence d'une ancienne ballastière sur la quasi-totalité de l'emprise SNCF. Il s'agit certainement d'une ancienne carrière à ciel ouvert de sables et de graviers qui est aujourd'hui comblée. Cette ancienne excavation n'est pas répertoriée sur le site de l'Inspection Générale des Carrières de Versailles¹⁴.

- Le risque sismique

La commune est située en zone de sismicité 1, sismicité faible.



Recensement des carrières

(Source : « Synthèse de la qualité des sols – ZAC Rouget de l'Isle à Poissy » - HUB environnement pour Citallios – 31 01 2017.

¹⁴ Source : « Synthèse de la qualité des sols – ZAC Rouget de l'Isle à Poissy » - HUB environnement pour Citallios – 31 01 2017.

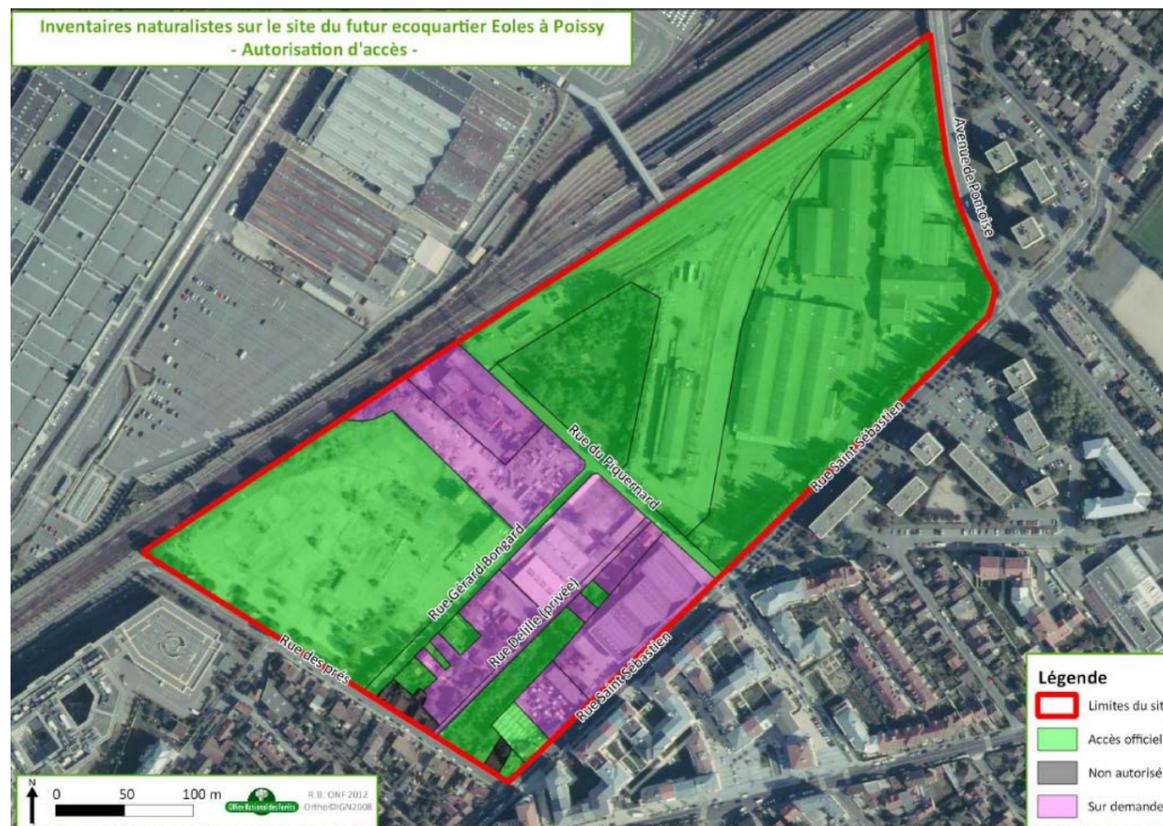
II.7. CARACTERE GENERAL DU MILIEU NATUREL¹

PREAMBULE

Une année complète d'inventaire est nécessaire pour acquérir une connaissance suffisante de chacun des groupes à étudier (inventaires flore et habitats, amphibiens et reptiles, insectes, avifaune et chiroptères, évaluation des impacts et proposition de mesures). Compte tenu des délais, il a été décidé de scinder les inventaires en deux parties : une première partie préliminaire en 2012 (été et automne), et une seconde partie au printemps 2013. L'étude a été finalisée en juin 2013. Puis pour répondre aux demandes formulées par l'Autorité environnementale dans son avis du 21 octobre 2013 et dans la perspective de la constitution du dossier de réalisation de la ZAC, une session de prospection complémentaire relative aux gîtes potentiels des chiroptères s'est déroulée le 23 novembre 2017.

¹ Sources : d'après :

- « Inventaires naturalistes sur le site du futur éco-quartier Eoles, à Poissy, évaluation des impacts et proposition de mesures dans le cadre de l'étude d'impact » ONF – Corif , juin 2013
- « Compléments sur l'étude d'impact du projet de ZAC de l'Ecoquartier à Poissy », pour CITALLIOS, 15 novembre 2017.



II.7.1 - Localisation et contexte écologique

Le périmètre d'étude

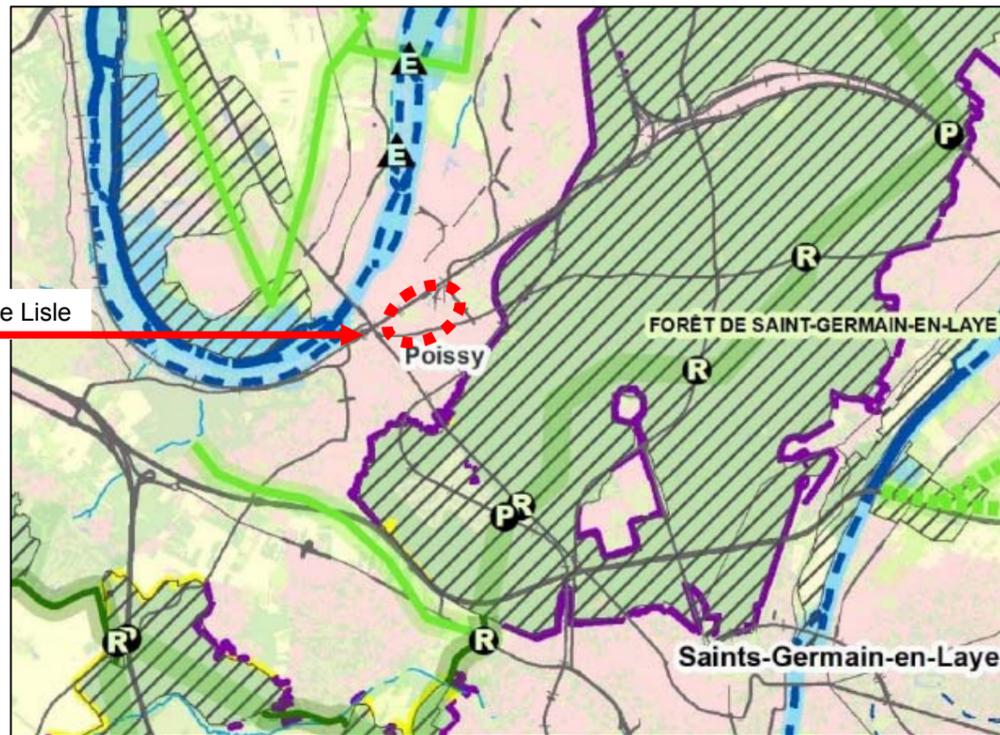
Le périmètre d'étude, d'une superficie d'une quinzaine d'hectares, est compris entre la voie ferrée, l'avenue de Pontoise, la rue Saint-Sébastien, la rue des Prés et la rue de la Faisanderie.

Cette zone est entièrement artificialisée et les sols en grande partie pollués. Au centre, une dépression d'origine incertaine qui a servi de dépôt de scories issues du retraitement de déchets de cuivre (crassier) constitue aujourd'hui l'une des rares zones végétalisées du site.

Deux autres zones présentent quelques arbres : les talus en bordure de l'avenue de Pontoise et de la rue Saint-Sébastien. De petites friches se maintiennent aussi au centre du quartier résidentiel au sud de la rue Delille.

Une visite préliminaire a été réalisée au printemps 2012, avant le début de cette étude. Aucune zone humide n'a été observée, ce qui a permis d'éliminer dès le départ les inventaires amphibiens. En revanche, il est apparu que le site présentait une structure de friche ancienne, tantôt boisée, tantôt buissonnante, entrecoupée de sols nus et de pelouses sableuses artificielles. Cette structure est favorable à la diversité végétale, aux insectes, aux oiseaux, aux chauves-souris et aux reptiles les plus anthropophiles. Il a donc été décidé de maintenir les autres types d'inventaires. L'emplacement des relevés, points d'écoutes et transects a été conditionné par les autorisations d'accès. Elles regroupent l'essentiel des friches arborées et bétonnées, ainsi qu'un ensemble d'accès qui permettent aux points d'écoutes de rendre compte de la diversité de l'ensemble du site.

Situation du Quartier Rouget de Lisle



CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE LÉGENDE

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS
Réservoirs de biodiversité Réservoirs de biodiversité Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France Corridors de la sous-trame arborée Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité Corridors de la sous-trame herbacée Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite Corridors et continuum de la sous-trame bleue Cours d'eau et canaux fonctionnels Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite Cours d'eau intermittents fonctionnels Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite Corridors et continuum de la sous-trame bleue	Obstacles des corridors arborés Infrastructures fractionnantes Obstacles des corridors calcaires Coupures urbaines Obstacles de la sous-trame bleue Obstacles à l'écoulement (ROE v3) Point de fragilité des corridors arborés Routes présentant des risques de collisions avec la faune Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation Passages prolongés en cultures Clôtures difficilement franchissables Points de fragilité des corridors calcaires Coupures boisées Coupures agricoles Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

Le contexte écologique

La proximité des deux massifs forestiers (Saint-Germain-en-Laye et Marly) et la présence de la Seine, milieux naturels riches en faune et en flore et qui s'inscrivent à l'échelle régionale et nationale dans les politiques de préservation et de restauration des corridors écologiques, valorisent le territoire de Poissy.

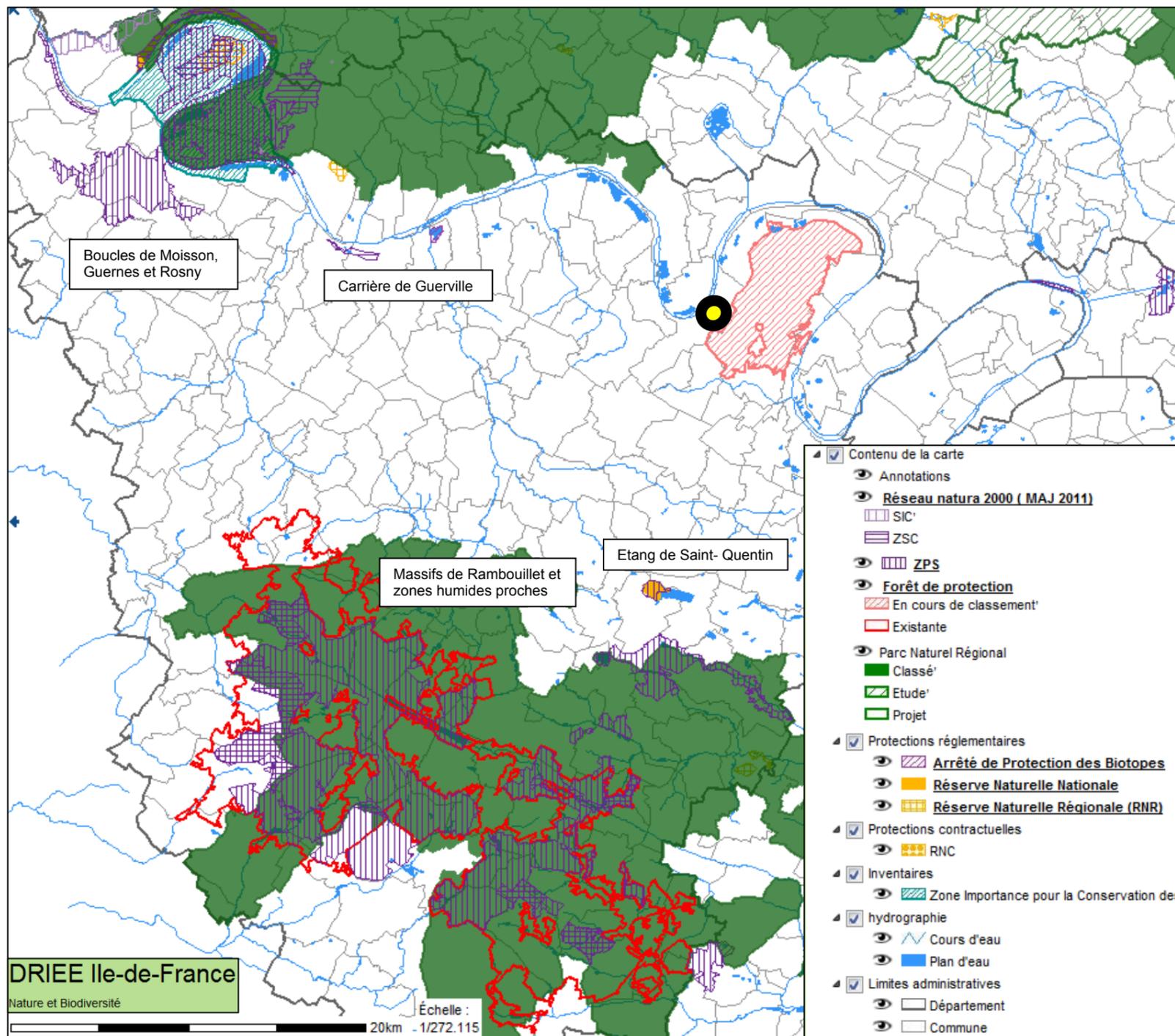
La zone d'étude n'est localisée sur aucune composante de continuités écologiques telles que présentées au Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Ile-de-France.



Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Ile-de-France. Septembre 2013

SRCE IDF – Tome 3 : Atlas cartographique





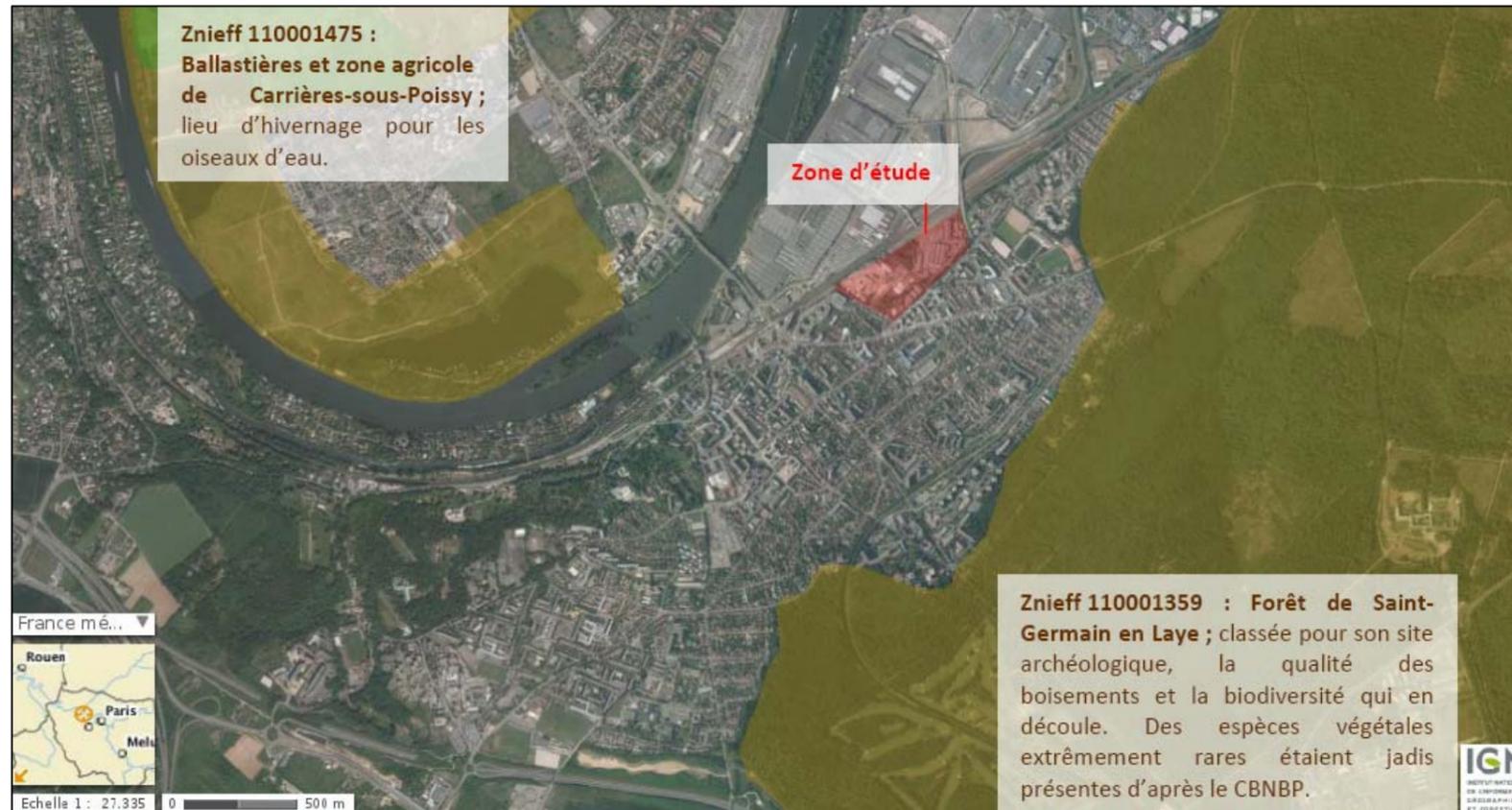
Le contexte écologique (suite)

La zone d'étude n'est localisée sur aucune zone protégée ou inventoriée pour son patrimoine naturel [Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)...].

Les zones Natura 2000 les plus proches se situent :

- A 15km et 18km environ au Sud-Ouest de Poissy ; il s'agit des Zones de Protection Spéciales FR111025 de l'étang de Saint-Quentin en Yvelines et FR1112011 des massifs de Rambouillet et des zones humides proches,
- A 23 km environ au Nord-Ouest; il s'agit de la Zone de Protection Spéciale FR1112012 dite des boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny,

On mentionnera également, à 17 km environ de la zone d'étude, la présence du Site d'Intérêt Communautaire FR1102013 de la carrière de Guerville.



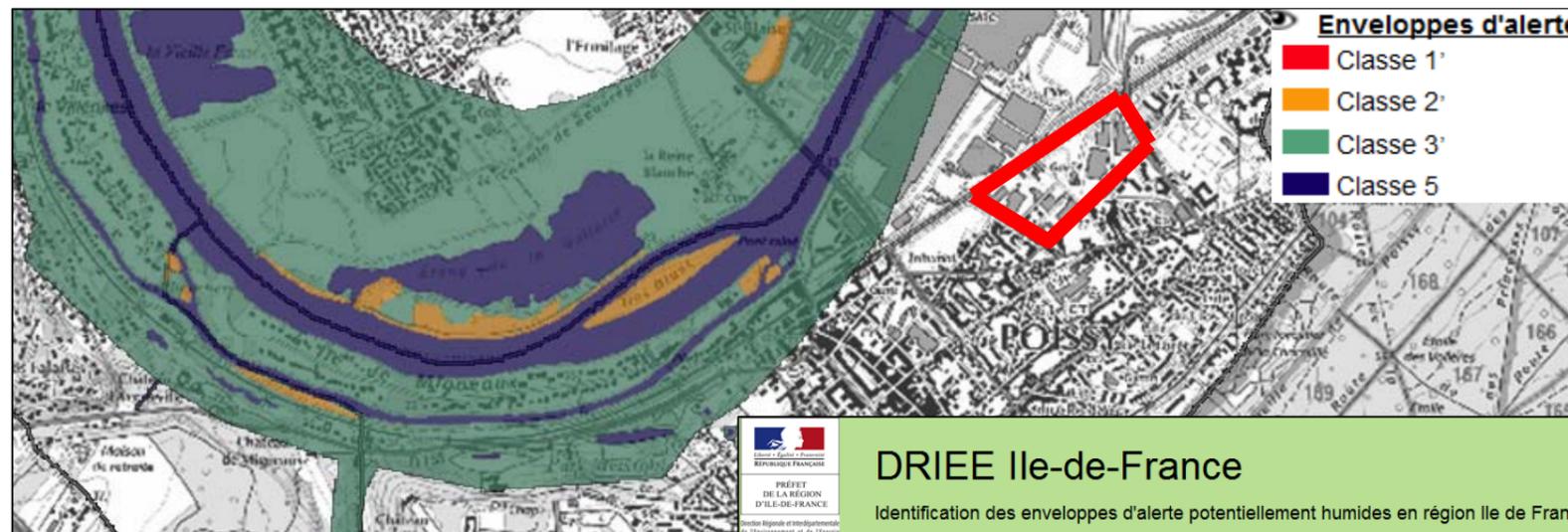
Le contexte écologique (suite)

Toutefois deux ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) se situent à proximité de la zone d'étude :

- la ZNIEFF 1100001359 de type 2² dite « Forêt de Saint Germain en Laye » (intérêt écologique lié à la qualité des boisements et biodiversité induite),
- la ZNIEFF 110001475 de type 2, dite « Ballastières et zone agricole de Carrières-sous-Poissy » localisée à Carrières-sous-Poissy (lieu d'hivernage pour les oiseaux d'eau).

Plus éloignée, on recense au sud du territoire communal la ZNIEFF 110001361 de type 1³ dite « Forêt de Marly ».

Seules deux données naturalistes sont disponibles dans les environs immédiats du site : la présence de chiroptères au nord de la voie ferrée (étude commandée par la ville de Poissy) et la présence du Lézard des murailles à proximité (GROSSELET et SHF, 2010). Ces espèces ont donc été ciblées par les inventaires.



S'agissant des milieux humides, la zone d'étude n'est localisée sur aucune « enveloppes d'alerte potentiellement humides » telles qu'identifiées par la DRIEE Ile-de-France.

La zone humide la plus proche correspond aux abords de la Seine (classe 3 : zone pour laquelle les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser).

² ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

³ ZNIEFF de type 1 : d'une superficie généralement limitée, sont définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional



II.7.2 – La flore⁴

Dix relevés floristiques linéaires représentatifs des différents types d'habitats présents sur le site ont fait l'objet d'inventaires suivant la méthode phytosociologique sigmatiste de l'école Zuricho-Montpelliéraine de Braun-Blanquet (voir figure ci-contre). Certaines plantes vasculaires présentent des cycles annuels très courts. Elles ne sont identifiables que pendant un à deux mois dans l'année. Aussi, afin d'obtenir la liste la plus complète possible des espèces présentes, chaque emplacement a fait l'objet de deux relevés, un au cours de l'été 2012, et un au printemps 2013 (voir le détail des dates d'échantillonnage par type de milieu ci-contre). **Ce travail présente les résultats définitifs de ces campagnes d'inventaires.**

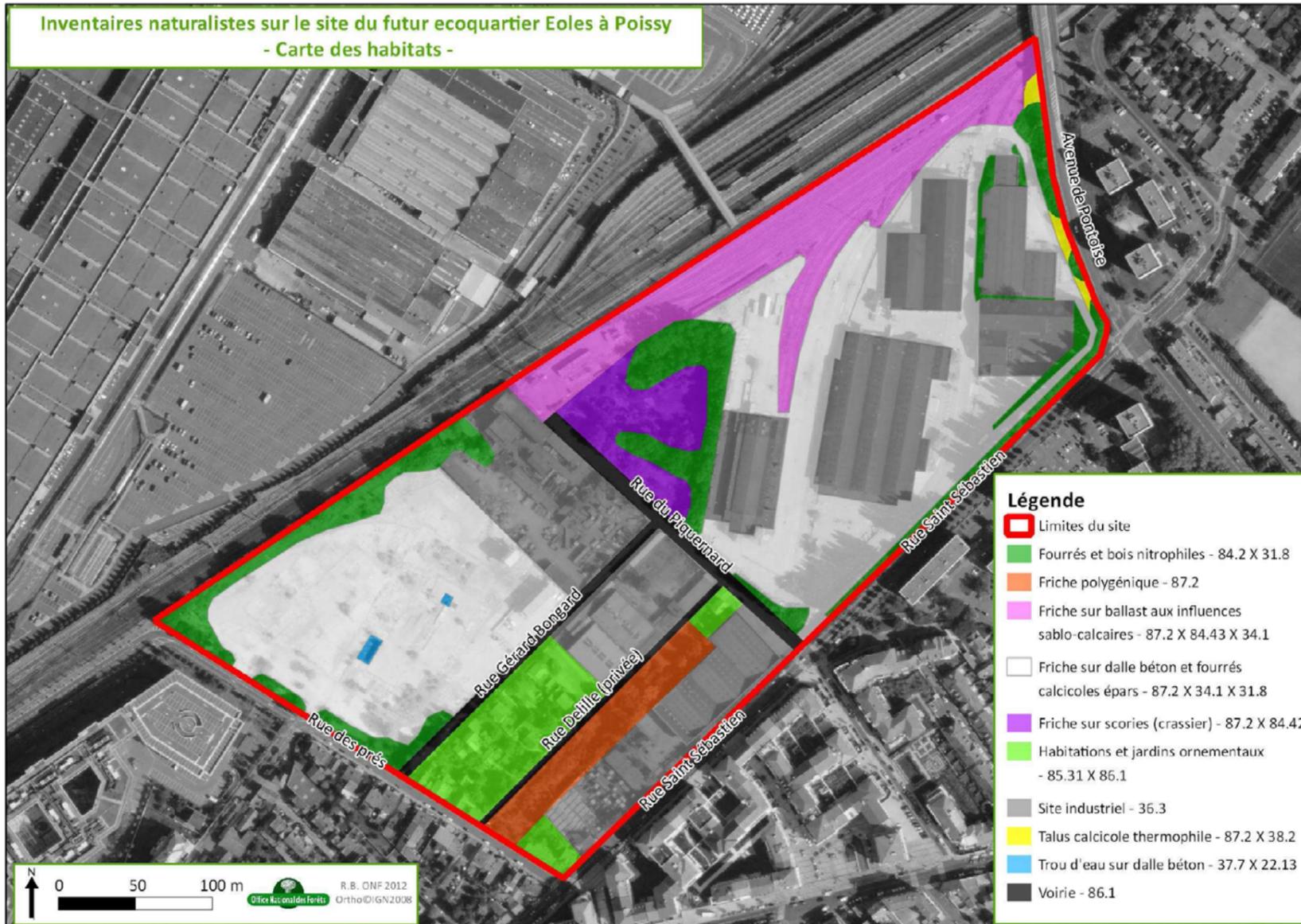
Ces inventaires ont permis de recenser la présence de 237 espèces de végétaux vasculaires dont 11 espèces patrimoniales, 12 espèces invasives, 46 espèces exogènes (dont 8 rares). 6 sont indigènes mais exclusivement ornementales. Le nombre total d'espèces introduites par l'Homme est donc de 65. En rapportant ce nombre au total des espèces observées, on peut calculer un taux d'anthropisation spécifique qui culmine à 27 %. Cela signifie que plus d'une espèce sur quatre est d'origine anthropique. Ce pourcentage est élevé pour un site en évolution naturelle.

Ces 237 espèces sont réparties de façon uniforme sur 7 formations, à savoir :

- . Friche sur ballast de la voie ferrée
- . Talus calcicole thermophile
- . Friche sur scories(crassier)
- . Friche sur dalle béton (terrains Derichebourg)
- . Friche polygénique
- . Fourré calcicole nitrophile
- . Trou d'eau sur dalle béton

Groupe	Formation	Relevé	dates		
Friches des voies ferrées	Friche sur ballast aux influences sablo-calcaires	4	2 août 2012	6 mai 2013	
	Talus calcicole thermophile	9	21 août 2012	8 mai 2013	
Friches des zones industrielles et des jardins	Friche sur scories (crassier)	Fourré nitrophile	1	13 juin 2012	6 mai 2013
		Fond (friche)	2	13 juin 2012	6 mai 2013
	Friche sur dalle béton aux influences sablo calcaires	Fourrés nitrophiles	5	2 août 2012	6 mai 2013
		Dalle béton	6	2 août 2012	6 mai 2013
			7	2 août 2012	6 mai 2013
	Friche polygénique		3	2 août 2012	6 mai 2013
Fourré calcicole nitrophile		8	21 août 2012	8 mai 2013	
Milieux humides	Trou d'eau sur dalle béton	10	21 août 2012	6 mai 2013	

⁴ Source : « Inventaires naturalistes sur le site du futur éco-quartier Eoles à Poissy, évaluation des impacts et proposition de mesures dans le cadre de l'étude d'impact » ONF – CORIF, juillet 2013



Les habitats

Tous les habitats observés sont des friches ou des milieux anthropiques. **Aucun habitat n'est patrimonial** même si la végétation du crassier est assez atypique (cf. espèces exogènes). **Aucun habitat ne présente d'intérêt communautaire (Natura 2000).**

L'essentiel de la diversité est réparti de façon uniforme dans les friches et les formations de ballast. Seuls les trous d'eau de la grande friche Derichebourg se sont révélés exceptionnellement pauvres. Cela est dû à la pollution, à la faible hauteur d'eau, aux berges abruptes et à la jeunesse du milieu.

Libellé	Code Corine	Superficie (m ²)
Fourrés et bois nitrophiles (à tendance calcicole)	84.2 X 318	14121
Talus calcicole thermophile	87.2 X 38.2	526
Friche sur scories (crassier)	87.2 X 84.42	5032
Friche sur ballast aux influences sablo-calcaires	87.2 X 84.43 X 34.1	14112
Friche polygénique	87.2	4396
Friche sur dalle béton et fourrés calcicoles épars	87.2 X 34.1 X 318	48921
Site industriel	86.3	40873
Habitations et jardins ornementaux	85.31 X 86.1	8142
Voirie	86.1	4584
Trou d'eau sur dalle béton	37.7 X 22.13	189
Somme		140896

Espèces patrimoniales, valeur et vulnérabilité régionale					Bioévaluation locale		
Taxon	Nom commun	Note	Rareté IDF	UICN IDF	Localisation et abondance sur le site	Indication sur la localisation et l'abondance potentielle aux environs du site*	Importance probable des populations du site dans dynamique locale*
<i>Campanula trachelium L., 1753</i>	Campanule gantelée	2	R	LC	Localisé dans la friche du point 3, au pied des ouvrages en béton.	Généralement présent en lisière de boisement calcicole et aux abords des jardins publics peu entretenus.	Faible
<i>Linaria supina (L.) Chaz., 1790</i>	Linaire couchée	2	R	LC	Abondant entre les dalles de béton et dans le crassier.	Abondant entre les voies de la voie ferrée.	Faible
<i>Medicago minima (L.) L., 1754</i>	Luzerne naine	2	R	LC	Présent sur une zone sableuse au pied du point 9.	Généralement présent sur les zones sableuses anthropisées comme les abords de voie ferrées. Maintenu par le piétinement ou les travaux.	Faible
<i>Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964</i>	Oeillet prolifère	2	R	LC	Localisé au fond du crassier et sur une zone sableuse au pied du point 9.	Fréquent sur les zones perturbées à tendance sableuses, y compris piétinées.	Faible
<i>Poa bulbosa L., 1753</i>	Pâturin bulbeux	2	R	LC	Rare dans les tas de gravats calcaires et à même la dalle de béton.	Probablement sporadique aux abords des voies ferrées et sur les talus calcicoles.	Faible
<i>Senecio viscosus L., 1753</i>	Séneçon visqueux	2	R	LC	Abondant sur les ballasts de la voie ferrée.	Abondant sur les voies ferrées d'Ile-de-France.	Faible
<i>Verbascum densiflorum Bertol., 1810</i>	Molène faux-bouillon-blanc	2	R	LC	Présent dans le crassier.	Sporadique dans les friches en général.	Faible
<i>Vicia villosa Roth, 1793</i>	Vesce velue	2	R	LC	Localement abondant sur le talus calcicole sec du point 9.	Profite probablement du linéaire de talus calcicoles secs qui bordent les voies.	Faible
<i>Apera interrupta (L.) P.Beauv., 1812</i>	Agrostis interrompu	3	RR	VU	Localisé sur une zone sableuse de la voie ferrée.	Probablement présent de façon diffuse entre les voies ferrées.	Faible à moyen
<i>Linaria repens (L.) Mill., 1768</i>	Linaire rampante	3	RR	LC	Dispersé dans le crassier et le long de la voie ferrée.	Présent le long de la voie ferrée sans être abondant.	Faible
<i>Orobanche hederæ Vaucher ex Duby, 1828</i>	Orobanche du Lierre	3	RR	LC	Deux individus secs au milieu d'une colonie de Lierre sur le talus calcicole est, ancien talus planté d'ornementales.	Présent naturellement en lisière de forêt calcicoles. Se maintient localement bien dans les anciens parcs et zones urbaines.	Faible

* Champs évalués à dire d'expert.

Les espèces patrimoniales et bioévaluation

Les espèces patrimoniales du site sont peu nombreuses (11) et faiblement patrimoniales (note maximale de 3). **Aucune n'est protégée.** Aucune n'est déterminante de Z.N.I.E.F.F..

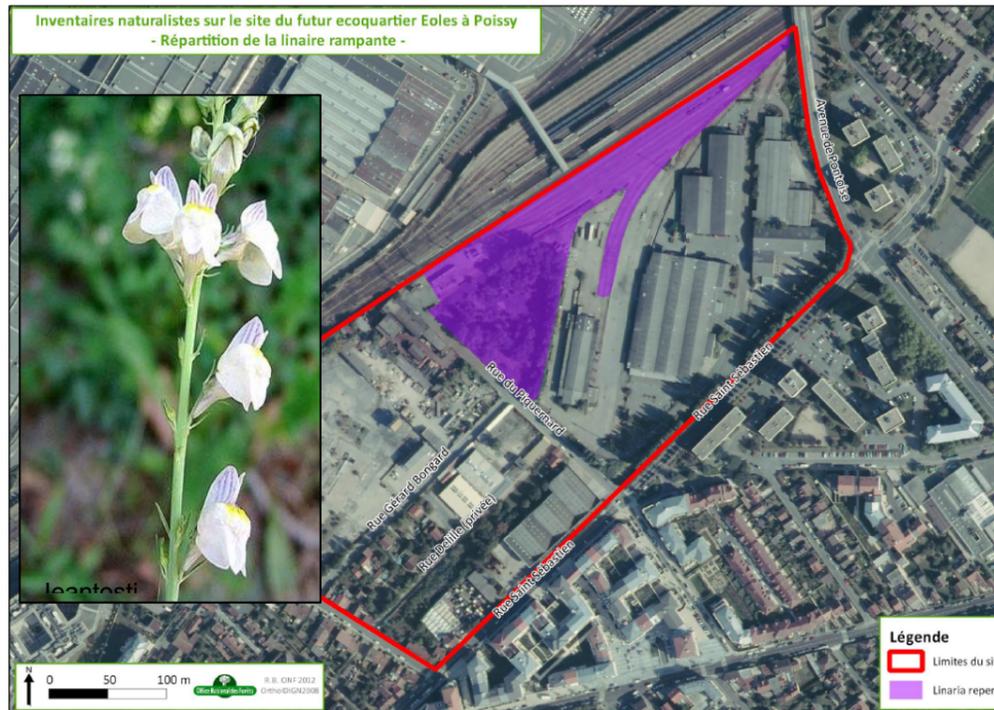
Critères de patrimonialité

Une espèce est patrimoniale en Ile-de-France si :

- elle est indigène,
- elle n'est probablement pas issue de plantations ornementales,
- elle possède un statut de protection,
- elle est déterminante de Z.N.I.E.F.F.,
- elle est menacée dans la région ou en France,
- et enfin, elle est rare ou plus que rare en Ile-de-France.

Les statuts présentant une quelconque variabilité sont intégrés dans les tableaux face aux listes d'espèces (rareté, indigénat, déterminantes de Z.N.I.E.F.F., niveaux de protection et de réglementation).

La Linaire rampante, dispersé dans le crassier et le long de la voie ferrée



Les espèces patrimoniales et bioévaluation (suite)

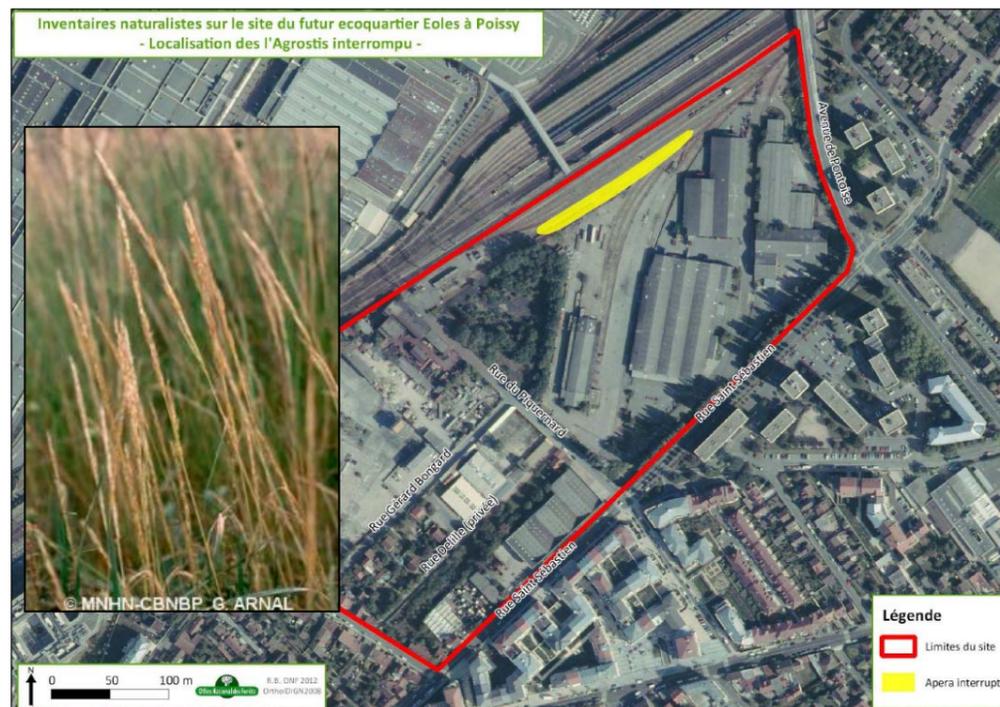
Ces espèces se regroupent ainsi :

- les espèces de lisière calcicole légèrement ombragée,
- les espèces de milieux secs et de friches sablo-calcaires régulièrement perturbées.

Pour ce dernier groupe, la voie ferrée et ses talus constituent sans doute un réservoir de population essentiel à proximité immédiate du site. Pour le premier groupe, en revanche, le réservoir de population est plus diffus. Leur milieu naturel est la lisière forestière et le sous-bois calcicole.

Cependant, il est aujourd'hui reconnu que ces espèces se maintiennent dans les parcs et jardins, au pied des haies ou sur les talus des anciens forts. Si on prend en compte l'adaptation de ces espèces au milieu urbain et les faibles effectifs observés à Poissy, l'intérêt du site apparaît négligeable pour la survie des populations locales

L'Agrostis interrompu, localisée sur une zone sableuse de la voie ferrée



L'Orobranche du Lierre : deux individus secs sur le talus calcicole est, ancien talus planté d'ornementales



Espèces d'intérêt, valeur et vulnérabilité					Bioévaluation locale		
Taxon	Nom commun	Note	Rareté IDF	UICN IDF	Localisation et abondance sur le site	Indication sur la localisation et l'abondance potentielle aux environs*	Importance probable des populations du site dans dynamique locale*
<i>Anthriscus caucalis</i> M.Bieb., 1808	Cerfeuil commun	1	AR	LC	Diffus mais omniprésent.	Fréquent dans les environs.	Faible
<i>Cardamine flexuosa</i> With., 1796	Cardamine flexueuse	1	AR	LC	Omniprésent.	Fréquent sur les zones piétinées.	Faible
<i>Cerastium semidecandrum</i> L., 1753	Céraiste à 5 étamines	1	AR	LC	Omniprésent (surtout sables et ballasts).	Omniprésent en milieu urbain.	Faible
<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC., 1821	Roquette jaune	1	AR	LC	Localisé au nord-est de la friche Derichebourg.	Probablement diffus aux alentours, jamais abondant.	Faible
<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Lam., 1779	Mélicot officinal	1	AR	LC	Fréquent dans les friches hautes.	Fréquent sur les talus des voies ferrées.	Faible
<i>Minuartia hybrida</i> (Vill.) Schischk., 1936	Sabline hybride	1	AR	LC	Localisé sur les tas de sables de la friche Derichebourg.	Sporadique sur les zones sableuses qui sont abondantes près des voies ferrées.	Faible
<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	Radis ravenelle	1	AR	LC	Diffus dans les friches hautes.	Diffus (considérée comme une mauvaise herbe).	Faible
<i>Sedum rupestre</i> L., 1753	Orpin réfléchi	1	AR	LC	Localisé sur les dalles calcaires (béton).	Fréquent sur les dalles de béton sèches et peu entretenues.	Faible

* Champs évalués à dire d'expert.

Espèces invasives et risque ou degré d'invasion					Localisation (relevés)											
Taxon	Nom commun	Note	Inv.	Rar. IDF	Abondance sur le site	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	-5	5 : omniprésent	C	Rare										x	
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	-5	5 : omniprésent	CCC	Omniprésent	x	x	x	x	x	x	x	x			
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	-4	4 : en extension	AC	Omniprésent	x	x	x	x	x	x	x				x
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Erable negundo	-3	3 : invasif en milieu perturbé	AR	Diffus			x								x
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia du père David	-3	3 : invasif en milieu perturbé	C	Omniprésent	x	x	x	x	x	x	x	x			x
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist, 1943	Vergerette du Canada	-3	3 : invasif en milieu perturbé	CCC	Diffus				x				x	x	x	
<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E. Walker, 1971	Vergerette de Sumatra	-3	3 : invasif en milieu perturbé	C	Diffus								x	x		
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	-3	3 : invasif en milieu perturbé	AR	Localisé	x									x	
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique	-3	3 : invasif en milieu perturbé	R	Diffus					x	x					
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	-3	3 : invasif en milieu perturbé	AR	Omniprésent	x			x	x	x			x	x	x
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidago du Canada	-3	3 : invasif en milieu perturbé	C	Diffus	x					x			x		
<i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh) Nutt., 1818	Mahonia faux-houx	-2	2 : risque d'invasion	AR	Fréquent	x	x	x	x		x					

Les espèces d'intérêt non patrimoniales

En raison de leur degré de rareté, 8 autres espèces indigènes méritent mention, même si il est difficile de les considérer comme patrimoniales. Ces espèces sont **toutes anthropophiles**. Elles sont présentes dans les friches, en particulier aux abords de voies ferrées mais aussi dans les zones sableuses de loisirs (stades), sur les toits plats bétonnés ou tout simplement aux abords des trottoirs.

Les espèces invasives

La plupart des espèces invasives d'Ile-de-France sont présentes en **abondance sur le site**. Celles qui sont omniprésentes dans le milieu naturel sont évidemment présentes sur le site : le Robinier, l'Ailante et l'Arbre à papillons. Celles qui ne fréquentent que les milieux perturbés répondent toutes à l'appel : Vigne vierge, Vergerettes ou encore Raisin d'Amérique. Même le Solidage du Canada et la Renouée du Japon sont présents, ce qui est étonnant vu le caractère sec du site. Enfin, le *Mahonia* présente un risque d'invasion reconnu. L'espèce a une tendance à se répandre lentement dans les milieux naturels, particulièrement les milieux sablonneux. Les invasives arrivent sur le site de deux façon : en profitant du couloir migratoire fourni par les talus de la voie ferrée et, en profitant des multiples introductions volontaires dans les jardins environnants.

Espèces sténonaturalisées remarquables par leur rareté						Localisation (relevés)									
Taxon	Nom commun	Note	Rar. IDF	Stat. 1 IDF	Abondance sur le site	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<i>Artemisia absinthium</i> L., 1753	Absinthe	-1	RRR	Nat. (S.)	Ponctuel (échappé de culture).										x
<i>Artemisia annua</i> L., 1753	Armoise annuelle	-1	R	Nat. (S.)	Fréquent dans la friche Derichebourg en fin d'été 2012.						x	x			
<i>Berteroa incana</i> (L.) DC., 1821	Alysson blanc	-1	R	Nat. (S.)	Localisé (échappé de culture).			x						x	
<i>Bromus madritensis</i> L., 1755	Brome de Madrid	-1	RRR	Nat. (S.)	Présent sur le talus de l'avenue de Pontoise.									x	x
<i>Colutea arborescens</i> L., 1753	Baguenaudier	-1	R	Nat. (S.)	Abondant dans le crassier (échappé de culture).	x	x			x	x				
<i>Equisetum ramosissimum</i> Desf., 1799	Prêle ramifiée	-1	RRR	Nat. (S.)	Abondant dans le crassier.		x								
<i>Lepidium latifolium</i> L., 1753	Passerage à feuilles larges	-1	RR	Nat. (S.)	Diffus le long de la voie ferrée.				x					x	x

Les espèces exogènes remarquables

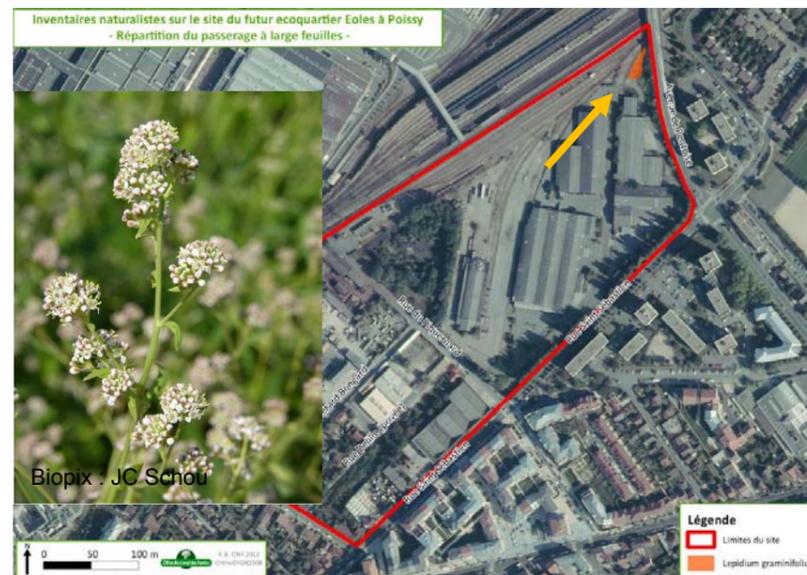
Le site de Poissy présente 46 espèces exogènes non invasives et six espèces indigènes exclusivement ornementales, soit 52 espèces non invasives introduites par l'Homme. Ce nombre est très élevé pour un site de cette taille. Aussi, il n'est pas étonnant d'y trouver quelques raretés. Le tableau ci-contre présente les sept espèces naturalisées non invasives les plus rares.

Ces espèces ont un comportement à rapprocher des invasives, c'est-à-dire qu'elles profitent des introductions volontaires en tant qu'ornementales ainsi que de la voie ferrée pour se répandre. Certaines d'entre elles (*Pawlonia*, *Cotoneaster*, *Baguenaudier*) sont d'ailleurs à surveiller. Quatre espèces sont très rares : l'Absinthe (échappée de culture), le Brome de Madrid (qui se répand le long des voies ferrées), le Passerage à larges feuilles (idem) et enfin la Prêle rameuse (une espèce méridionale qui remonte vers le bassin Parisien dont seules trois stations sont connues dans la région).

La Prêle rameuse, connue sur seulement trois stations dans la région



Le Passerage à large feuille, le long des voies ferrées



L'Absinthe, échappée des cultures





Synthèse des enjeux floristiques

La flore est très majoritairement thermophile. Le site sert de refuges aux espèces qui transitent le long de la voie ferrée et qui sont introduites dans les jardins. Les endroits les plus riches sont les abords directs des voies ferrées (crassier inclus) et les talus de l'avenue de Pontoise. Ces deux milieux sont fréquents en région parisienne. Ils servent de réservoir aux espèces patrimoniales. Ainsi, le site ne semble pas être un important réservoir pour les populations d'espèces patrimoniales qui apparaissent dès lors comme des « satellites » des populations de la voie ferrée. A l'inverse, il est clair que le site constitue un réservoir pour les espèces invasives, adventices et autres exogènes, qui y trouvent des populations très importantes, y compris les plus rares d'entre elles (Prêle rameuse).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut sur le site	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Nicheur possible		X		X	X
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nicheur possible		X			
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Nicheur possible				X	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Nicheur possible; migrateur	X	X		X	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	Nicheur possible			X		
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Migrateur	X				X
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	En chasse sur le site; migrateur	X	X			X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Nicheur possible		X	X	X	X
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Nicheur possible	X	X	X		X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Nicheur possible		X		X	X
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Nicheur possible		X			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Nicheur possible	X	X			X
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Nicheur possible	X		X	X	X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Nicheur possible		X	X	X	X
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Migrateur		X			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nicheur possible	X		X	X	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Migrateur					X
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Nicheur possible		X	X	X	
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Migrateur		X			
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Nicheur possible					X
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Nicheur possible	X		X		X



II.7.3 – La faune

L'avifaune

Les espèces patrimoniales

Suivant, la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (Blondel et al. 1970), cinq points d'écoute d'une durée de dix minutes ont été répartis sur le site de façon à prendre en compte la diversité des milieux (voir plan ci-contre). Trois passages ont été effectués sur ces cinq points d'écoute le 24 Juillet 2012 (en fin de période de reproduction), le 23 Avril 2013 (en fin de période d'hivernage) et le 16 Mai 2013 (en début de période de reproduction). **21 espèces ont été contactées** sur le site. 16 espèces sont considérées comme « nicheur possible » car au moins un individu a été observé dans un habitat favorable à la nidification sur le site. Pour la plupart, ces espèces sont **ubiquistes et fréquentes** en ville, pour peu qu'elles y trouvent des jardins comportant des grands arbres et des buissons. Parmi ces 16 espèces, seuls le moineau domestique, la linotte mélodieuse et le tarier des prés sont considérés comme des espèces patrimoniales. Elles sont toutes localisées dans la friche Derichebourg. Une seule d'entre elles est probablement nicheuse : le **Moineau domestique**.

Critères de patrimonialité

Une espèce est dite patrimoniale si elle remplit une ou plusieurs des conditions suivantes :

- elle figure à l'annexe 1 de la « directive oiseaux »;
- elle est « Rare », « En déclin », « Vulnérable », « En danger » ou « En danger critique d'extinction » en Europe (BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004) ;
- elle est « Vulnérable », « En danger » ou « En danger critique d'extinction » sur la liste rouge des oiseaux menacés en France métropolitaine (MNHN et Comité français de l'UICN, 2011) ;
- elle est notée comme nicheuse « Vulnérable », « En danger » ou « En danger critique » dans la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (BIRARD *et al.* 2012) ;
- elle est nicheuse, migratrice ou hivernante « rare », « très rare » ou « occasionnelle » en Île de France (LE MARECHAL & LESAFFRE, 2000);
- elle est déterminante de Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) (CSRPN et DIREN IdF, 2002) ;
- elle figure sur la liste des espèces déterminantes du SCAP (Schéma de Création d'Aire Protégée).



L'avifaune : les espèces patrimoniales (suite)

Un seul individu de Moineau domestique a été contacté, en avril 2013. On peut s'étonner de la faible présence sur le site de cette espèce, pourtant très liée aux secteurs urbanisés.

Un seul individu de Linotte mélodieuse a été noté, en vol, en juillet 2012 uniquement. Cet individu a été contacté une fois sur la friche industrielle et une fois sur la rue Delille. L'espèce n'a pas été recontactée en 2013.

Enfin, un seul individu de Tarier de prés est noté, de passage, en mai 2013. Cette espèce, qui affectionne les milieux herbacés plutôt humides tels que les prairies de fauche, ne trouve pas d'habitats favorables à son maintien sur le site.

Ces trois espèces d'oiseaux patrimoniales sont toutes protégées, et en déclin marqué en Ile-de-France. Cependant, elles semblent utiliser le site de façon erratique. Ainsi, le Moineau domestique n'a été contacté qu'une seule fois, ce qui est très faible pour un milieu urbain. D'autre part, la Linotte mélodieuse et le Tarier des prés n'utilisent le site qu'en période de migration. Dans tous les cas, au vu de la faible utilisation qu'elles en font, **le site du futur quartier ne semble pas essentiel au maintien des populations de ces trois espèces d'oiseaux patrimoniales.**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut sur le site	Europe	France	Île-de-France
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Nicheur possible	En déclin	-	-
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Migrateur	En déclin	Nicheur vulnérable	Quasi menacée
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Migrateur	-	Données insuffisantes (Migration)	Migrateur très rare



Linotte mélodieuse (© Tarek RIABI/Corif).



Tarier des prés (© Denis ATTINAULT).



Moineau domestique (© Jean-Jacques BOUJOT).

Les chiroptères

Espèces présentes par points d'écoutes		Point d'enregistrement									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>		X		X						
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>		X	X	X				X		X

Dix points d'enregistrement de six minutes des ultrasons émis en vol par les chiroptères ont été répartis sur la zone de façon à prendre en compte la diversité des milieux présent sur le site (voir plan ci-contre). Trois passages ont été réalisés sur chacun de ces points le 6 Septembre 2012 (en période d'accouplement), le 18 Avril 2013 (en période de sortie d'hibernation) et le 3 Juin 2013 (en période de naissance des jeunes). Trois espèces ont été contactées sur le site. Une session de prospection de gîtes potentiels dans les bâtiments du site a été effectuée le 6 Novembre 2017. La période n'étant pas favorable à l'observation d'individus qui ne se réunissent en colonie que l'été, le relevé s'est concentré sur les indices de présences comme le guano ou les coulées d'urine. La majorité des maisons abandonnées de la zone pavillonnaire ont été murées pour empêcher les squats. Il a donc été impossible de toutes les visiter. Toutefois, l'ensemble des lambris de toiture et les corniches des maisons ont été vérifiés, et l'ensemble des hangars et des granges industrielles de la zone prospecté.



Les espèces patrimoniales

Critères de patrimonialité

Une espèce est dite patrimoniale si elle répond à un ou plusieurs critères, concernant sa protection juridique ou l'état de sa population, de l'échelon international à l'échelon régional :

- elle figure à l'annexe 2 (espèces strictement protégées) de la Convention de Berne, du 19 septembre 1979, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe,
- elle figure aux annexes 1 (protection immédiate) et 2 (mesures de conservation et de gestion) de la Convention de Bonn, relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage,
- elle figure aux annexes 2 (espèces nécessitant la création d'une Zone Spéciale de Conservation) ou 4 (espèces strictement protégées) de la Directive du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage,
- elle est protégée en France (arrêté du 23 avril 2007),
- elle est considérée comme « Vulnérable », « En danger » ou « En danger critique d'extinction » dans le livre rouge européen (Temple, H.J. and Terry, A. (Compilers), 2007),
- elle est considérée comme « Vulnérable », « En danger » ou « En danger critique d'extinction » dans la liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle et Comité français de l'UICN, 2009),
- sa présence permet de "classer" un site parmi les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de la région Île-de-France (CSRPN et DIREN Île-de-France. 2002).

Les chiroptères : les espèces patrimoniales (suite)

Les trois espèces contactées au-dessus de la zone d'étude sont protégées à l'échelle nationale et donc patrimoniales. Parmi elles, seules la **Noctule commune** est considérée comme quasi-menacée à l'échelle nationale.



Nom vernaculaire	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive Habitat	Livre rouge européen	Protection nationale	Liste rouge nationale	ZNIEFF régionale
Pipistrelle commune	Annexe 3	Annexe 2	Annexe 4	Préoccupation mineure	Protégée	Préoccupation mineure	Non
Noctule commune	Annexe 2	Annexe 2	Annexe 4	Préoccupation mineure	Protégée	Quasi menacée	Oui, s'il s'agit d'un site de reproduction ou d'hivernage
Pipistrelle de Kuhl	Annexe 2	Annexe 2	Annexe 4	Préoccupation mineure	Protégée	Préoccupation mineure	

La **Pipistrelle commune** est présente sur l'ensemble de la zone d'étude, c'est aussi l'espèce la plus fréquemment rencontrée. Des séquences de chasse (capture d'insectes) ont été constatées sur le point 1 (propriété de l'entreprise Derichebourg). Elle gîte probablement dans les bâtiments présents sur le site.

La **Pipistrelle de Kuhl** n'est notée qu'à deux reprises, aux points 2 et 10. Comme la Pipistrelle commune, cette espèce est anthropophile, et peut s'installer dans les constructions présentes sur la zone d'étude.

Enfin, la **Noctule commune** n'a été enregistrée que sur les points 2 (propriété de l'entreprise Derichebourg) et 4 et seulement 4 contacts ont été détectés. La présence d'une colonie de reproduction sur le site aurait entraîné un nombre de contacts plus important en début de nuit sur le site. De plus, lors de la prospection du bâti de la zone, il n'a été trouvé de traces de guano que dans un des bâtiments de la zone SNCF. Il n'y avait que quelques crottes de petites tailles correspondant à des pipistrelles et non à des noctules communes. Il est donc invraisemblable qu'il y ait une ou des colonie(s) de reproduction sur le site. Contrairement aux espèces précédentes, la Noctule commune est arboricole. Elle a besoin d'arbres âgés, comportant des cavités, pour gîter et/ou se reproduire. Ces arbres sont absents de la zone d'étude. Seule la grande friche industrielle accueille les trois espèces. Le boisement du crassier, quant à lui, abrite les deux espèces de pipistrelles. Les points situés dans les rues n'ont permis de contacter que la Pipistrelle commune qui semble présente sur l'intégralité du site.



Noctule commune © Jean-Luc CHOQUENE



Pipistrelle commune © Thomas LUZZATO



Pipistrelle de Kuhl © Cyril SCHÖNBÄCHLER.

Espèces d'intérêt, valeur et vulnérabilité			Bioévaluation locale				
Taxon	Nom commun	Rég.	Rar. IDF	Vu. Nat. ; IDF	Localisation, abondance et utilisation du site	Indication sur la localisation et l'abondance potentielle aux environs du site*	Importance probable des populations du site dans dynamique locale*
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Berne 3; Bonn 2; DH 4; PN ; ZNIEFF ¹	AC à CCC*	NT ; LC	Rare sur le site. Passage uniquement. Fréquentation de la friche Derichebourg.	Espèce forestière présente dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye, à moins d'un km. Elle n'est pas dans son milieu en ville.	Faible
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Berne 3; Bonn 2; DH 4; PN	CCC*	LC; LC	Omniprésente. Chasse ponctuelle dans la friche Derichebourg. Gîtes diurnes possibles dans les maisons.	Espèce anthropophile abondante dans les environs immédiats (ville de Poissy). Elle est adaptée à l'environnement urbain.	Faible
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Berne 3; Bonn 2; DH 4; PN ; ZNIEFF ¹	AR*	LC; DD	Peu fréquente sur le site. Gîtes diurnes possibles dans les maisons. Fréquentation de la friche Derichebourg.	Espèce anthropophile probablement présente dans environs immédiats (ville de Poissy). Elle est adaptée à l'environnement urbain.	Faible

* Evaluations à dire d'expert et sur la base des références indiquées dans les chapitres précédents.

Légende : Rég : réglementation ; Rar. IDF : rareté en Ile-de-France; Vu. Nat. ; IDF : vulnérabilité nationale et régionale (ordre respectif conservé). - : absence ; PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; Berne 3 : mentionné à l'annexe 3 de la convention de Berne ; Bonn 2 : mentionné à l'annexe 2 de la convention de Bonn ; DH 2 et DH4 : mentionné aux annexes respectivement 2 et 4 de la Directive habitat ; ZNIEFF¹ : déterminant de Znieff en cas de reproduction ou d'hibernation avérée ; NE : non évalué ; CCC : très commun, CC : commun ; C : assez commun ; AR : assez rare ; R : rare ; RR : très rare ; RRR : extrêmement rare ; RE : éteint en région ; DD : manque de données ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : vulnérable. **En rouge** : statuts à l'origine de la patrimonialité et enjeux importants. Sources : voir protocole.

Les chiroptères : les espèces patrimoniales (suite)

Les trois espèces de chauves-souris présentes sur le site sont soumises à plusieurs réglementations et une multitude de conventions internationales. Elles sont toutes fortement patrimoniales.

Cependant, au regard de leur abondance en ville et dans les milieux environnants, **le site de Poissy ne semble pas être essentiel au maintien des populations locales**. Rien ne permet d'assurer, par ailleurs, que ces populations soient menacées en Ile-de-France.

Ainsi, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl sont des espèces anthropophiles, qui s'installent souvent dans les constructions humaines, en été comme en hiver. Elles demeureront sur la zone d'étude, tant qu'elles y trouveront des insectes et des anfractuosités.

La Noctule commune, quant à elle, est une espèce forestière. Elle ne fait que passer sur le site du futur quartier. Sa présence est attestée en forêt de Saint-Germain-en-Laye et il ne fait aucun doute que le réservoir de population locale s'y situe.

Inventaires naturalistes sur le site du futur écoquartier Eoles à Poissy
- Localisation des sites d'inventaire herpétologique -



L'herpétofaune

Les deux bassins qui retiennent un peu d'eau sont encombrés de matériaux divers et certainement pollués. Or, la pollution chimique est l'un des facteurs de disparition des amphibiens. De plus, les infrastructures environnantes limitent fortement leurs déplacements. La présence de batraciens sur le site est donc très improbable.

Les reptiles, quant à eux, auront pu se maintenir à la faveur de milieux qui leurs sont favorables (ballast de voies de chemin de fer, dalles de béton fissurées...) et peut-être par le maintien de quelques espaces végétalisés (bosquet au Nord de la Rue du Piquenard).

Pour ces raisons il n'a pas été proposé d'inventaire pour les amphibiens sur ce site. Concernant les reptiles, la meilleure méthode d'inventaire est la pose d'abris artificiels. Elle implique un inventaire sur plus d'un an. Au regard des délais à respecter et de ce qui a pu être relevé lors de la visite du site, la méthode retenue s'est donc appuyé sur une recherche à vue et sous des abris naturels tels que des plaques de matériaux divers ou des tas de pierres. Ces prospections ont été effectuées aux heures favorables de la journée et ont été répétées durant quatre journées le 24 Juillet et le 4 Septembre 2012, et le 17 et le 27 Mai 2013.

Une seule espèce a été observée lors de cette première session d'inventaire : le Lézard des murailles. L'espèce est protégée à l'échelon national, même si elle ne semble pas en danger en France.

Espèces d'intérêt, valeur et vulnérabilité					Bioévaluation locale		
Taxon	Nom commun	Rég.	Rar.	Vu. Nat. ; IDF	Localisation, abondance et utilisation du site	Indication sur la localisation et l'abondance potentielle aux environs du site*	Importance probable des populations du site dans dynamique locale*
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Berne 3; PN	C	LC ; LC	Présent dans le crassier, sur les tas de matériaux de la propriété RFF et sur le talus de l'avenue de Pontoise. Petites populations stables. Reproduction avérée.	Espèce anthropophile très résistante à l'urbanisation. Abondante le long des voies ferrées, y compris dans la maille locale (6860-630 ; Le Pecq).	Faible

* Evaluations à dire d'expert et sur la base des références indiquées dans les chapitres précédents.



Lézard des murailles

© Claude Lagarde

Inventaires entomologiques



Les inventaires portent sur les Lépidoptères diurnes, les Orthoptères (étendus aux dictyoptères), les Coléoptères et les Odonates.

Dix transects ont été répartis sur le site de façon à être représentatif des différents types de milieux présent sur le site (voir plan ci-contre). Les taxons ont été identifiés à vue ou capturés au filet puis relâchés après identification en main. Les lépidoptères diurnes ont pu être débusqués par le battage des feuilles et les orthoptères par le battage des haies et des arbustes au-dessus d'un parapluie japonais. Les coléoptères floricoles ont été identifiés par examen direct des fleurs, et les xylophages par examen des troncs. Quatre prospections ont été effectuées le 1^{er} et le 23 Septembre 2012, et le 9 Mai et le 9 Juin 2013.

62 espèces ont été découvertes sur le site, dont 29 lépidoptères communs, 3 odonates, 7 orthoptères, 1 dictyoptère et 22 coléoptères. La plupart des espèces sont banales, seules 3 espèces sont patrimoniales.

Critères de patrimonialité

Une espèce est considérée comme patrimoniale si :

- elle est protégée à l'échelle nationale ou régionale (arrêté du 23 avril 2007 et arrêté du 22 juillet 1993) ;
- elle est menacée sur la liste rouge nationale (UICN, MNHN, Opie et SEF, 2012) ;
- elle est inscrite à l'une des annexes de la directive habitat (92/43/CEE) ;
- elle est déterminante de Z.N.I.E.F.F..

L'avis de l'expert (dans ce cas Bernard Dardenne, d'Entomo-nature) est ensuite indispensable pour recontextualiser l'observation de l'espèce. Ainsi, certaines espèces sont protégées ou mentionnées dans des directives européennes sans pour autant être rares ou menacées en France.

Site	Description du milieu	Lépidoptères	Orthoptères et Dictyoptères	Coléoptères
1	Zone des voies ferrées	-	Oedipode turquoise (grande population)	-
2	Crassier	Ecaille chinée	Oedipode turquoise (petite population) Mante religieuse (1 individu)	-
6	Grande friche Derichebourg	-	Oedipode turquoise (1 individu)	-
8	Rue Delille : friche de la ville de Poissy	-	Oedipode turquoise (4 individus)	-





L'**oedipode turquoise** (*Oedipoda caerulescens*) est abondant dans le crassier et sur le ballast. Il est **protégé en Ile-de-France** car il était en très net déclin au cours des années 80, mais depuis, il a nettement renforcé ses effectifs, sans doute à cause du réchauffement climatique.

L'**écaïlle chinée** (*Euplagia quadripunctaria*), a été observée dans le crassier. Cette espèce est inscrite à l'**annexe 2 de la directive habitat**. La sous-espèce présente en France n'est pas concernée.

Enfin, la **mante religieuse** (*Mantis religiosa*) a été observée lors des prospections floristiques dans le crassier. Elle est **protégée à l'échelle nationale et déterminante de Z.N.I.E.F.F.** Elle affectionne les milieux chauds et calmes où elle chasse. Le crassier confirme par là sa fonction de zone refuge pour les espèces thermophiles.

Nom latin	Nom français	Protection	Znieff	Menace
<i>Oedipoda caerulescens</i>	Oedipode turquoise	Région Ile de France	NON	Non menacé (en expansion depuis 20 ans)
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaïlle chinée	Européenne, pour partie	NON	Non menacée
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	Région Ile de France	Déterminante	Vulnérable



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Espèces patrimoniales		Statuts			Bioévaluation locale		Enjeu de préservation des populations du site*	Espèces patrimoniales		Statuts			Bioévaluation locale		Enjeu de préservation des populations du site*
Taxon	Nom commun	Rég.	Rar. IDF	Vu. Nat. ; IDF	Localisation, abondance et utilisation du site	Localisation et abondance aux environs *		Taxon	Nom commun	Rég.	Rar. IDF	Vu. Nat. ; IDF	Localisation, abondance et utilisation du site	Localisation et abondance aux environs *	
Végétaux								Avifaune							
<i>Campanula trachelium</i>	Campanule gantelée	-	R	NE ; LC	Localisé dans la friche du point 3, au pied des ouvrages en béton.	Généralement présent en lisière de boisement calcicole et aux abords des jardins publics peu entretenus.	Faible	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	PN	TC	LC ; NE	Nicheur possible. Un seul individu contacté. Utilise très peu le site.	Espèce encore très présente un peu partout en Ile-de-France malgré un déclin marqué.	Faible
<i>Linaria supina</i>	Linaire couchée	-	R	NE ; LC	Abondant entre les dalles de béton et dans le crassier.	Abondant entre les voies ferrées.	Faible	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	PN	C	VU ; NT	Migrateur. Un individu contacté. Utilise très peu le site.	Espèce de milieux buissonnants. Elle trouvera donc des milieux plus favorables vers Carrière-sous-Poissy (Znieffs).	Faible
<i>Medicago minima</i>	Luzerne naine	-	R	NE ; LC	Présent sur une zone sableuse au pied du pont de l'avenue de Pontoise.	Généralement présent sur les zones sableuses anthropisées comme les abords de voies ferrées. Maintenu par le piétinement ou les travaux.	Faible	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	Bonn I et II, PN	E	VU ; RE	Migrateur. Un individu contacté. Utilise très peu le site.	Ne niche plus en Ile-de-France. Migrateur attiré par les milieux agricoles environnants.	Faible
<i>Petrorhagia prolifera</i>	Oeillet prolifère	-	R	NE ; LC	Localisé au fond du crassier et sur une zone sableuse au pied du pont de l'avenue de Pontoise.	Fréquent sur les zones perturbées à tendance sableuses, y compris piétinées.	Faible	Chiroptères							
<i>Poa bulbosa</i>	Pâturin bulbeux	-	R	NE ; LC	Rare dans les tas de gravats calcaires et à même la dalle de béton.	Probablement sporadique aux abords des voies ferrées et sur les talus calcicoles.	Faible	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Berne 3; Bonn 2; DH 4; PN; ZNIEFF1	AC à CCC IDF*	NT; LC	Rare sur le site. Passage uniquement. Fréquentation de la friche Derichebourg.	Espèce forestière présente dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye, à moins d'un km. Le site de Poissy lui est peu favorable.	Faible
<i>Senecio viscosus</i>	Séneçon visqueux	-	R	NE ; LC	Abondant sur les ballasts de la voie ferrée.	Abondant sur les voies ferrées d'Ile-de-France.	Faible	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Berne 3; Bonn 2; DH 4; PN	CCC IDF*	LC ; LC	Omniprésente. Chasse ponctuelle dans la friche Derichebourg. Gîtes diurnes possibles dans les maisons.	Espèce anthrophile abondante dans les environs immédiats (ville de Poissy).	Faible
<i>Verbascum densiflorum</i>	Molène faux-bouillon-blanc	-	R	NE ; LC	Présent dans le crassier.	Sporadique dans les friches en général.	Faible	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Berne 3; Bonn 2; DH 4; PN; ZNIEFF1	AR IDF*	LC ; DD	Peu fréquente sur le site. Gîtes diurnes possibles dans les maisons. Fréquentation de la friche Derichebourg.	Espèce anthrophile probablement fréquente dans environs immédiats.	Faible
<i>Vicia villosa Roth</i>	Vesce velue	-	R	NE ; LC	Localement abondant sur le talus calcicole sec de l'avenue de Pontoise.	Profite probablement du linéaire de talus calcicoles secs qui bordent les voies.	Faible	Herpétofaune							
<i>Apera interrupta</i>	Agrostis interrompu	-	RR	NE ; VU	Localisé sur une zone sableuse de la voie ferrée.	Probablement présent de façon diffuse entre les voies ferrées.	Faible à moyen	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Berne 3; PN	C	LC ; LC	Petites populations stables dans le crassier, la propriété RFF et le long de la voie ferrée. Reproduction avérée.	Espèce très résistante. Abondante le long de la voie ferrée.	Faible
<i>Linaria repens</i>	Linaire rampante	-	RR	NE ; LC	Dispersé dans le crassier et le long de la voie ferrée.	Présent le long de la voie ferrée sans être abondant.	Faible	Insectes							
<i>Orobancha hederaceae</i>	Orobanche du Lierre	-	RR	NE ; LC	Deux individus au milieu sur le talus ornemental est.	Présent naturellement en lisière de forêts calcicoles. Se maintient dans les parcs urbains. Connus sur Poissy.	Faible	<i>Euplagia quatripunctaria</i>	Ecaille chinée	DH 2	NE	NE ; LC	Un individu dans le crassier. Reproduction improbable.	Fréquent dans les milieux arbustifs, très mobile. Abondant en Ile-de-France en général.	Faible
<p>Légende : Rég : réglementation ; Rar. IDF : rareté en Ile-de-France; Vu. Nat. ; IDF : vulnérabilité nationale et régionale (ordre respectif conservé). - : absence ; PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; Berne 3 : mentionné à l'annexe 3 de la convention de Berne ; Bonn 2 : mentionné à l'annexe 2 de la convention de Bonn ; DH 2 et DH4 : mentionné aux annexes respectivement 2 et 4 de la Directive habitat ; Znieff : déterminant de Znieff ; Znieff1 : déterminant de Znieff en cas de reproduction ou d'hibernation avérée ; NE : non évalué ; CCC : très commun, CC : commun ; C : assez commun ; AR : assez rare ; R : rare ; RR : très rare ; RRR : extrêmement rare ; RE : éteint en région. Attention, pour les oiseaux, les statuts de raretés ne concernent que les nicheurs. DD : manque de données ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : vulnérable. En rouge : statuts à l'origine de la patrimonialité et enjeux importants. Sources : voir protocoles des différents inventaires.</p>								<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	PR, Znieff	NE	NE ; VU	Un adulte dans le crassier en 2012. Non revu en 2013. Reproduction probable.	Populations connues le long des lisières et des allées forestières de la forêt de Saint-Germain. Corridor écologique le long de la voie ferrée.	Moyen
								<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise	PR	NE	NE ; NE (LC*)	Abondant. Utilisation préférentielle de la voie ferrée et du crassier. Reproduction probable.	Abondant le long des voies ferrées et dans les friches sèches.	Faible



SYNTHESE

Le milieu naturel

Du point de vue du nombre d'espèces, le site peut être considéré comme assez riche. La répartition du nombre d'espèces, très déséquilibrée en faveur des insectes et des plantes, est tout à fait naturelle. Cependant, quelques anomalies se font sentir : le nombre d'oiseaux contactés est faible, en particulier pour les nicheurs, et le nombre d'espèces de reptiles (une), ainsi que sa densité de population, sont très faibles.

Au final, le site s'avère très favorable aux espèces végétales, aux insectes et, dans une moindre mesure, aux chauves-souris. A l'inverse, il est peu favorable aux reptiles et aux oiseaux en dehors des espèces les plus anthropophiles. Le site est assez riche en espèces patrimoniales (21) mais plutôt pauvre en espèces réellement menacées puisqu'elles ne sont que trois à utiliser le site : l'Agrotis interrompu, la Noctule commune et la Mante religieuse. Les deux premières trouveront des milieux plus favorables à proximité. Seule la Mante religieuse semble vraiment utiliser les parties centrales du site alors qu'elle est rare aux alentours. Cette espèce est protégée, ce qui en fait un enjeu essentiel pour l'aménagement à venir.

Du point de vue géographique, deux secteurs à enjeux ressortent donc :

- la grande friche Derichebourg qui sert de terrain de chasse pour les chauves-souris,
- l'ensemble crassier/voies ferrées/talus de l'avenue de Pontoise qui abrite l'essentiel des autres espèces patrimoniales.

Le site de Poissy se situe donc à un carrefour d'influence dont la plus forte est celle de la voie ferrée. Sa richesse est celle d'un milieu profondément anthropisé. La conséquence la plus visible est l'abondance des espèces exogènes. Autre conséquence directe : la plupart des plantes invasives de milieux secs et mésophiles du bassin parisien sont présentes. Ainsi, les espèces exogènes, et en particulier les invasives, sont devenues les éléments structurants l'écosystème. Ce phénomène naturel est évitable. Un travail devra être mené dans ce sens dans le cadre de l'aménagement du parc du futur quartier.

II.8. CARACTERE GENERAL DE LA STRUCTURE URBAINE ET PAYSAGERE

Eléments du contexte

De la plaine alluviale jusqu'au plateau, Poissy profite de l'ampleur de la vallée de la Seine et de ses différentes « terrasses ».

La forêt de Saint-Germain, la forêt de Marly et les coteaux de Chambourcy, les « hauts » boisés du Vexin Français constituent les horizons lointains.

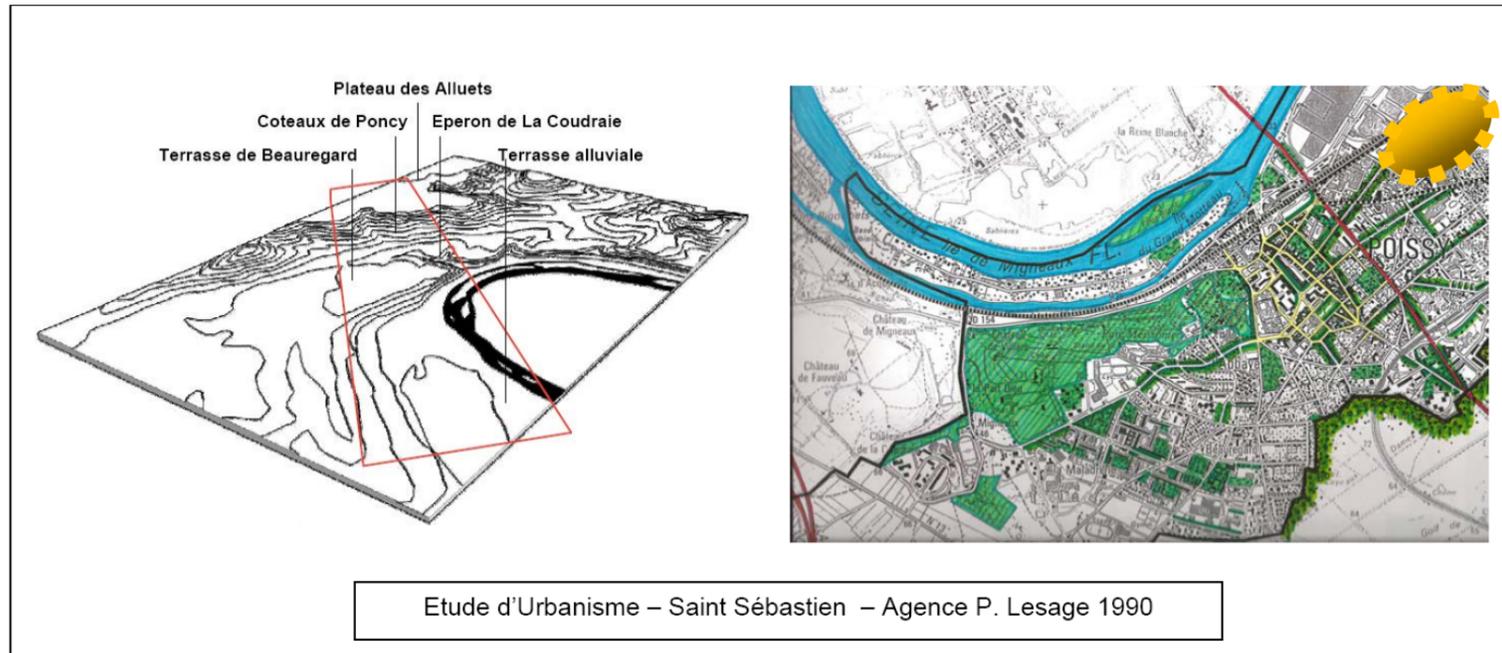
Dans la plaine, une trame viaire support de plantations d'alignement relie les quartiers Ouest au centre-ville.

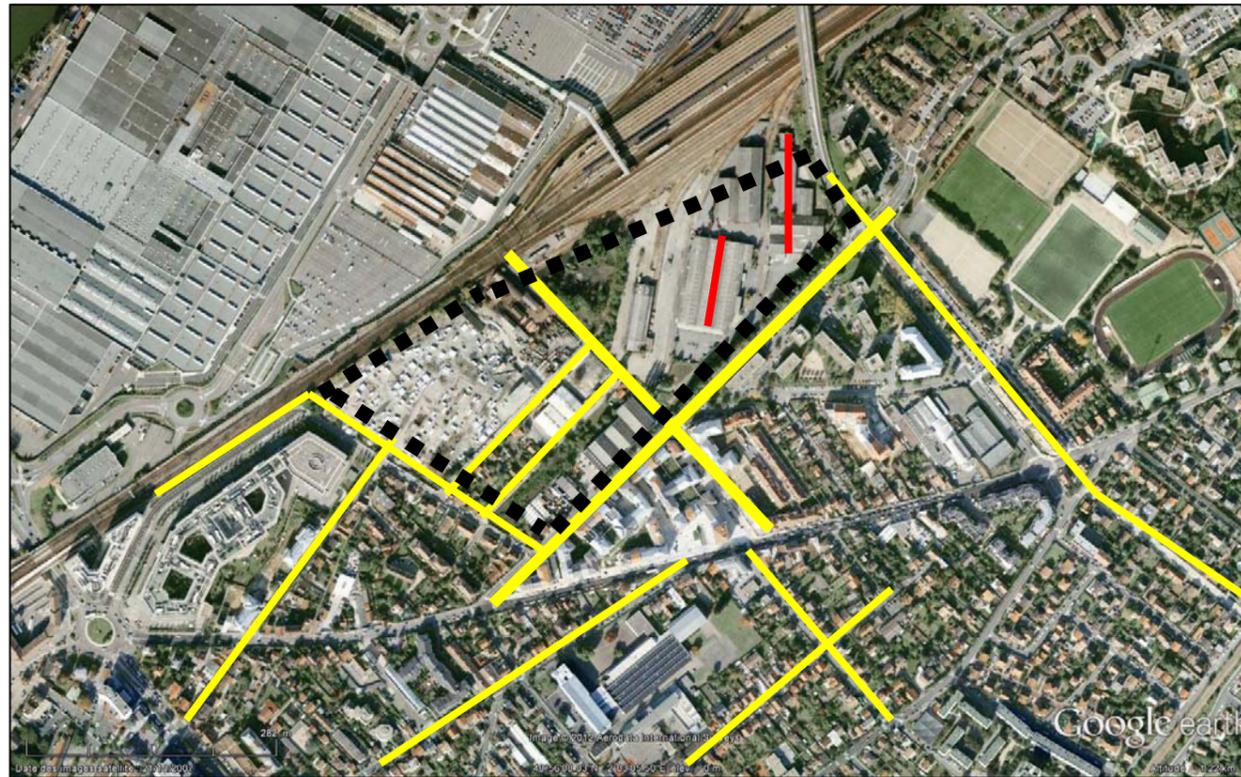
Le fleuve et la forêt marquent la structure du grand paysage à l'échelle du territoire, mais ces éléments de repères géographiques et de qualification des grands horizons sont imperceptibles depuis le site au niveau du terrain naturel.

Ce sont les grandes emprises industrielles et la voie ferrée qui constituent l'horizon au Nord tandis que le paysage urbain de la ville se constitue dans l'imbrication, voire la juxtaposition, des entités de quartier entre le Boulevard Robespierre, l'Avenue de Pontoise et la voie ferrée.

Le quartier Saint Exupéry adossé à la forêt, enclavé, est marqué par l'étendue des espaces verts sportifs et l'échelle des grands collectifs.

Dans ce contexte, le site occupe une position stratégique en « entrée de ville » par les parcours automobiles (avenue de Pontoise) et ferré.





Éléments de perception du site

L'échelle de l'occupation industrielle et sa visibilité confère au site une forte singularité paysagère et urbaine mais les valeurs identitaires majeures qui s'y attachent (nuisances de l'activité industrielle) pénalisent l'image du secteur et de la ville.

La grande friche au sud-ouest et la ballastière au centre génèrent des paysages dégradés, des ambiances délétères. Entre les deux émergent des installations peu valorisantes.

Le site SNCF réseau, se positionne en ouverture sur le rail mais « tourne le dos » à la ville.

Quant à l'îlot Bongard-Piquenard-Saint Sébastien-des-Près-, il offre un micro-paysage hétéroclite.

En comparaison, quelques éléments offrent une certaine qualité bâtie (maisons en meulière) et non bâtie (jardins) rue Delille mais ne disposent ni des qualités patrimoniales ni d'une échelle suffisantes pour structurer le site.

Dans cette juxtaposition de typologies de construction hétéroclites et de terrains en friche, la trame viaire « tient » l'espace urbain mais sans générer une véritable structure paysagère du fait notamment qu'elle butte sur les grandes emprises et sur les implantations sécantes du site SNCF réseau. Néanmoins, les axes rue du Piquenard – rue Pierre et Charles Perret / rue Saint Sébastien constituent des points forts de l'articulation du site avec le tissu de la ville.

Sur le rue Saint Sébastien, les empreintes bâties et les plantations d'alignement renforcent le paysage de voie primaire.



Un site sans véritable repère, à l'abandon (Source : Diagnostic quartier durable – Territoires sites et cités mai 2010)





Vues depuis le pont (avenue de Pontoise) sur les terrains



Depuis les espaces au Nord du site, l'occupation actuelle des terrains (entrepôts, bâtiments d'activités désaffectés, friches... a un impact négatif fort sur l'image de la ville pour les usagers du train et de la route (en traversée du pont). Les enjeux portent sur la qualification de la façade urbaine qui va se dérouler le long du futur grand parcours urbain sur le Boulevard de l'Europe. Depuis le pont la vision d'ensemble sur cette façade constituera une nouvelle image de l'entrée dans la ville.

Les tendances d'évolution et les projets du secteur

C'est dans le projet de prolongement du boulevard de l'Europe que résident les principaux enjeux à prendre en compte dans la réflexion sur l'aménagement du futur quartier. La qualification de l'identité architecturale, urbaine et paysagère de ce quartier et ainsi étroitement lié au traitement du futur boulevard.

SYNTHESE

Le paysage

A l'échelle du secteur, les enjeux inhérents à la qualification paysagère et urbaine du site se mesurent notamment au rapport d'échelle entretenu avec les entités de quartier existantes. Les occupations industrielles historiques de grandes échelles donnent une dimension exceptionnelle au projet de réintégration des terrains dans les morphologies environnantes.

Ainsi la morphologie et la structure paysagère du futur quartier devra –t-elle permettre de constituer des relations fonctionnelles et paysagères en continuité avec les quartiers aux abords et ainsi de consolider le tissu urbain du secteur.

C'est pourquoi une « empreinte » forte et intégrée est attendue pour répondre aux enjeux majeurs en relation notamment avec la position des terrains en « entrée de ville », visibles depuis les grands parcours automobiles (avenue de Pontoise, futur boulevard de l'Europe prolongé) et depuis le parcours ferré et qui participent à la qualification de « l'image » de Poissy.



Carte de localisation des principaux « bruiteurs » responsables de l'environnement sonore actuel

II.9. L'ENVIRONNEMENT SONORE⁵

Le contexte

La sensibilité de la zone d'étude est marquée par l'existence de « bruiteurs » aux abords immédiats du site à savoir la voie ferrée, et les voies de circulation automobile (rue des Prés, rue Saint Sébastien et avenue de Pontoise).

La voie ferrée, l'avenue de Pontoise et la rue Saint Sébastien sont d'ailleurs classées en voies bruyantes par arrêtés préfectoraux (10/10/2000 et 13/02/2004) et ceci entraîne l'obligation de respecter des prescriptions d'isolement acoustiques pour les constructions qui seront réalisées dans les zones de protection considérées.

Mais l'approche sur l'environnement sonore se situe dans le contexte de la programmation de travaux aux abords immédiats porteurs d'enjeux quant à l'évolution de l'ambiance sonore sur la zone d'étude. Il s'agit des travaux pour le prolongement de la ligne du RERE/Eole, de la réalisation du boulevard de l'Europe (intégrant le passage du TRAM 13 express) et du réaménagement des rues des près et Saint Sébastien.

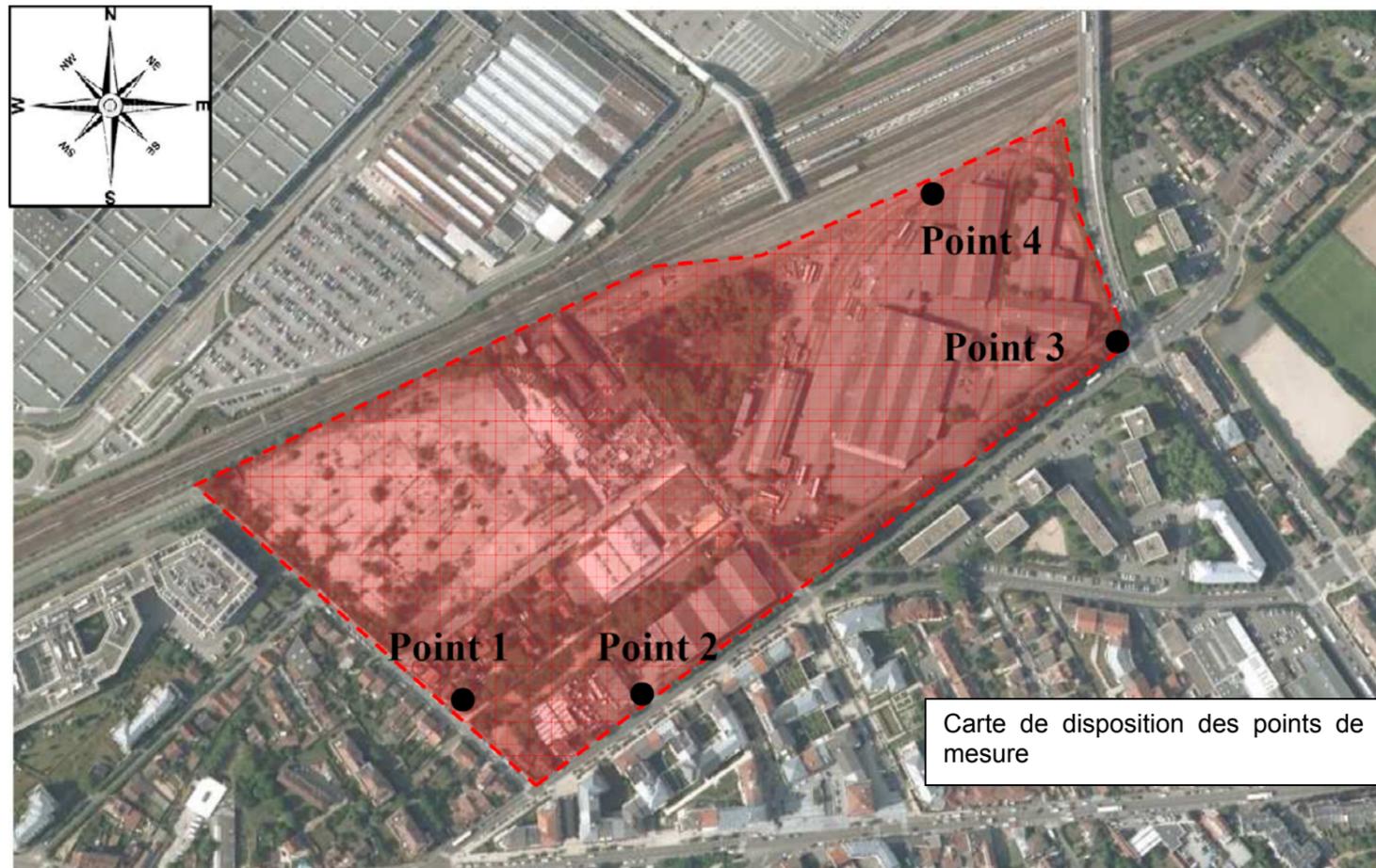
L'objectif des mesurages est de déterminer les niveaux sonores à l'état initial, au niveau de la zone où va être aménagé le futur quartier, provenant des principaux bruiteurs (axes routiers et axes ferroviaires) situés à proximité.

Usage et nature des locaux	L _{Aeq} (6 h – 22 h) ⁽¹⁾	L _{Aeq} (22 h – 6 h) ⁽¹⁾
Etablissements de santé, de soins et d'action sociale ⁽²⁾	60 dB (A)	55 dB (A)
Etablissements d'enseignement (à l'exclusion des ateliers bruyants et des locaux sportifs)	60 dB (A)	-
Logements en zone d'ambiance sonore préexistante modérée	60 dB (A)	55 dB (A)
Autres logements	65 dB (A)	60 dB (A)
Locaux à usage de bureau en zone d'ambiance sonore préexistante modérée	65 dB (A)	-

Niveaux maximaux admissibles pour la contribution sonore d'une infrastructure nouvelle, (décret 95-22 du 9 Janvier 1995 relatif à la limitation du bruit des aménagements et infrastructures de transport terrestres)

⁵ Source : d'après :

- « Réalisation d'un état sonore initial et étude d'impact du futur éco-quartier EOLES – Ville de Poissy (78) » VENATECH – Rapport d'étude n°12-12-60-0151-2 SMA – juin 2013
 - « Etude acoustique dans le cadre de l'étude d'impact sur le quartier Rouget-de-Lisle a Poissy (78) », VENATECH — Rapport n° 17-17-60-1071-SDU - octobre 2017



Les résultats des mesurages acoustiques

Les principaux bruiteurs recensés lors des mesurages sont :

- . La circulation routière (Rue des Prés, Rue Saint – Sébastien, Avenue de Pontoise, etc.),
- . La circulation aérienne,
- . La circulation ferroviaire,
- . Bruit de l’environnement (bruissement d’arbre, animaux, etc.),
- . Bruit de voisinage et société (activité, conversations, etc.).

Aucune source sonore particulière provenant des abords n’a été remarquée.

La source sonore principale sur la zone d’étude en période de jour est située en bordure du carrefour de la rue Saint Sébastien et de l’avenue de Pontoise (point N°3 de mesure) mais sans une grande différence avec les points 2 (activités sur la zone en bordure de la rue Saint Sébastien) et 4 (bords de la voie ferrée).

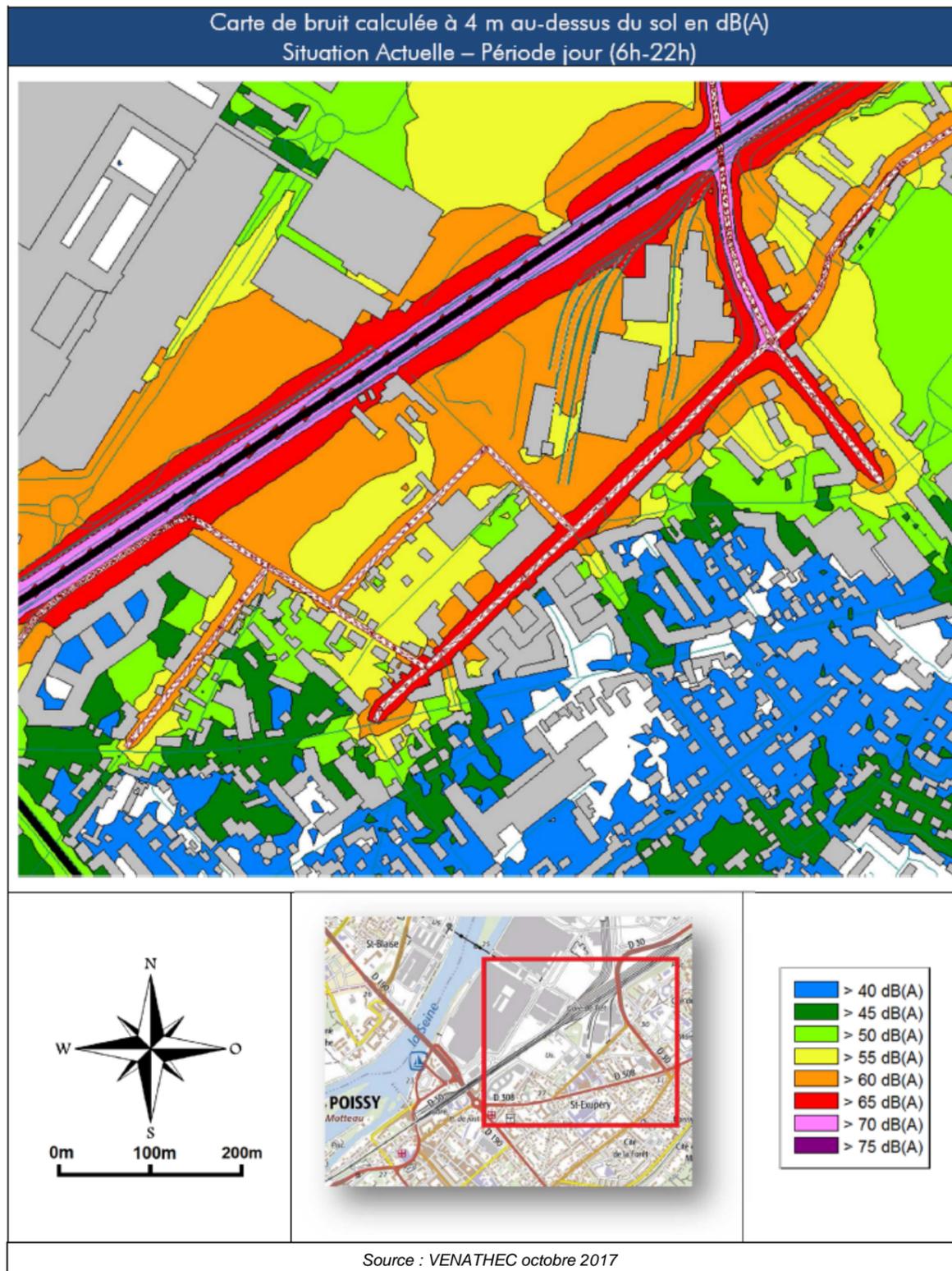
En période jour, les niveaux sonores varient entre 53,5 dB(A) le long de la rue des Prés et 67 dB(A) en bordure du carrefour de la rue Saint Sébastien et de l’avenue de Pontoise.

En période de nuit, les niveaux sonores varient entre 44 dB(A) le long de la rue des Prés et 61dB(A) en bordure du carrefour de la rue Saint Sébastien et de l’avenue de Pontoise

Point de mesure	Période	Lieu	Niveau de pression LAeq en dBA	L50 en dB(A)
Point 1	Diurne	Riverain	53,5	47,5
	Nocturne		44,0	40,5
Point 2	Diurne	KDI / Promet	66,0	62,5
	Nocturne		61,0	45,0
Point 3	Diurne	Bâtiment SNCF Rue Saint-Sébastien	67,0	64,0
	Nocturne		60,5	53,0
Point 4	Diurne	Bâtiment SNCF Voies ferrées	66,5	53,0
	Nocturne		57,5	47,0

Valeurs arrondies à 0,5 dBA près

Tableau des résultats des mesurages



Bruit correspondant	dB(A)	Sensation auditive	Conversation
Moteurs d'avion à quelques mètres Turbo réacteur	140 130 120	Seuil de douleur Exige une protection spéciale	Impossible
Marteau piqueur dans une rue à 5 m Métro – Concert/discothèque	110 105 100	Très difficilement supportable	Obligation de crier pour se faire entendre
Rue avec trafic intense Restaurant scolaire	95 90 85	Seuil de risque Seuil de danger Pénible à entendre	Difficile
Appartement bruyant Bruit en ville – Restaurant bruyant Proximité d'une autoroute Bordure périphérique de Paris	80 75 70 65	Bruyant mais supportable	A voix assez forte
Restaurant tranquille – Rue tranquille	60 55 50	Bruits courants	
Bureau tranquille dans quartier calme Appartement normal Bruits minimaux le jour dans la rue	45 40	Assez calme	A voix normale
Conversation à voix basse Appartement dans un quartier tranquille	35 30 25 20	Calme	A voix chuchotée
Studio d'enregistrement	15 10	Très calme	
Laboratoire d'Acoustique	5	Silence inhabituel	-
-	0	Seuil d'audibilité	-

SYNTHESE

L'environnement acoustique

En bordure de la zone d'étude, en période diurne, les niveaux sonores se situent tous (sauf rue des Prés) au dessus du niveau de bruit ambiant correspondant à une zone d'ambiance sonore modérée – LAeq (6 h-22 h) inférieur à 65 dB(A). En période nocturne, les deux points situés en bordure de la rue Saint Sébastien dépassent ce niveau – LAeq (22 h-6 h) inférieur à 60 dB(A).

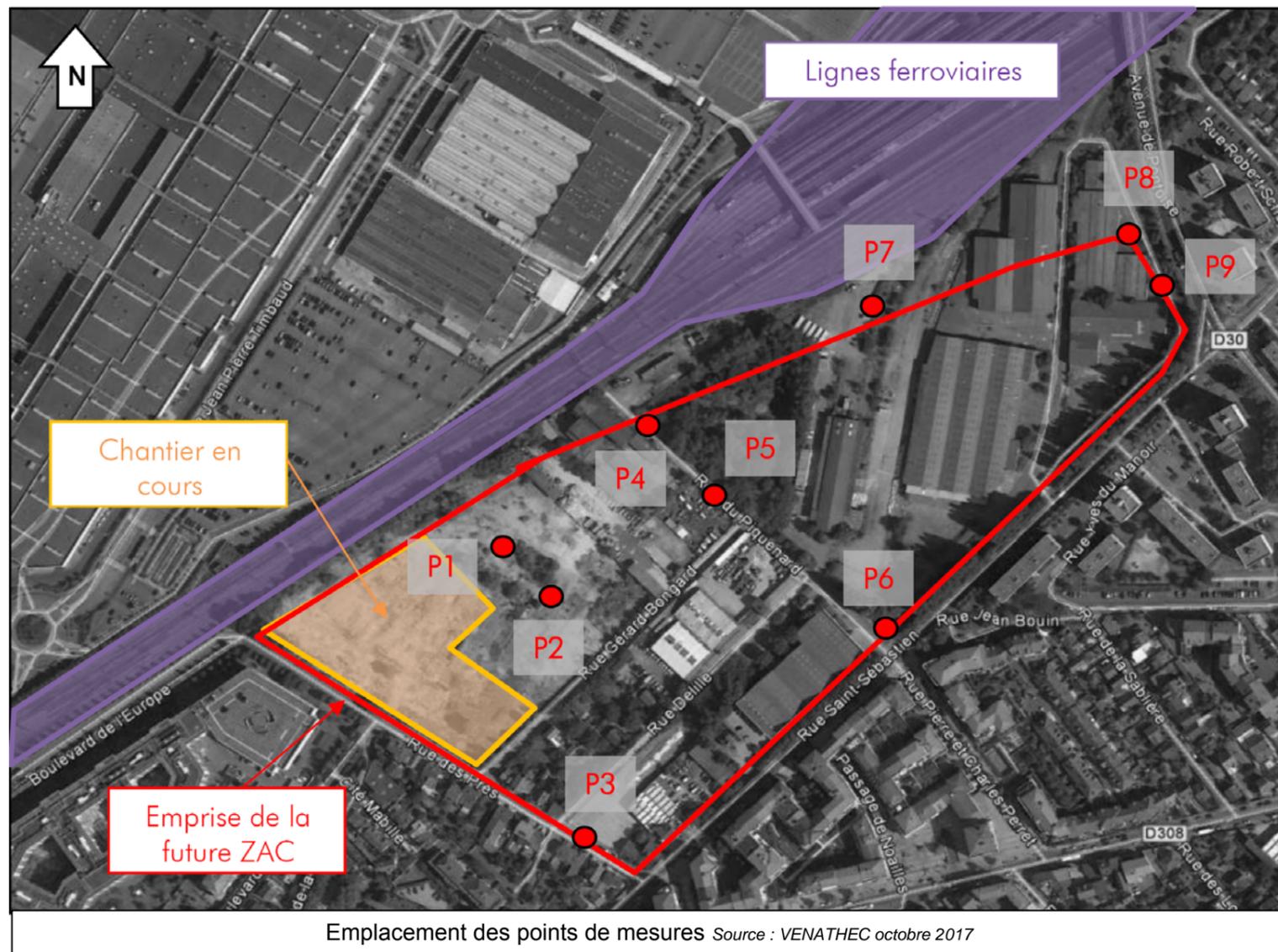
II.10. L'ENVIRONNEMENT VIBRATOIRE⁶

Le futur quartier se situe à proximité d'une ligne ferroviaire qui soulève une problématique vibratoire. C'est pourquoi des mesures ont été réalisées (26 septembre 2017) sur le site. Des mesures de niveaux de vitesses vibratoires ont été réalisées en 9 points. Pour chaque point de mesure, au moins 10 passages de RER ont été enregistrés.

Les résultats des mesurages vibratoires

Les résultats des mesurages des niveaux vibratoires équivalents et maximum globaux par point et par direction mesurés lors des passages de RER révèlent plusieurs niveaux d'exposition suivant leur localisation :

- . De manière générale, **les niveaux vibratoires les plus importants ont été mesurés aux points P1, P2, P4 et P5** (les plus proches des voies).
- . Les mesures en P1 et P2 ont été influencées par les activités de chantier environnant, plus particulièrement en P2.
- . Les niveaux vibratoires mesurés en P7 sont légèrement plus faibles qu'au point P4, bien que situés à des distances similaires par rapport aux voies ferroviaires. Ceci peut s'expliquer par une composition de sol différente, notamment la présence d'égout entre les voies et le point P7.
- . Les niveaux vibratoires mesurés en P8 et P9 sont relativement faibles par rapport aux autres mesures, ceci s'explique par le fait que le bâtiment existant à proximité masque ces points et atténue les vibrations.
- . L'analyse des résultats de mesures en P3 et P6 n'a pas permis d'identifier les passages de RER. L'impact vibratoire de ces passages est négligeable à ces points.



⁶ Source : d'après : « Etude d'impact sur le quartier Rouget de Lisle à Poissy », VENATECH- Accord acoustique – Etude vibratoire - Rapport n° 17-17-60-1071-QBA - octobre 2017

L'analyse des mesurages vibratoires

. Les niveaux vibratoires générés par le passage de RER sont inférieurs au seuil critique correspondant aux constructions résistantes de la circulaire du 23 juillet 1986. Au sens de cette circulaire, **les niveaux vibratoires mesurés ne représentent donc pas un risque de dommage pour la structure des bâtiments du projet.**

Au sens de la norme ISO 2631-2 de 1989, **les niveaux vibratoires mesurés en un point de l'étude sont supérieurs au seuil maximum relatif à la gêne des vibrations ressentie par l'être humain dans les bâtiments du projet.**

. Au sens de la norme ISO 2631-2 de 1989, **les niveaux vibratoires mesurés en 8 points sont inférieurs au seuil maximum relatif à la gêne des vibrations ressentie par l'être humain dans les bâtiments du projet.**

. Pour les niveaux de bruit rayonné à l'intérieur des pièces des bâtiments, **les objectifs fixés pour les logements, l'hôtel, crèche et groupe scolaire sont dépassés en 5 des 9 points de l'étude. Les objectifs fixés pour les bureaux, les commerces et les locaux associatifs sont dépassés en 4 points.**

Point	Seuils vibratoires maximum relatif à :		Seuils acoustiques maximum relatif au :
	Stabilité du bâtiment	Perception des vibrations	Bruit rayonné
P1	Respecté	Respecté	Non respectés
P2	Respecté	Non respectés	Non respectés
P3	Respecté	Respecté	Respectés
P4	Respecté	Respecté	Non respectés
P5	Respecté	Respecté	Non respectés
P6	Respecté	Respecté	Respectés
P7	Respecté	Respecté	NR35 respecté (bureaux) NR25 non respecté (logements)
P8	Respecté	Respecté	Respectés
P9	Respecté	Respecté	Respectés

Tableau récapitulatif de l'analyse des résultats de mesure par rapport aux objectifs retenus par Accord Acoustique

Le bruit rayonné correspond au bruit émis par les parois et dalles de planchers d'une pièce (une chambre par exemple) lorsqu'ils sont excités par les vibrations générées par le passage d'un RER.

SYNTHESE

L'environnement vibratoire

Les seuils vibratoires maximum relatifs à la stabilité des bâtiments et à la perception humaine des vibrations sont respectés (sauf ponctuellement en un point proche de la voie). Par contre le site est plus sensible au bruit rayonné avec plusieurs points dont le niveau dépasse les seuils acoustiques.



L'accueil de la petite enfance

Source : Filigrane Programmation janvier 2017



Les principaux équipements culturels

II.11. LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

Poissy est une ville qui dispose d'un bon niveau d'équipement notamment dans les domaines sociaux, sportifs, éducatifs et culturels. La proximité du site avec les implantations d'équipements en centre ville et dans sa périphérie permet une offre diversifiée.

On observe que le quartier Noailles constitue une « barrière » entre le site et certaines de ces polarités (commerces et services situés boulevard Robespierre notamment).

L'offre en matière d'équipements de proximité⁷

. **Pour l'accueil de la petite enfance**, la diversité de structures sur le territoire communal permet aux familles d'avoir accès à différentes modalités d'accueil. Le taux de prise en charge est important (1113 places agréées soit 90% des 0-2ans peuvent bénéficier d'une prise en charge) et l'offre publique est suffisante pour la commune.

. **Pour les équipements culturels, l'offre est équilibrée** (service des musées et des bibliothèques) **et va s'enrichir d'équipements rayonnants au-delà de la commune** (reconstruction de la Maison de Fer, mise en valeur du parc Meyssonier, espace muséographique dédié à Le Corbusier...).

⁷ Source : « Définition des équipements publics et services à la population de la ZAC Rouget de Lisle à Poissy » — Filigrane Programmation pour Ville de Poissy – Citallios, janvier 2017



Source : Filigrane Programmation janvier 2017

Les principaux équipements sportifs et de loisirs

L'offre en matière d'équipements de proximité (suite)⁸

. Pour les équipements sportifs, reflet de la volonté politique d'accompagner la pratique sportive, l'offre est étoffée et diversifiée avec 110 installations recensées sur le territoire et principalement localisées dans les Hauts de Poissy. La perspective de l'implantation du Centre d'entraînement du club de football du Paris Saint Germain rend compte de la dynamique dans ce domaine.

. Pour les équipements scolaires (primaire)⁹, les groupes scolaires existants offrent un potentiel de remplissage mais qui est insuffisant pour répondre aux besoins engendrés par l'apport de population attendue.

SYNTHESE

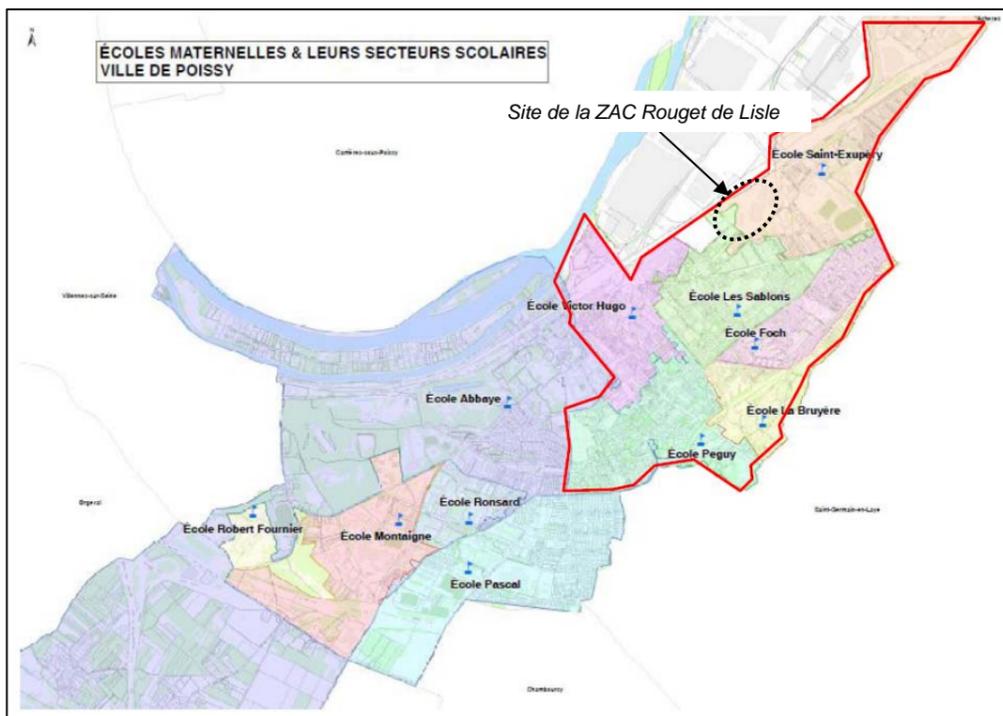
Les équipements de superstructure

Poissy est une ville qui dispose d'un bon niveau d'équipement notamment dans les domaines sociaux, sportifs, éducatifs et culturels. La proximité du site avec les implantations d'équipements en centre ville et dans sa périphérie permet une offre diversifiée.

On observe que le quartier Noailles constitue une « barrière » entre le site et certaines de ces polarités (commerces et services situés boulevard Robespierre notamment).

A l'échelle du futur quartier, les perspectives d'évolution portent principalement sur la satisfaction des besoins en rapport avec l'apport de population scolaire et sur l'offre de proximité en matière d'accueil de la petite enfance et d'équipements de sport-loisirs et/ou sport-santé.

⁸ Source : « Définition des équipements publics et services à la population de la ZAC Rouget de Lisle à Poissy » — Filigrane Programmation pour Ville de Poissy – Citallios, janvier 2017
⁹ Source : « Mise à jour de la prospective – ZAC Rouget de Lisle – Prospective scolaire et besoins immobiliers pour le futur groupe scolaire » — Filigrane Programmation pour Citallios, 05 06 2017



Les équipements scolaires : périmètre d'étude retenu

ARMATURE COMMERCIALE DE POISSY

Les pôles commerciaux de Poissy		
Centre Ville	349 commerces	Pôle concentré essentiellement sur la rue du Général de Gaulle. Offre complète. Nombreuses enseignes nationales (Camaïeu, Monoprix, Sephora...)
Noailles	78 commerces	Pôles de proximité avec un Franprix et un Casino et de nombreux services en pieds d'immeubles neufs.
Saint Exupéry	9 commerces	Centre de quartier peu attractif – présence de commerces de proximité
Beauregard	34 commerces	Pôle de proximité en ZUS avec un ED, des commerces et services de proximité (pharmacie, bar tabac...)



Les équipements commerciaux et de services¹⁰

Le contexte

Les pôles commerciaux environnants captent une partie importante des dépenses des habitants de Poissy, et tout particulièrement le pôle de Chambourcy en alimentaire.

Dans le cadre du projet du quartier Rouget de Lisle et de sa programmation commerciale, deux zones commerciales de la ville de Poissy sont à prendre en compte plus particulièrement, à savoir :

- les commerces du boulevard Robespierre créés avec la ZAC Perret,
- les commerces du quartier Saint Exupéry.

Le potentiel

Les commerces auront vocation à couvrir les besoins des habitants du futur quartier et auront aussi vocation à attirer les habitants des quartiers situés dans un environnement proche. Deux constats peuvent être fait sur les caractéristiques de la zone de chalandise :

- . Elle a doublé de population depuis 1999,
- . Les niveaux de revenus moyens sur la zone de chalandise sont supérieurs à ceux constatés à l'échelle communale mais restent inférieurs à ceux constatés à l'échelle départementale.



Source : Google – commerces quartier Saint Exupéry



Source : In Situ – commerces boulevard Robespierre

¹⁰ « Etude du potentiel : diagnostic » In Situ, Décembre 2012

II.12. LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE

II.12.1 Les équipements liés au déplacement

Ceux-ci ont été recensés et évalués au B.II.5.

II.12.2 Les équipements liés à l'assainissement

Le réseau d'assainissement est géré par la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Le schéma directeur d'assainissement a été approuvé en 2002.

Assainissement Eaux pluviales – Eaux usées

Le réseau existant est du type unitaire et enterré sous les voiries qui bordent le périmètre de ZAC :

- Rue de la Faisanderie : un réseau \varnothing 600 mm du Boulevard de la Paix au Boulevard de l'Europe
- Rue des Prés : un réseau \varnothing 700 mm de la rue Saint-Sébastien au Boulevard de la Paix,
- Rue Gérard Bongard : un réseau \varnothing 500 mm de la rue Piquenard à la rue des Prés,
- Rue Piquenard : un réseau \varnothing 500 mm de la rue Saint-Sébastien à la rue Bongard,

II.12.3. Les équipements liés à l'alimentation en eau potable, électricité, gaz et télécommunications

Réseau eau potable – incendie

Le réseau d'eau potable du secteur est géré par SUEZ.

Les réseaux existants sont les suivants :

- Boulevard de l'Europe (entre le boulevard Gambetta et la rue de la Faisanderie) : une canalisation \varnothing 300 mm,
- Boulevard de la Paix : une canalisation \varnothing 200 mm,
- Rue Saint-Sébastien : une canalisation \varnothing 200 mm.

Réseau France Télécom – Câble (génie civil)

Ce réseau existe sous :

- le boulevard de la Paix,
- la rue des Prés,
- la rue Saint-Sébastien,
- la rue Piquenard,
- la rue Bongard,
- la rue Delille.

Le secteur est couvert par les opérateurs de téléphonie mobile. Le secteur est desservi par des lignes téléphoniques dégroupées permettant l'accès à l'Internet haut débit.

Réseau EDF

Le réseau d'électricité du secteur est géré par E.R.D.F.

La zone à aménager et les quartiers riverains sont actuellement desservis par un réseau de câbles haute tension type et basse tension.

Concernant le réseau moyenne tension, des postes transfo sont localisés boulevard de la Paix (poste « MABILLE ») et rue Saint-Sébastien (postes « THERMIDOR », « BASTIEN », et « SEBASTIEN »).

Réseau Gaz

Le réseau de gaz du secteur est géré par G.R.D.F.

Ce réseau existe sous le boulevard de la Paix et la rue Saint-Sébastien.

Eclairage public

Le réseau existant dans la zone d'étude distribue le maillage des voies.

Fibre optique

La zone d'étude est dotée d'un réseau de fibre optique.

Antenne téléphonie mobile

Située à l'angle des rues du Piquenard et Saint Sébastien.



Le territoire couvert par le GPSEO



Des composteurs permettant la décomposition des matières organiques par des micro-organismes du sol (bactéries, insectes, vers...en présence d'air et d'eau) sont gratuitement mis à disposition par la ville de Poissy la Communauté Urbaine sur demande.

II.12.4. Les équipements liés à la gestion des déchets¹¹

Le contexte

A l'échelle de la ville la gestion des déchets est un volet majeur de la démarche du développement durable et les objectifs visent notamment à limiter la production de déchets et à favoriser leur valorisation.

Ainsi, un des objectifs prioritaires de l'Agenda 21 adopté le 15 décembre 2011, est de réduire la production des déchets.

La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise exerce la compétence de collecte pour l'ensemble des déchets ménagers et assimilés. Elle exerce également une compétence de traitement spécifique pour les déchets végétaux, les déchets toxiques des ménages et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). Enfin, on notera que la commune assure la collecte et le traitement des déchets d'activités économiques assimilés aux ordures ménagères. Ces Déchets Industriels et Commerciaux (DIC) produits par les activités de commerce, d'artisanat et de services sont pris en charge sous couvert du règlement d'une redevance spéciale.

¹¹ Source : ville de Poissy – Site internet de la GPSO



La déchèterie AZALYS à Carrières-sous-Poissy

Le contexte (suite)

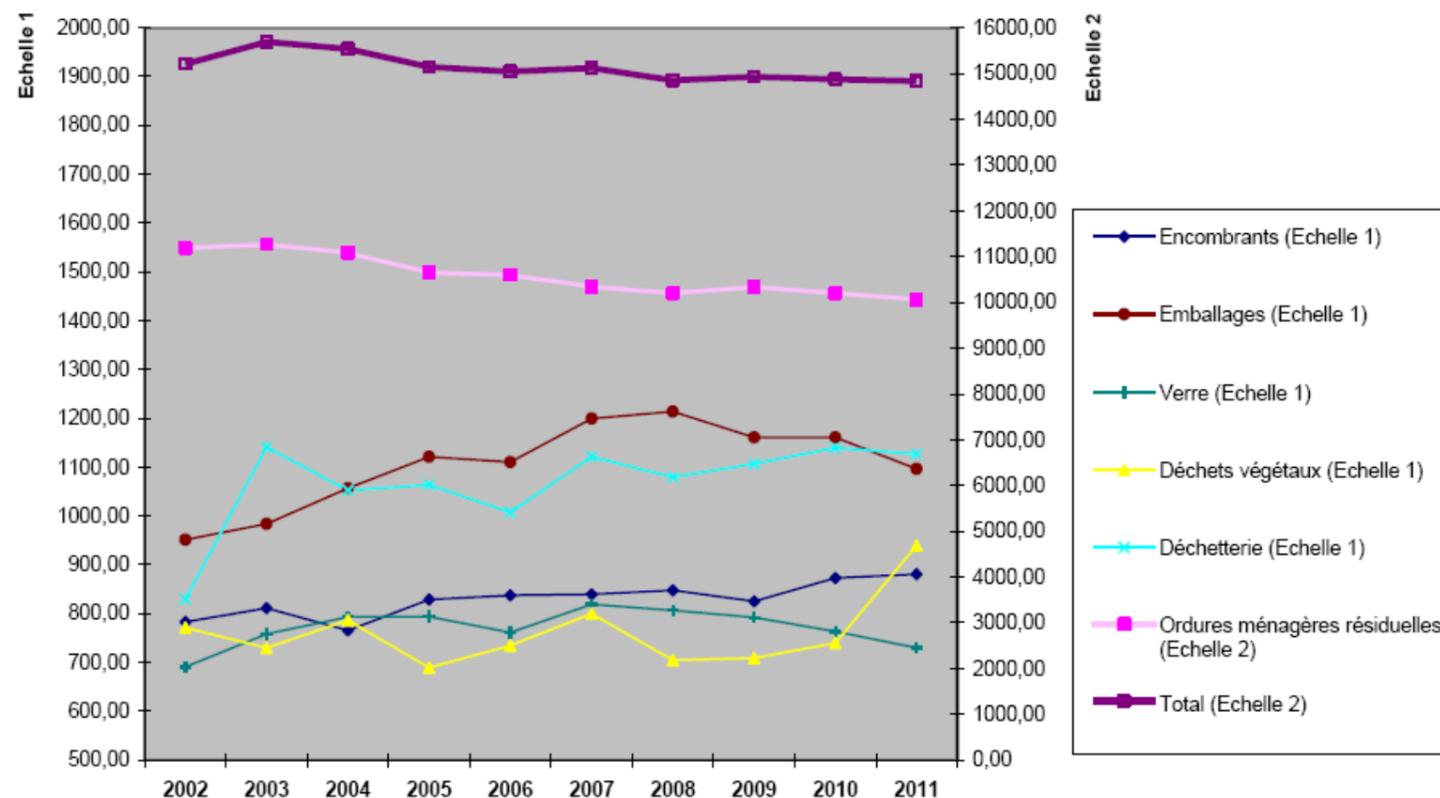
La déchetterie est située à Carrières-sous-Poissy.

Des points d'apport volontaires sont répartis dans la ville pour les piles, les huiles de vidange, le papier et le verre.

Le site internet de la ville propose un espace réservé aux dons d'objets/recyclerie.

Enfin 37 distributeurs de sacs sont répartis sur toute la ville pour le traitement des déjections canines.

Evolution des tonnages de déchets des ménages collectés à Poissy



Les volumes collectés

Lorsque l'on compare la production de déchets à Poissy avec les indicateurs Yvelinois et franciliens quelques remarques peuvent se dessiner. Pour chaque catégorie de déchets, Poissy se situe en dessous des ratios départementaux. La proportion d'emballages triés (au regard de la production totale de déchets ménagers) est un peu inférieure à la moyenne des Yvelines. Le constat est plus marqué pour la part des déchets déposés en déchetterie.

Par comparaison avec les ratios régionaux, il apparaît que la production de déchets par chaque Pisciacais est très inférieure à la production moyenne de déchets par un Francilien. La part d'emballages triés est supérieure à la moyenne d'Ile-de-France. Cependant, les Franciliens utilisent, en proportion, davantage les déchetteries que les Pisciacais.

Situation sur le site

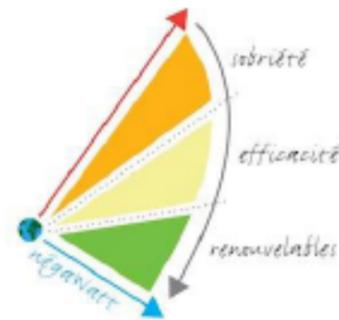
Les modes de collecte se différencient suivant les sources comme dans le reste de la ville. S'ils n'entrent pas dans la catégorie des DIC traités par la ville, les entreprises possèdent leur propre mode de collecte suivant le type de déchets généré par l'activité.

Quartier



FAVORISER AU MAXIMUM LES ENR

Une stratégie énergétique qui devra se baser sur la sobriété, l'efficacité et la production ENR.



Afin d'intégrer l'ambition de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de réduction par 4 des émissions de GES entre 1990 et 2050, le quartier Rouget-de-Lisle devra réduire ses besoins par la sobriété des usages individuels et collectifs de l'énergie.

L'efficacité devra permettre de diminuer la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction de ces besoins.

La priorité sera enfin donnée aux énergies renouvelables qui, grâce à un développement ambitieux mais réaliste, peuvent remplacer progressivement les énergies fossiles.

II.13. LES SOURCES D'ENERGIE RENOUELABLE ET LE POTENTIEL DU SITE¹²

Eléments du contexte

Le secteur du bâtiment consomme plus de 40% de l'énergie finale et contribue pour près du quart aux émissions nationales de gaz à effet de serre. C'est le principal gisement exploitable dans l'immédiate.

Les lois Grenelle 1 et 2 définissent donc des objectifs pour le bâtiment afin de permettre la maîtrise de la demande en énergie tout en préservant la qualité sanitaire de l'air. Il est ainsi prévu de renforcer la réglementation thermique de manière périodique. L'accent est mis sur la réduction des besoins en énergie par la meilleure isolation des bâtiments et la mise en place d'un bouquet énergétique équilibré et faiblement émetteur de gaz à effet de serre.

Poissy s'est lancée depuis plusieurs années dans une politique de développement durable visant notamment à maîtriser sa consommation d'énergie. Cette démarche vise la réduction d'au moins 20% des émissions de CO2 de son territoire.

Le projet du quartier Rouget de Lisle intègre les ambitions de la ville en matière de développement durable en visant à mettre en œuvre une stratégie énergétique exemplaire à travers la sobriété énergétique des bâtiments, la performance des équipements et la production d'énergie renouvelable. Cette démarche volontaire est inscrite au Plan Local d'Urbanisme avec l'obligation de raccordement au réseau de chaleur projeté, une performance énergétique des bâtiments portée par RT2012-10%, un objectif d'atteindre des bâtiments à énergie positive (BEPOS).

¹² Sources : « ZAC EcoQuartier EOLES, Etude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables » H4, 15 juillet 2013 et ajustements apportés par VIZEA en décembre 2017.

Diagnostic

		ATOUS	CONTRAINTES	
BESOINS CHAUFFAGE/ECS	<i>Echangeur sur le réseau d'eaux usées du quartier + PAC</i>		Favoriser la densité du projet	
BESOINS ECS	<i>PAC sur le réseau d'eaux grises du bâtiment</i>	Ressource assurée et pérenne	Prévoir la séparation des réseaux dans la conception des bâtiments	

La ressource est indiquée en vert si son exploitabilité est forte, en orange si elle est moyenne et en rouge si elle est faible.

Récupération de la chaleur



Les eaux usées :

Cette solution consiste à récupérer la chaleur contenue dans les eaux usées circulant dans les réseaux collecteurs à l'échelle du quartier. Mais les réseaux existants sont unitaires et les débits des réseaux d'eaux usées créés ne seront pas assez importants pour déployer cette solution.

Par contre il existe des technologies pour récupérer l'énergie des eaux grises à l'échelle du bâtiment. Il s'agit du même principe d'échangeur associé à une pompe à chaleur qui permet d'économiser sur la production d'eau chaude sanitaire. Cette technologie est particulièrement indiquée sur des bâtiments neufs où il est aisé de prévoir une séparation des réseaux d'eaux usées dans la conception du bâtiment.

La chaleur fatale :

Cette solution est en cours d'étude à partir du potentiel de récupération de chaleur fatale des unités de production du site industriel de PSA (Peugeot Société Anonyme).



La biomasse

Les ressources de biomasse exploitables sont les suivantes :

. Le bois énergie, issu des bois de rebut ou des bois de forêt (environ 225 000 tonnes de bois de forêt et 15 000 tonnes de bois industrie directement disponible a l'échelle de l'Ile-de- France)

Le tableau suivant récapitule les quantités de biomasse disponibles par type de gisement :

Type de gisement	Quantité disponible (en tonnes/an)	PCI (en kWh/tonne)
Bois énergie	Bois de forêt 225 000 Bois industrie 15 000 Bois urbain 8 000	2 500 – 3 500

Concernant le bois industrie, une hypothèse de 10% de la ressource de 1995 a été formulée. En effet, cette ressource nécessite des efforts beaucoup moins importants que le bois de forêt pour sa collecte. Elle est par conséquent moins chère et est utilisée en premier lieu pour la valorisation énergétique. On peut supposer que sa valorisation est très nettement supérieure à celle de 1995.

La ressource bois dans les environs de Poissy (Yvelines, Val d'Oise, Oise, Eure et Eure-et-Loire) est **suffisamment abondante** pour assurer l'approvisionnement en bois de chaudières dans le quartier.

La plateforme de Montesson, située à 12 km, représente une opportunité intéressante d'approvisionnement en bois grâce a sa proximité et son bassin de collecte local.

Le bois énergie peut être valorise sous deux formes la chaleur et l'électricité. Cependant, les cogérations biomasse à cette échelle restent très onéreuses et leur bilan économique est défavorable.

		ATOUS	CONTRAINTES	
BESOINS CHAUFFAGE/ECS	<i>Chaudière biomasse</i>	Disponibilité de la ressource dans les départements voisins	Livraison régulière et emprise foncière pour le stockage	
BESOINS CHAUFFAGE/ECS/ ELECTRICITE	<i>Cogénération biomasse</i>	Possibilité de réfléchir à un îlot à énergie positive	Coût élevé à cette échelle	

La ressource est indiquée en vert si son exploitabilité est forte, en orange si elle est moyenne et en rouge si elle est faible.



La ressource solaire

Le solaire photovoltaïque¹³ et le solaire thermique¹⁴

Les surfaces de toiture des bâtiments peuvent être valorisées pour la production solaire sous forme d'électricité et de chaleur. Environ 50% de la surface de toitures disponible peut être couverte de panneaux. L'espace restant doit être conservé pour les gaines techniques et la maintenance des toitures et panneaux. Il sera donc nécessaire d'arbitrer entre le solaire thermique et le solaire photovoltaïque.

La définition plus précise de l'aménagement du quartier et des surfaces de toiture permettra de calculer le productible avec plus de précision.

		ATOUPS	CONTRAINTES	
BESOINS ELECTRIQUES	<i>Photovoltaïque</i>	Solution d'Enr mature pour la production d'électricité	Incertitude sur l'évolution des tarifs et donc la rentabilité du projet	
BESOINS ECS	<i>Solaire thermique</i>	Technologie bien maîtrisée		

La ressource est indiquée en vert si son exploitabilité est forte, en orange si elle est moyenne et en rouge si elle est faible.



La ressource éolienne

Eolien de grande hauteur et petit éolien

L'intérêt de la ressource éolienne est faible sur le centre ville de Poissy, en considérant la ressource et les contraintes.

L'éolien de grande hauteur n'est pas envisageable étant donné l'urbanisation. Le petit éolien a une production d'électricité faible et apparaît très onéreuse par rapport au gain escompté.

Pour conclure, le développement de l'éolien semble peu adapté au quartier.

		ATOUPS	CONTRAINTES	
BESOINS ELECTRIQUES	<i>Petit Eolien</i>	Communication et pédagogie par l'affichage	Productivité très faible	
BESOINS ELECTRIQUES	<i>Eolien de grande hauteur</i>	-	Préservation du patrimoine et urbanisation	

La ressource est indiquée en vert si son exploitabilité est forte, en orange si elle est moyenne et en rouge si elle est faible.

¹³ L'utilisation de l'énergie solaire photovoltaïque consiste à transformer l'énergie solaire en électricité par l'intermédiaire de panneaux.

¹⁴ L'énergie solaire peut également être valorisée pour la production de chaleur. Ce type de panneaux est principalement utilisé pour la production de chaleur pour l'eau chaude sanitaire.

		ATOUPS	CONTRAINTES	
BESOINS CHAUFFAGE/ECS/CLIM	<i>Géothermie sur nappe</i>	Nappe à très faible profondeur Possibilité de géo-cooling	Incertitude sur les débits disponibles	
BESOINS CHAUFFAGE/ECS	<i>Géothermie sur sondes/pioux</i>	Ressource disponible pour tous les bâtiments Possibilité de géo-cooling	Niveau de puissance faible Distance minimale entre chaque forage	
BESOINS CHAUFFAGE/ECS	<i>Géothermie sur Dogger ou Trias</i>	Fort potentiel	Investissement trop important	
BESOINS CHAUFFAGE/ECS	<i>Géothermie haute énergie</i>	Fort potentiel	Investissement trop élevé	

La ressource est indiquée en vert si son exploitabilité est forte, en orange si elle est moyenne et en rouge si elle est faible.

		ATOUPS	CONTRAINTES	
BESOINS CHAUFFAGE/ECS	<i>Méthanisation</i>		Quantité trop faible pour envisager une valorisation sur site Valorisation énergétique existante	

La ressource est indiquée en vert si son exploitabilité est forte, en orange si elle est moyenne et en rouge si elle est faible.



La ressource géothermique

Il existe un potentiel d'exploitation de la géothermie de surface (très basse énergie). Deux nappes peuvent être étudiées, l'Eocène moyen et la Craie. Cependant une incertitude existe sur les débits disponibles qui pourra être levée par une étude hydrogéologique et un forage test.

La géothermie moyenne énergie n'est pas envisageable pour ce projet étant donné les caractéristiques de la nappe et sa profondeur trop élevée. La géothermie haute énergie nécessite de très lourds investissements et permet de produire une grande quantité d'électricité et de chaleur. Elle n'est pas adaptée au site.

Les déchets

Les déchets collectés sur la commune de Poissy font déjà l'objet d'une valorisation énergétique. Ce potentiel n'est pas adapté au projet.

Les réseaux

Il s'agit des réseaux de gaz et d'électricité existants.

SYNTHESE

Le potentiel en énergie renouvelable

La création d'un réseau de chaleur constitue une opportunité intéressante (solution globale à l'échelle du quartier, TVA réduite...) avec notamment la récupération de l'énergie fatale des usines PSA en cours d'étude.

Pour ce qui concerne la biomasse, la ressource est disponible avec la plateforme de Montesson. Elle peut être valorisée sous forme de chaleur et d'électricité en recourant à la cogénération. Cette chaleur peut être distribuée par un réseau sur un îlot ou être produite directement dans chaque bâtiment.

L'énergie solaire pourra être valorisée sous forme de chaleur ou d'électricité. C'est la piste majeure pour la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable. Néanmoins, la faisabilité économique est à confirmer étant donné les incertitudes sur les tarifs de rachat.

La géothermie très basse énergie constitue une autre piste. Deux nappes ont un potentiel, l'Eocène moyen et la Craie. Cependant, il existe une forte incertitude sur les débits disponibles. Étant donné que le débit minimal disponible sur le site est plus important pour la nappe de la Craie, cette nappe est privilégiée.

Par ailleurs, il est possible de recourir à une solution de récupération de chaleur des eaux grises à l'échelle du bâtiment pour produire une partie de l'eau chaude sanitaire des logements qui seront construits et ce pour l'ensemble des îlots du projet.

L'éolien, la méthanisation, la géothermie basse et haute énergie et le PAC sur eaux usées apparaissent inadaptés

II.14. LE PATRIMOINE ET LES LOISIRS

Poissy, ville de patrimoine de rayonnement international, est dotée d'un ensemble d'édifices remarquables anciens (la Collégiale, chapelle de la Maladrerie...) et contemporains (dont la Villa Savoye) qui témoignent de la richesse des valeurs culturelles de la ville et de son histoire. Aucun de ces édifices n'est situé à proximité du site.

Le grand établissement industriel de l'usine PSA élargit encore le champ des valeurs culturelles liées à l'histoire de la ville.

Sur le site lui-même, les témoignages bâtis du passé industriel encore existants ne sont pas considérés comme présentant un intérêt suffisant pour justifier d'une protection particulière.

Il en va de même pour les constructions à usage d'habitat.

Dans l'environnement proche du site, seul le massif forestier de Saint Germain-en-Laye, dont l'attrait paysagé et les valeurs écologiques drainent un large public, est à recenser au titre des éléments patrimoniaux emblématiques. Cela constitue un point fort dans la réflexion sur les relations fonctionnelles à mettre en place entre le futur quartier et son environnement. Cette démarche ne peut pas être étendue au fleuve du fait des coupures fonctionnelles et paysagères entre la Seine et le site.

On rappellera qu'en l'état actuel des connaissances, le site n'est pas concerné par des vestiges archéologiques.

	Foncier	Occupation-usages	Tissu environnant	Population-Logement-équip. Activités économiques	Relief	Géo. – Hydro- Hydrogéologie	Qualités du sol - des eaux	Climat	Qualité de l'air	Faune	Flore	Milieux humides	Paysages	Patrimoine culturel	Environnement sonore	Déplacements	Assainissement	Potentiel énergétique	Ressources naturelles	Risques
Foncier																				
Occupations - usages																				
Tissu environnant																				
Population-Logement-équip. Activités économiques																				
Relief																				
Géologie – Hydrologie-hydrogéologie																				
Qualité du sol - des eaux																				
Climat																				
Qualité de l'air																				
Faune																				
Flore																				
Milieux humides																				
Paysages																				
Patrimoine culturel																				
Environnement sonore																				
Déplacements																				
Assainissement																				
Potentiel énergétique																				
Ressources naturelles																				
Risques																				

II.15. INTERRELATIONS

Le tableau ci-contre présente une synthèse des interrelations possibles entre les divers éléments constitutifs de l'environnement du périmètre d'étude (voire au-delà si nécessaire) de la ZAC Rouget de Lisle.

Pour exemple, on peut établir les interrelations entre :

L'analyse de la faune et :

- l'occupation des terrains
- l'environnement sonore et vibratoire
- la flore

...

L'analyse des déplacements et :

- la qualité de l'air
- la consommation énergétique
- les réseaux

....

L'analyse des paysages et :

- le patrimoine culturel
- la flore
- l'occupation des terrains

....

L'analyse de la qualité du sol et des eaux et :

- l'hydrogéologie
- l'assainissement
- l'occupation des terrains
- les ressources naturelles

....

II.16. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE LA ZAC ET DE SON TERRITOIRE D'ACCUEIL

	Synthèse de l'état initial	Enjeux	Sensibilité / Niveau de contraintes Contraintes faibles : ● Contraintes faibles à moyennes : ●● Contraintes moyennes à fortes : ●●● Contraintes fortes à très fortes : ●●●●
Territoire d'accueil de la ZAC	Un environnement socioéconomique porteur dans le contexte de la ville de Poissy, pôle structurant de la CU Grand Paris Seine et Oise, une « porte du Grand Paris », et dans le cadre de l'OIN Seine Aval.	Contribuer à la poursuite du déploiement de la dynamique de ces territoires dans la continuité du développement d'une offre diversifiée en matière de logement.	
Contexte humain et économique	Une dynamique démographique et du parc de logement à consolider.	Contribuer à la réalisation des objectifs du Programme Local de l'Habitat.	
Caractère du milieu - Foncier Occupation des sols et usages	Un site en position stratégique dans la ville (« entrée de ville ») et dans le processus de structuration du secteur Saint Sébastien mais, marqué par l'occupation industrielle (source de nuisances et de pollution des sols, dévalorisante pour le paysage urbain...) aujourd'hui en marge des composantes urbaines et socioéconomiques structurantes du secteur et pénalisant l'image de la ville.	Conduire une politique de maîtrise foncière permettant la mutation du site pour engager la réalisation des objectifs du Programme Local de l'Habitat et la réhabilitation des terrains pour assurer leur réintégration dans le tissu socioéconomique et urbain du secteur Saint Sébastien.	Maitrise foncière : ●●●
Composantes du tissu urbain – fonctionnement urbain	Une certaine hétérogénéité des composantes urbaines alentours. Un relatif enclavement des terrains à resituer dans la perspective du projet de prolongement du boulevard de l'Europe.	Une qualité d'aménagement qui doit porter les valeurs urbaines et environnementales attendues pour le futur quartier et notamment des relations harmonieuses avec les quartiers environnants. Un rôle important dans la structuration des relations entre les quartiers et vers le pôle gare, le centre ville et la forêt.	Relations fonctionnelles et paysagères harmonieuses avec l'environnement : ●●●
Mobilités	De forts potentiels en matière de desserte par les transports collectifs (gare), par la route (Projet de prolongement du boulevard de l'Europe) et le Tram (projet du Tram 13 express). Les modes actifs de déplacement encore très peu développés dans le secteur.	Développer les moyens de transports collectifs et les modes actifs de déplacement pour limiter l'emploi de la voiture particulière notamment dans les trajets domicile/travail. Une adaptation au programme envisagé des capacités de desserte en considérant le potentiel de la proximité du pôle gare.	Desserte : ●●●
Milieu physique	Un contexte marqué notamment par la pollution des sols qui fait peser de lourdes contraintes sur les modalités de réalisation de l'opération.	Qualité de la ressource en eau à préserver. Coût financier de la dépollution.	Vulnérabilité de la nappe superficielle : ●●●●

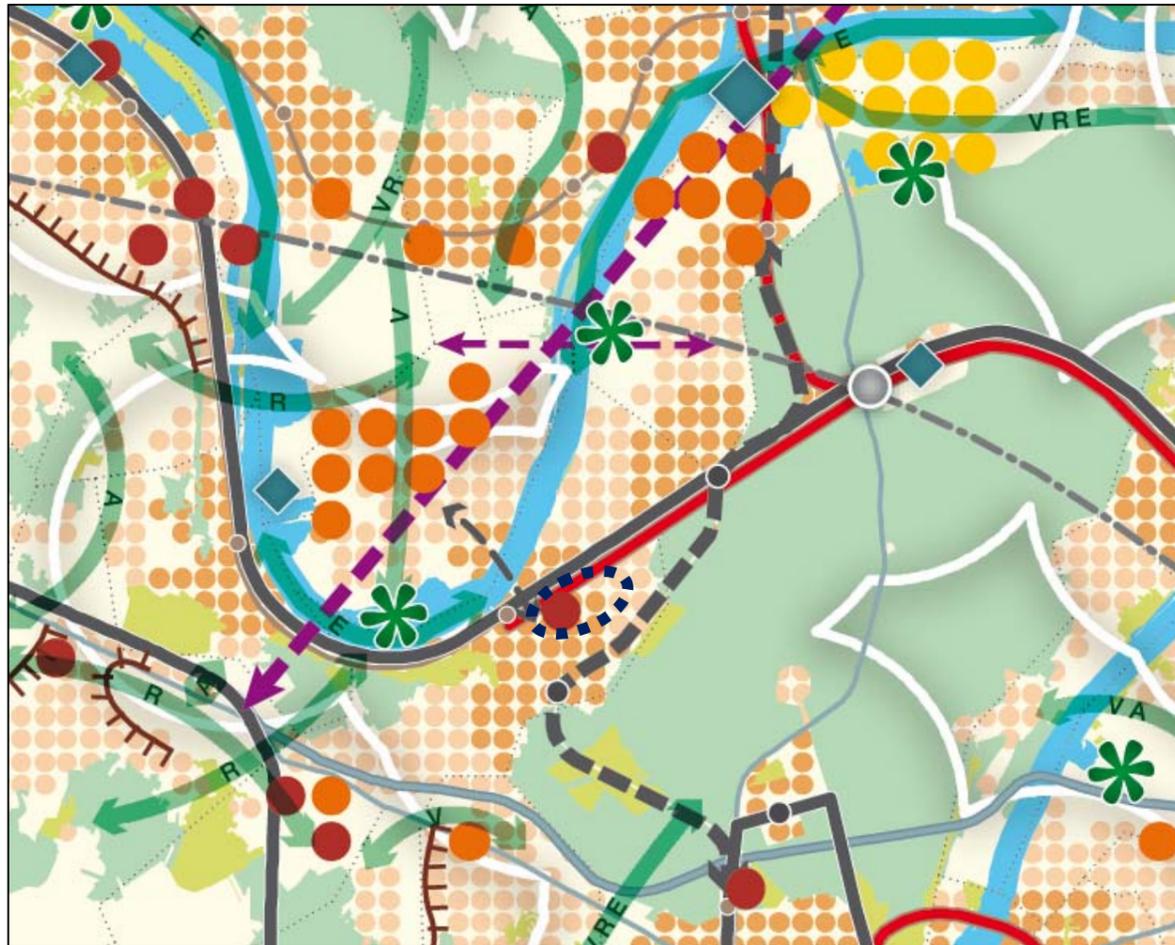
	Synthèse de l'état initial	Enjeux	Sensibilité / Niveau de contraintes Contraintes faibles : ● Contraintes faibles à moyennes : ●● Contraintes moyennes à fortes : ●●● Contraintes fortes à très fortes : ●●●●
Milieu naturel	<p>Le site d'étude n'est localisé sur aucune zone protégée ou inventoriée pour son patrimoine naturel ZNIEFF ou ZICO. Du point de vue du nombre d'espèces, le site peut être considéré assez riche en espèces patrimoniales (21) mais plutôt pauvre en espèces réellement menacées puisqu'elles ne sont que trois à utiliser le site : l'Agrotis interrompu, la Noctule commune et la Mante religieuse. Cette dernière est protégée, ce qui en fait un enjeu essentiel pour l'aménagement à venir.</p> <p>Du point de vue géographique, l'ensemble crassier/voies ferrées/talus de l'avenue de Pontoise qui abrite l'essentiel des autres espèces patrimoniales ressort comme un secteur à enjeu.</p>	<p>Du fait de la prédominance de milieux fortement anthropisés (friches, bâti..), les enjeux écologiques sont de niveau « nul » à « moyen ».</p> <p>Tendre vers un renforcement de la biodiversité sur les terrains.</p>	●●
Paysages	<p>Un espace de grande échelle en position « stratégique » dans le tissu de la ville mais un paysage sans repère, à l'abandon.</p> <p>Un contexte marqué par la proximité du projet de prolongement du boulevard de l'Europe et la diversité des compositions alentours.</p>	<p>Globalement donner une identité et des valeurs paysagères fortes au futur quartier dans une structure paysagère permettant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> . un traitement harmonieux de l'interface avec les quartiers voisins, . une qualification des grands parcours urbains (boulevard de l'Europe, avenue de Pontoise, rue Saint Sébastien), . une lisibilité des continuités fonctionnelles avec l'environnement (espaces publics fédérateurs et pôles d'échanges), . un apport de biodiversité, 	●● à ●●●
Environnement sonore	<p>Aux nuisances sonores liées à la voie ferrée et aux infrastructures routières qui environnent le site (sauf rue des Prés, dépassement des niveaux qui correspondent à une zone d'ambiance de bruit modéré) va s'ajouter celle liée au prolongement du boulevard de l'Europe.</p>	<p>Confort acoustique en bordure des voies et notamment du boulevard de l'Europe et à l'intérieur du quartier.</p>	●●●
Environnement vibratoire	<p>Les nuisances liées au passage de la voie ferrée sont limitées au bruit rayonné et circonscrites aux bâtiments en façade sur le futur boulevard de l'Europe.</p>	<p>Confort de l'habitat en façade sur le futur boulevard de l'Europe.</p>	●●
Potentialités énergétiques	<p>La création d'un réseau de chaleur (énergie fatale en cours d'étude, biomasse) constitue une opportunité intéressante.</p>	<p>Créer des îlots à énergie positive.</p> <p>Limitation de la consommation énergétique, amélioration de la qualité de l'air.</p>	

CHAPITRE C

LES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, PERMANENTS, A COURT, MOYEN ET LONG TERME, DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGEES

I PRESENTATION DU PROJET

I.1. Le contexte réglementaire



1.1.1. Les documents d'urbanisme supra communaux

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France entré en vigueur le 27 décembre 2013

La ville de Poissy est incluse dans le périmètre du Schéma Directeur de la Région Ile de France, (S.D.R.I.F.). Le présent S.D.R.I.F. fait suite au S.D.A.U.R.I.F. de 1976 et au S.D.R.I.F. approuvé par décret du 26 avril 1994.

Le SDRIF a valeur de directive territoriale d'aménagement et fixe les orientations fondamentales de l'aménagement de l'Ile de France.

Il entend favoriser la transition sociale, économique et environnementale de l'Île-de-France en répondant à 3 grands défis :

- Agir pour une Île-de-France plus solidaire,
- Anticiper les mutations environnementales,
- Conforter l'attractivité de l'Île-de-France et accompagner la conversion écologique et sociale de l'économie.

Le projet spatial régional repose sur 3 piliers :

- Relier-structurer : une métropole plus connectée et plus durable,
- Polariser - équilibrer : une région diverse et attractive,
- Préserver - valoriser : une région plus vivante et plus verte.

Viser la construction de 70 000 logements par an pour répondre aux besoins actuels de logements des ménages et anticiper leurs demandes futures est l'objectif premier du schéma directeur. Le deuxième objectif majeur est l'amélioration de la mixité habitat/emploi (création de 28000 emplois/an).

Concernant Poissy, les objectifs de destination des sols se concentrent sur la polarisation du développement en identifiant les « Quartier(s) à densifier à proximité de la (d'une gare) gare », le « Secteur à fort potentiel de densification » qui correspond au quartier Rouget de Lisle, l'« espace urbanisé à optimiser » et sur la continuité écologique du fleuve ainsi que la protection d'« espaces boisés et d'espaces naturels ». On relève également le projet de liaison de niveau territorial de franchissement de la Seine.

Relier et structurer

Les infrastructures de transport

Les réseaux de transports en commun	Niveau de desserte national et international		Niveau de desserte métropolitain		Niveau de desserte territoriale	
	Existant	Projet (tracé)	Projet (Principe de liaison)	Existant	Projet (tracé)	Projet (Principe de liaison)
	—	—	← - - - - - →	—	—	← - - - - - →
	—	—	← - - - - - →	—	—	← - - - - - →
	—	—	← - - - - - →	—	—	← - - - - - →

Les réseaux routiers	Niveau de desserte national et international		Niveau de desserte métropolitain		Niveau de desserte territoriale	
	Existant	Projet (tracé)	Projet (Principe de liaison)	Existant	Projet (tracé)	Projet (Principe de liaison)
Autoroutes et voies rapides	—	—	← - - - - - →	—	—	← - - - - - →
Réseau principal	—	—	← - - - - - →	—	—	← - - - - - →
Franchissements	—	—	← - - - - - →	—	—	← - - - - - →

Polariser et équilibrer

Les espaces urbanisés

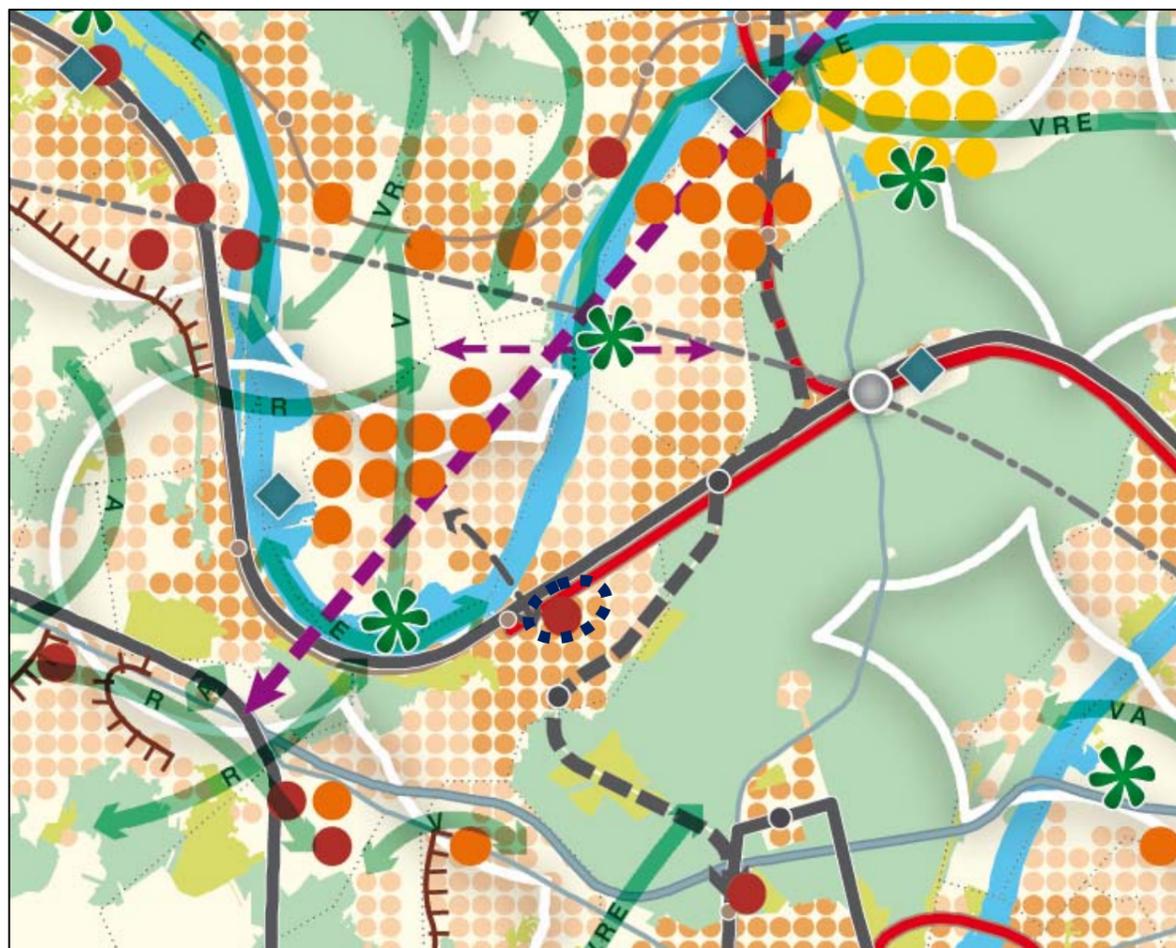
- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle
- Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation au titre des secteurs de développement à proximité
- Pôle de centralité à conforter

Préserver et valoriser

- Les fronts urbains d'intérêt régional
- Les espaces agricoles
- Les espaces boisés et les espaces naturels
- Les espaces verts et les espaces de loisirs
- Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités
Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)
- Le fleuve et les espaces en eau



-  Quartier à densifier à proximité d'une gare
-  Secteur à fort potentiel de densification
-  Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation au titre des secteurs de développement à proximité

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France entré en vigueur le 27 décembre 2013 (suite)

Le secteur du quartier Rouget de Lisle est identifié comme « quartier à densifier à proximité d'une gare » et contient un « secteur à fort potentiel de densification ». Il s'agit de secteurs comprenant des emprises mutables importantes ou des secteurs disposant d'un fort potentiel de valorisation (...).

Orientations :

Ces secteurs offrent un potentiel de mutation majeur qui ne doit pas être compromis. Ils doivent être le lieu d'efforts accrus en matière de densification du tissu urbain tant dans les secteurs d'habitat que dans ceux réservés aux activités.

Ils doivent contribuer de façon significative à l'augmentation et la diversification de l'offre de logements pour répondre aux besoins locaux et participer à la satisfaction des besoins régionaux.

Pour rappel dans le projet de SRIF 2008, le secteur Saint-Sébastien était également identifié comme le secteur de densification préférentiel.

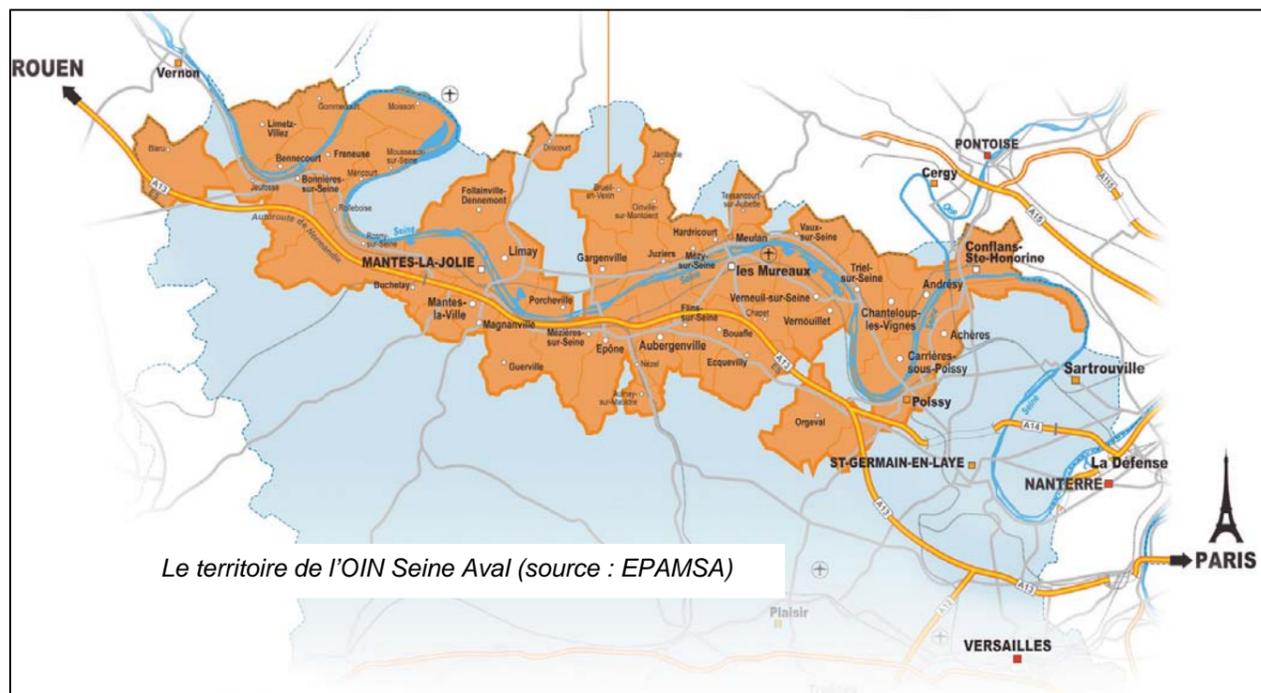
Le SDRIF sur le territoire de la « Seine Aval »

Le territoire « Seine Aval » est un territoire stratégique du SDRIF et l'Etat lui a donné le statut d'Opération d'Intérêt National. Le SDRIF va permettre l'engagement du territoire dans un scénario de développement lui permettant d'équilibrer les multiples fonctions qui doivent y être implantées ou renforcées : développement économique, production de 2 500 logements par an, loisirs, protection et valorisation des milieux naturels et paysagers.

L'opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval

Le 6 mars 2006, le Comité Interministériel pour l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires (CIACT) a décidé de créer, sur le territoire de la Seine-aval, une Opération d'Intérêt National ; l'OIN Seine Aval (OINSA), et de la faire porter par l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine-Aval (EPAMSA).

Le périmètre de l'OINSA s'étend le long de la Seine de Conflans - Sainte-Honorine à Blaru aux confins des Yvelines et comprend 51 communes. Sur une superficie de 400 hectares environ, il est peuplé de 370.000 habitants.



Le protocole signé en janvier 2008 y prévoit un projet de développement et de renouveau du territoire pour qu'il retrouve une attractivité à l'échelle régionale.

Des opportunités foncières importantes sur un territoire déjà structuré, un système de transports déjà fort et susceptible d'être amélioré, des promesses de développement économique autour de filières implantées ou innovantes et une volonté politique consensuelle en faveur du développement, constituent les atouts majeurs de ce territoire.

Les enjeux de l'OIN Seine AVAL

Une attention particulière sera apportée aux interactions entre zones dynamiques et zones plus défavorisées, et à la poursuite du double objectif d'amélioration des conditions de vie des habitants et d'accueil de populations plus favorisées. Ainsi les volets de développement économique et résidentiel s'imposent comme des thématiques prioritaires.

En matière de développement économique, les objectifs sont :

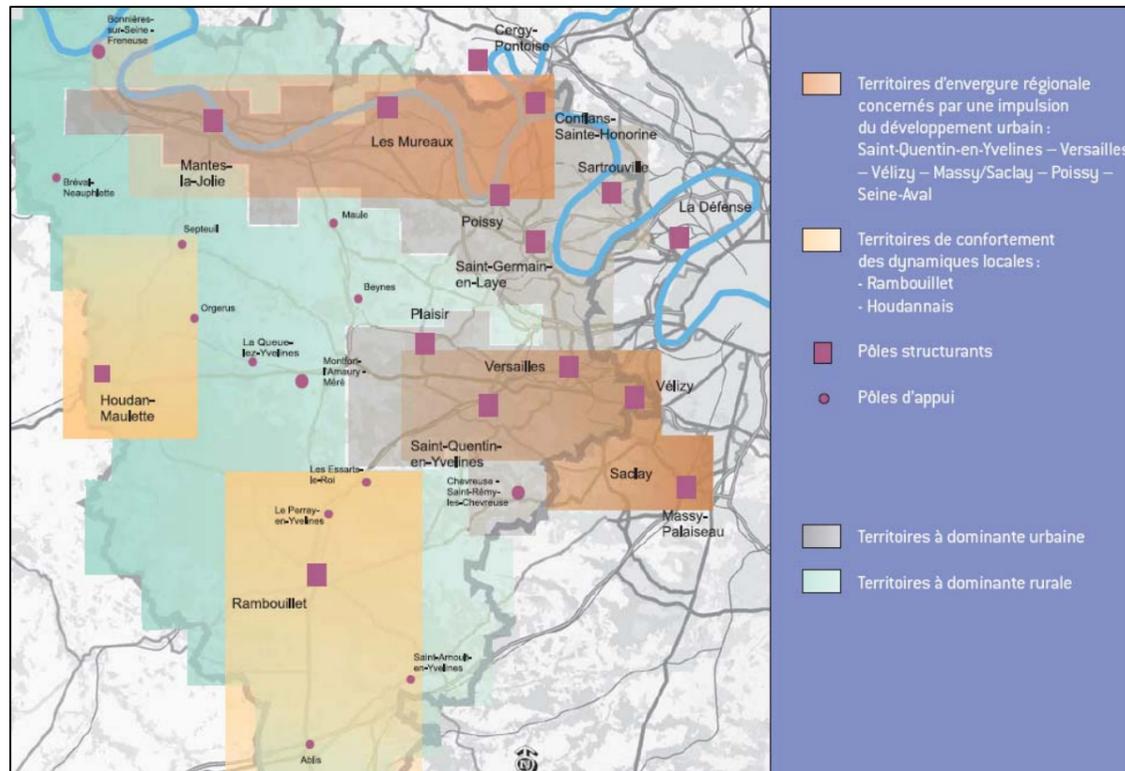
- améliorer le taux d'emploi à l'échelle de l'OIN,
- développer le secteur tertiaire en lien notamment avec La Défense,
- conforter la vocation technologique et industrielle dans les filières automobile et aéronautique,
- développer l'organisation de la filière mécanique et mécatronique en direction des sous-traitants, les écoindustries et de l'éco-construction,
- soutenir l'activité agricole.

En matière de développement résidentiel, les objectifs s'orientent vers :

- la réalisation d'une production moyenne de 2.500 logements neufs par an,
- la facilitation des parcours résidentiels des populations présentes et l'accueil d'une population nouvelle plus diversifiée,
- le soutien des opérations de renouvellement urbain,
- la diversification du parc de logements en faisant baisser la part du logement social dans le parc total, tout en continuant à en produire.

Le renforcement des territoires d'envergure régionale et les dynamiques locales

(Source : Plaquette sur les orientations stratégiques d'aménagement pour les Yvelines – Sept. 2006)



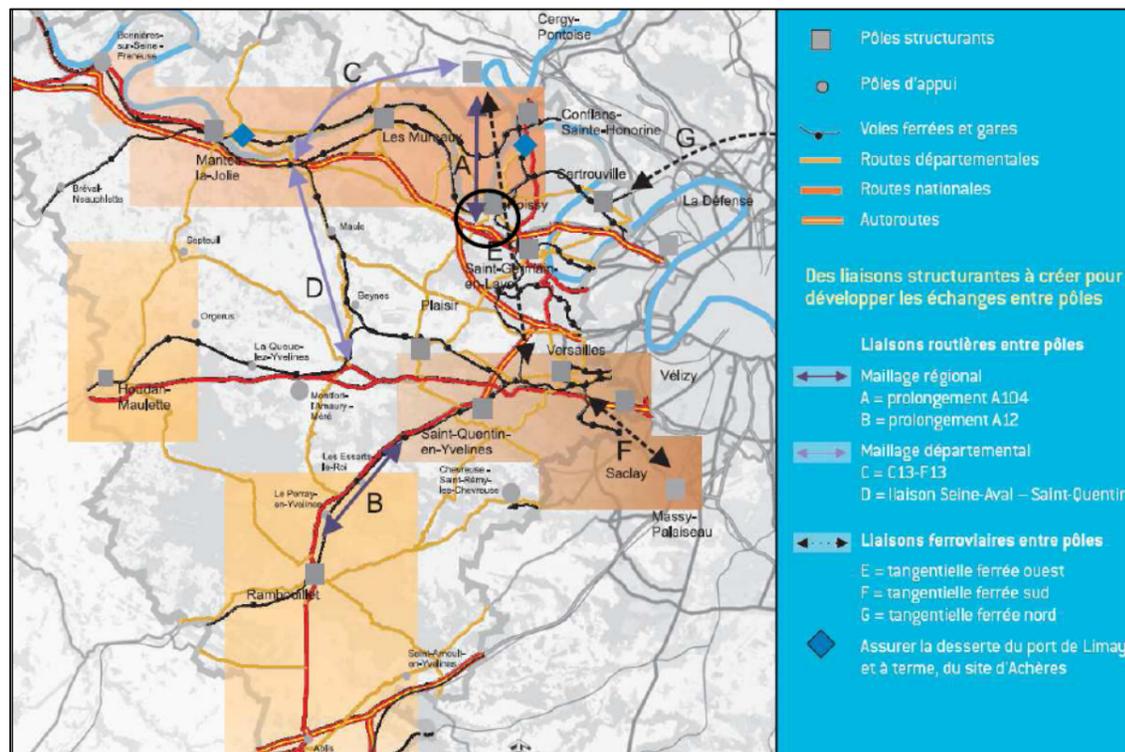
Le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY)¹

Déclinaison du SDRIF en vigueur sur le département, le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines a été adopté le 12 juillet 2006 par l'assemblée départementale. Elaboré en compatibilité avec le SDRIF de 1994, Il a pour ambition de « mettre les atouts des Yvelines au service de la compétitivité internationale de l'économie francilienne et de corriger les déséquilibres internes au département ». Il repose sur 4 orientations stratégiques :

- Renforcer les territoires d'envergure régionale et les dynamiques locales
- Améliorer et compléter les infrastructures nécessaires au développement
- Valoriser l'environnement pour renforcer l'attractivité du cadre de vie
- Polariser l'urbanisation sur un réseau de villes et de bourgs, maîtriser l'étalement urbain, stopper le mitage des espaces naturels.

A l'issue d'une large concertation, 4 orientations majeures ont été dégagées:

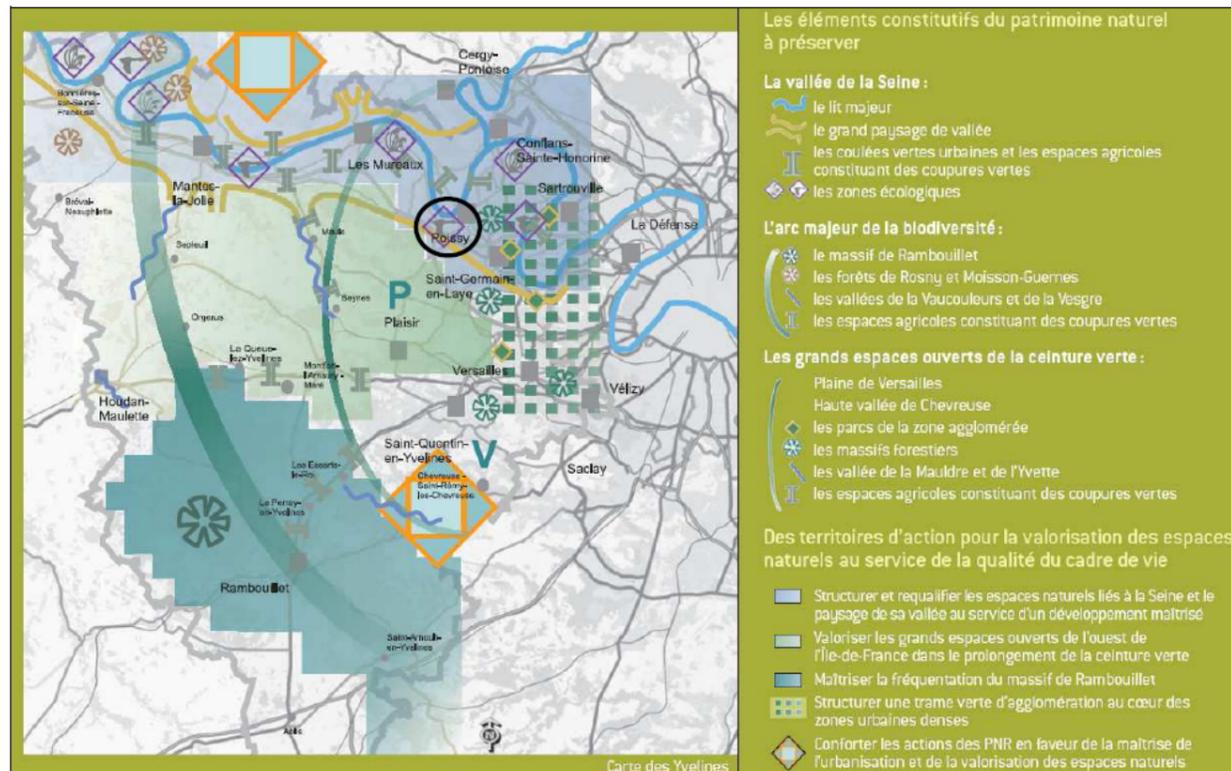
- . l'amélioration de la qualité de service des transports collectifs,
- . le développement d'une offre de logements adaptée en termes de typologie et de prix,
- . le nécessaire renforcement de la protection des espaces naturels et agricoles,
- . l'amélioration des liaisons entre les différents pôles des Yvelines.



¹ Source : « Etude d'impact du quartier de la Coudraie à Poissy » SOREPA, décembre 2011.

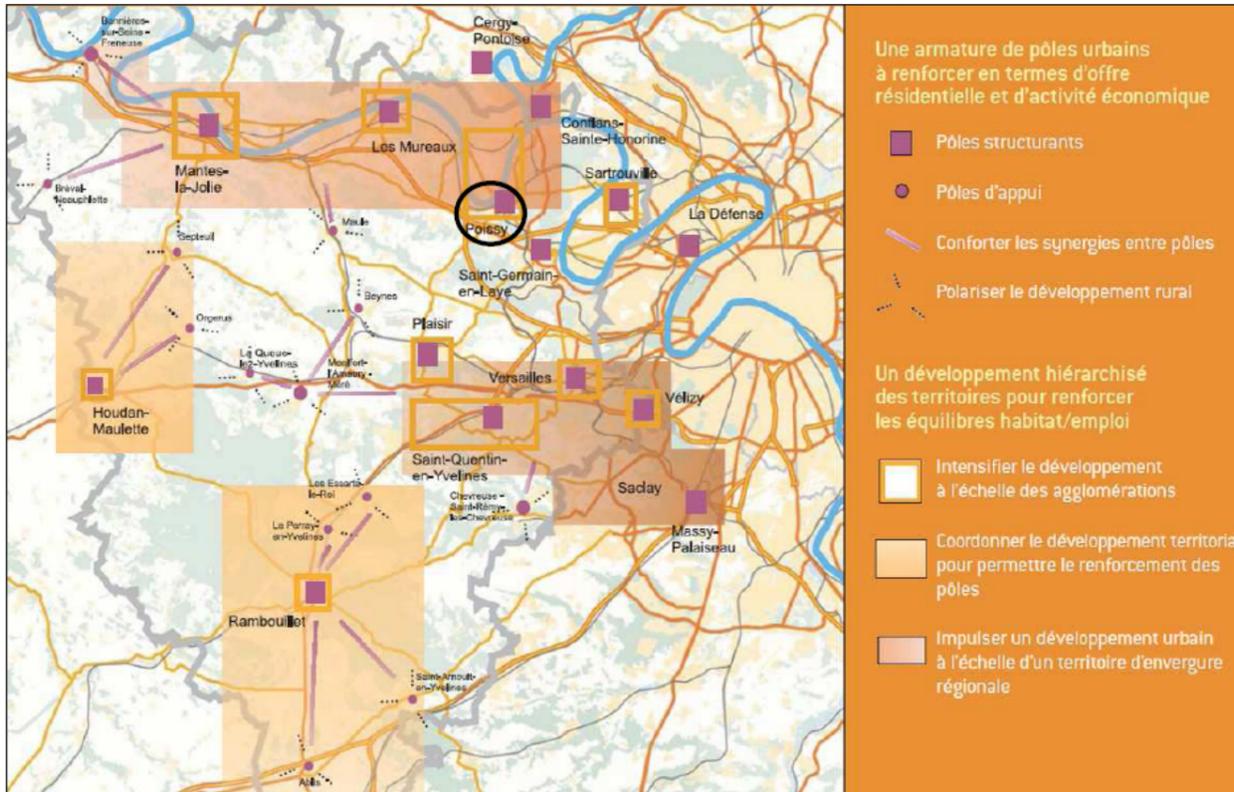
Valorisation de l'environnement pour renforcer l'attractivité du cadre de vie

(Source : Plaquette sur les orientations stratégiques d'aménagement pour les Yvelines - Septembre 2006)



Carte sur la polarisation de l'urbanisation sur le réseau des villes et bourgs, la maîtrise de l'égalité urbain et l'arrêt du mitage des espaces naturels

(Source : Plaquette sur les orientations stratégiques d'aménagement pour les Yvelines - Septembre 2006)



Le Schéma Départemental d'Aménagement pour une Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY)² (suite)

Parmi les actions prévues dans le cadre de 4 orientations majeures précitées, on trouve :

- le renforcement du rayonnement économique des territoires d'envergure régionale, avec le pôle d'excellence de St- Quentin-en-Yvelines – Versailles – Vélizy (en lien avec Massy – Saclay) et le développement du pôle d'appui Poissy – Seine-Aval,

- l'amélioration de la qualité de service sur le réseau SNCF, notamment la ligne SNCF rive gauche par Poissy et l'amélioration des échanges entre les grands pôles économiques et urbains, avec notamment la tangentielle ferrée Ouest entre Cergy-Pontoise et Versailles, qui desservira Poissy,

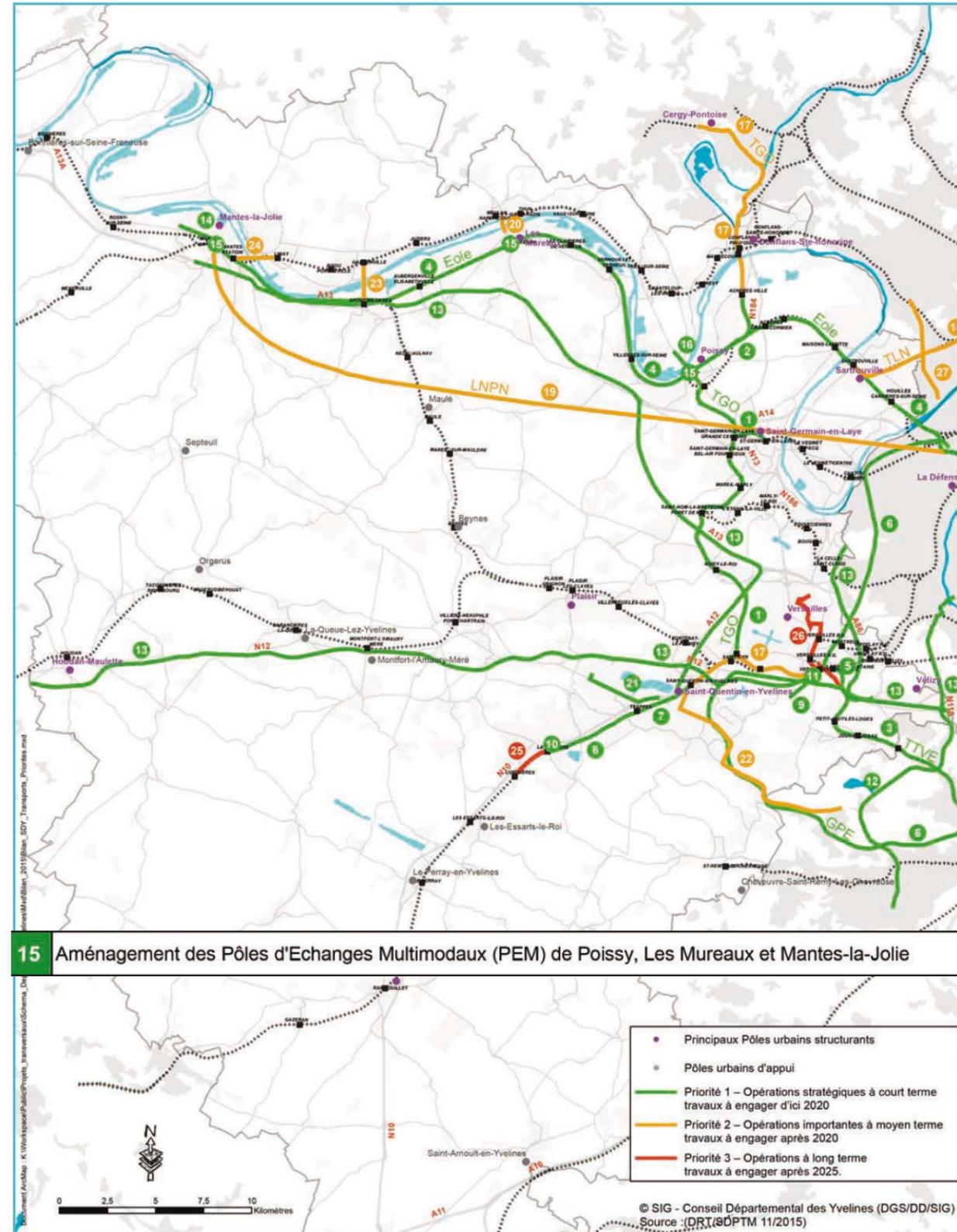
- la préservation et la valorisation de l'environnement, notamment le patrimoine naturel de la vallée de la Seine, avec des zones écologiques et les grands paysages de la Vallée à proximité de Poissy,

- la promotion d'un développement adapté à chaque territoire, en impulsant des projets urbains structurants sur les 2 territoires faisant l'objet d'une OIN (Seine Aval et Plateau de Saclay), notamment le territoire situé sur l'axe « Conflans-Sainte-Honorine – Poissy-Seine Aval ».

² Source : d'après « Etude d'impact du quartier de la Coudraie à Poissy » SOREPA, décembre 2011.

LA HIÉRARCHISATION DES PROJETS DE TRANSPORT EN COMMUN

Le Schéma de Déplacement des Yvelines (SDY)³



En étroite liaison avec le SDADEY élaboré en 2006, le SDY définit les actions que le Conseil départemental entend mener et impulser à différents horizons (2020, 2025 et au-delà). Le SDY prévoit ainsi d'augmenter la part des transports en commun routiers et des circulations douces sur l'OIN Seine-Aval, d'assurer une meilleure liaison entre les pôles : quartiers résidentiels / pôle d'emplois, d'équipements et de services, d'aménager des couloirs de bus hors agglomération sur la RD 190 entre Poissy et Saint-Germain-en-Laye (étude en cours).

Il propose également de mettre en place de nouvelles liaisons entre Poissy et Versailles, Poissy et Les Mureaux et prévoit le bouclage de la Francilienne (A.104) à l'Ouest entre Méry-sur-Oise (95) et Orgeval (78). Selon le SDY, ce bouclage permettrait alors d'améliorer l'accessibilité du territoire et de renforcer l'attractivité économique des grands pôles de développement de l'ouest francilien, notamment la vallée de la Seine et Poissy.

A l'échelle des infrastructures locales, le SDY prévoit de créer une voie nouvelle à Poissy (RD308, boulevard de l'Europe), traitée en boulevard urbain pour faciliter et organiser le développement de l'urbanisation à Poissy et favoriser l'accessibilité au site de PSA. Une partie de ce boulevard a été réalisé devant les pôles tertiaires 1 et 2 de PSA. Mais aussi la requalification à 2x2 voies en boulevard urbain de la RD190 entre le nouveau pont à Triel, traversant Carrières-Sous-Poissy et le pont de Poissy pour améliorer les conditions de circulation et la sécurité de la RD190.

A l'échelle locale, et en cohérence avec le Plan de Déplacement Urbain d'île de France, 5 grandes orientations conduisent la politique générale de la mobilité sur Poissy (cf. B II.5):

- 1 - le développement de la mobilité douce, notamment en cœur de ville (espace partagé),
- 2 - la maîtrise du trafic de transit, tant Nord-Sud, qu'Est-Ouest,
- 3 - l'accessibilité automobile à préserver, en lien avec le stationnement,
- 4 - l'amélioration des conditions de circulation des bus autour de la gare et du fonctionnement des gares routières,
- 5 - le renforcement des liens entre les quartiers excentrés et le centre-ville.

³-Source : Site internet du Conseil départemental.

Le Programme Local de l'Habitat 2013-2019

(Adopté le 20 décembre 2013)

Les grands axes du PLH (source : PLH – Phase 3 : programme d'Actions – Mai 2013)				
Enjeux	Axes			
	Production de logements	Projets urbains	Logements existants	Publics spécifiques
Renforcer le rôle de pôle structurant	Attirer de nouveaux habitants en développant l'offre de logements	Améliorer la cohérence globale de la Ville de Poissy en rendant les quartiers plus lisibles grâce à un travail sur leurs liaisons	Offrir un habitat de qualité : améliorer l'habitat ancien et prévenir les cycles de dégradation	Répondre aux besoins en logement des publics dits spécifiques
Favoriser la mixité	Mixité de l'offre : Proposer une offre diversifiée en termes de typologies, financements, morphologie, etc.	Mixité fonctionnelle : œuvrer pour un développement urbain favorisant la mixité des fonctions : se déplacer, habiter, se divertir, travailler, consommer ...	Mixité territoriale : Permettre l'intégration des quartiers à la ville (rénovation urbaine de La Coudraie et Beauregard, Saint Exupéry)	Mixité de la population : Donner la possibilité aux ménages de rester dans leur logement (adaptation au vieillissement, au handicap, etc.)
Permettre des parcours résidentiels complets	Retenir les ménages dans la commune (ceux qui y vivent déjà et ceux qui y travaillent) en proposant une offre adaptée	Rééquilibrer l'offre de logement sur le territoire	Favoriser l'accès aux différents segments du parc existant	Favoriser l'accès au logement pour les jeunes et les publics en difficultés
Encourager les efforts en matière de développement durable	Inciter à la production de logements énergétiquement performants	Œuvrer à une ville durable	Lutter contre les déperditions d'énergie dans le parc existant potentiellement énergivore	Soutenir les ménages en situation de précarité énergétique

Pilotage / Observation / Suivi / Ajustements

Un axe prioritaire du développement et de l'aménagement, à l'échelle locale, concerne le volet habitat.

Cette volonté stratégique trouve sa traduction à travers l'engagement de la commune dans la réalisation d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Cet outil représente le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.

Les PLH ont vocation à décliner le programme d'actions par secteurs géographiques et à préciser les incidences de ce programme d'actions sur les PLU. Les PLU doivent être compatibles avec les PLH (article L.131-4 du code de l'urbanisme).

A l'issu du diagnostic, 4 enjeux stratégiques ont été dégagés pour la mise en œuvre de sa politique de l'habitat :

- . Affirmer le positionnement de Poissy en tant que pôle structurant
- . Œuvrer à la mixité à l'échelle communale et par secteur infra-communal
- . Faciliter la réalisation de parcours résidentiels complets sur la commune
- . Encourager les efforts en matière de développement durable

Ces quatre grands principes sont déclinés dans un programme d'actions selon les axes suivants qui constituent la trame du programme d'action :

1. Favoriser et accompagner la construction neuve
2. Mettre en œuvre des projets de renouvellement urbain
3. Intervenir sur le parc existant
4. Répondre aux besoins de publics dits "spécifiques"
5. Suivre et animer le PLH

Ces éléments sont requestionnés dans le cadre du PLHi engagé par la Communauté urbaine en 2017.

I.1.2. Le Plan Local d'Urbanisme

L'évolution du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 décembre 2003 et révisé le 20 décembre 2007 (document en vigueur) :

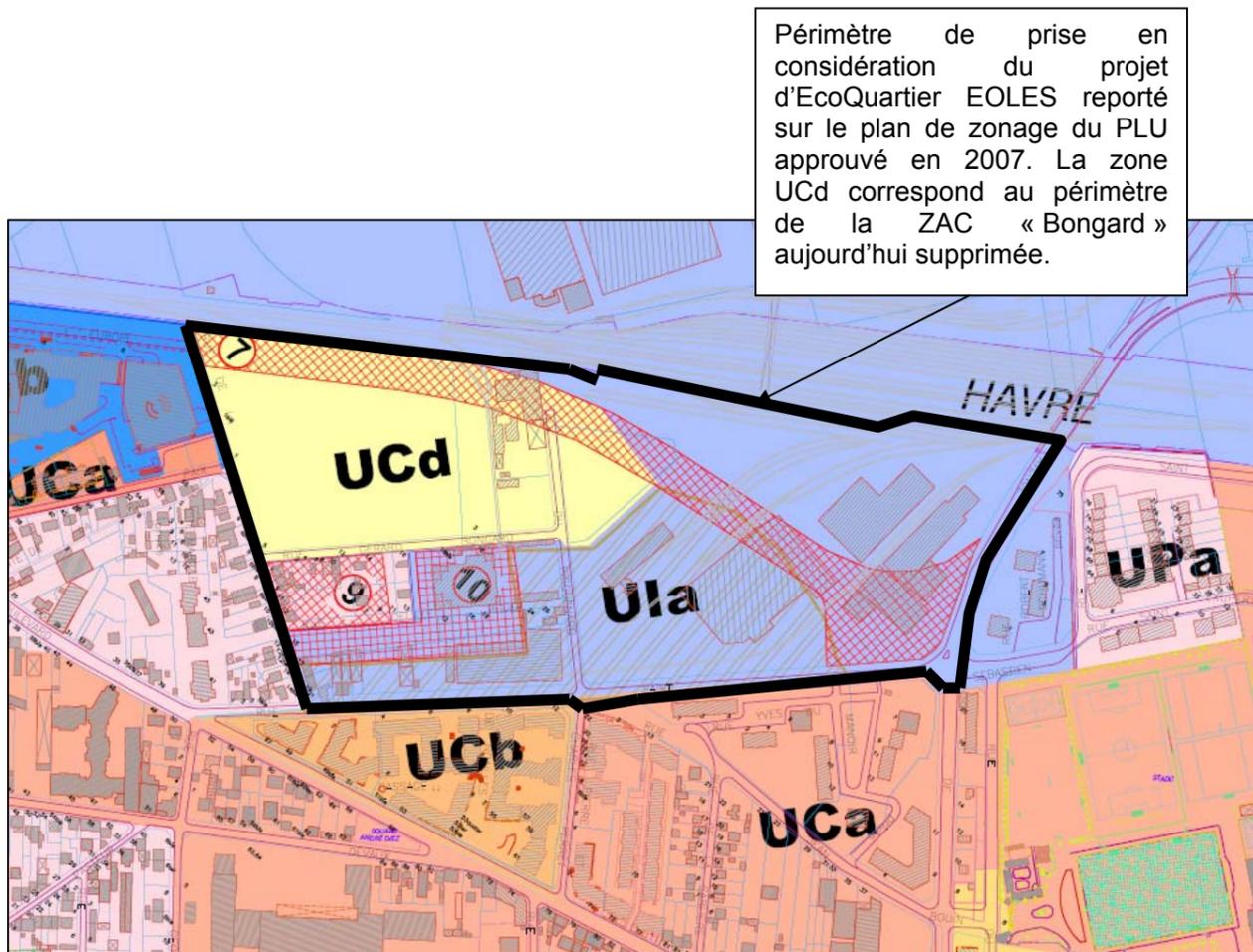
Faisant suite au processus de requalification du tissu urbain du secteur Saint-Sébastien engagé dans les années 1990 (avec la ZAC Saint-Sébastien, annulée par le Tribunal Administratif en 1999), le projet de ZAC « Bongard » entame en 2007 la démarche de requalification de terrains sur un périmètre de 4,5 ha. Sa suppression est intervenue en janvier 2009 et c'est une nouvelle démarche qui s'est mise en œuvre en intégrant une réflexion plus large et plus équilibrée sur un périmètre englobant l'ensemble des installations industrielles pour l'édification d'un nouveau quartier.

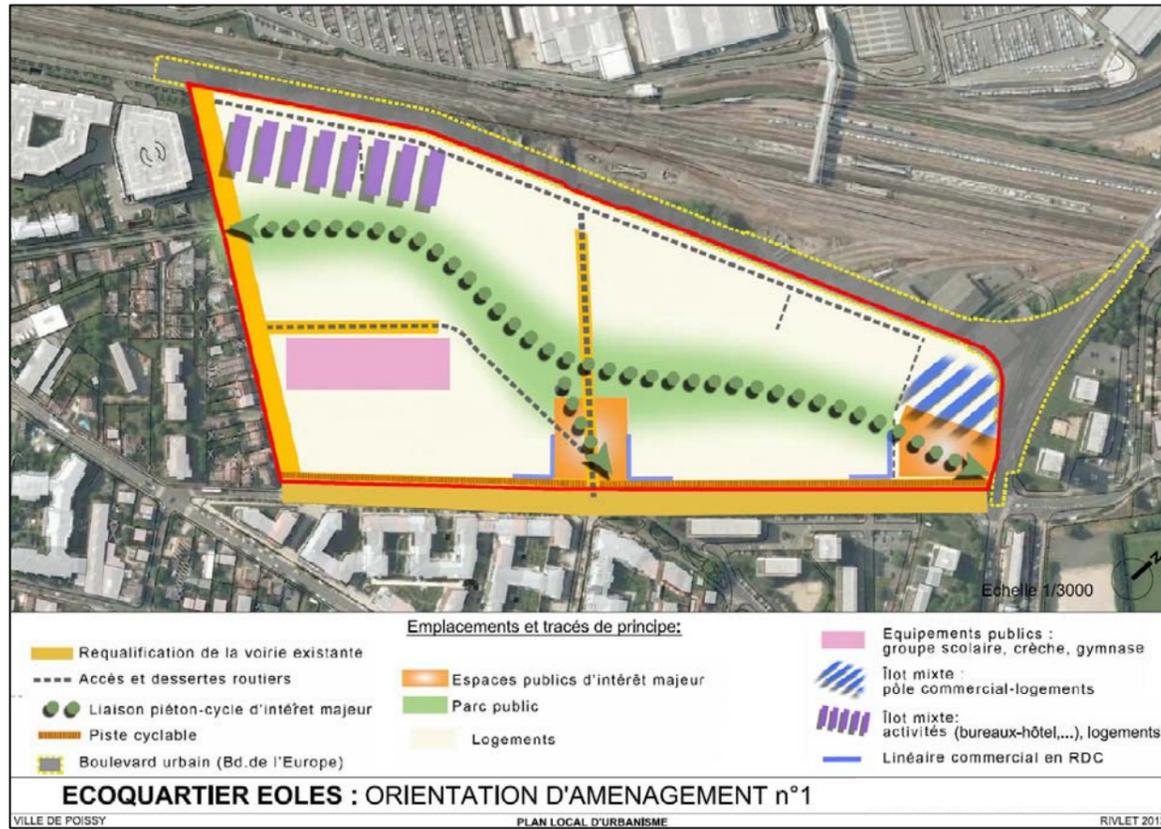
Prenant en considération les objectifs de production de logements, d'activités et d'équipements à l'échelle du périmètre d'étude du futur quartier ainsi qu'une approche du projet intégrant les thématiques environnementales, sociales et sociétales, **la procédure de révision simplifiée N°2 du PLU approuvé en 2003 et révisé en 2007 a été engagée avec le lancement de la concertation** par délibération du conseil municipal le 28 juin 2012. Par délibération en date du 19 décembre 2012, a été pris en considération le périmètre du futur quartier au titre de l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme. Ce périmètre permet de surseoir à statuer sur toutes les demandes susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuses une éventuelle opération d'aménagement ou un projet d'ensemble sur le secteur du projet du futur quartier.

On rappellera que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine et Oise s'est engagée depuis avril 2016 dans la démarche d'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui doit être finalisé avant le 31 décembre 2019 et qui permettra l'adaptation du document d'urbanisme aux évolutions du projet.

On citera parmi **les grandes orientations qui guident la démarche** en relation forte avec le projet du futur quartier Rouget de Lisle celles qui consistent à :

- « Construire une politique liée aux déplacements, notamment en préparant l'arrivée du RER Éole, considérée comme le levier de développement pour l'ensemble du territoire. La ligne sera prolongée jusqu'à Mantes-laJolie à l'horizon 2024 et d'ici-là, **des quartiers vont être aménagés autour des futures gares RER**. Penser le développement du territoire plus globalement en incluant les gares de la rive droite »
- « Maintenir les grands sites industriels en activité et **assurer la reconversion des zones en mutation** ».





Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Une première étape de l'intégration des objectifs du projet du quartier Rouget de Lisle dans le Plan Local d'Urbanisme s'est traduite par le débat sur les orientations générales du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** lors du conseil municipal en date du 27 juin 2013, à savoir :

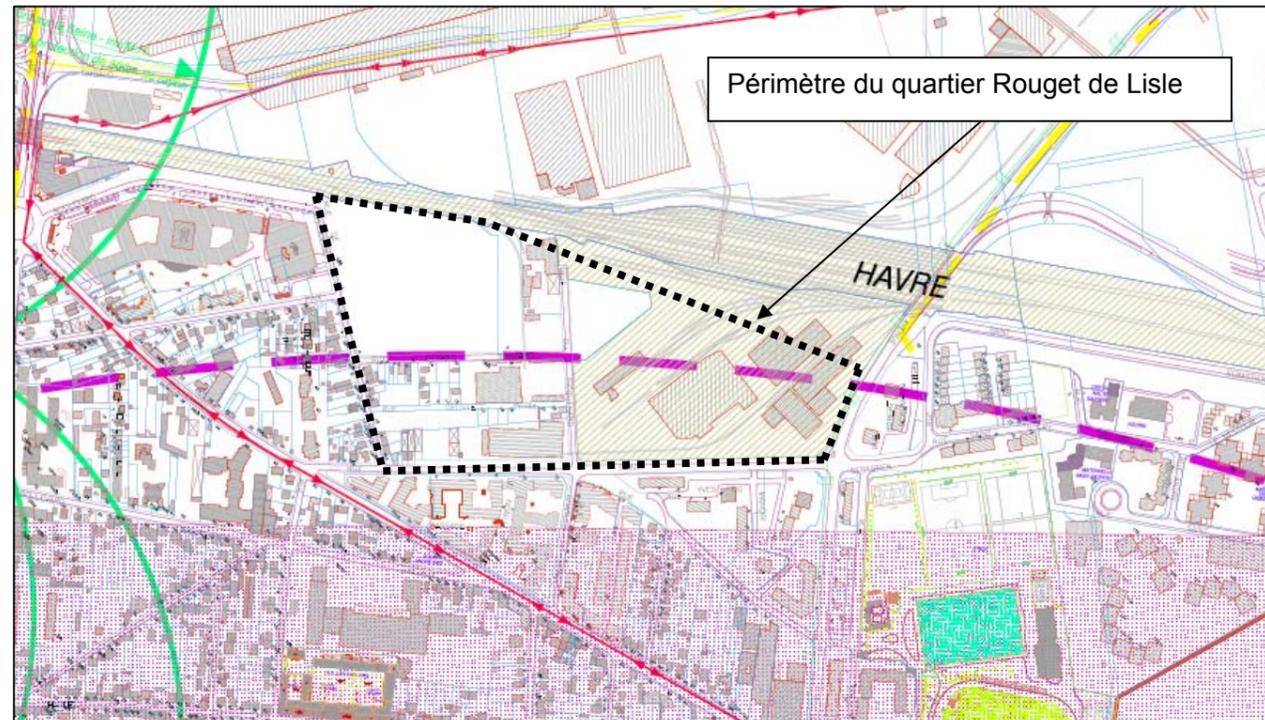
- une offre de logements mixte
- des déplacements en mode doux actif facilités au cœur du quartier Rouget de Lisle et vers les quartiers environnants,
- une offre renouvelée et adaptée de commerces et d'activités,
- une requalification urbaine et paysagère qui redonne une identité à ce lieu, valorisant la nature en ville.

Des orientations d'aménagement ont été élaborées à partir des orientations générales du PADD et la traduction réglementaire de ces orientations générales a permis de finaliser la démarche avec une approbation de la révision simplifiée du PLU le 27 février 2014.



I.1.3. Les servitudes, les contraintes, les nuisances et autres éléments à prendre en compte

Les Servitudes d'utilité publique



 AC1 : Monument historique classé : Périmètre de protection	 PT1 : Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques
 I3 : Servitude relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	 PT2 : Servitude relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles
 I4 : Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques	
 I6 : Servitude relative à l'exploitation du sous-sol (sur la totalité du territoire communal)	
 T1 : Servitude relative au chemin de fer	

Archéologie

On rappellera que sur l'ensemble du territoire communal s'appliquent les prescriptions de la loi du 27/09/1941 dont l'article 14 prévoit la déclaration immédiate de toute découverte fortuite à caractère archéologique ainsi que les dispositions de la loi N°80-532 du 15/07/1980 protégeant les terrains contenant des vestiges archéologiques. De plus doit être pris en compte la loi N02001-44 du 17/01/2001 relative à l'archéologie préventive.

Les terrains sont concernés par les servitudes suivantes :

- **Servitudes d'utilité publique n°2014226-0005 Société WATTELEZ** sur la parcelle cadastrée section AZ n°19 (voir périmètre page suivante)
- **Servitudes radioélectriques de protection concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques (PT1 78055101), liées au centre radioélectrique du quartier général des Loges, à Saint-Germain-en-Laye.**

Cette servitude passe en limite Sud-Est du périmètre, au niveau de la rue Bongard. Elle concerne la station hertzienne de Saint-Germain-en-Laye, délimitée par un cercle de rayon de 3 000 mètres (ministère de la Défense).

- **Servitudes relatives au chemin de fer (T1)**

Cette servitude couvre presque en totalité la partie à l'est de la rue du Picquenard (sauf la ballastière). Cette servitude est liée à la présence de voies ferrées desservant autrefois les différentes entreprises présentes sur la parcelle appartenant à la SNCF / RFF.

Voies ferrées concernées : ligne SNCF Paris-Le Havre et Ligne Grande Ceinture de Paris.

Contraintes et autres éléments à prendre en compte

- **Isolement acoustique des bâtiments d'habitations contre les bruits des transports terrestres**

Les terrains situés en façade sur la RD30 et la rue Saint-Sébastien sont compris dans un secteur affecté par le bruit des infrastructures de transport terrestre (arrêtés préfectoraux du 10 octobre 2000 et du 13 février 2004, puis en application des arrêtés ministériels du 9 janvier 1995 et du 30 mai 1996 relatifs à l'isolement acoustique des constructions vis-à-vis des bruits de l'espace extérieur).

> **Effets⁴** : sur une bande de 100 m à l'intérieur du périmètre de la Z.A.C. depuis l'axe des voies de la RD 30 et de la rue Saint-Sébastien (classées en catégorie 3), les bâtiments d'habitation doivent être soumis à certaines conditions d'isolement.

- **Isolement acoustique des bâtiments d'habitations relatif au classement sonore du réseau ferroviaire**

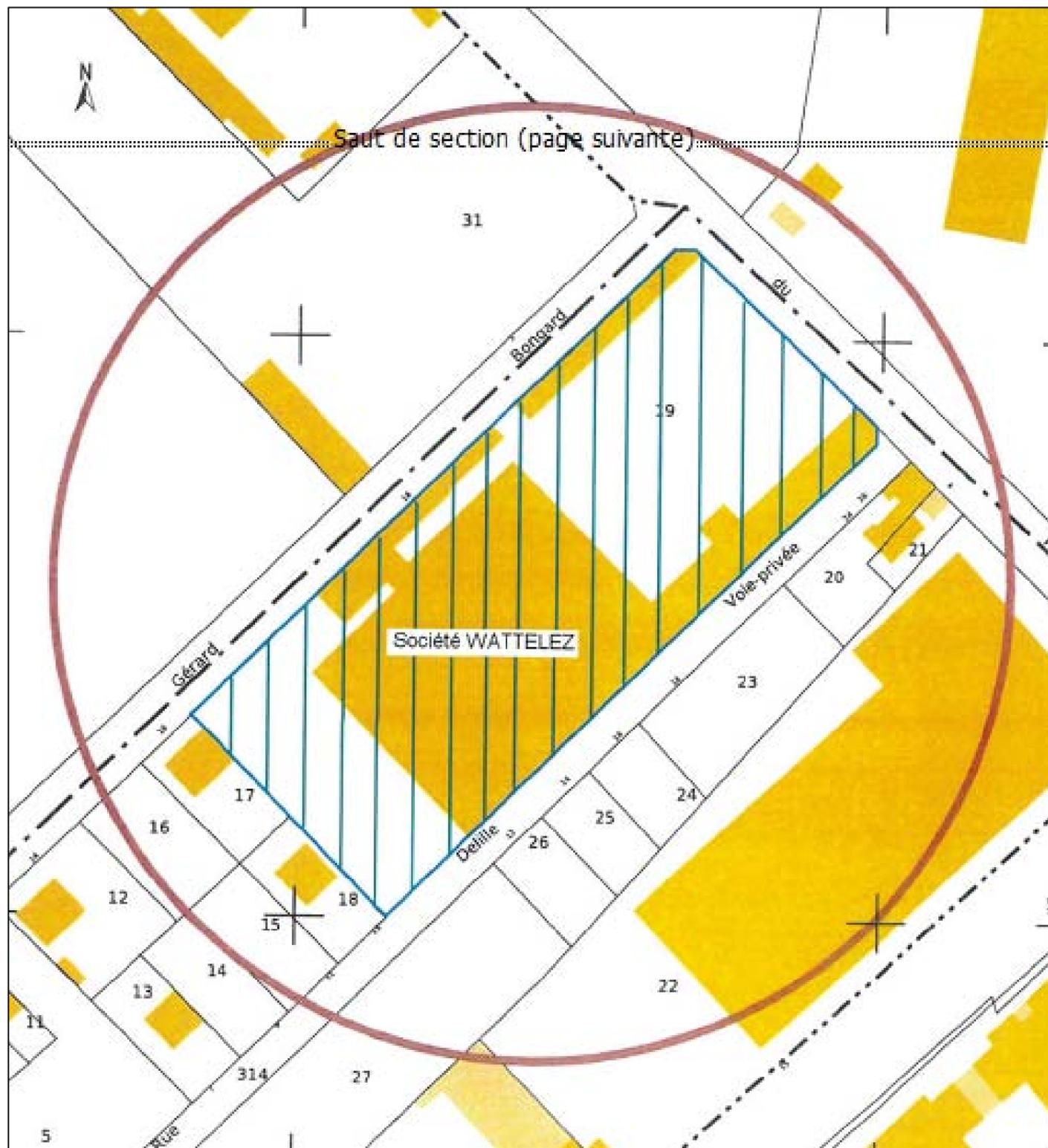
> **Effets⁵** : L'ensemble du périmètre du projet est actuellement situé en zone de classement acoustique des infrastructures, voie ferrée, de catégorie sonore classée 1 d'une largeur d'application par rapport à la voie de 300 m.

Pour information :

- Le territoire est compris dans le périmètre de la zone spéciale de recherches et d'exploitation de carrières, de sables et de graviers d'alluvions (I6)
- On note le passage d'une canalisation haute pression de gaz sur l'avenue de Pontoise.

⁴ Sont résumés ici les effets principaux. Voir également le rapport de présentation du PLU.

⁵ Sont résumés ici les effets principaux. Voir également le rapport de présentation du PLU.



Plan des Servitudes d'utilité publique n°2014226-0005 Société WATTELEZ sur la parcelle cadastrée section AZ n°19

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DES SERVITUDES

— Périètre des servitudes

 Usage envisagé : industriel

I.3. Le programme

I.3.1. Les grandes orientations

On rappellera que pour répondre à l'objectif de rééquilibrage de l'offre de logements à destination des Pisciacais et du territoire Seine Aval, le projet du quartier Rouget de Lisle est appelé à apporter une contribution très significative à la poursuite de la relance démographique correspondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communal et participant à la mise en œuvre de l'Agenda 21 local.

Ainsi, telles qu'exprimées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, c'est en mettant en œuvre les grandes orientations suivantes que la collectivité entend atteindre cet objectif dans la production d'un mode de vie durable ouvert sur la ville et ses habitants, dans le développement d'une qualité environnementale et paysagère du site, dans la recherche des performances écologiques, de l'efficacité énergétique, et de la mixité des formes et des fonctions, à savoir :

- *Poursuivre la redynamisation du secteur Saint Sébastien et réaliser une opération d'aménagement qui permette de réinsérer et de revaloriser un espace d'intérêt majeur pour la ville et de conforter le retour à la dynamique démographique et ce par :*
 - . *Une requalification urbaine et paysagère qui redonne une identité à ce lieu et valorise la nature en ville*
 - . *Une opération d'aménagement qui conforte le positionnement de Poissy comme pôle structurant et consolide le tissu socio-économique de la ville*
 - . *Des aménagements qui permettent le développement des mobilités douces à l'intérieur du quartier et dans les déplacements à l'échelle de la ville*

- *Promouvoir un aménagement durable qui va porter les valeurs socioculturelles, environnementales, architecturales et urbaines d'un Espace d'Ouverture et de Liens, Ecologique et Solidaire :*
 - . *par une remise en état des terrains permettant de leur donner une vocation en lien avec le caractère du secteur*
 - . *par une utilisation économe et équilibrée de l'espace*
 - . *par une mixité des formes et des fonctions*
 - . *en recherchant la sobriété et l'efficacité énergétique*

Il s'agit ainsi de réinscrire le site du quartier Rouget de Lisle dans le processus du renouvellement du secteur, de lui redonner une identité portant une image forte de Poissy, ancrée dans le développement de valeurs environnementales, sociales, sociétales et économiques durables, et être en capacité de valoriser le secteur Saint Sébastien en lien avec la ville.

I.3.2. Les éléments du programme

Pour répondre aux objectifs définis par le Programme Local de l'Habitat et ancrer le quartier dans *un mode de vie durable ouvert sur la ville et ses habitants*, qualifié notamment par la mixité des fonctions et le développement des modes actifs de déplacements, le quartier Rouget de Lisle s'identifie par la programmation :

- D'environ **2000 logements collectifs**, dont 25% de logements sociaux et 11% en accession maîtrisée au minimum,
- **Une résidence pour jeunes actifs**,
- D'un **parc public**, emblématique de l'ouverture du quartier Rouget de Lisle sur la ville,
- **D'équipements publics** d'accompagnement pour la vie du quartier et le développement du lien social avec un groupe scolaire et une crèche notamment, un équipement complémentaire (programmation à définir),
- De **commerces et de services** permettant de diversifier l'offre à l'échelle du secteur, de répondre aux besoins de la population nouvelle et de participer à l'animation du quartier,
- **D'activités économiques** (dont bureaux, hôtel), s'insérant dans la dynamique économique de la ville en liaison avec le pôle industriel automobile notamment,

ainsi que **des espaces publics et des équipements** nécessaires au fonctionnement du quartier et à son ouverture sur son environnement :

- **Création d'espaces publics** structurants de type place et placette en articulation avec les quartiers environnants (Saint Exupéry et Noailles),
- **Création de voiries** : contre-allée au droit boulevard de l'Europe prolongé, nouveau tracé pour la rue G. Bongard et voiries internes de desserte du quartier, chemins piétonniers et cyclables dans le parc et piste cyclable rue Saint-Sébastien...,
- **Aménagements paysagers** dans le parc et pour la qualification des espaces publics,
- **Réseaux divers**.

I.3.3. Le phasage prévisionnel de réalisation

Le quartier va s'aménager de manière progressive sur une période d'une vingtaine d'années environ suivant la commercialisation et en tenant compte de l'installation de la base du chantier EOLES (travaux pour le prolongement de la ligne du RER E) et à la réalisation du prolongement du boulevard de l'Europe et du Tram 13 express.

Dans la continuité de la première phase en cours de réalisation, on peut de manière schématique prévoir le déroulement de l'aménagement du quartier en phases successives suivant la logique des acquisitions foncières.

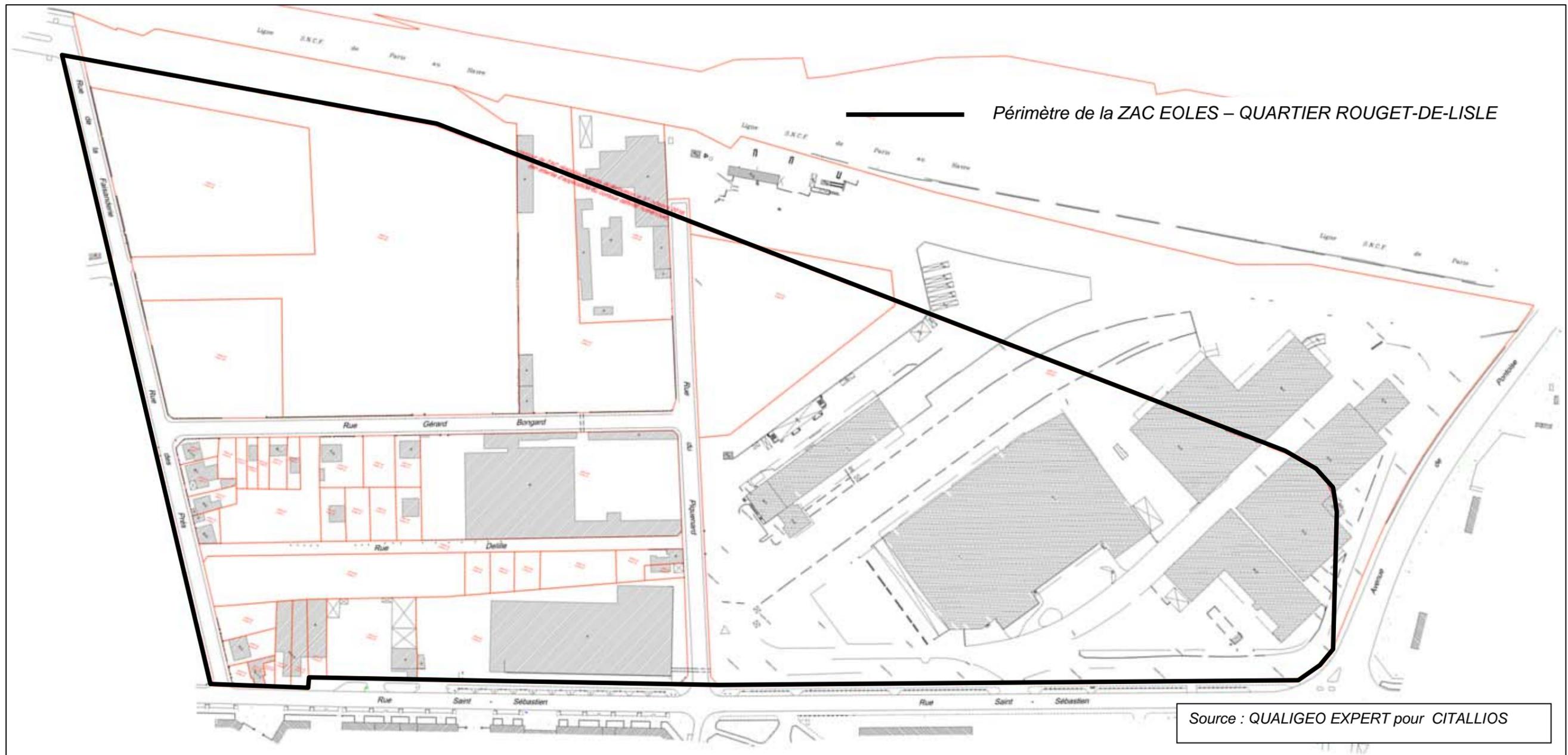


Source : COBE

I.4. Le parti d'aménagement

I.4.1. Le périmètre et la superficie de la Z.A.C.

Calé sur les voies qui bordent les terrains (rue de la Faisandrie – rue des Prés – rue Saint-Sébastien – avenue de Pontoise) sa délimitation au nord suit le tracé du projet de prolongement du boulevard de l'Europe. La ZAC EOLES s'étend sur 10 hectares environ.



I.4.2. Localisation préférentielle des éléments de programme

L'implantation des éléments de programme peut être envisagée en considérant notamment les critères suivants :

- Prise en compte des contraintes résultant des caractéristiques existantes.

Il s'agit principalement des sols pollués qui représentent une très forte contrainte notamment pour la localisation des équipements publics. Le groupe scolaire est en l'état actuel des connaissances localisé à l'ouest des terrains entre la rue G. Bongard et la rue Dellile.

- Prise en compte des caractéristiques du tissu existant et des fonctionnalités aux abords :

. Compte tenu de la proximité de la gare RER A / SNCF, l'exploitation des terrains les plus proches peut être considérée comme un critère pouvant guider le choix sur l'implantation d'activités de type bureaux ou hôtel.

. Considérant les liens à structurer avec les quartiers aux abords, les espaces publics de type place ou placette sont préférentiellement positionnés de manière à « greffer » le quartier au tissu environnant. Il en découle que ces espaces recevront des commerces et services supports d'animation et de liens sociaux. A cette fin le commerce en linéaire s'implantera de préférence en façade rue Saint-Sébastien.

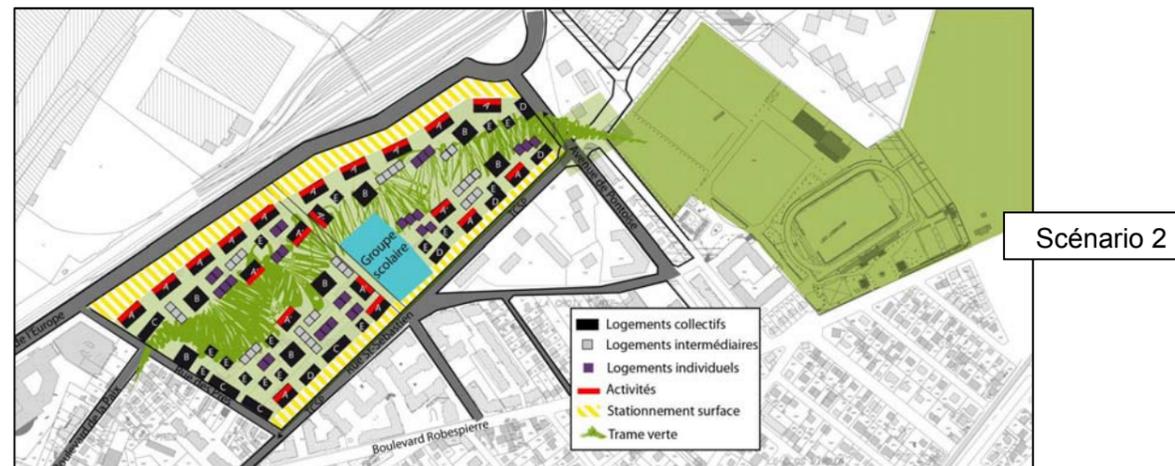
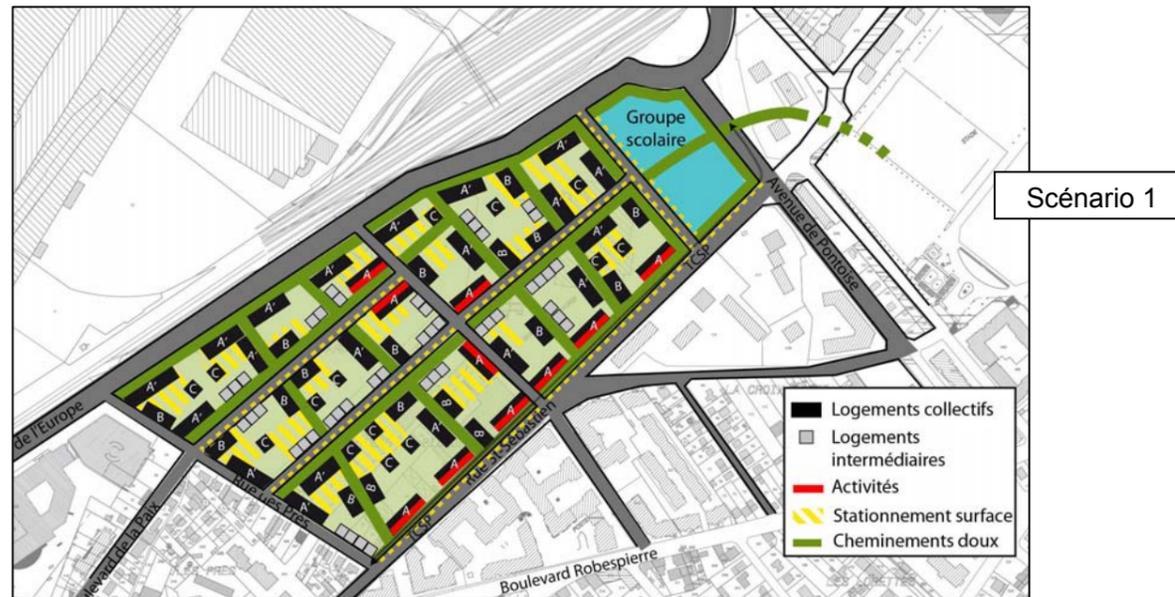
- Constitution de la structure urbaine dans la qualification du grand parcours urbain sur le boulevard de l'Europe :

Prenant en considération les échelles et les ambiances des silhouettes urbaines et paysagères le long de ce parcours la qualification des rapports d'échelle à constituer entre le quartier et le boulevard et au-delà avec l'emprise ferroviaire, il est prévu l'implantation préférentielle de bâtiments d'échelles adaptées. En outre, ces bâtiments devront créer un effet « d'écran » vis-à-vis des émissions sonores du boulevard et de la voie ferrée.

- Constitution d'un espace vert de grande échelle, fédérateur de fonctionnalités interquartier et emblématique du quartier Rouget de Lisle:

Le positionnement du parc public au cœur de l'opération pourra permettre de constituer des ambiances calmes et sécurisées, mais devra également valoriser les relations avec les quartiers aux abords en recevant les fonctionnalités liées aux modes actifs de déplacement (piéton-cycle) entre les quartiers et vers la gare et la forêt.

**I.5. Les principales solutions examinées
et les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu**



I.5.1. Présentation des différents scénarii

Les études préalables (2009 – 2011)

Intégrant les données du diagnostic urbain, elles ont permis de dégager trois scénarios⁶

- **scénario 1** : « la cité jardin » dans une trame organisée selon un découpage en îlots, rassemblant des formes et fonctions mixtes.- Dissociation entre voie routière et parcours piétons-Coulées vertes Sud/Nord traitant les perméabilités piétonnes et profondeurs visuelles-Maillage orthogonal retrouvant la trame historique et intégrant les rues préexistantes actuellement dans l'enceinte du site. -Equipements scolaire : position en « entrée de ville », trait d'union avec le quartier St-Exupéry.

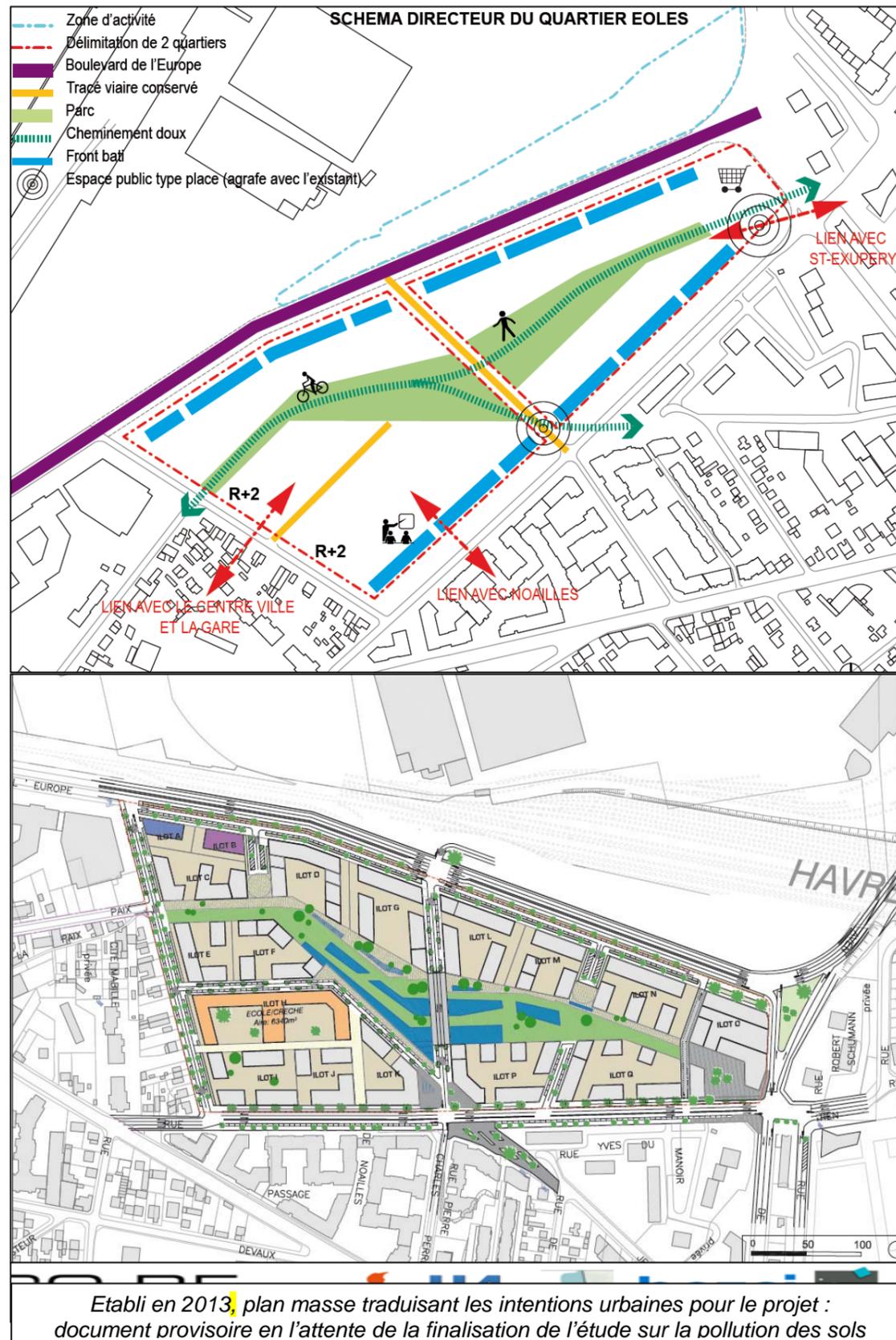
- **scénario 2** : « sans voiture » avec pour grandes lignes :

- . un Grand jardin en cœur de quartier, vaste espace piéton, parc habité,
- . une diversité des formes (bâtiments de grande hauteur, maisons individuelles)
- . des activités et des services en rez-de-chaussée.

- **scénario 3** : « grande échelle » proposant :

- . des bâtiments multifonctions de grands gabarits
- . une présence forte sur les axes extérieurs (rue Saint-Sébastien transformée en boulevard urbain)
- . un cœur de quartier protégé et réservé à l'habitat.

⁶ « Etude de programmation urbaine pour un quartier durable , phase II » TSCT, novembre 2010



I.5.2. Le scénario retenu

L'étude de programmation urbaine et paysagère (2012-2013)⁷

La concertation menée lors de la présentation des scénarios susmentionnés ci-avant a servi de base au travail d'approfondissement du projet et a débouché sur un nouveau schéma directeur d'aménagement en 2012.

Ce nouveau schéma a pris en compte l'impact du tracé du boulevard de l'Europe sur le site. Il proposait deux quartiers de part et d'autre de la rue du Picquenard : le premier, en lien avec le centre-ville, la gare, le quartier Robespierre et le quartier de Noailles, le second en lien avec le quartier Saint-Exupéry.

Le boulevard de l'Europe ainsi que la rue Saint-Sébastien étaient bordés d'un front bâti à l'alignement, afin de renforcer le caractère urbain de ces axes de circulation et constituant un « écran sonore vis-à-vis du trafic ferroviaire. Le tracé des rues du Picquenard, Bongard et Delille était conservés.

Ce nouveau schéma mettait l'accent sur la volonté de liaison avec l'existant, s'appuyant notamment sur le parc qui jouait un rôle stratégique dans la qualification du quartier en constituant un réseau de nature traversant d'est en ouest le site. Il débouchait sur trois espaces publics majeurs qui permettent de faire le lien avec les quartiers environnants : à l'est en lien avec le quartier Saint-Exupéry, le carrefour Piquenard/Saint-Sebastien en lien avec les quartiers Noailles et Yves du Manoir, et dans l'axe de l'avenue de la Paix pour une connexion plus aisée avec la gare.

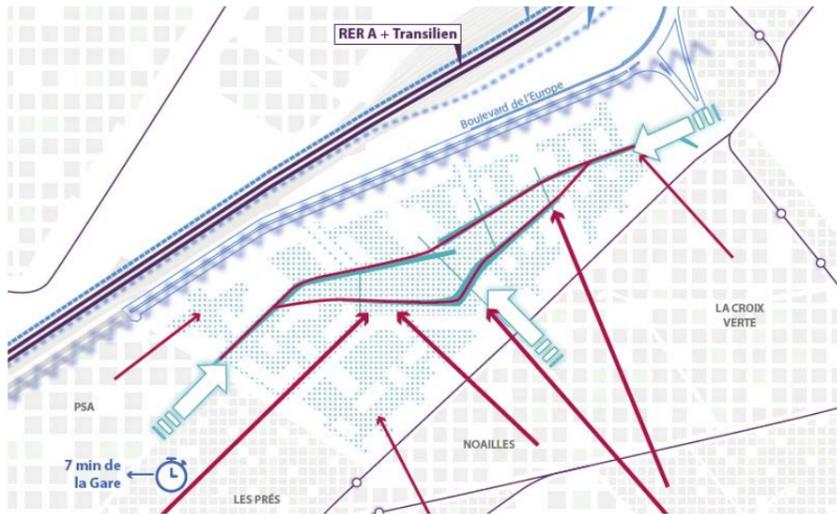
Tel que définit en l'attente de la finalisation de l'étude sur la pollution des sols le programme proposait une mixité fonctionnelle qui associait logements (enveloppe de 2000 environ), commerces, équipements (groupe scolaire, crèche, un équipement complémentaire à définir voire une gymnase).

Ce programme permettait donc d'exploiter au mieux le terrain dans un souci d'économie de l'espace avec une densité d'environ 200 logt /ha.

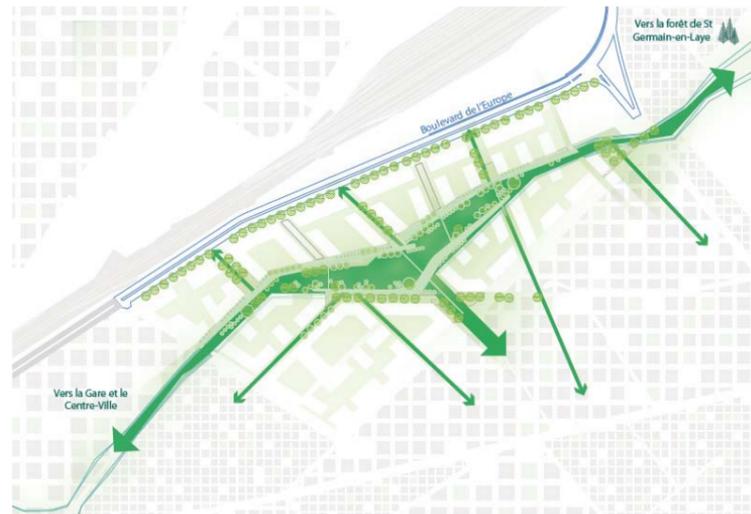
⁷ « PROJET D'ECOQUARTIER EOLES, présentation du projet » COBE, janvier 2013.

L'établissement du schéma directeur opérationnel du quartier Rouget de Lisle¹

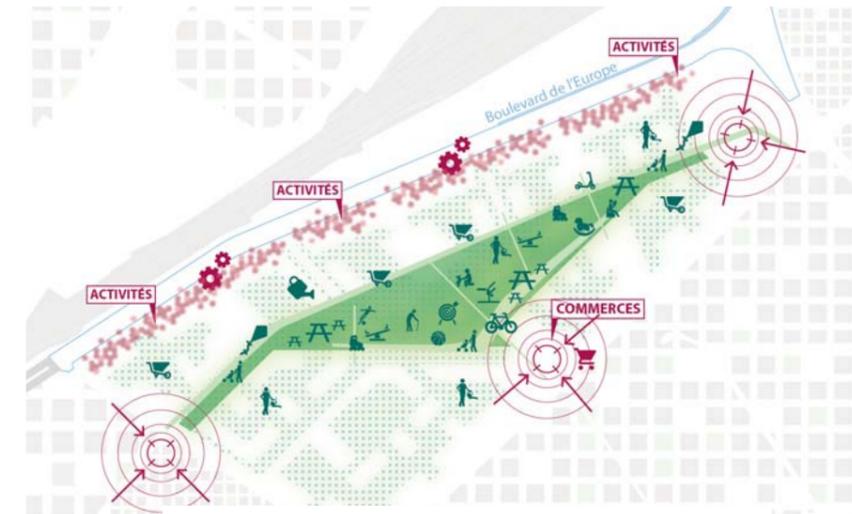
Issus de la poursuite des réflexions engagées par la ville et les habitants pour affirmer la qualité du cadre de vie comme enjeu premier et condition de réussite du projet, 4 axes principaux de réflexion ont guidé le travail de maturation du projet urbain :



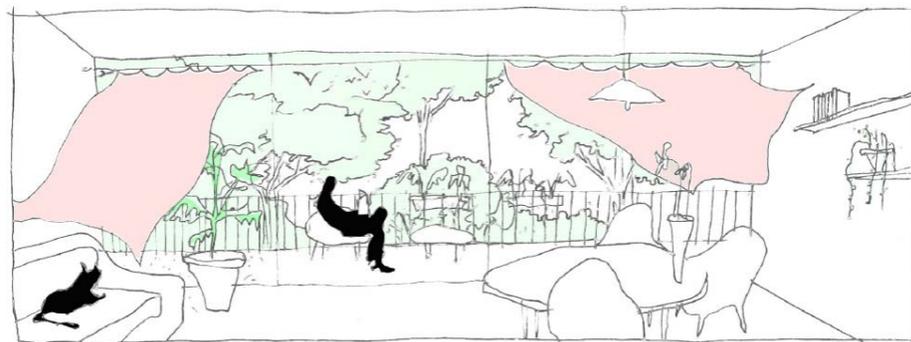
CRÉER UN QUARTIER APAISÉ ET CONNECTÉ



MAGNIFIER LA NATURE EN VILLE

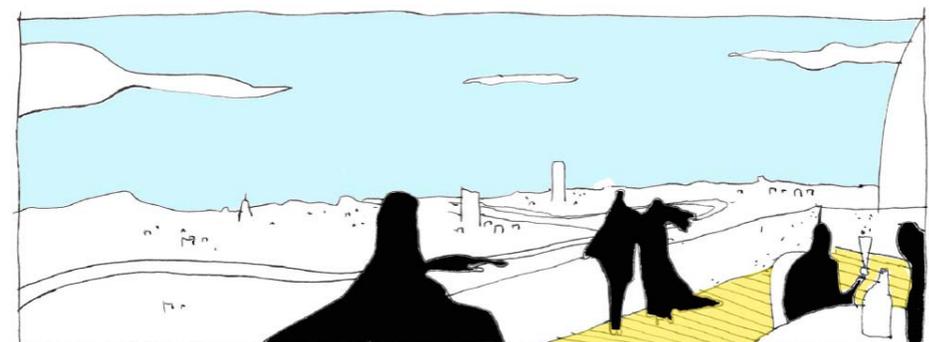


FAVORISER LA COURTOISIE URBAINE



STRATE 2 / LA CANOPÉE, LA VIE AU VERT

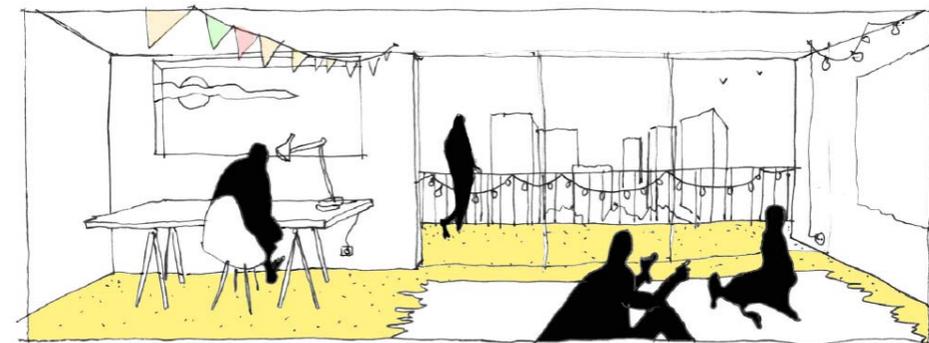
CONCEVOIR DES LOGEMENTS DE QUALITÉ



STRATE 4 / LE SOMMET ET LE GRAND PAYSAGE



STRATE 1 / LE SOL, LA VIE QUOTIDIENNE, L'APPROPRIATION DES LIEUX



STRATE 3 / L'HORIZON

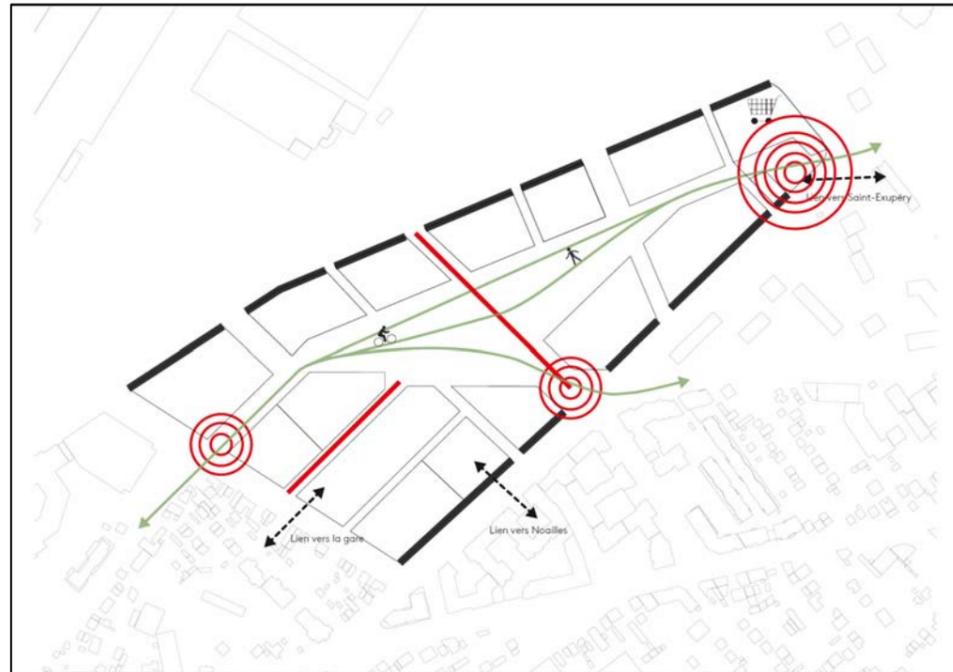


Schéma directeur de l'étude de programmation urbaine et paysagère 2011-2013 avec une intensité commerciale sur la place Saint-Exupéry

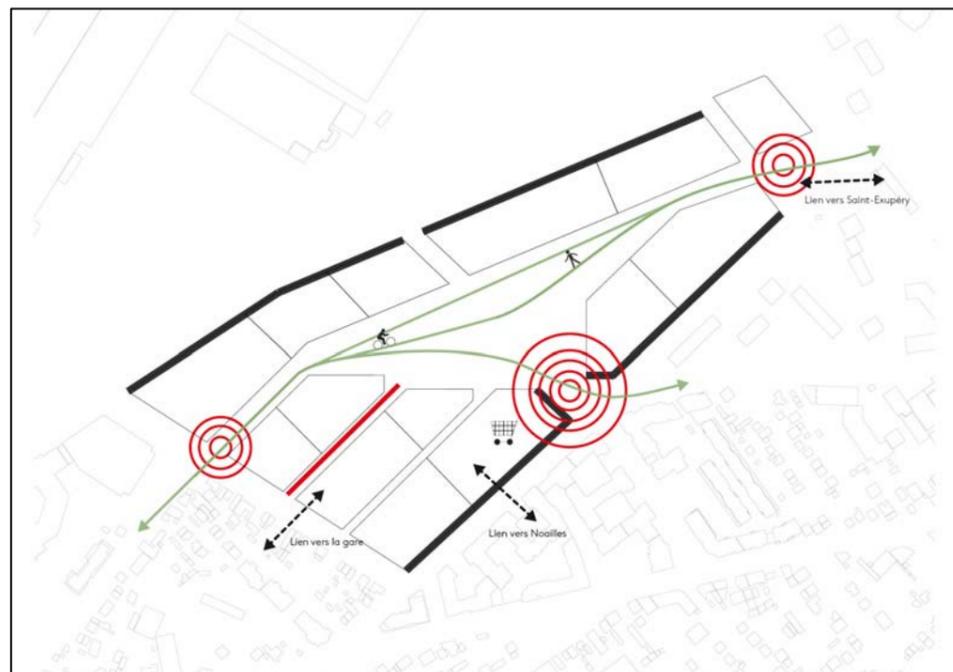


Schéma directeur proposé avec une nouvelle intensité plus centrale dans le futur quartier

-  Espace public structurant
-  Espace public secondaire
-  Front bâti
-  Liens
-  Rues
-  Cheminement doux privilégié

L'établissement du schéma directeur opérationnel du quartier Rouget de Lisle⁸ (suite)

Si le nouveau schéma directeur reprend et développe en grande partie les principes majeurs du schéma directeur de 2013 il propose un nouvel équilibre des polarités au sein du quartier entre la « place Saint-Exupéry » avec l'affirmation d'un espace central adossé à la rue Saint-Sébastien.

Cela se traduit par le déplacement de la centralité de quartier au niveau de la placette de la rue Saint-Sébastien, qui accueillera les commerces de proximité. La disparition à terme de la rue du Piquenard renforce le parc et la vocation piétonne de la placette.

A la pointe nord, le parvis de l'îlot « signal », à la fin du parc, polarisera également les flux piétons. L'espace public sera en lien avec la programmation de l'îlot.

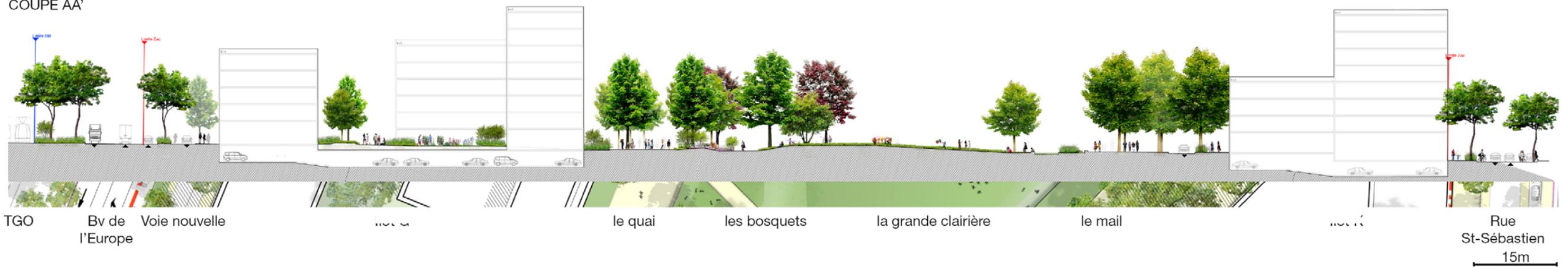
Ce schéma directeur opérationnel garde une certaine souplesse pour s'adapter sur le temps long du projet urbain tout en étant le garant des lignes directrices, développées ci-après, qui constitueront un cap à suivre tout au long de l'aménagement du futur quartier.

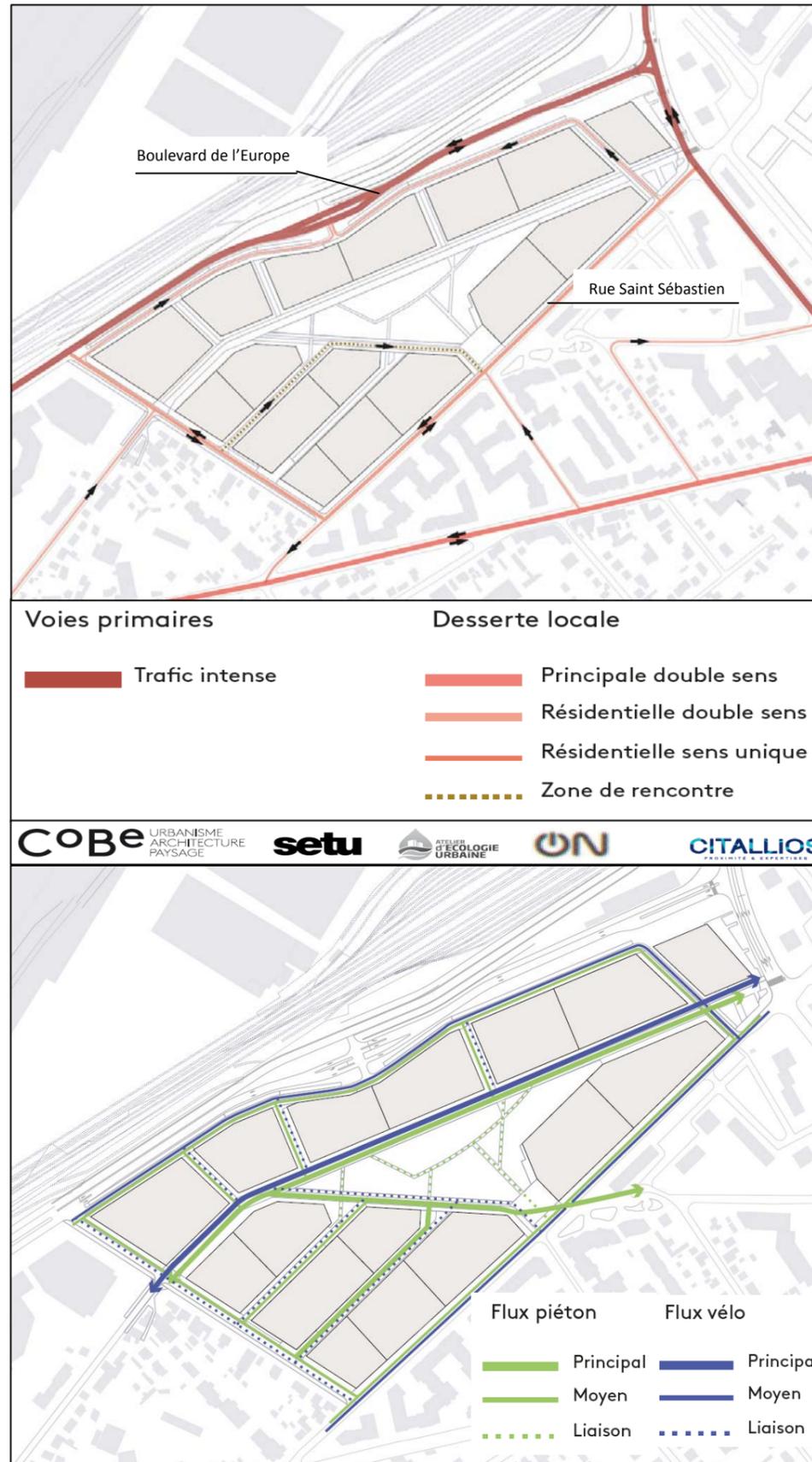
⁸ « Schéma Directeur Opérationnel Quartier Rouget de Lisle – ZAC EOLES » COBE, SETU, AEU, ON pour Citallios, Ville de Poissy, GPSEO, mai 2017.

VUE GÉNÉRALE DU QUARTIER ROUGET DE LISLE



COUPE AA'





L'établissement du schéma directeur opérationnel du quartier Rouget de Lisle⁹ (suite)

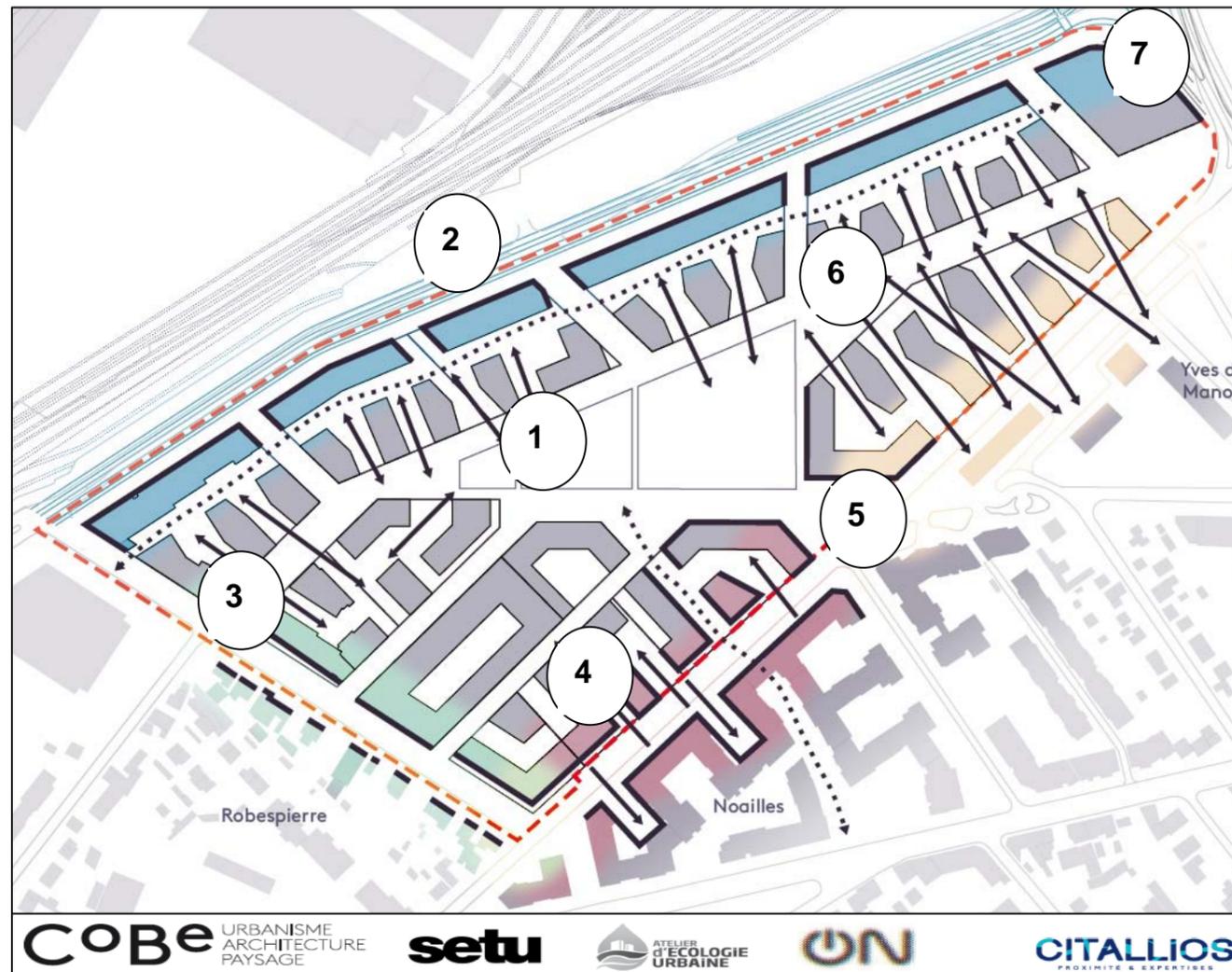
Les grands principes du fonctionnement urbain du quartier Rouget de Lisle

Un cadre autour du quartier support des dessertes motorisées qui limitent la présence de la voiture dans le quartier et favorisent les déplacements doux

Le schéma viaire du futur quartier Rouget de Lisle suit la logique du cadre. Les voies empruntées par les véhicules sont périphériques au futur quartier, à l'exception de la rue Bongard prolongée, qui reste vouée à la desserte résidentielle exclusivement. La rue du Piquenard, élément de coupure au sein du quartier, est supprimée.

⁹ « Schéma Directeur Opérationnel Quartier Rouget de Lisle – ZAC EOLES » COBE, SETU, AEU, ON pour Citallios, Ville de Poissy, GPSEO, mai 2017.

Une morphologie du bâti en adéquation avec le contexte qui favorise l'insertion du projet dans son environnement en s'appuyant sur :



1. Des bâtiments en peigne le long du parc qui permettent l'interrelation visuelle et fonctionnelle entre le parc et les cœurs d'îlots
2. Des bâtiments écrans le long du boulevard de l'Europe pour marquer le caractère urbain du site et protéger le cœur du quartier des nuisances sonores
3. Une réinterprétation de la maison sur la rue des Prés pour instaurer une relation harmonieuse avec le tissu pavillonnaire en vis-à-vis.
4. Des bâtiments en miroir face à Noailles qui donnent un rythme sur la rue Saint-Sébastien
5. Des bâtiments qui dessinent la place Saint-Sébastien
6. Des bâtiments « plots » renforçant la continuité recherchée avec le parc
7. Un bâtiment « signal » marquant l'entrée de ville et qui rayonne au-delà du quartier voire de la ville

Et un traitement des façades adapté au contexte de la rue, du cœur d'îlot et du parc).



La grande figure du parc, élément stratégique et emblématique du Quartier Rouget de Lisle
Un cœur de quartier calme support d'usages variés

Il constitue un réseau de nature qui traverse d'est en ouest le site et participe ainsi au développement d'une biodiversité naturelle sans pour autant nier la présence de l'humain et du contexte urbain.

Trois espaces publics majeurs viennent structurer le lien avec les quartiers environnants :

- l'espace de la « place Saint Sébastien », grande ouverte sur le parc, polarité commerciale en lien avec les quartiers Noailles et Yves du Manoir,
- l'espace au carrefour des quartiers et signal d'entrée de ville, la place Saint-Exupéry, en lien plus particulier avec le quartier Saint-Exupéry, dont la programmation et le traitement qui en découle reste à définir,
- l'espace dans l'axe de l'avenue de la Paix, une entrée dans le quartier qui permet une connexion plus aisée avec la gare.

En frange Nord il est bordé par une promenade piétonne et cycle. Cette promenade forme un quai en surplomb.

Au centre l'espace ouvert et fédérateur des clairières accueille des usages variés.

Au sud le grand mail fixe les limites du quartier et permet une mise en scène de l'eau.

Ainsi le parc recueille une nature qui met en scène le milieu urbain qui l'entoure.

I.6. Cohérence et compatibilité avec les documents contractuels et réglementaires d'urbanisme supra communaux et communaux

Documents	Compatibilité
<p align="center">Le Schéma Directeur de la Région Île de France</p>	<p>Le projet du quartier Rouget de Lisle, opération en renouvellement urbain de terrains couverts en partie par des friches industrielles, contribue de manière significative à la mise en œuvre des orientations du SDRIF en aménageant un « quartier à densifier à proximité d'une gare » et en exploitant un « secteur à fort potentiel de densification », et ce avec la programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 2000 logements environ permettant de diversifier l'offre et de consolider la mixité sociale pour répondre aux besoins locaux et participer à la satisfaction des besoins régionaux, avec 25% de logements sociaux et 11% en accession maîtrisée minimum, - d'équipements et de services qui vont contribuer à qualifier le tissu socioéconomique à l'échelle du quartier et de la ville et ainsi développer la mixité des fonctions, <p>l'ensemble dans une approche d'aménagement durable en visant notamment à la maîtrise des coûts énergétiques, à l'incitation à l'utilisation des modes actifs de déplacements, à l'apport de biodiversité.</p> <p>Le projet est ainsi compatible avec le SDRIF.</p>
<p align="center">Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Ile-de-France</p>	<p>Il n'y a pas de composantes de continuités écologiques localisées sur les terrains du projet. Les problématiques liées à la préservation et à la valorisation des milieux naturels sont étudiées dans la présente étude d'impact (voir au B II.7 et au C II.2).</p> <p>Le projet est ainsi compatible avec le schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Ile-de-France</p>
<p align="center">L'OIN Seine Aval</p>	<p>Le projet du quartier Rouget de Lisle là aussi participe de manière significative aux objectifs de l'OIN en matière de développement résidentiel dans la production de logements en renouvellement urbain, ce qui va faciliter les parcours résidentiels des Pisciacaïs et l'accueil d'une population nouvelle plus diversifiée.</p> <p>Le projet est ainsi compatible avec l'OIN Seine Aval.</p>
<p align="center">Le Programme Local de l'Habitat</p>	<p>Le projet du quartier Rouget de Lisle contribue à répondre aux besoins en matière de constructions neuves identifiées dans le PLH et sa contribution à la poursuite de la relance démographique de Poissy est majeure (voir au C II.5.1).</p> <p>Le projet est ainsi compatible avec le PLH.</p>
<p align="center">Le Schéma Départemental d'Aménagement pour une Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY)</p>	<p>Le projet du quartier Rouget de Lisle s'inscrit dans les orientations majeures du SDADEY et notamment le développement d'une offre de logements adaptée en termes de typologie et de prix.</p> <p>Le projet est ainsi compatible avec le SDADEY.</p>

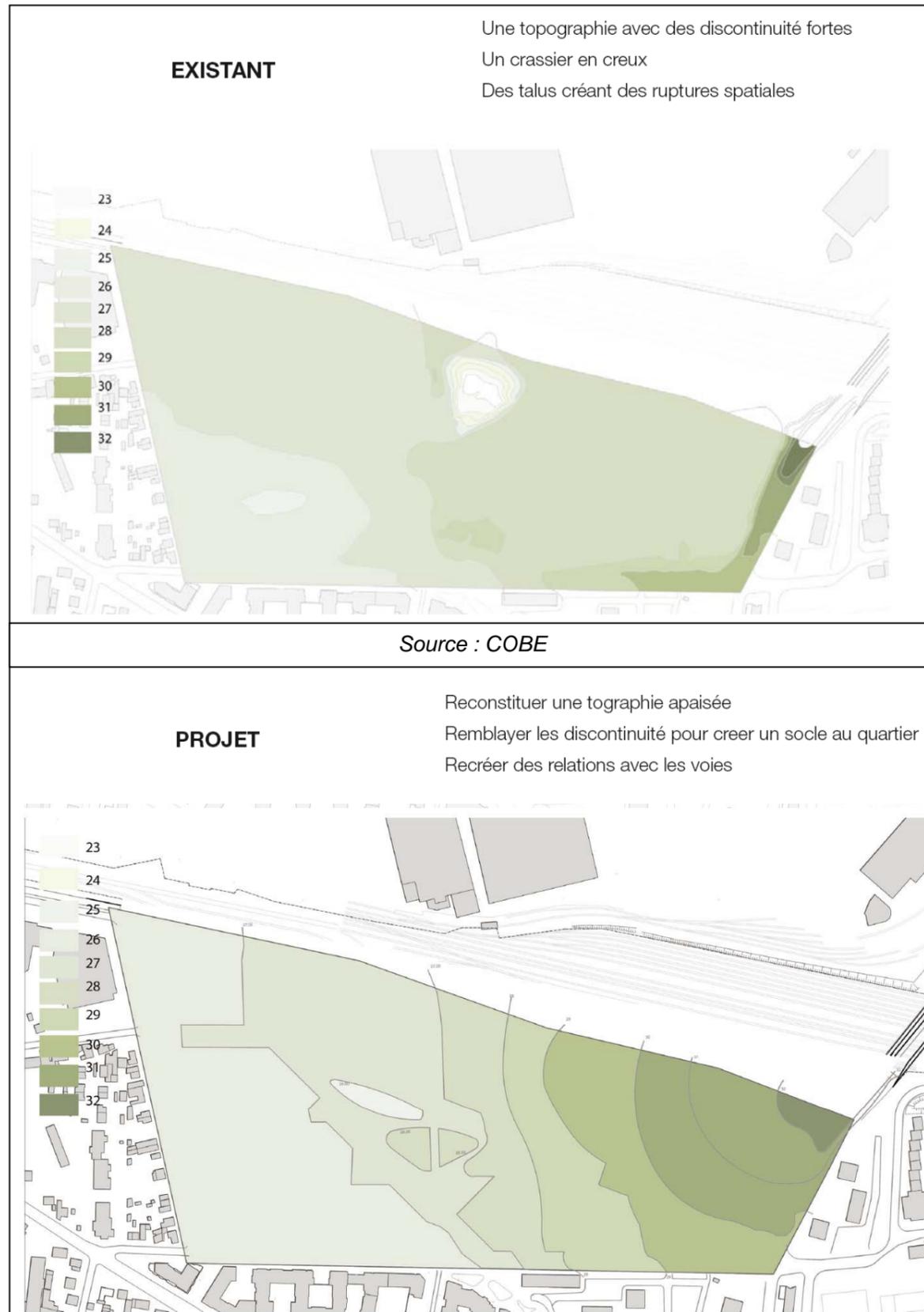
I.6. Cohérence et compatibilité avec les documents contractuels et réglementaires d'urbanisme supra communaux et communaux (suite)

Documents	Compatibilité
<p align="center">Le Schéma de Déplacement des Yvelines (SDY)</p>	<p>Le projet du quartier Rouget de Lisle contribue aux objectifs du SDY en prévoyant notamment d'augmenter la part des transports en commun routiers et des circulations douces et d'assurer une meilleure liaison entre les pôles.</p> <p>Le projet est ainsi compatible avec le SDY.</p>
<p align="center">Le SDAGE Seine Normandie et le contrat territorial de bassin</p>	<p>Le contexte hydrogéologique (vulnérabilité de la première nappe notamment) constitue une donnée centrale des études en cours pour l'établissement du plan de gestion¹⁰ eu égard à la pollution des sols. Aussi le projet du quartier Rouget de Lisle place-t-il au cœur de sa démarche d'aménagement durable les enjeux de gestion et de protection des milieux, de gestion qualitative de la ressource et de prévention et de gestion des risques.</p> <p>Le projet est ainsi compatible avec le SDAGE Seine Normandie et le contrat territorial de bassin.</p>
<p align="center">Le Plan Local d'Urbanisme</p>	<p>L'approbation de la révision simplifiée du PLU le 27 février 2014 a permis l'adaptation du document aux objectifs du projet en son état d'avancement. La Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine et Oise s'est engagée depuis avril 2016 dans la démarche d'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui permettra l'adaptation du document d'urbanisme aux évolutions du projet.</p>
<p align="center">Les servitudes d'utilité publique</p>	<p>Les terrains sont couverts en partie par la servitude T1 relative au chemin de fer. Une servitude a été instituée sur les terrains de la Société WATTELEZ par arrêté préfectoral du 14 août 2014 sur la parcelle cadastrée section AZ n°19.</p>
<p align="center">L'Agenda 21 de la ville de Poissy</p>	<p>Le projet du quartier Rouget de Lisle s'inscrit dans les orientations majeures de l'Agenda 21 en mettant en œuvre un parti d'aménagement et une programmation qui participent notamment à lutter contre le changement climatique (maîtrise des consommations énergétiques, incitation à l'usage des modes actifs de déplacement), à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (apport de biodiversité avec l'aménagement d'un parc, réduction de la pollution des sols et mesures de préservation de la ressource en eau), à favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les quartiers et les générations (mixité du programme de logements, développement des liaisons interquartiers...).</p> <p>Le projet est ainsi compatible avec l'Agenda 21 de Poissy.</p>

¹⁰ L'objectif du plan de gestion est d'assurer la compatibilité du futur aménagement avec le site pollué sur lequel il s'implante. Le premier objectif est de supprimer ou, à défaut, maîtriser les sources de pollution et leurs impacts. Le plan de gestion définit les modalités de réhabilitation et d'aménagement du site, il prend en compte les enjeux environnementales, techniques, sanitaires, financiers, politiques et sociétales afin d'équilibrer et de trouver le meilleur compromis (bilan coût/avantage) : Source : AEU.

II LES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, DIRECTS ET INDIRECTS, PERMANENTS, DU PROJET DE ZAC SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGEES

II.1 - LE MILIEU PHYSIQUE



II.1.1 – La topographie

Le profil général actuel des terrains présente une pente générale orientée Nord-Sud (de 29 mètres environ à 25 mètres environ).

Le parti d'aménagement général engendre un aménagement du profil actuel nécessaire à la mise en œuvre du système de gestion des eaux pluviales avec une dénivellation en pente douce orientée Nord-Sud.

LES IMPACTS

Cette modification du relief sur le site n'aura pas d'effet sur la perception de la physionomie générale du secteur.

II.1.2 – La géologie

LES IMPACTS

Le projet n'engendrera pas de modifications importantes sur la composition géologique, celles-ci intervenant dans le cadre :

- . des travaux en déblais et remblais,
- . de la création de parkings en sous-sol,
- . des terrassements et fondations,
- . de l'excavation éventuelle des terres polluées,
- . du procédé de forage mis en œuvre dans l'hypothèse de la géothermie pour le chauffage urbain.

LES MESURES

Sur une partie des terrains étudiés (parcelle AX99), l'étude géotechnique a préconisé de définir des systèmes de fondations ancrées dans la couche des alluvions anciennes (base identifiée entre 4 et 7 mètres de profondeur) car cet horizon présente des caractéristiques géotechniques très satisfaisantes.

Des études complémentaires sur l'ensemble du site seront nécessaires pour définir les prescriptions pour la réalisation des terrassements et les principes de fondations.

II.1.3 – L'hydrogéologie, les eaux souterraines et les eaux superficielles

On rappellera que la conception des ouvrages d'infrastructures et de superstructures des constructions nouvelles et des installations diverses, ainsi que la conception du système d'assainissement s'effectuent dans un milieu caractérisé par une pollution variable des sols, et par la vulnérabilité de la nappe superficielle du fait de l'absence de couche imperméable la surmontant.

LES IMPACTS

Les effets de la réalisation du futur quartier proviennent de la démolition des constructions et aménagements au sol existants et de l'édification des nouvelles constructions et des parkings en sous-sol qui se soldent par une modification de la surface imperméabilisée.

Les effets du projet sur les eaux captées

La modification de l'occupation des sols entraînera une modification du potentiel d'alimentation de la nappe résultant de la modification de la surface imperméabilisée. On rappellera que le site est actuellement très imperméabilisé, donc l'eau s'infiltré peu. Au contraire, à l'état futur, toutes les eaux pluviales du site seront infiltrées via les ouvrages de gestion de l'eau, majoritairement à ciel ouvert.

Les effets du projet sur les eaux souterraines

Les sources de pollution des eaux pluviales proviennent du lessivage des voiries automobiles, des aires de stockage lors de précipitations suffisantes pour entraîner un phénomène de ruissellement.

L'impact sera limité du fait que peu de voiries seront circulées dans le périmètre de la ZAC.

En matière quantitative, la totalité des eaux pluviales du site seront infiltrées à l'état futur. Ainsi, l'alimentation de la nappe sera meilleure à l'état futur qu'à l'état existant (très imperméabilisé, et raccordé au réseau existant unitaire).

Les effets du projet sur les eaux superficielles

Il en ressort que la requalification du site qui va s'accompagner de la dépollution des sols ne peut qu'avoir un impact positif sur les risques potentiels de contamination des eaux souterraines, d'autant plus que la grande majorité des ouvrages d'infiltration des EP seront végétalisés, avec un objectif de phytoépuration (noues, espaces verts inondables). Les eaux pluviales infiltrées seront donc de bonne qualité.

Dans l'hypothèse de la mise en œuvre du procédé de la géothermie pour le chauffage urbain toutes dispositions devront être prises pour la protection de la nappe.

LES MESURES

Les analyses et les propositions de l'étude d'assainissement préconisent les moyens à mettre en œuvre pour préserver la ressource en eau potable (chapitre C II 3.6).

Sur l'ensemble du site, les parkings en sous-sol seront hors nappe. Il n'y aura a priori pas de rabattement de nappe en phase chantier. Si nécessaire, en fonction des études de niveau des plus hautes eaux de la nappe, les sous-sols seront cuvelés. Ainsi, aucun rabattement permanent de la nappe ne sera nécessaire.

II.1.4 – Le climat

LES IMPACTS

Considérant l'incidence du fonctionnement du quartier Rouget de Lisle sur l'évolution du climat à l'échelle régionale eu égard aux circulations automobiles induites et aux émissions polluantes, les travaux d'aménagement, puis le fonctionnement du quartier n'apporteront aucune modification notable au climat tant sur le site qu'à une échelle plus globale.

A l'échelle du futur quartier les phénomènes suivants sont à prendre en considération :

- L'effet de chaleur à l'intérieur des îlots,
- L'effet d'accélération des vents (effet « venturi »), qui peut résulter d'un rétrécissement de la zone de circulation entre deux bâtiments notamment,
- L'effet d'ombre portée d'un bâtiment sur l'autre.

LES MESURES

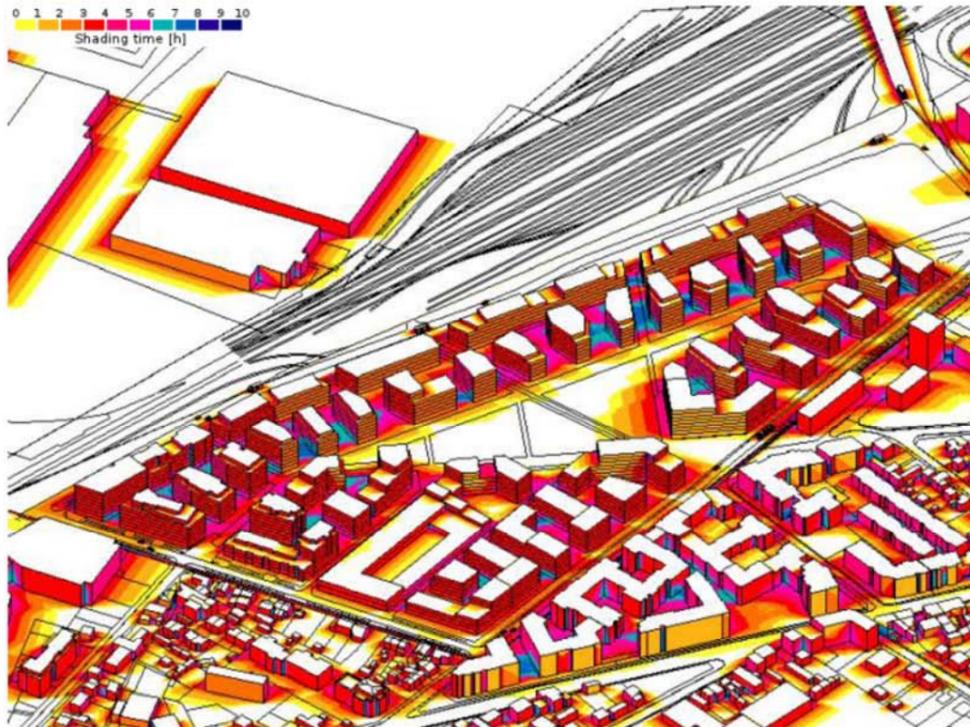
Mesures de réduction

Dans la perspective de limitation des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des sources d'énergies renouvelables identifiées dans l'étude ENR présentée au chapitre B II.12 (récupération de la chaleur, solaire, bois énergie...) contribuera à cet objectif. De même, le développement des transports en commun et des modes « actifs » de déplacement doivent contribuer à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

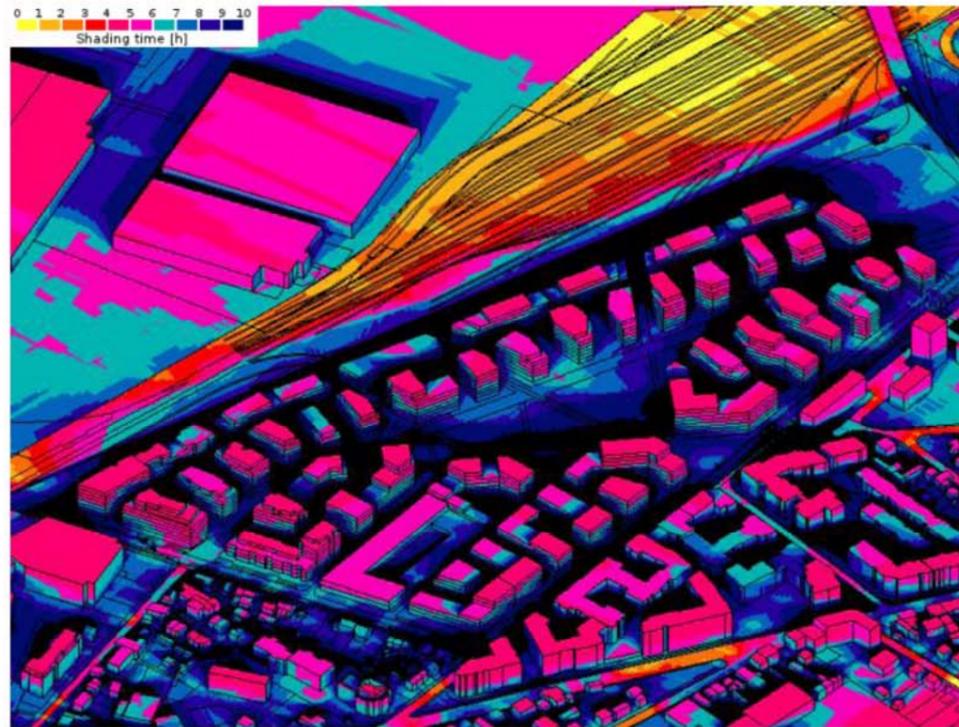
La conception du quartier dans un parti général d'aménagement d'îlot « ouvert » limitera l'effet de chaleur à l'intérieur des îlots d'autant que les espaces verts privés en cœur d'îlot, les toitures végétalisées, et les principes d'implantation arborescente massive dans le parc au centre du quartier, outre leurs qualités environnementales, joueront un rôle de tempérance des écarts climatiques (rafraîchissement en période estivale et humidification de l'air).

Pour ce qui concerne les effets de circulation des vents, là encore le plan d'aménagement en limite les possibilités par un parti général d'îlot « ouvert » et une orientation des constructions prenant en compte ce phénomène. Par ailleurs cet effet sera modéré du fait des hauteurs plutôt basses et variables des bâtiments ce qui limite l'effet de couloir,

Enfin le parti architectural (distance entre les bâtiments, hauteur et volume des bâtiments) a pour objectif de limiter l'effet d'ombre portée en cohérence avec les objectifs en matière d'économie d'énergie et d'utilisation des apports solaires.



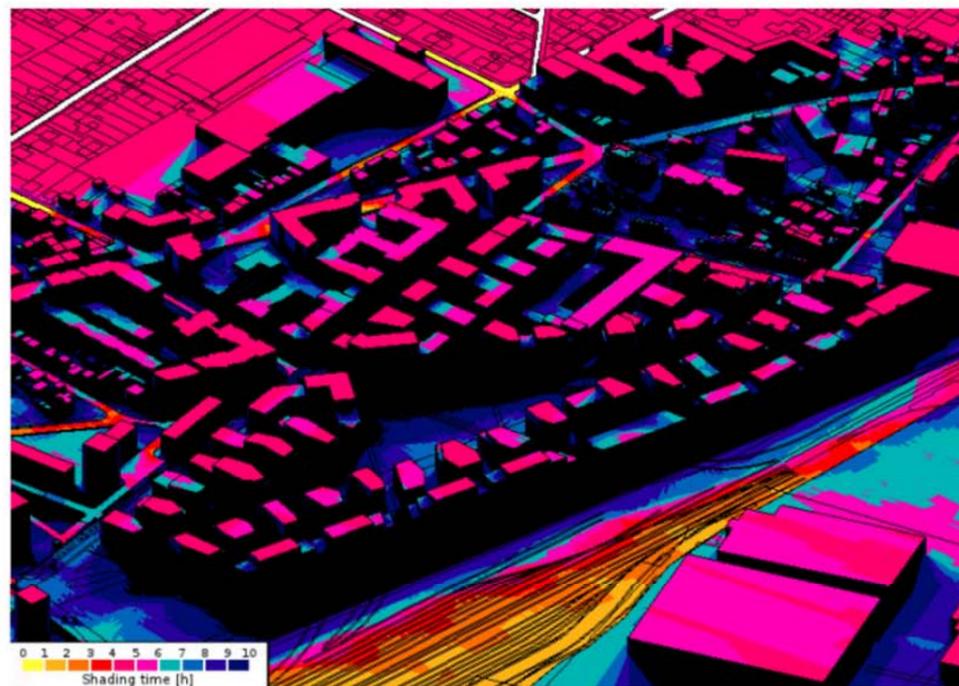
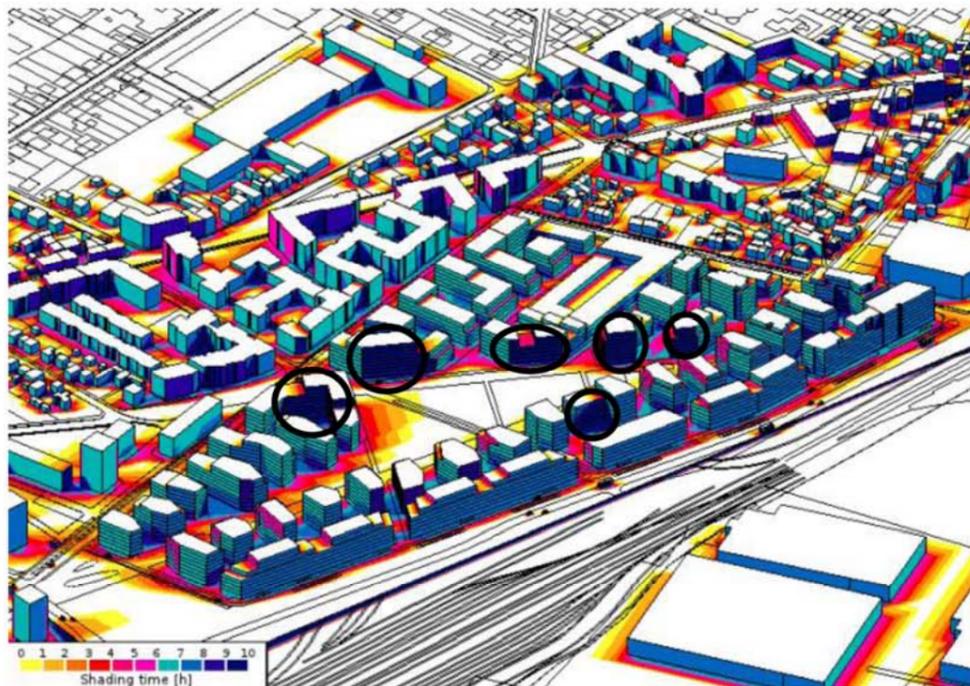
SUD – ETE : HEURES D'OMBRES AU 21 JUIN - VIZEA



SUD HIVER : HEURES D'OMBRES AU 21 DECEMBRE - VIZEA

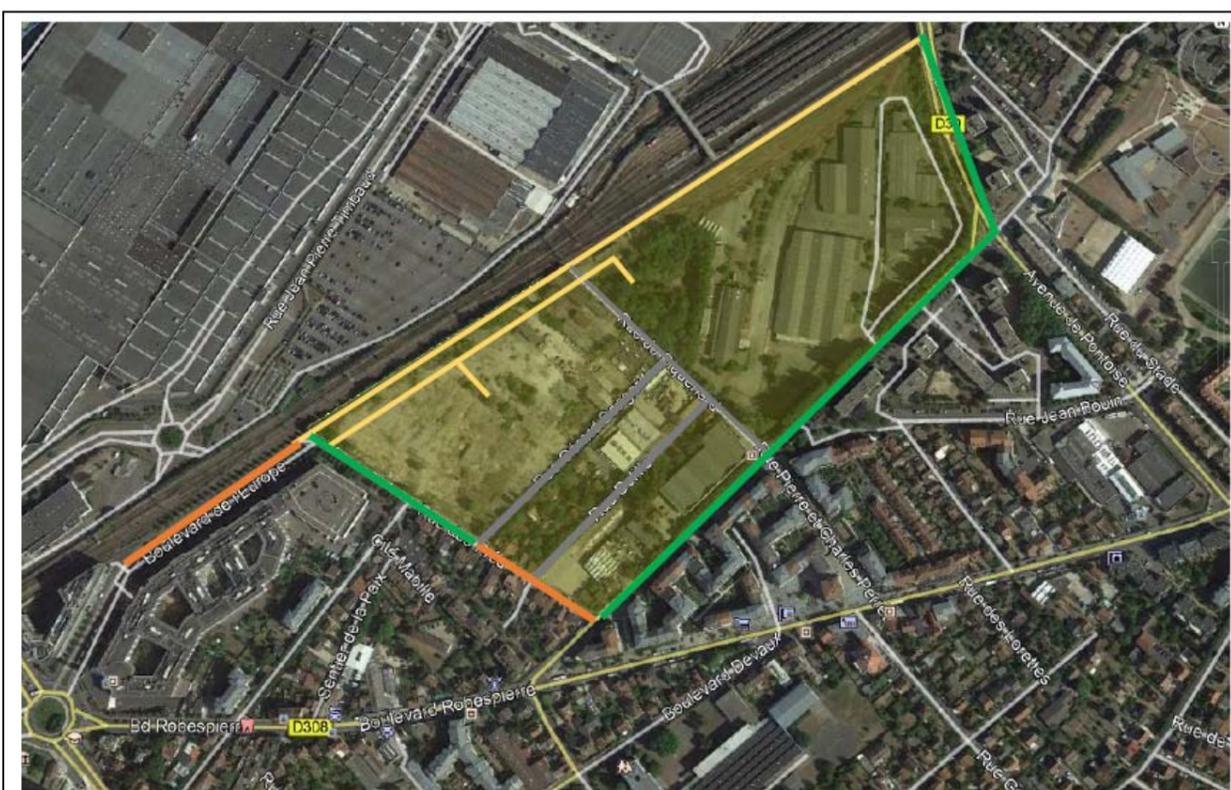
Simulation des ombres portées : état projeté

Source : « Diagnostic et enjeux de développement durable – Quartier Rouget de Lisle à Poissy », VIZEA pour CITALLIOS, 15.06.2017



II.1.5 – La qualité de l'air ¹¹

LES IMPACTS



- Axes présentant des hausses d'émissions à l'horizon 2035 / 2017 en NOx et/ ou en benzène en HPM et/ou HPS
- Axes créés
- Axes supprimés
- Axes présentant des baisses d'émissions à l'horizon 2035 / 2017 en NOx, PM et benzène en HPM et HPS

Illustration cartographique des évolutions des émissions par axe entre l'horizon projet 2035 et l'état actuel 2017 (Source : - « Etude sur la qualité de l'air dans le cadre de la mise à jour de l'étude d'impact sur le quartier Rouget-de-Lisle à Poissy » icare&consult pour Citallios, octobre 2017)

La programmation de logements, d'équipements et d'activités, est susceptible d'agir directement sur la qualité de l'air du fait qu'elle induit un trafic susceptible de contribuer aux émissions de polluants atmosphériques (principalement augmentation de la circulation automobile liée à l'arrivée de nouveaux habitants et au fonctionnement des activités commerciales, rejets atmosphériques liés aux chaufferies des différents bâtiments).

L'influence de ce trafic sur la qualité de l'air dans la zone d'étude doit être mise en perspective dans le contexte d'un secteur supportant déjà d'importants trafics qui impactent cette qualité.

On rappellera qu'il ressort de l'analyse de la qualité de l'air sur la zone d'étude, que d'une part la seule source de pollution mise en évidence sur le site est le trafic automobile et que d'autre part, seules trois stations situées à proximité du trafic et en bordure de la zone étudiée dépassent les seuils réglementaires pour le dioxyde d'azote, en lien direct avec la source de pollution trafic.

L'analyse des émissions a permis d'évaluer, sur la base des scénarios trafic, l'évolution des émissions des trois polluants atmosphériques d'intérêt aux différents horizons projet comparativement à l'état actuel de la zone. Les résultats de cette analyse ont à ce titre mis en évidence la baisse des émissions en NOx, PM et benzène à l'horizon projet 2035 comparativement à l'état initial 2017, malgré des secteurs résiduels et un déplacement des émissions (du fait de la fermeture et de l'ouverture de certaines voies). A plus fine échelle, l'analyse des évolutions des émissions par axe entre le projet 2035 et l'état actuel 2017 a mis en évidence des phénomènes de réduction au niveau de la rue Saint-Sébastien, de la rue de la Faisanderie et de l'avenue de Pontoise. Seules les portions du boulevard de l'Europe existant ainsi qu'une portion de la rue des Prés présenteront, en application des scénarios prévisionnels, des hausses d'émissions en NOx et/ou en benzène en HPM et/ou en HPS à l'horizon 2035 comparativement à 2017.

Deux sites 'sensibles' vis-à-vis de la qualité de l'air peuvent être particulièrement identifiés au niveau de la zone : le groupe scolaire, situé au niveau de la rue des Prés et l'EPHAD implanté au niveau du Boulevard de l'Europe. En fonction des équipements prévus, Le projet est susceptible de présenter une sensibilité particulière vis-à-vis de la qualité de l'air, par exemple, dans le cas d'équipements publics (scolaire, sportifs de plein air...).

¹¹ Sources : d'après :- « Etude de la qualité de l'air au sein de l'éco-quartier ROUGET DE LISLE , Campagnes 1 et 2- Rapport février 2013 » EnvirOconsult. et d'après - « Etude sur la qualité de l'air dans le cadre de la mise à jour de l'étude d'impact sur le quartier Rouget-de-Lisle à Poissy » icare&consult pour Citallios, octobre 2017.

LES MESURES

Mesures de réduction

A l'échelle de la ville, Poissy a mis en place un Plan d'action pour l'énergie durable qui vise notamment à l'optimisation thermique des bâtiments communaux et à la réduction des émissions dues au transport. La politique générale des mobilités s'inscrit également dans cette démarche qui vise notamment à l'amélioration de la qualité de l'air en se donnant pour objectifs l'amélioration des performances des réseaux de transports en commun, et le développement et la sécurisation des modes actifs de déplacements (vélo et marche à pied). Enfin Poissy a adhéré à la Convention des Maires pour les Energies Locales Durables qui engage les villes et les collectivités signataires à dépasser les objectifs énergétiques et climatiques de l'Union européenne d'ici 2020, à savoir une réduction de 20% des émissions de CO2 sur leur territoire.

A l'échelle du quartier, dans la poursuite et le déploiement de cette stratégie, les mesures sont contenues dans la démarche de réalisation d'un quartier durable dont on rappellera que les principes d'aménagement sont déterminés par la recherche de la performance énergétique notamment.

Deux principales sources d'émissions de polluants sont visées :

- la circulation automobile par une limitation de la voiture particulière avec un projet incitant à l'utilisation des modes actifs de transport, facilitée par le développement du réseau piéton cycle interne au quartier et la mise en place d'une réglementation favorisant l'usage du vélo (stationnement...). Dans cette perspective la proximité de la gare est un atout majeur.

Par ailleurs on incitera à l'usage de la voiture électrique.

- le chauffage urbain : l'objectif en la matière est d'optimiser les économies d'énergie et donc réduire les émissions polluantes en allant au-delà de la réglementation en vigueur. Cette disposition est d'ores et déjà prévue par la ville dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action pour l'énergie durable pour ce qui concerne les équipements publics à édifier dans le quartier.

L'analyse de l'impact du projet à différents horizons sur les émissions de polluants atmosphériques liées aux évolutions attendues du trafic routier comparativement à l'état actuel a permis de mettre en évidence des zones de réduction de ces émissions, et, au contraire, des secteurs pouvant présenter des hausses de ces dernières, plus particulièrement en NOx et en benzène.

A cet effet, la fermeture des rues Bongard et Piquenard ainsi que la création d'un 'lien vert' préservera les émissions de polluants atmosphériques liés au trafic routier au cœur de la zone (au travers de la suppression de voies circulantes émettrices de polluants atmosphériques au cœur du futur quartier).

Toutefois, il est primordial de rappeler que l'analyse des émissions ne permet en aucun cas de préjuger des concentrations auxquelles pourrait être exposée la population de la ZAC. Il convient en outre de considérer l'analyse des émissions avec précaution : ces résultats représentent des écarts relatifs entre les données d'émissions calculées aux horizons projet et celles de la situation actuelle. Un écart à la hausse ne signifie donc pas que les concentrations en polluants pourraient présenter des dépassements des valeurs réglementaires en matière de qualité de l'air ambiant et inversement.

En l'absence de ces éléments complémentaires, un certain nombre de recommandations peuvent toutefois être émises, notamment pour les sites sensibles :

- Réduire l'exposition aux sources de pollution, ce qui signifie, dans ce cas précis :

. ne pas procéder à une aération des locaux aux heures de trafic de pointe afin de réduire au maximum le transfert des polluants atmosphériques du compartiment extérieur vers l'intérieur.

. apporter des réflexions sur les matériaux de décoration utilisés, activités réalisées dans les salles etc. afin de limiter la surexposition liée aux émissions de polluants de l'air intérieur.

- Disperser au maximum les polluants de l'air intérieur par une ventilation efficace (débit réglementaire, emplacement des bouches d'aération etc.) et une aération adaptée (plusieurs minutes et plusieurs fois par jour, en évitant, comme précisé ci-dessus, les heures de pointe).

- Aménager et organiser autant que possible les espaces et les bâtiments en fonction de leur exposition aux axes concernés : disposer les salles de classe, notamment des plus petites sections, du côté intérieur du bâtiment, apporter une réflexion sur l'exposition des terrains de sports...etc.

DEMARCHE POUR DETERMINER LES IMPACTS ET LES MESURES ¹²

Rappel sur le contexte de réalisation des études environnementales dans le cadre de la reconversion des sites et des sols pollués

Dans le cadre de la politique nationale relative à la reconversion des sites et des sols pollués, la méthodologie définie en février 2007 et réactualisée en avril 2017, a établi une démarche itérative qui peut se résumer ainsi :

Etape n°1 : Etude documentaire et historique : *Existe-il au droit du site des structures/produits potentiellement polluant ?*

Etape n°2 : Diagnostic initial : *Existe-il un impact de l'activité industrielle au droit du site ?*

Etape n°3 : Diagnostic approfondi : *Quelles sont la nature et l'importance de cet impact ?*

Etape n°4 : Le plan de gestion : *Comment intégrer les différentes étapes de la réhabilitation dans le processus d'aménagement ?*

Etape n°5 : l'EQRS (Etude Quantitative des Risques Sanitaires) et le bilan coût avantage

- *Est-ce que l'impact de l'activité industrielle représente un risque inacceptable ?*
 - o *dans le cadre de son usage futur ?*
- *Quel est le coût des actions de réhabilitation au regard des enjeux/avantages ?*
 - o *dans le cadre de son usage futur ?*

Ces 5 étapes ont été réalisées, y compris une EQRS par BURGEAP pour permettre d'évaluer les mesures de gestion et cadrer les travaux à réaliser. Après l'application du plan de gestion, des ARR (Analyse des Risques Résiduels) seront menées au stade des permis de construire. Il s'agit d'une étude dont les conclusions vont permettre de valider les usages au regard des risques sanitaires, des paramètres techniques, des contraintes financières et du risque juridique. Par conséquent c'est une étude qu'il est nécessaire de mettre à jour, de compléter au fur et à mesure de l'évolution du projet en phase conception, en phase réalisation et à la fin du projet d'aménagement.

II.1.6 – La pollution des sols

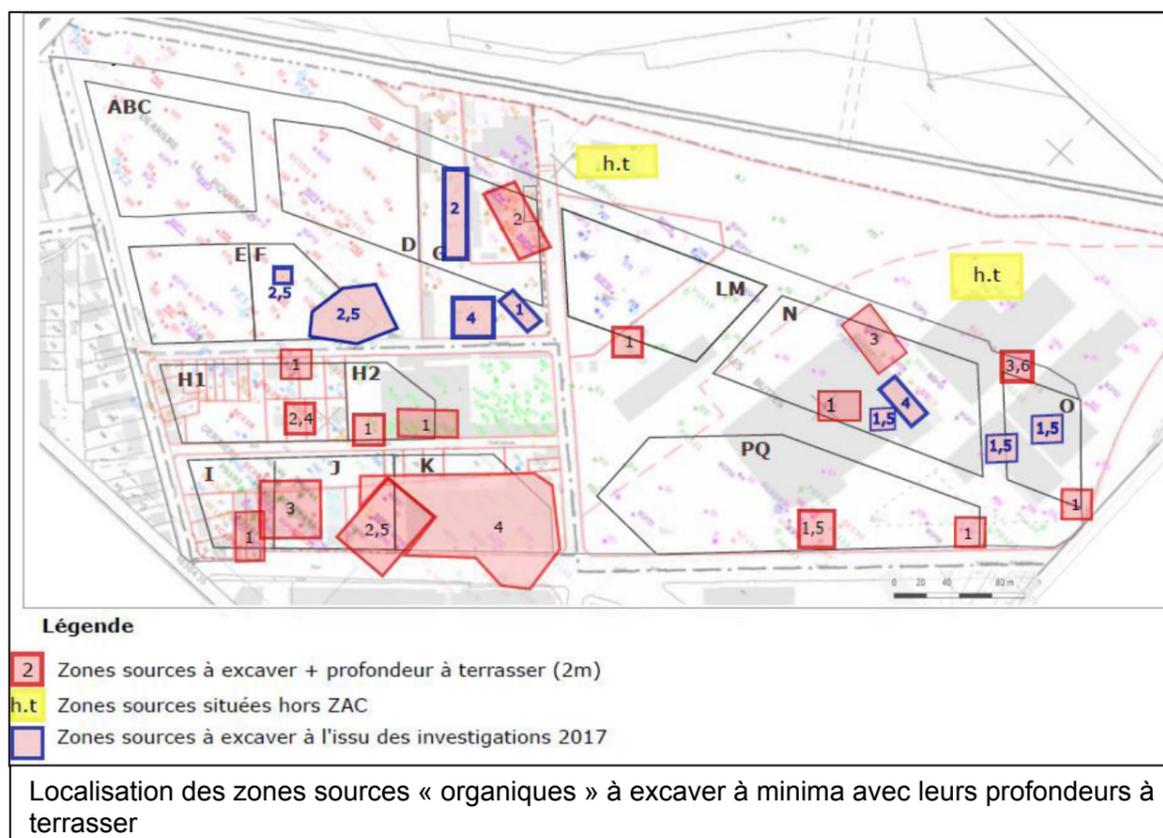
¹² Réactualisation de la « Note méthodologique, Poissy – ZAC EOLES » EPFY, 21 juin 2013
« Plan de gestion des sols pollués – ZAC Rouget de Lisle à Poissy (78) » HUB environnement pour Citallios, mars 2018

ORIENTATIONS POUR LES TRAVAUX DE DEPOLLUTION OU DE DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES¹³

Plusieurs types de mesures de gestion permettent aujourd'hui de préciser la nature des travaux de dépollution ou dispositions constructives éventuellement nécessaires pour obtenir un niveau de risque résiduel acceptable d'un point de vue sanitaire.

Le plan de gestion présente ainsi les mesures techniques et organisationnelles proposées pour la maîtrise des risques liés à la présence de substances indésirables dans les sols (hors mesures pour la nappe souterraine). Ces mesures de gestion comprennent :

- Des mesures préventives avec adaptation de l'aménagement à la configuration de la pollution et restrictions d'usage des sols afin de construire et d'aménager le site sans générer de risques sanitaires, l'objectif étant d'en adapter la sensibilité de l'usage à la pollution des terrains,
- Des mesures de traitement des sources concentrées et de traitement des sources secondaires liées à la production de déblais non conformes à l'envoi en ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes). Ces traitements de sols et déblais seront conçus de manière à prévenir au mieux la production de déchets, en évitant l'envoi de terres polluées en filières externes. Les techniques de traitement sur site seront ainsi privilégiées,
- Des prescriptions constructives relatives aux futurs aménagements sur le site (prescriptions et dispositions constructives), en vue d'assurer la sécurité sanitaire des futurs usagers,
- Des prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité du personnel pendant la phase chantier, et notamment pendant les travaux de terrassement liés à l'aménagement de la ZAC,
- Des mesures organisationnelles (récolement, surveillance, conservation de la mémoire) pour veiller à la bonne mise en œuvre de l'ensemble de ces prescriptions et pour assurer la sécurité sanitaire sur le long terme.



¹³ « Plan de gestion des sols pollués – ZAC Rouget de Lisle à Poissy (78) » HUB environnement pour Citallios, mars 2018

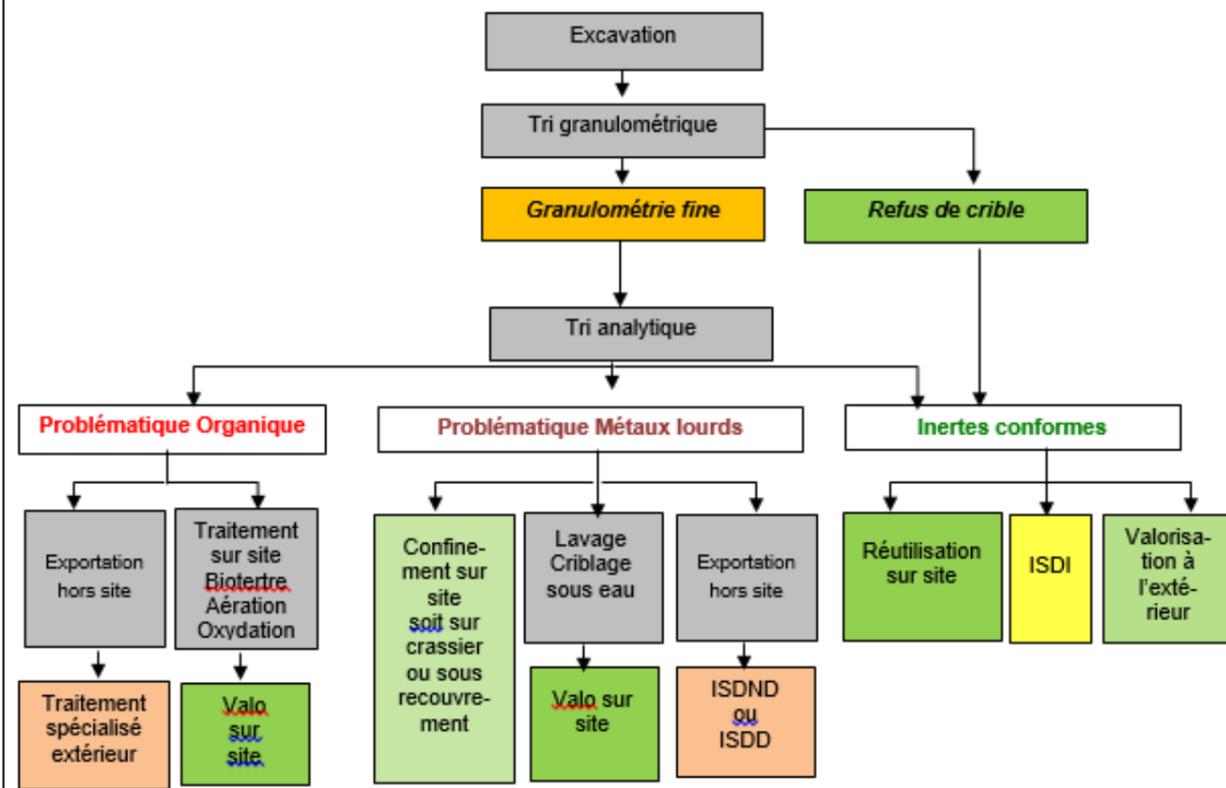


Schéma décisionnel de la gestion des déblais sur site

	MESURES DE GESTION		DESTINATION FINALE	
	Source	Fines 0-30	Traitement	Quantité
SOURCES EXCAVEES	Source concentrée HCT HAP (6200)	Fines 0-30 HCT HAP (4133)	BIOTERTRE (4133)	Remblais sur site avec ou sans couverture (4133)
	Source concentrée COHV /BTEX (33900)	Fines 0-30 COHV BTEX (22600)	CRIBLAGE BRASSAGE EN TROMMEL (22600)	Remblais sur site avec ou sans couverture (22600)
	Source concentrée HCT + Pb (2000)	Fines 0-30 HCT + Pb (1333)	CONFINEMENT (1333)	Remblais dans le crassier avec couverture (1333)
	Remblais excavés (parkings et infiltration) ETM (49158)	Fines 0-30 ETM (32772)	CONFINEMENT (32772)	Remblais avec couverture (32772) surplus en ISDND
		refus de crible (64141)	EXPORTATION (64141)	ISDI (64141)
	Source concentrée Hg (2850)		EXPORTATION (2850)	ISDD (2850)
	Déblais conformes ISDI (parkings et infiltration) (66542)		EXPORTATION (66542)	ISDI (66542) Remblais sur site sans couverture si besoin
EN PLACE	Sources secondaires HCT HAP (2260)		MISE EN SECURITE SOUS COUVERTURE (105862)	Laissés en place (105862)
	Remblais ETM (103602)			

Tableau synoptique des mesures de gestion

Le traitement des terres (zones sources et déblais issus des excavations liées aux terrassements)

Les sols sont impactés pas plusieurs polluants minéraux et organiques. Ce contexte multi-pollution entraine l'intégration de plusieurs techniques à mettre en place afin de répondre aux différentes problématiques. Le temps et la place disponibles sur site ainsi que les volumes concernés permettent de proposer le traitement sur site. L'installation d'une plateforme fixe de traitement (sur le tènement SNCF) permettra de réduire les frais d'installation et de repli.

Le traitement sur site sera réalisé sur cette plateforme fixe dans la mesure du possible, dans le cas où aucun contretemps, tel que la disponibilité du terrain SNCF destiné au traitement, n'entraverait la réalisation.

Le bilan global déblais / remblais sera néanmoins excédentaire à l'échelle globale du projet d'aménagement. Le criblage et éventuellement le lavage permettront de réduire les volumes de déblais non conformes afin de réduire l'envoi en filières externes.

Synthèse de la gestion

Les volumes à gérer étant importants des mesures de gestion ont été préconisées afin de limiter au minimum l'excavation des terres et l'exportation en filière hors site :

- **Adaptation du projet d'aménagement aux contraintes de pollution des sols**, en optimisant l'emplacement des parkings souterrains, des zones d'infiltration d'eaux pluviales... pour réduire le volume de déblais non conformes. Ainsi, le travail amont sur la définition du projet a permis d'optimiser le décaissement des terres non conformes pour les ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes).

- **Mise en sécurité sous couverture des remblais impactés en métaux lourds ;**

Compte tenu de l'importance du volume de remblais impactés présents sur l'ensemble du site, tout a été mis en œuvre pour les laisser en place dans la mesure du possible. Cette optimisation permettra de limiter les quantités excavées, le reste restera en place et sera mis en sécurité sous couverture.

La mise en œuvre combinée de ces dispositifs feront qu'une certaine quantité de matériaux impactés identifiés sur le site, seront soit mis en sécurité, soit traités et valorisés en matériaux de construction.

II.1.7 – La consommation d'eau potable

LES IMPACTS

L'apport de population, de commerces et de services va entraîner une augmentation des besoins en alimentation en eau potable.

Les travaux d'aménagement nécessaires au renforcement du réseau d'alimentation sont exposés au chapitre C II.3.2.

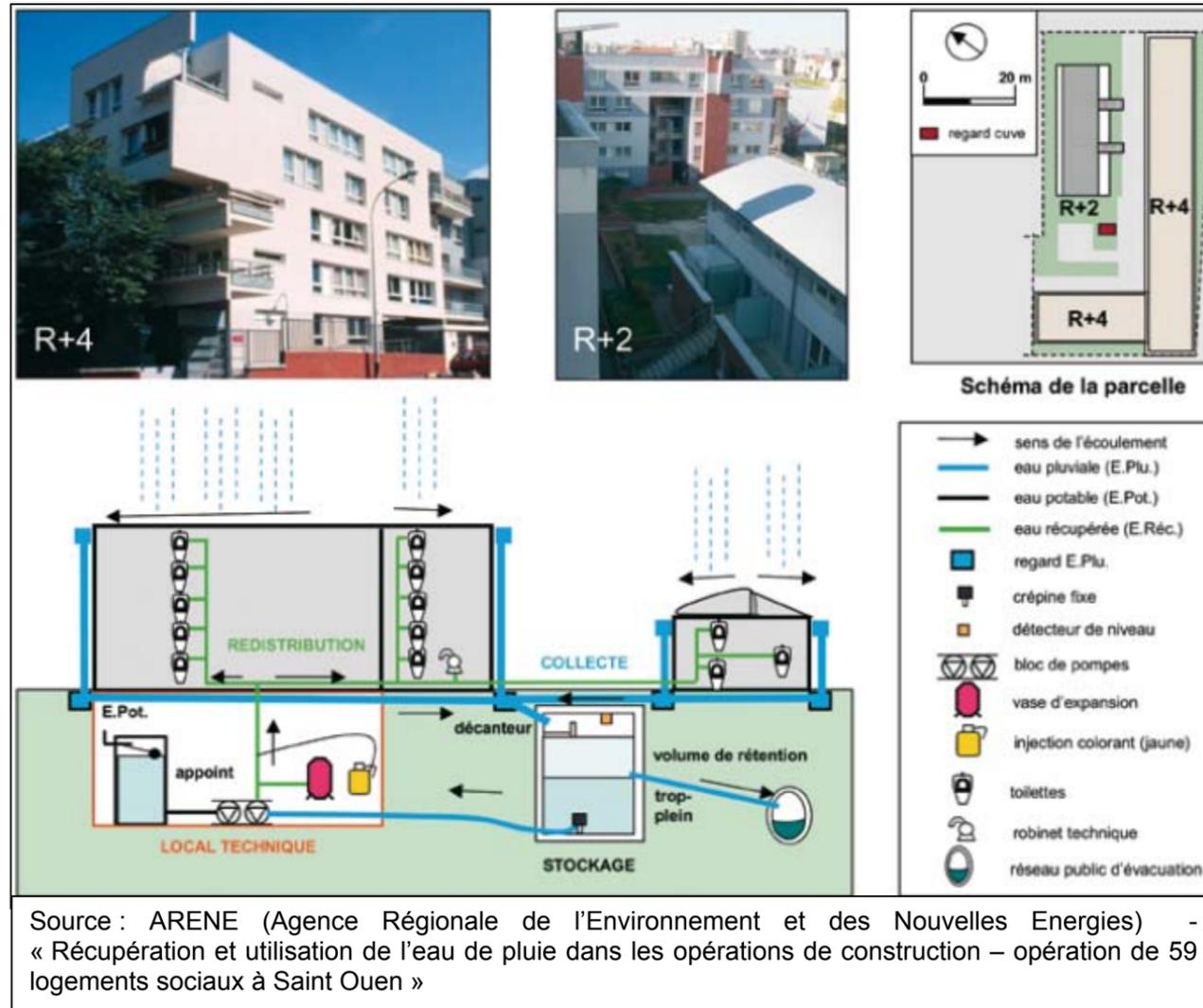
LES MESURES

En cohérence avec les objectifs d'économie des ressources naturelles fixés dans le cadre de l'édification du quartier durable, un ensemble de mesures sera mis en œuvre pour limiter la consommation en eau potable tant sur le domaine privé que public et contribuer ainsi à la préservation des réserves de la nappe.

Il s'agira de techniques permettant la collecte et la réutilisation des eaux pluviales pour divers usages domestiques (alimentation des WC et lavage des sols, lavage du linge) ou la réutilisation pour l'arrosage des espaces privés ou publics en conformité avec la réglementation en vigueur (arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments).

A l'échelle domestique, l'utilisation raisonnée des équipements est également un facteur important d'économie de la ressource.

On rappellera que la récupération des eaux pluviales permet en outre de diminuer les quantités rejetées soit dans le réseau soit dans les ouvrages de rétention voire d'infiltration.



Source : ARENE (Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies) - « Récupération et utilisation de l'eau de pluie dans les opérations de construction – opération de 59 logements sociaux à Saint Ouen »

II.1.8 –La consommation énergétique

La déclinaison à l'échelle du quartier de la politique de la ville en faveur de la réduction de la consommation d'énergie (plan d'action pour l'énergie durable) est un des objectifs prioritaires du projet.

Le Programme Local de l'Habitat fixe les objectifs suivants¹⁴ :

- Favoriser la production de logements performants d'un point de vue énergétique et durable pour maintenir l'attractivité pisciacaïse et répondre aux enjeux environnementaux
- Anticiper les situations de précarité énergétique
- Contribuer à une ville durable par des projets d'habitat prenant en compte la mixité sociale et fonctionnelle, la qualité de vie, la qualité urbaine, les enjeux énergétiques et écologiques à travers le logement et son environnement et la réponse aux besoins spécifiques en logement

Ainsi s'inscrivant dans une perspective d'EcoQuartier, les logements qui seront construits devront respecter des objectifs en matière de performance énergétique, d'utilisation d'éco-matériaux ou de filières locales, d'intégration d'équipements de proximité à vocation durable et sociale, etc.

Cette démarche volontaire est mise en œuvre dans la phase 1 en cours de réalisation (constructions rue de la Faisanderie – rue des Prés) qui intègre une stratégie énergétique ambitieuse. En effet, les opérations proposeront des logements RT2012-20%. Afin de garantir une telle performance, une production locale d'ENR sera réalisée en toiture grâce à la mise en œuvre de panneaux solaires thermiques.

Les effets et les mesures dans le domaine des déplacements ont été décrits aux chapitres II 1.5 et au II 3.4

DEMARCHE POUR DETERMINER LES IMPACTS ET LES MESURES CONCERNANT LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS ¹⁵

ELEMENTS DE METHODOLOGIE

L'étude pour l'établissement des scénarios de la desserte énergétique du quartier Rouget de Lisle considère en préalable :

. La stratégie énergétique

La stratégie énergétique devra se baser sur **la sobriété, l'efficacité et la production ENR**.

Afin d'intégrer l'ambition de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de réduction par 4 des émissions de GES entre 1990 et 2050, le quartier Rouget-de-Lisle devra réduire ses besoins par la sobriété des usages individuels et collectifs de l'énergie.

L'efficacité devra permettre de diminuer la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction de ces besoins.

La priorité sera enfin donnée aux énergies renouvelables qui, grâce à un développement ambitieux mais réaliste, peuvent remplacer progressivement les énergies fossiles.

. Les besoins énergétiques du quartier

Dans la recherche du scénario d'alimentation en ENR le plus pertinent pour le quartier, des hypothèses de phasage et de performances énergétiques (RT2012-20%) ont été déterminées de manière à intégrer les ambitions portées par l'ensemble des acteurs.

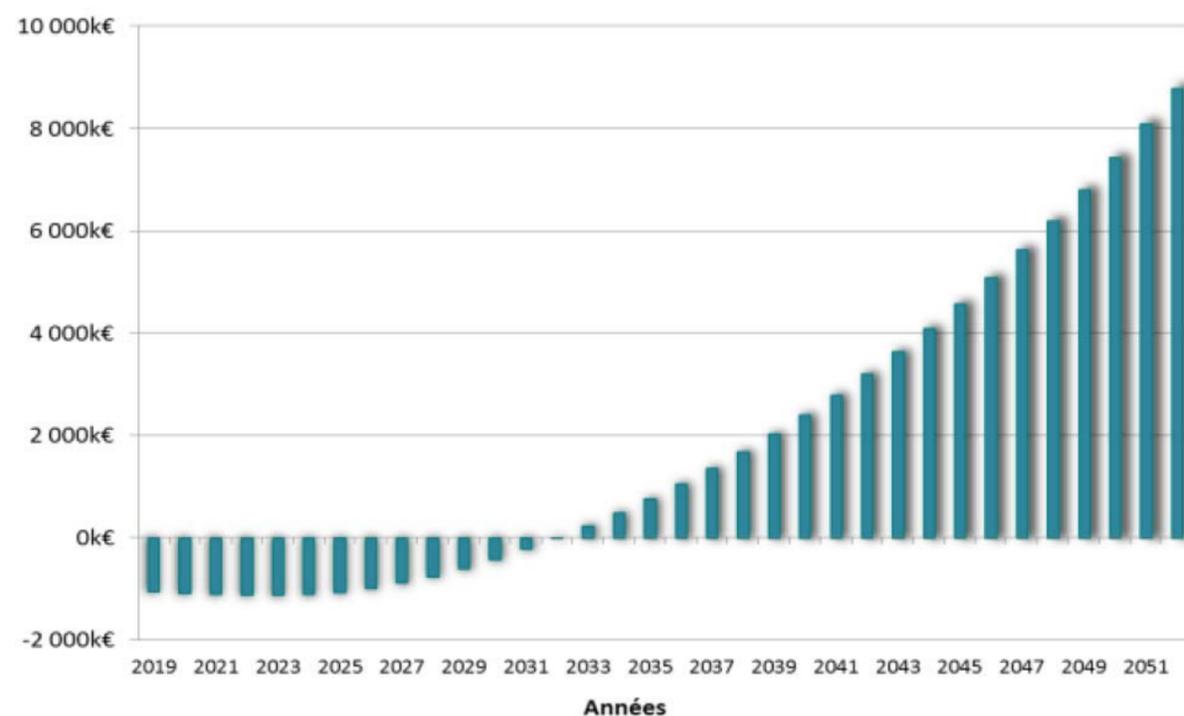
La performance RT2012-20% s'intègre dans le prolongement des ambitions énergétiques des réalisations en cours sur les premiers lots.

¹⁴ Source : « Programme Local de l'Habitat – Phase 3 : Programme d'Actions » version mai 2013 – ville de Poissy, Territoires sites et Cités.

¹⁵ « Diagnostic et enjeux de développement durable, quartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES) à Poissy » pour Citallios, VIZEA, 15 juin 2017.



CHAUFFERIE MIXTE BOIS-BIOGAZ CHALON-SUR-SAONE / ORLEANS / PALAISEAU



RESEAU DE CHALEUR PROJETE (VIZEA)

HYPOTHESES DE DESSERTE ENERGETIQUE

La production de chaleur

Une hypothèse : la création d'un réseau de chaleur biomasse¹⁶

Cette hypothèse présente les opportunités suivantes :

- . Un véritable projet communal voire intercommunal
- . L'amorcer de la création d'un réseau de chaleur communal
- . L'engagement d'un acteur privé
- . Un faible risque financier
- . Un projet du réseau chaleur rentable dans le cadre d'un conventionnement (DSP)

Le réseau de chaleur biomasse atteindrait un équilibre positif en comparaison au scénario de référence gaz à partir de 14 ans. Cette tendance s'explique par des hypothèses d'augmentation significative des prix du gaz dans les prochaines années (tendances actuelles de l'ADEME et le Ministère).

Reste à positionner la chaufferie sur le site en cohérence avec le phasage de la réalisation du quartier.

¹⁶ « Diagnostic et enjeux de développement durable, quartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES) à Poissy » pour Citallios, VIZEA , 15 juin 2017.

La production de chaleur (suite)

Une solution en cours d'étude : l'approvisionnement par système de récupération de chaleur fatale

Cette solution en cours d'étude de faisabilité repose sur la possibilité de récupération de la « chaleur fatale » produite par les unités de production du site industriel de PSA.

Eléments d'introduction au système de récupération et de valorisation de la chaleur fatale issue de l'industrie comme potentiel énergétique à exploiter :

« Lors du fonctionnement d'un procédé de production ou de transformation, l'énergie thermique produite grâce à l'énergie apportée n'est pas utilisée en totalité. Une partie de la chaleur est inévitablement rejetée. C'est en raison de ce caractère inéluctable qu'on parle de « chaleur fatale », couramment appelée aussi « chaleur perdue ». Cependant, cette appellation est en partie erronée car la chaleur fatale peut être récupérée. C'est seulement si elle n'est pas récupérée qu'elle est perdue. La récupération de la chaleur fatale conduit à deux axes de valorisation thermique complémentaires : une valorisation en interne, pour répondre à des besoins de chaleur propres à l'entreprise ; une valorisation en externe, pour répondre à des besoins de chaleur d'autres entreprises, ou plus largement, d'un territoire, via un réseau de chaleur. Au-delà d'une valorisation thermique, la chaleur récupérée peut aussi être transformée en électricité, également pour un usage interne ou externe. Ainsi, les procédés industriels peuvent être mis en synergie : la chaleur récupérée sur un procédé peut servir à en alimenter un autre. Ils peuvent aussi constituer une source d'approvisionnement en chaleur pour un bassin d'activité industrielle, tertiaire ou résidentiel. Cette perspective, est d'autant plus intéressante que l'optimisation énergétique et son rôle crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique nécessite une cohérence d'action entre tous les acteurs. » (source ADEME)

DES SOLUTIONS PARTIELLES A L'ÎLOT OU AU BÂTIMENT¹⁷



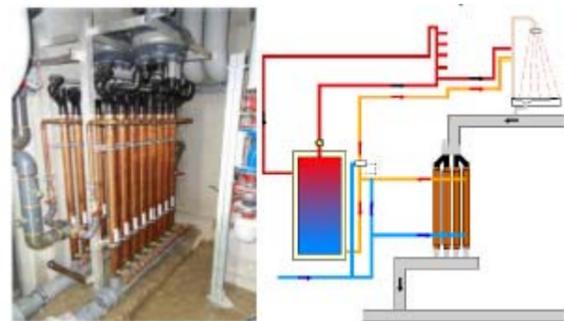
- La géothermie sur nappe

Une étude approfondie permettrait de valider la puissance disponible.

La solution géothermie sur nappe reste une opportunité à l'échelle d'un bâtiment ou d'un îlot.

Un îlot couplant une programmation tertiaire et logements serait une opportunité pour développer un équipement de géothermie sur nappe, répondant ainsi à la fois aux besoins de froid et de chaud.

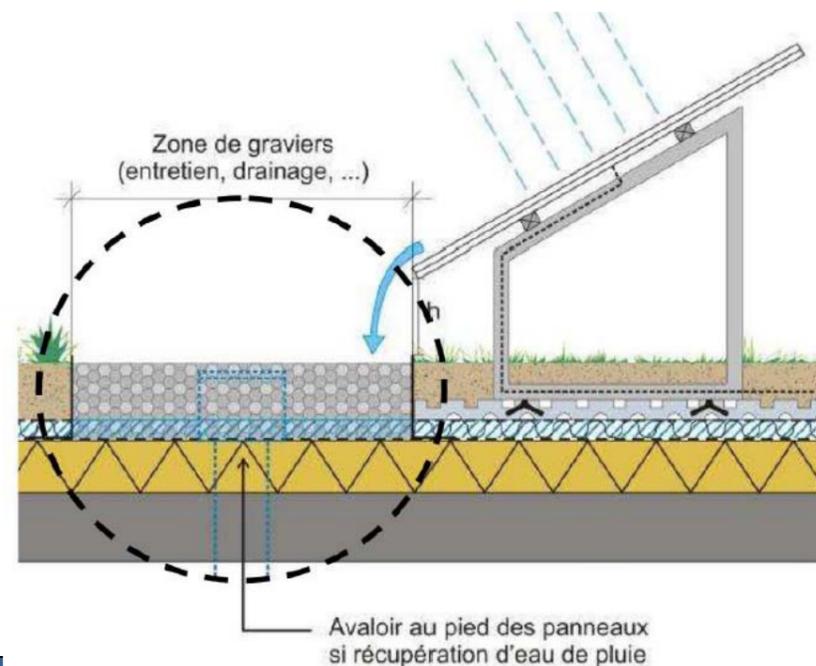
La réalisation d'un système de géothermie sur nappe sera difficilement compatible financièrement avec le réseau de chaleur. La rentabilité des deux systèmes couplés devra être assurée.



- La récupération de chaleur sur eaux grises

Un système de récupération de chaleur sur eaux grises à l'échelle du bâtiment permet une économie de 20 % à 30 % d'ECS (eau chaude sanitaire), avec des temps de retour sur l'investissement relativement faibles (3 à 6 ans).

Le système de récupération de chaleur est compatible avec le réseau de chauffage urbain. Néanmoins la baisse de la densité énergétique du réseau de chaleur provoquée par la baisse des consommations ne devra pas remettre en cause la rentabilité financière du réseau.



- Le solaire thermique

L'intégration de panneaux solaires thermiques sur les toitures des logements permet de couvrir 30% à 50% des besoins d'ECS. Il faut compter environ 2m² de panneaux par logement.

L'éventuelle solarisation des toitures devra être étudiée en relation avec les capacités de végétalisation et de stockage des eaux pluviales.

La gestion alternative des eaux de pluie est un enjeu fort pour le quartier. La stratégie d'alimentation énergétique du quartier devra être compatible à la gestion des eaux de pluie.

On considère que les panneaux solaires n'ont pas d'impact négatif autant sur la quantité que sur la qualité de l'eau de pluie récoltée. A contrario les panneaux solaires favoriseront la récupération des eaux grâce au ruissellement plus important sur leur surface qui sera concentré au pied des panneaux.

¹⁷ « Diagnostic et enjeux de développement durable, quartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES) à Poissy » pour Citallios, VIZEA, 15 juin 2017.

DES SOLUTIONS D'APPROVISIONNEMENT ECARTEES¹⁸

- Le PAC sur eaux usées

Cette solution présente les contraintes suivantes :

- . Un mauvais retour d'expérience
- . Des Réseaux existants qui ne disposent pas d'un diamètre suffisant (800mm à minima pour les réseaux existants, 400mm à minima pour les réseaux projetés) :
- . Des réseaux existants et projetés qui ne disposent pas d'un débit suffisant. Le débit nécessaire est de plus de 12l/s, ce qui représente environ 8000 personnes raccordées au réseau.
- . La distance entre le réseau d'eaux usées et les locaux à chauffer est limitée à 200 - 300m

- La géothermie profonde

Cette solution présente les contraintes suivantes :

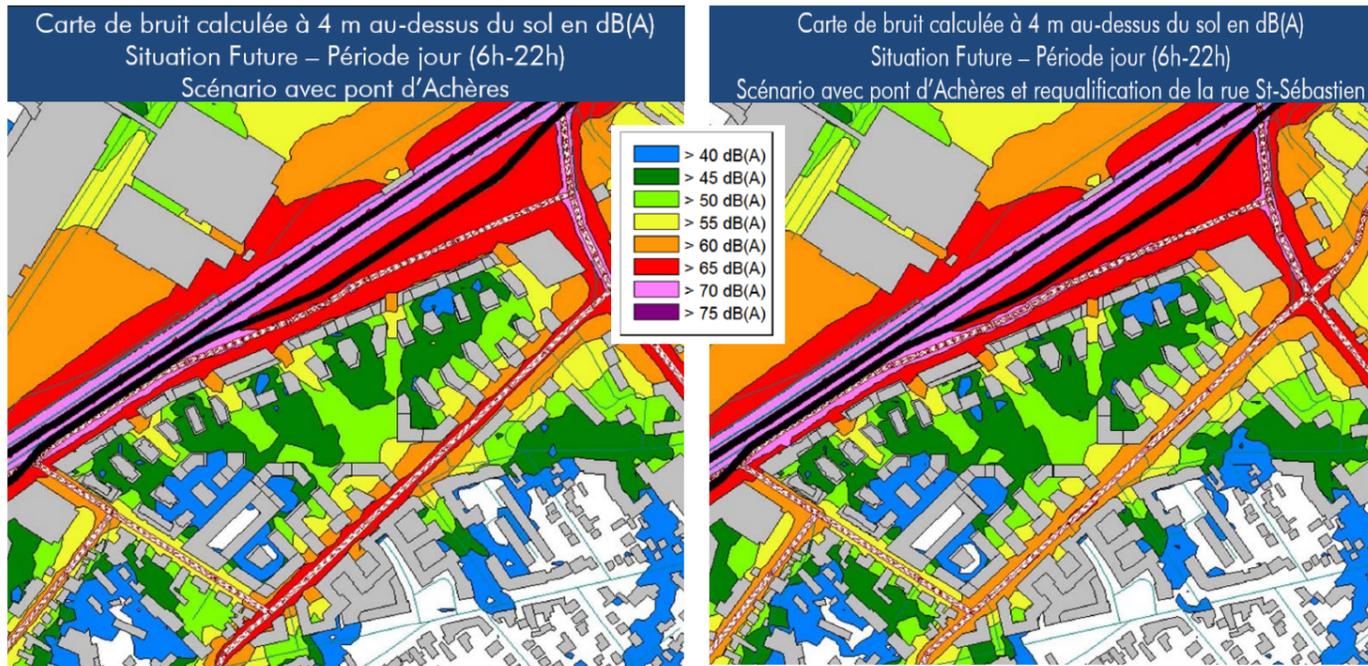
- . Une parcelle de 1500 à 2000m² pour le puits.
- . Un seuil de rentabilité à 10 MW (Environ 6000 logements). Cela nécessiterait de raccorder l'ensemble un ensemble de secteurs à proximité.

- La géothermie sur sonde, sur pieux

Cette solution présente la contrainte d'une nappe trop affleurante. pour que la géothermie sur sonde ou sur pieux devienne intéressante.

Autres solutions écartées en amont : Méthanisation (quantité faible, zone urbaine), géothermie haute énergie (contexte volcanique nécessaire), éolien (gisement disponible trop faible).

¹⁸ « Diagnostic et enjeux de développement durable, quartier Rouget de Lisle (ZAC EOLES) à Poissy » pour Citallios, VIZEA , 15 juin 2017.

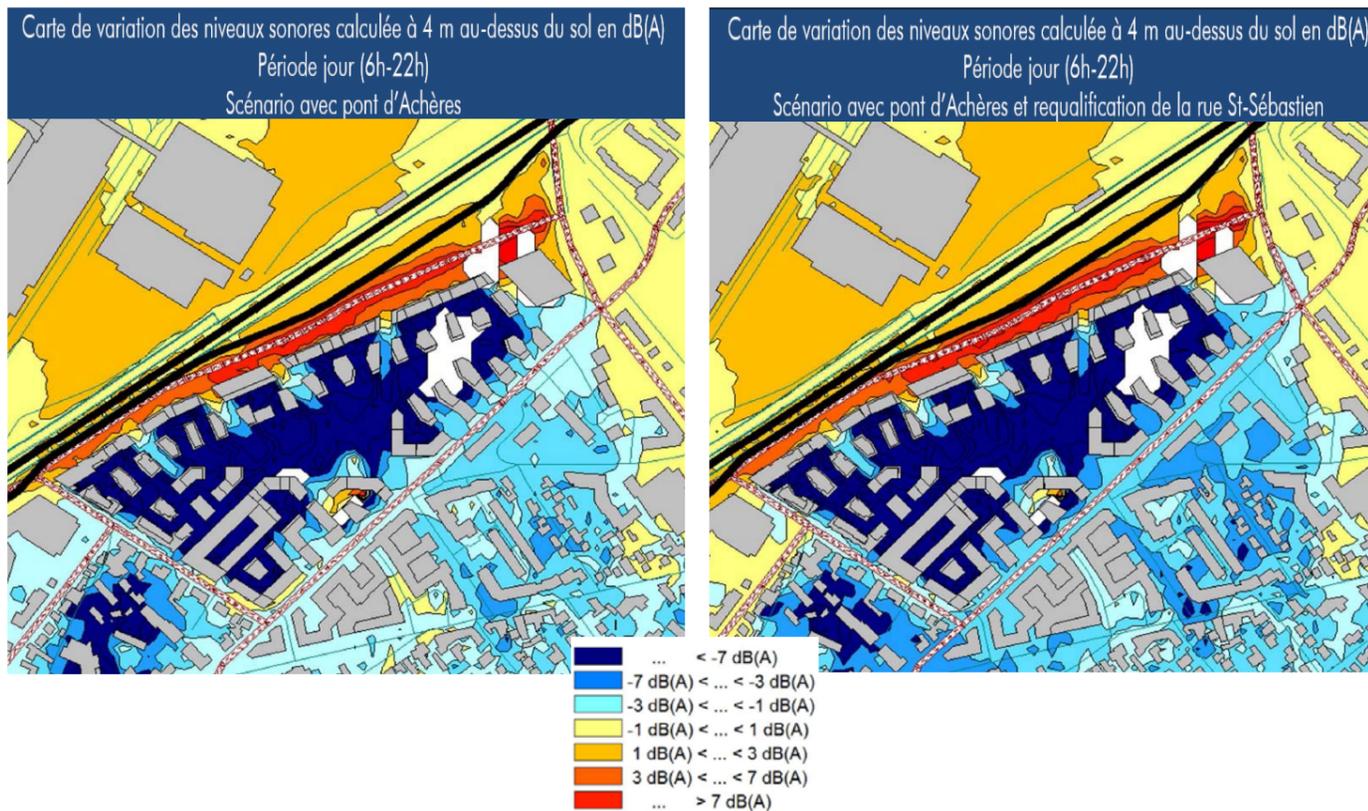


II.1.9 – L’environnement sonore¹⁹

LES IMPACTS

Du fait de la vocation à dominante résidentielle du futur quartier (agrémenté d’un parc public), les sources d’émissions sonores principales peuvent provenir de l’augmentation du trafic automobile généré.

L’impact des nouvelles voies créées dans le cadre de la ZAC est conforme à la réglementation. En effet, les niveaux de bruits calculés en façade des bâtiments existants sont tous inférieurs à 60 dB(A) en période diurne et inférieurs à 55 dB(A) en période nocturne.

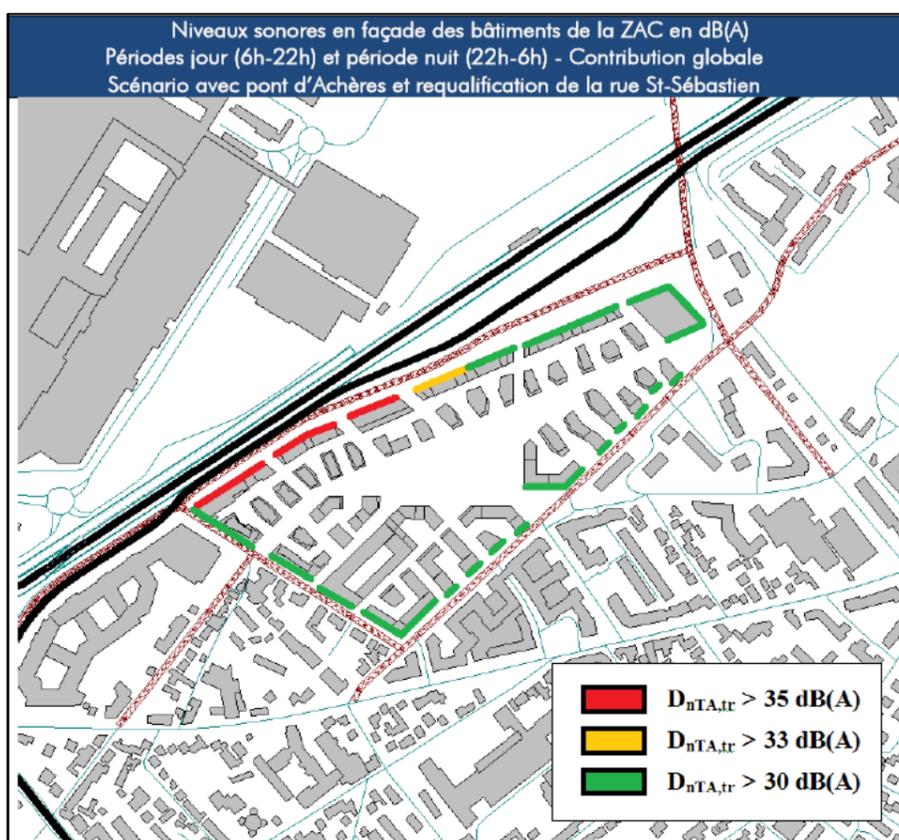
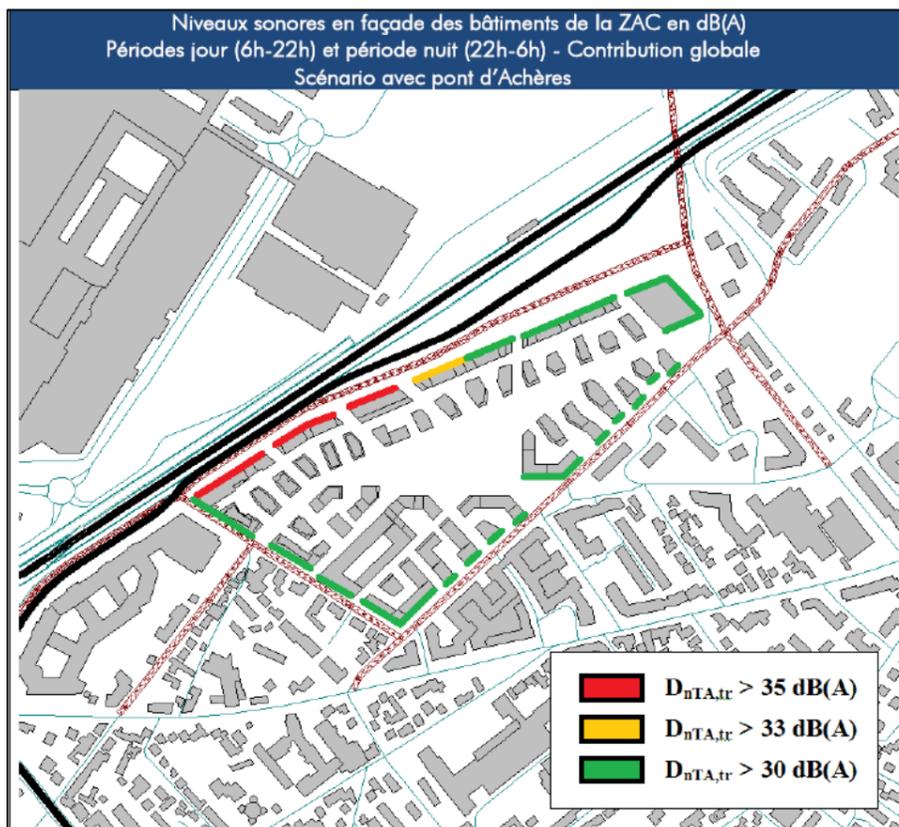


Les cartographies sonores à l’état actuel et à l’état futur montrent que **l’aménagement du quartier Rouget de Lisle EOLES permet d’apporter un gain acoustique sur les quartiers voisins bordant la rue des Prés et la rue Saint-Sebastien.**

La cartographie des différences de niveaux sonores entre l’état futur et l’état actuel indique une **baisse des niveaux sonores entre 3 et 7 dB.**

Ce gain est principalement **induit par la baisse de trafic sur la rue Saint-Sebastien**, consécutive au prolongement du boulevard de l’Europe vers la RD30, et à **l’effet d’écran apporté par les bâtiments du futur quartier** sur le bruit généré par les voies ferrées.

¹⁹ Source : d’après :
 - « Réalisation d’un état sonore initial et étude d’impact du futur éco-quartier EOLES – Ville de Poissy (78) » VENATECH – Rapport d’étude n°12-12-60-0151-2 SMA – juin 2013
 - « Etude acoustique dans le cadre de l’étude d’impact sur le quartier Rouget-de-Lisle a Poissy (78) », VENATECH — Rapport n° 17-17-60-1071-SDU - octobre 2017



Objectifs d'isolement de façade

L'application de la réglementation consiste à respecter la valeur d'isolement acoustique minimal déterminée à partir de cette évaluation de telle sorte que le niveau de bruit à l'intérieur des pièces principales et cuisines soit égal ou inférieur à 35 dBA en période diurne et 30 dBA en période nocturne, ces valeurs étant exprimées en niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A, de 6h à 22 h pour la période diurne et de 22h à 6h pour la période nocturne. Cette valeur d'isolement doit être supérieure ou égale à 30 dBA.

LES MESURES

L'isolement acoustique des bâtiments du quartier vis-à-vis de l'extérieur devra tenir compte des sources sonores routières et ferroviaires environnantes, conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

Par ailleurs les rejets sonores des équipements techniques devront être conformes à la réglementation relative à la lutte contre les bruits de voisinage.

Mesures de réduction acoustique

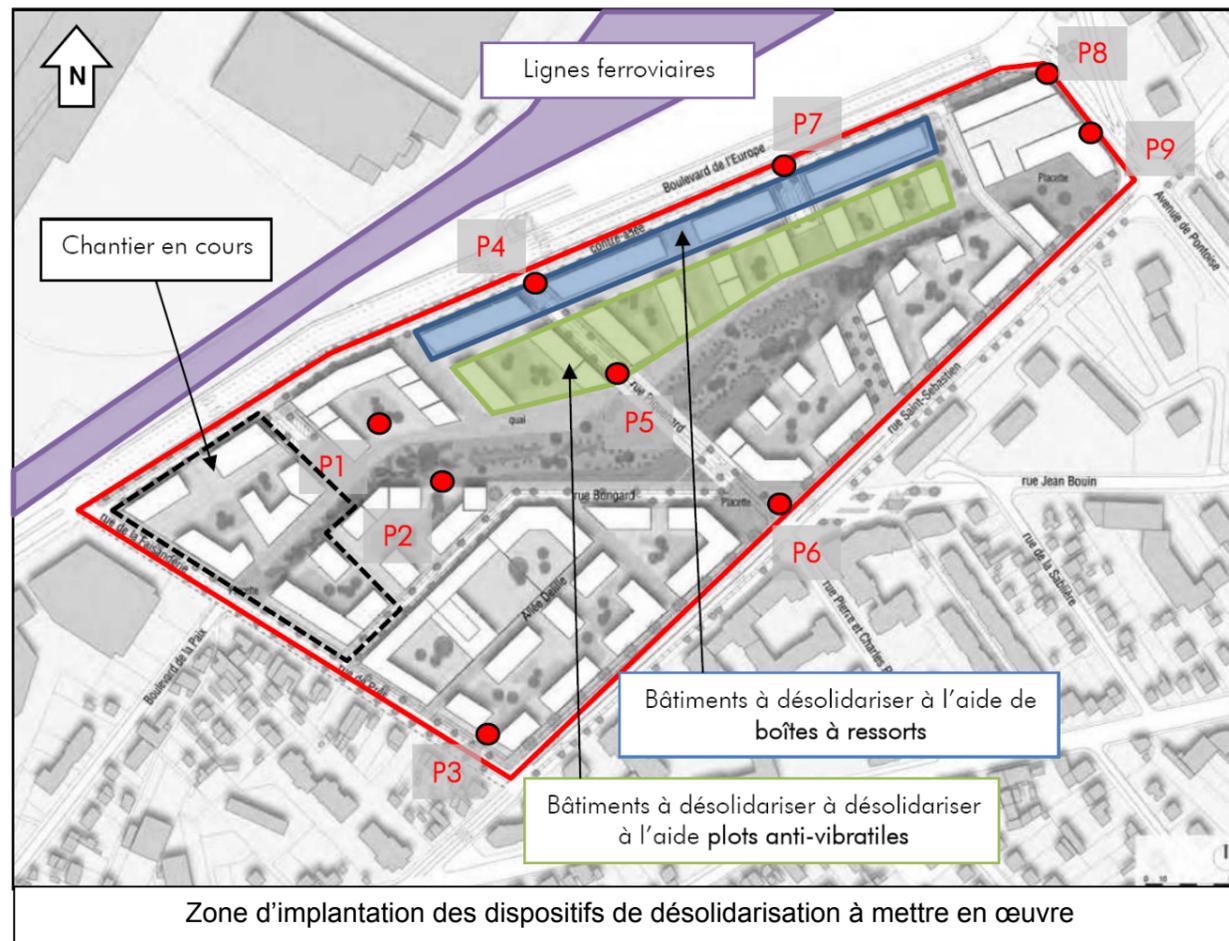
D'une manière générale, les mesures prises pour limiter l'augmentation de la circulation automobile générée par le futur quartier (politique de la ville en faveur des circulations douces, politique d'aménagement durable du futur quartier favorisant les modes actifs de déplacements, l'usage de la voiture électrique...) vont concourir à limiter les nuisances sonores.

Il s'agira également de réduire les niveaux sonores provenant des sources sonores identifiées (futur boulevard de l'Europe, rues des Prés et Saint Sébastien, voie ferrée) et ce notamment par l'intégration de cet objectif dans les modalités de réalisation des travaux de (ré)aménagement des voies (ex : revêtement de la couche de roulement absorbant une partie des bruits de roulement), ou l'isolation acoustique des bâtiments.

Les objectifs d'isolement sont en majorité de 30 ou 31 dB(A). Ce type d'isolement ne nécessite pas spécifiquement de vitrages acoustiques, des doubles vitrages thermiques permettant aisément d'atteindre cet objectif. Les façades des bâtiments qui donnent sur la voie ferrée comprennent des objectifs supérieurs ou égaux qui vont de 33 dB(A) à 35 dB(A). Il faut prévoir l'installation de doubles vitrages acoustiques pour atteindre les objectifs inférieurs ou égaux à 35 dB(A). Pour les objectifs supérieurs, il faut prévoir l'installation de doubles vitrages acoustiques feuilletés.

Mais la mesure principale réside dans les modalités de composition du futur quartier avec la mise en place d'un dispositif d'implantation des constructions le long des axes les plus bruyants de manière à constituer un effet d'écran. L'édification des bâtiments les plus hauts en bordure du futur boulevard de l'Europe s'inscrit dans cet objectif.

II.1.10 – L'environnement vibratoire²⁰



Mesures de réduction vibratoire

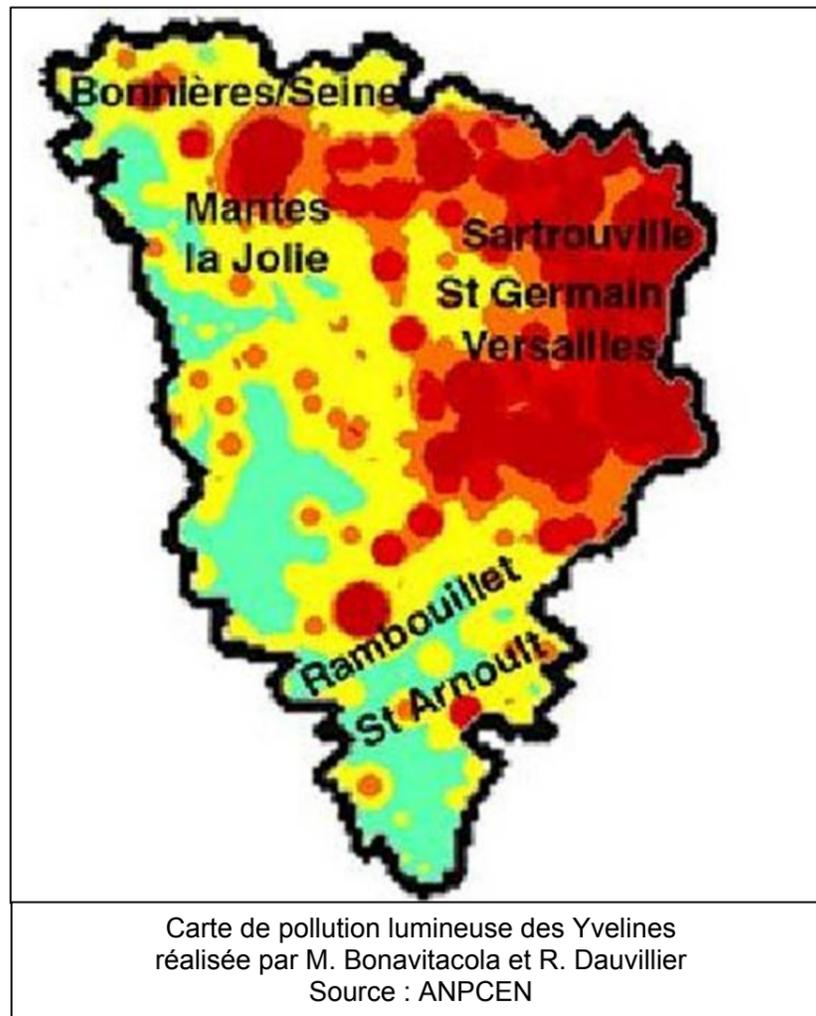
Considérant les effets vibratoires engendrés par le trafic ferroviaire (voir au B. II.10), et afin de respecter les objectifs retenus par Accord Acoustique, les bâtiments les plus proches des voies ferroviaires devront être désolidarisés du terrain naturel à l'aide de dispositifs de désolidarisation de type boîtes à ressorts ou plots anti-vibratiles.

Il s'agit de mettre en place des dispositifs qui permettent de limiter le bruit rayonné dans les bâtiments du projet, à savoir :

- Boîtes à ressorts intégrées à la structure des bâtiments situés dans la zone la plus proche des voies,
- Plots anti-vibratiles en polyuréthane intégrés à la structure des bâtiments situés dans la zone un peu plus éloignés des voies.

La désolidarisation des bâtiments doit faire l'objet d'une étude spécifique en conception et d'un suivi de chantier par un bureau spécialisé afin de garantir la bonne désolidarisation des bâtiments et leur intégrité structurelle.

²⁰ Source : d'après : - « Etude d'impact sur le quartier Rouget de Lisle à Poissy », VENATECH – Etude vibratoire - Rapport n° 17-17-60-1071-QBA - octobre 2017



II.1.11 –Les émissions lumineuses

LES IMPACTS

Les effets des émissions lumineuses sur l'environnement tant humain que naturel doivent être considérés à l'échelle locale mais également à l'échelle plus globale du spectre lumineux à l'échelle régionale.

A l'échelle locale, les émissions lumineuses proviendront des éclairages des voiries et espaces libres : elles n'auront pas d'effet préjudiciable à la tranquillité visuelle du voisinage du futur quartier.

Par contre, comme rappelé au chapitre C II.2.2, une attention particulière doit être portée aux effets des éclairages publics sur la faune en cohérence avec l'objectif de renforcement de la biodiversité.

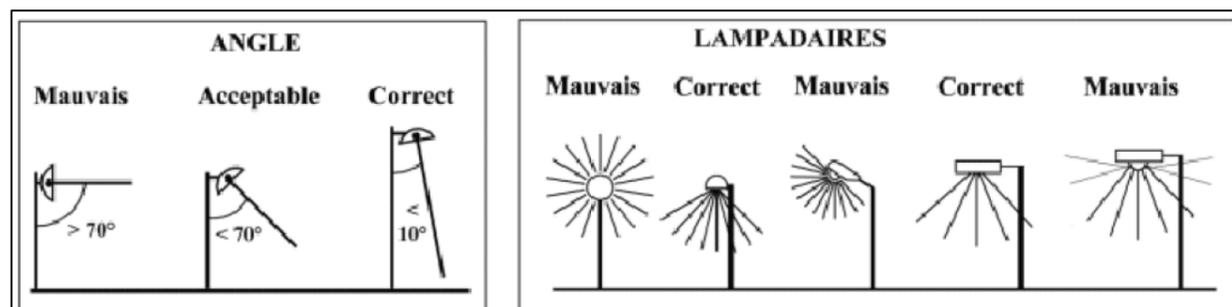
A une échelle plus globale, l'effet est à considérer dans le cadre de la pollution lumineuse et son rapport avec la préservation de la visibilité du ciel nocturne.

Le projet du futur quartier se situe dans un environnement à plus grande échelle déjà fortement marqué de ce point de vue et n'aura pas d'effets significatifs.

LES MESURES

Elles sont contenues dans celles qui visent aux économies d'énergie (C II.1.8), à la protection du confort des espaces privés (éviter des éclairages intrusifs à l'intérieur des logements...) et de la faune : elles concernent d'une manière générale l'éclairage extérieur (limitation des points d'éclairage, plages horaires, orientation des faisceaux...).

Elles s'inscrivent dans la démarche plus globale de la politique de la ville pour la préservation de la biodiversité et la réduction de la consommation énergétique (un des objectifs prioritaires de l'Agenda 21 de Poissy).



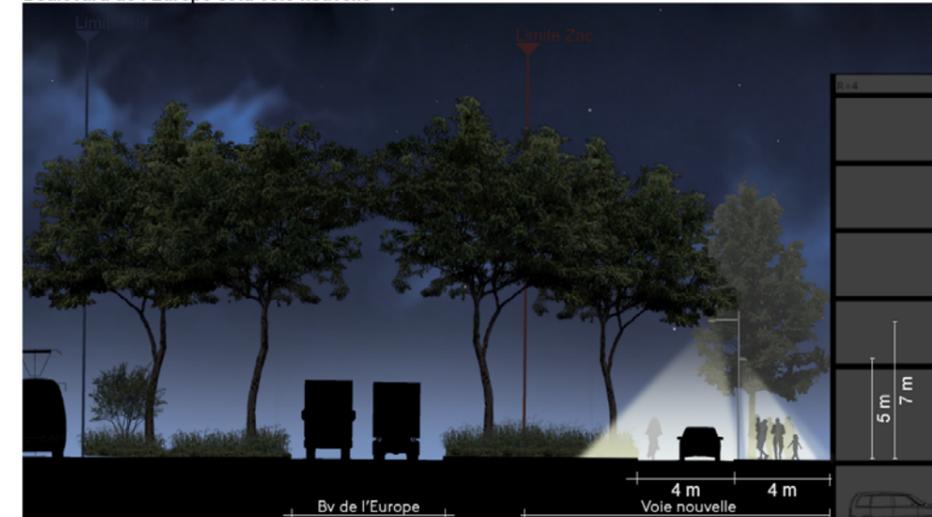
Préconisations pour l'éclairage nocturne : Demoulin 2005

LES MESURES (suite)

Les orientations du projet s'inscrivent dans cette démarche en donnant à l'éclairage un rôle de repérage et d'accompagnement des usages nocturnes privilégiant l'échelle humaine à l'échelle urbaine. Ainsi une démarche visant également à « laisser dormir » le site doit être intégrée afin de modérer l'énergie consommée, préserver la future biodiversité environnante, le ciel nocturne et le rythme circadien. (Source : « Schéma Directeur Opérationnel Quartier Rouget de Lisle – ZAC EOLES COBE. SETU. AEU. ON » pour Citallios. Ville de Poissy. GPSEO . mai 2017/



Boulevard de l'Europe et la voie nouvelle

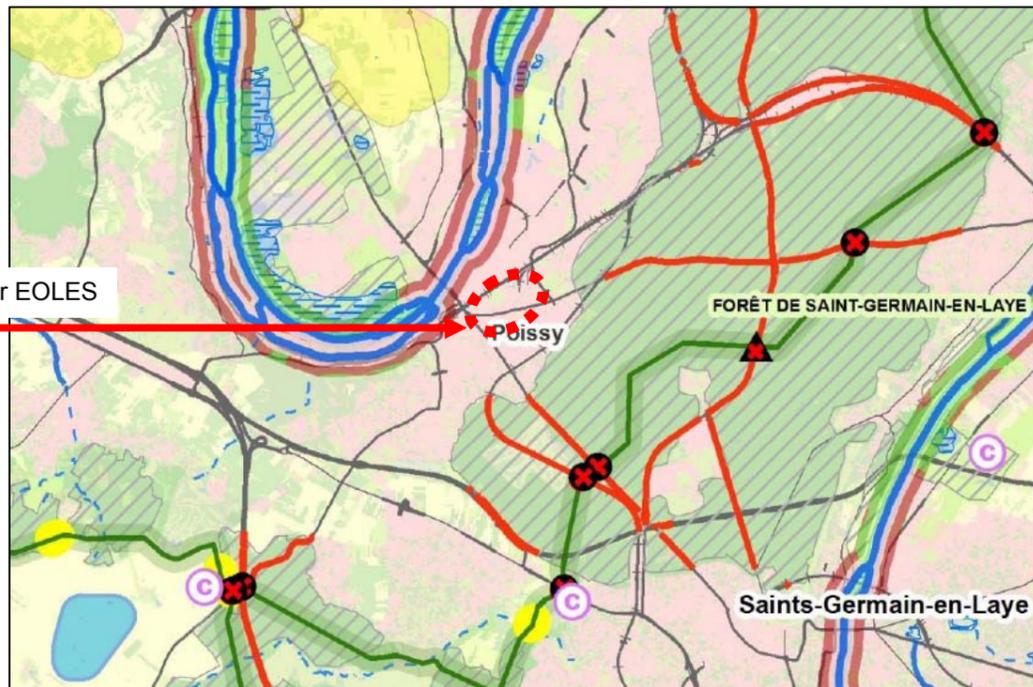


Plan de composition nocturne



II.2. LA FAUNE, LA FLORE ET LE PAYSAGE

Situation du Quartier EOLES



CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE
LÉGENDE

<p>CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER</p> <p>Principaux corridors à préserver</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors de la sous-trame herbacée <p>Corridors alluviaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Fleuves et rivières Canaux <p>Principaux corridors à restaurer</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors des milieux calcaires <p>Corridors alluviaux en contexte urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> Fleuves et rivières Canaux <p>Réseau hydrographique</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer <p>Connexions multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux Autres connexions multitrames 	<p>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT</p> <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée</p> <ul style="list-style-type: none"> Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes Principaux obstacles Points de fragilité des corridors arborés <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement) Obstacles sur les cours d'eau Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport
<p>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité Milieux humides 	<p>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteurs de concentration de mares et mouillères Mosaïques agricoles Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés

Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Ile-de-France. Décembre 2012

SRCE IDF – Tome 3 : Atlas cartographique

II.2.1 –Le contexte écologique

S'agissant des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue d'Ile-de-France, les éléments les plus proches du site sont contenus d'une part dans la vallée de la Seine identifiée à divers titres et notamment comme corridor à restaurer et d'autre part dans la forêt de Saint Germain en Laye identifiée comme élément à préserver en tant que réservoir de biodiversité. Du fait de sa localisation la zone d'étude n'a pas d'interférence avec ces objectifs.

Le projet de ZAC EOLES n'est pas directement concerné par un site Natura 2000 et il n'a donc pas d'incidence directe sur le réseau Natura 2000. Les sites les plus proches sont situés à 15km et 18km environ (Zones de Protection Spéciales FR111025 de l'étang de Saint-Quentin en Yvelines et FR1112011 des massifs de Rambouillet et des zones humides proches). A 23 km environ au Nord-Ouest se trouve la Zone de Protection Spéciale FR1112012 dite des boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny.

Le site du projet n'entretient aucun lien biologique direct ni avec les boisements et forêts les plus proches (forêt de Saint Germain en Laye, boisements de la vallée de la Seine) ni avec l'enveloppe d'alerte potentiellement humide la plus proche à savoir la vallée de la Seine.

C'est par l'intermédiaire de la voie ferrée que réside le potentiel de lien biologique avec la forêt de Saint Germain en Laye.

II.2.2 -Les habitats et les espèces floristiques

LES IMPACTS

Les habitats

Tous les habitats sur la zone d'étude sont des friches ou des milieux anthropiques. Aucun habitat ne présente d'intérêt communautaire (Natura 2000) et n'est patrimonial même si la végétation du crassier est assez atypique.

Considérant le parti d'aménagement du quartier Rouget de Lisle avec notamment la création d'un parc arboré et de surfaces en eau (au total 1,7 ha environ), l'ensemble des espaces verts privés, voire des toitures végétalisées, **le projet aura pour conséquence d'augmenter les potentiels écologiques du site. L'effet global du projet est donc positif vis-à-vis de la constitution d'habitats** au travers des aménagements paysagers adoptant notamment le principe de plan de gestion différencié et proposant des formations végétales diversifiées et adaptées aux caractéristiques climatiques locales. L'introduction de milieux humides sera favorable à l'accueil de nouvelles formations végétales et conséquemment pourra entraîner une diversification de la population faunistique. Les perméabilités internes au quartier (conception d'îlots « ouverts ») et l'ouverture du quartier à son environnement (connexions fonctionnelles et paysagères avec le boulevard de l'Europe et donc avec le « corridor écologique » des voies ferrées, ouvertures du parc à l'est et à l'ouest, connexions avec les quartiers au sud via le rue Saint Sébastien) participeront au renforcement de la trame verte et bleue urbaine et à la mise en place des éléments de continuités écologiques sur le secteur.

Les espèces floristiques

D'après l'analyse des espèces floristiques patrimoniales, il s'avère que l'impact du projet sur celles-ci sera modéré. Les populations dans l'aire d'étude seront détruites mais celles au niveau local ne seront pas impactées. Les espèces contactées sont, en majorité, inféodées aux milieux anthropiques et trouvent des conditions favorables à leur développement dans les zones environnantes. La station de l'Agrostis interrompu, quant à elle, se situe en dehors du périmètre de futur éco quartier. **L'impact du projet sur sa population reste donc faible à négligeable.** Celle-ci peut éventuellement être impactée par la base de chantier Eole²¹ (projet RFF de prolongement du RER E à l'ouest).

LINAIRE RAMPANTE, OROBANCHE DU LIERRE	CONTEXTE SPECIFIQUE	Valeur patrimoniale	Faible
		Vulnérabilité écologique	Non
		Statut biologique et quantité	Linaire rampante - le long de la voie ferrée et dans le crassier. Orobanche du Lierre – sur le talus le long de l'avenue de Pontoise.
	IMPACTS	Phase du projet	Travaux
		Nature des impacts	Destruction
		Type des impacts	Directs
		Durée des impacts	Permanents
		Portée des impacts	Locale > Faible Régionale > Nulle ou négligeable Nationale > Nulle ou négligeable
		Risque d'effet cumulatif	Oui
		Capacité de régénération	Oui
BILAN	Evaluation de l'impact global	Modérée	

²¹ Lieu de stockage des matériaux et matériels nécessaires aux travaux de prolongement de la ligne E du RER.

AGROSTIS INTERROMPU	CONTEXTE	Valeur patrimoniale	Faible
	SPECIFIQUE	Vulnérabilité	Non
		écologique	
	Statut biologique et quantité	Espèces présentes le long de la voie ferrée, <u>en dehors du périmètre du futur éco quartier</u>	
	IMPACTS	Phase du projet	Travaux
		Nature des impacts	Destruction (possible mais dans le cadre du projet de RFF)
		Type des impacts	Indirects
		Durée des impacts	Temporaire
		Portée des impacts	Locale > Nulle ou négligeable
Régionale > Nulle ou négligeable Nationale > Nulle ou négligeable			
Risque d'effet cumulatif	Oui		
Capacité de régénération	Oui		
BILAN	Evaluation de l'impact global	Faible à négligeable	

LES AUTRES ESPECES PATRIMONIALES	CONTEXTE	Valeur patrimoniale	Faible
	SPECIFIQUE	Vulnérabilité	Non
		écologique	
	Statut biologique et quantité	Espèces présentes majoritairement le long de la voie ferrée, dans le crassier et dans les talus le long de l'avenue Pontoise.	
	IMPACTS	Phase du projet	Travaux
		Nature des impacts	Destruction
		Type des impacts	Directs
		Durée des impacts	Permanents
		Portée des impacts	Locale > Faible
Régionale > Nulle ou négligeable Nationale > Nulle ou négligeable			
Risque d'effet cumulatif	Oui		
Capacité de régénération	Oui		
BILAN	Evaluation de l'impact global	Modérée	

Synthèse des impacts sur la flore						
Elément considéré	Valeur patrimoniale	Contrainte réglementaire pour le projet	Impact dans le cadre du projet	Type d'impact	Durée d'impact	Niveau d'impact
FLORE						
Linaire rampante Orobanche du Lierre	Faible	Non, espèces non protégées	Impact par destruction	Direct	Permanent	Modéré
Agrostis interrompu	Faible	Non, espèce non protégée	Eventuel impact par le projet de RFF (station RER)	Direct	Permanent	Faible à négligeable
Les autres espèces patrimoniales	Faible	Non, espèces non protégées	Impact par destruction	Direct	Permanent	Modéré

LES MESURES

Mesures d'évitement et de réduction

Mesure de prévention contre la dissémination des espèces végétales invasives terrestres

Une dépollution du site est prévue. Il est important de veiller à ce que la terre soit exportée. Une partie de la terre pourrait éventuellement être réutilisée mais celle-ci ne doit pas être concentrée dans les zones qui seront végétalisées (le parc, les espaces privés au sein des unités bâties).

Mesures en faveur de la biodiversité

L'objectif est d'améliorer la biodiversité au sein du parc et d'assurer, dans la mesure de possible, une connexion entre les milieux du parc et les zones naturelles et semi naturelles environnantes. La création de milieux favorables aux espèces actuellement présentes sur le site et leur gestion différenciée ultérieure, pourra permettre le retour et l'installation de certaines d'entre elles.

Créer des habitats favorables aux espèces, au travers des grands principes suivants :

- Créer des milieux diversifiés (en terme de strates végétales, de diversité d'espèces...),
- Prioriser les espèces locales notamment celles des bords de la Seine,
- Ne pas planter d'espèces invasives,
- Viser la création d'une connexion entre le parc et la voie ferrée.

Créer des habitats favorables à la flore

La flore actuelle de l'aire d'étude est majoritairement thermophile, à quelques exceptions près (Prêle rameuse, OEillet prolifère, Muscari à Toupet...). Afin de créer des habitats favorables à ce groupe d'espèces, des milieux sablonneux et rocailleux, avec une exposition sud de préférence, peuvent être créés. Le sol drainant doit être pauvre en azote et phosphate, il peut être à la base de sable calcaire. Ce type de milieux peut être créé au sein du parc, soit sur de petites surfaces, soit sur la longueur des allées piétonnes par exemple. La végétation pionnière qui va vite s'installer doit par la suite être maîtrisée si on ne souhaite pas la voir évoluer vers le stade de la friche. Toutefois, les fauches d'entretiens doivent éviter de mettre le sol à nu car cela favorise la colonisation des milieux par les espèces invasives (respecter 10 cm de hauteur de coupe environ). Ces fauches doivent avoir lieu avant fructification des pieds (fin d'été-début automne), afin de ne pas favoriser la dissémination des graines lors des fauches.

II.2.2 -Les habitats et les espèces floristiques (suite)

LINOtte MELODIEUSE	CONTEXTE SPECIFIQUE	Valeur patrimoniale	Forte
		Vulnérabilité écologique	Non
		Statut biologique et quantité	1 individu contacté en vol au-dessus de la friche de dalle en béton (2012)
	IMPACTS	Phase du projet	Travaux
		Nature des impacts	Dérangement
		Type des impacts	Directs
		Durée des impacts	Temporaires (dérangements pendant la phase de travaux)
	BILAN	Portée des impacts	Locale > Faible Régionale > Nulle ou négligeable Nationale > Nulle ou négligeable
		Risque d'effet cumulatif	Oui
		Capacité de régénération	Oui
Evaluation de l'impact global		Faible à négligeable (espèce que de passage)	

Linotte mélodieuse

MOINEAU DOMESTIQUE	CONTEXTE SPECIFIQUE	Valeur patrimoniale	Faible
		Vulnérabilité écologique	Non
		Statut biologique et quantité	1 individu contacté dans la friche la friche Derichebourg (2013)
	IMPACTS	Phase du projet	Travaux
		Nature des impacts	Dérangement
		Type des impacts	Directs
		Durée des impacts	Temporaire (dérangements pendant la phase de travaux) Permanent (destruction de nichées, destruction d'habitats)
	BILAN	Portée des impacts	Locale > Faible Régionale > Nulle ou négligeable Nationale > Nulle ou négligeable
		Risque d'effet cumulatif	Oui
		Capacité de régénération	Oui
Evaluation de l'impact global		Faible	

Moineau domestique

II.2.3 –Les espèces faunistiques

LES IMPACTS

Les oiseaux

Parmi les 21 espèces contactées, 3 sont notées patrimoniales - la Linotte mélodieuse, le Moineau domestique et le Tarier des prés.

La Linotte mélodieuse a un statut défavorable à l'échelon européen et national. Elle est classée « quasimenacée » sur la Liste Rouge Régionale. Le Tarier des prés est considéré comme vulnérable au niveau national ; au niveau de la région, il est noté en tant que « rare ». Enfin, le Moineau domestique est en déclin au niveau national et régional.

La Linotte mélodieuse a été contactée en 2012 mais non revue en 2013. Elle est donc considérée comme « non nicheuse ». Elle utilise l'aire d'étude comme zone de passage et **l'impact du projet sur cette espèce est estimé faible à négligeable.**

Le Moineau domestique est forcément présent dans les environs de l'aire d'étude. Néanmoins, sa faible présence sur le site est surprenante (biais du protocole ou faible présence sur la commune). Il a été noté en tant que « nicheur possible » même si le site comprend une bonne partie de zones non favorables à sa présence (friches industrielles sans bâtiments et secteurs boisés). **Le projet n'impactera donc pas la population communale.**

TARIER DES PRES	CONTEXTE SPECIFIQUE	Valeur patrimoniale	Moyenne
		Vulnérabilité écologique	Non
		Statut biologique et quantité	1 individu contacté dans la friche de dalle en béton (2013)
	IMPACTS	Phase du projet	Travaux
		Nature des impacts	Dérangement
		Type des impacts	Directs
		Durée des impacts	Temporaires
		Portée des impacts	Locale > Nulle ou négligeable Régionale > Nulle ou négligeable Nationale > Nulle ou négligeable
		Risque d'effet cumulatif	Non
		Capacité de régénération	Non (car le site et ses environs ne présentent pas d'habitats favorables)
BILAN	Evaluation de l'impact global	Négligeable	

Tarier des prés

LES ESPECES D'OISEAUX NON PATRIMONIALES	CONTEXTE SPECIFIQUE	Valeur patrimoniale	Faible
		Vulnérabilité écologique	Non
		Statut biologique et quantité	Certaines espèces sont notées « nicheurs potentiels » et d'autres « migrants » sur la zone d'étude
	IMPACTS	Phase du projet	Travaux
		Nature des impacts	Dérangement Destruction de nichées Destruction d'habitats
		Type des impacts	Directs
		Durée des impacts	Temporaire (dérangements) Permanent (destruction de nichées, destruction d'habitats)
		Portée des impacts	Locale > Faible (au niveau de la boucle de la Seine) et moyen (au niveau de la commune pour les espèces des milieux campagnards) Régionale > Nulle ou négligeable Nationale > Nulle ou négligeable
		Risque d'effet cumulatif	Oui
		Capacité de régénération	Oui
BILAN	Evaluation de l'impact global	Modéré (pour les « nicheurs ») à faible (pour les « migrants »)	

Les espèces d'oiseaux non patrimoniales

Le contact du Tarier des prés est anecdotique, son passage a été considéré comme occasionnel. Il ne trouve pas d'habitats favorables (milieux herbacés plutôt humides) sur la zone d'étude, ni dans les milieux environnants. **Le projet aura donc un impact négligeable sur cette espèce.**

Les espèces non patrimoniales sont en majorité classées « nicheurs potentiels ». Ce sont des espèces pas très exigeantes, qui s'adaptent facilement aux milieux artificiels et d'origine anthropique. **L'impact du projet sur les nicheurs est noté « modéré » du fait de la destruction possible des nichées. Pour les espèces « migrants », il reste faible.**

Il est intéressant de noter la présence d'espèces des milieux campagnards (Pouillot fitis, Hypolaïs polyglotte, Chardonneret élégant). L'impact du projet est faible à l'échelle de la boucle de la Seine car les effectifs sont limités sur la zone d'étude et du fait que ces espèces sont mieux représentées ailleurs.

Néanmoins, elles sont rares au cœur d'une commune importante comme Poissy.

II.2.3 –Les espèces faunistiques
LES IMPACTS (suite)

Les Chiroptères

PIPISTRELLE COMMUNE, PIPISTRELLE DE KUHL	CONTEXTE SPECIFIQUE	Valeur patrimoniale	Faible
		Vulnérabilité écologique	Non
		Statut biologique et quantité	P. commune - 85 % des contacts - sur toute la zone. P. de Kuhl – 10 % des contacts - dans la friche de Derichebourg et le crassier. Site occupé comme territoire de passage et éventuellement pour gîtes diurnes. Reproduction et hibernation très peu possible.
	IMPACTS	Phase du projet	Travaux + exploitation
		Nature des impacts	Dérangement Destruction possible de gîtes diurnes
		Type des impacts	Directs
		Durée des impacts	Temporaires
		Portée des impacts	Locale > Faible Régionale > Nulle ou négligeable Nationale > Nulle ou négligeable
		Risque d'effet cumulatif	Oui
		Capacité de régénération	Oui
BILAN	Evaluation de l'impact global	Faible	

Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl

NOCTULE COMMUNE	CONTEXTE SPECIFIQUE	Valeur patrimoniale	Moyenne
		Vulnérabilité écologique	Non
		Statut biologique et quantité	5 % des contacts au sein de la friche de Derichebourg. Site occupé comme zone de passage. Pas de sites de reproduction et d'hibernation.
	IMPACTS	Phase du projet	Travaux
		Nature des impacts	Dérangement
		Type des impacts	Directs
		Durée des impacts	Temporaires
		Portée des impacts	Locale > Faible (au niveau de la boucle de la Seine) et moyen (au niveau de la commune) Régionale > Nulle ou négligeable Nationale > Nulle ou négligeable
		Risque d'effet cumulatif	Oui
		Capacité de régénération	Oui
BILAN	Evaluation de l'impact global	Faible	

Noctule commune

L'impact du projet sur ces 2 espèces anthropophiles reste faible du fait qu'elles sont abondantes dans les environs et qu'elles utilisent le site principalement en tant que zone de passage.

L'impact du projet sur cette espèce est classé « faible » (juste de passage sur la zone d'étude, le site ne présente pas de milieux qui lui sont favorables) Néanmoins, il faut noter que l'espèce présente un intérêt à l'échelle du cœur de la commune où elle se fait rare ce qui n'est pas le cas au niveau de la boucle de la Seine qui offre davantage d'habitats favorables pour son développement (notamment le bois Saint Germain).

Il est important de noter l'impact de la pollution lumineuse sur ces 3 espèces de chauves-souris.

Les Reptiles

LEZARD DES MURAILLES	CONTEXTE SPECIFIQUE	Valeur patrimoniale	Faible	
		Vulnérabilité écologique	Non	
		Statut biologique et quantité	Individus observés majoritairement dans le crassier et le long de la voie ferrée.	
	IMPACTS	Phase du projet	Travaux	
		Nature des impacts	Destruction d'habitats Destruction d'individus Dérangement	
		Type des impacts	Directs	
		Durée des impacts	Temporaire (dérangements) Permanent (destructions d'habitats)	
	Lézard des murailles	IMPACTS	Portée des impacts	Locale > Faible Régionale > Nulle ou négligeable Nationale > Nulle ou négligeable
			Risque d'effet cumulatif	Oui
			Capacité de régénération	Oui
BILAN	Evaluation de l'impact global	Modéré		

Une seule espèce de Reptiles a été contactée, le Lézard des murailles.

La majorité des individus inventoriés se situe dans l'aire d'étude, à part les individus contactés sur le talus au nord-est qui est en dehors de la zone du site. Cette espèce a bien un caractère opportuniste et ses capacités d'adaptation à des contextes très peu favorables aux reptiles ont été démontrées dans le cadre de cet inventaire. Le Lézard des murailles est également présent aux alentours du site et tout au long de la voie ferrée. **L'impact du projet sera donc modéré.**

Les insectes

ECALE CHINEE	CONTEXTE	Valeur patrimoniale	Faible	
	SPECIFIQUE	Vulnérabilité	Non	
		écologique		
		Statut biologique et quantité	Observée dans le crassier	
	IMPACTS	Phase du projet	Travaux	
	Ecaille chinée	Nature des impacts	Destruction des habitats	
			Destruction d'individus (oeufs, larves, individus adultes)	
		Type des impacts	Directs	
		Durée des impacts	Permanents	
		Portée des impacts	Locale > Faible	
Régionale Nulle ou négligeable				
Nationale > Nulle ou négligeable				
Risque d'effet cumulatif	Oui			
Capacité de régénération	Oui			
BILAN	Evaluation de l'impact global	Modéré		

OEDIPODE TURQUOISE	CONTEXTE	Valeur patrimoniale	Moyenne	
	SPECIFIQUE	Vulnérabilité	Non	
		écologique		
		Statut biologique et quantité	Observations sur la voie ferrée, dans la friche industrielle propriété de Derichebourg, dans le crassier et à proximité de la rue Deville.	
	IMPACTS	Phase du projet	Travaux	
	Oedipode turquoise	Nature des impacts	Destruction d'habitats	
			Destruction d'individus (oeufs, larves, individus adultes)	
		Type des impacts	Directs	
		Durée des impacts	Permanent	
		Portée des impacts	Locale > Faible	
Régionale > Nulle ou négligeable				
Nationale > Nulle ou négligeable				
Risque d'effet cumulatif	Oui			
Capacité de régénération	Oui			
BILAN	Evaluation de l'impact global	Faible		

Il est certain que les biotopes de l'Ecaille chinée seront tous détruits lors des travaux de l'éco quartier. Cependant, c'est une espèce abondante et ses populations sont présentes dans toute l'agglomération parisienne. Elle est particulièrement fréquente en milieu pavillonnaire où sa chenille se nourrit de différentes plantes basses des jardins.

L'impact du projet est relativement fort sur le périmètre de l'éco quartier, il est cependant faible si l'on tient compte de l'ensemble de la population se trouvant potentiellement sur la commune de Poissy.

L'impact sera donc noté « modéré ».

La plus grande partie de la population présente sur le site se trouve sur les ballasts des voies ferrées et les zones herbues sèches et caillouteuses se trouvant aux abords de celles-ci (en dehors du périmètre du futur quartier). Les travaux du futur éco quartier n'auront donc pratiquement pas d'incidence sur la population de l'Oedipode turquoise. **L'impact du projet reste donc faible.**

MANTE RELIGIEUSE	CONTEXTE SPECIFIQUE	Valeur patrimoniale	Forte
		Vulnérabilité écologique	Non
		Statut biologique et quantité	Un seul contact dans le crassier
	IMPACTS	Phase du projet	Travaux
		Nature des impacts	Destruction des habitats Destruction d'individus (oeufs, larves, individus adultes)
		Type des impacts	Directs
		Durée des impacts	Permanent
		Portée des impacts	Locale > Forte Régionale > Faible Nationale > Nulle ou négligeable
		Risque d'effet cumulatif	Oui
		Capacité de régénération	Non
BILAN	Evaluation de l'impact global	Fort à moyen	

Mante religieuse

Un seul individu a été contacté au sein du crassier qui n'est pas vraiment son habitat typique. Néanmoins, sa destruction est programmée et ainsi l'ensemble de la population verra son extinction. **L'impact du projet est donc fort à moyen sur cette espèce protégée de valeur patrimoniale forte.**

Synthèse des impacts sur la faune						
AVIFAUNE						
Linotte mélodieuse	Forte	Oui, espèce protégée à l'échelle nationale mais uniquement de passage sur le site	Impact par dérangement	Direct	Temporaire	Faible à négligeable
Moineau domestique	Faible	Oui, espèce protégée à l'échelle nationale, espèce nicheuse possible	Impact par destruction et dérangement	Direct	Permanent Temporaire	Faible
Tarier des près	Moyenne	Oui, espèce protégée à l'échelle nationale mais uniquement de passage sur le site	Impact par dérangement	Direct	Temporaire	Négligeable
Les espèces non patrimoniales	Faible	Oui, nombreuses espèces protégées	Impact par destruction et dérangement	Direct	Permanent Temporaire	Modéré à faible
Élément considéré	Valeur patrimoniale	Contrainte réglementaire pour le projet	Impact dans le cadre du projet	Type d'impact	Durée d'impact	Niveau d'impact
CHIROPTERES						
Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl	Faible	Non, espèce uniquement en déplacement sur l'aire d'étude, gîtes diurnes possibles	Impact par destruction (gîte diurnes) et dérangement	Direct	Temporaire Permanent	Faible
Noctule commune	Moyenne	Non, espèce uniquement en déplacement sur l'aire d'étude	Dérangement	Direct	Temporaire	Faible
REPTILES						
Lézard des murailles	Faible	Oui, espèce et son habitat protégés à l'échelle nationale	Impact par destruction (habitats et individus) et dérangement	Direct	Temporaire Permanent	Modéré
INSECTES						
Mante religieuse	Forte	Oui, espèce protégée en Île-de-France, interdiction de destruction d'individus	Impact par destruction (habitats et individus)	Direct	Permanent	Fort à moyen
Oedipode turquoise	Moyenne	Oui, espèces protégées en Île-de-France, interdiction de destruction d'individus	Impact par destruction (habitats et individus)	Direct	Permanent	Faible
Ecaille chinée	Faible	Non, espèce commune en Île-de-France	Impact par destruction (habitats et individus)	Direct	Permanent	Modéré

II.2.3 –Les espèces faunistiques (suite)

LES MESURES

Mesures d'évitement

Il s'agit de ne pas réaliser des travaux de défrichage et de dégagement de la végétation dans le crassier et la friche de Derichebourg entre les mois de mars et d'août.

Cette mesure concernera l'avifaune pour laquelle l'objectif est de limiter le dérangement et supprimer le risque de destruction d'un maximum d'individus d'oiseaux nicheurs en adaptant la période de travaux aux exigences écologiques des espèces. Cette mesure sera favorable aux espèces nicheuses non patrimoniales, ainsi qu'au Moineau domestique, contacté dans la friche de Derichebourg.

Cette mesure sera valable pour le Lézard des murailles. Il sera recommandé d'éviter les travaux de défrichage et de dégagement de la végétation, de mars à juin notamment dans la zone du crassier et de la friche de Derichebourg.

Cette mesure peut concerner les 3 espèces d'insectes contactées sur le site notamment sur la zone du crassier.

Mesures de réduction

Aménager des anfractuosités dans les nouveaux bâtiments et poser de nichoirs artificiels

Une action qui sera propice aux espèces de chauves-souris anthropophiles (Pipistrelle commune et de Kuhl) est de prévoir la création d'anfractuosités dans les nouveaux bâtiments et la pose de nichoirs artificiels. Cette action permettra d'offrir des zones de refuge et de reproduction pour ces espèces.

Par ailleurs, Le chantier prévoit un début de construction dans la partie Sud du site au niveau de Derichebourg Ouest et de la zone pavillonnaire, avant de démarrer des travaux au niveau du crassier et de la zone SNCF réseau. Les inventaires ont permis de détecter dans ces deux espaces la mante religieuse et l'écaille chinée (crassier), et l'oedipode turquoise et le lézard des murailles (crassier et lisière de l'espace SNF). Il est donc fortement recommandé de débiter la création de la partie sud de l'espace vert (au niveau de Derichebourg Ouest) avant la destruction du crassier et de l'espace SNCF. Ainsi, ce phasage dans le temps permettrait d'assurer une continuité entre la destruction des habitats des espèces et la création de l'espace vert. Si ce dernier est géré de façon différenciée, cet espace pourra ainsi former une zone de refuge pour les individus et réduire ainsi l'impact du projet sur la destruction des individus.

Synthèse des mesures prévisibles du projet sur les espèces protégées après intégration des mesures					
Élément considéré	Impact(s) envisagé(s) dans le cadre du projet	Niveau d'impact	Mesures d'évitement et de réduction proposées	Niveau d'impact résiduel	Contrainte réglementaire résiduelle
Oiseaux					
Moineau domestique	Impact par destruction de nichées en phase travaux	Faible	Réaliser des travaux en dehors de la période de reproduction	Négligeable	Non
Oiseaux non patrimoniaux	Impact par destruction de nichées en phase travaux	Modéré	Réaliser des travaux en dehors de la période de reproduction	Faible	Non
Chauves-souris					
Pipistrelles commune et de Kuhl	Destruction éventuelle de gîtes diurnes	Faible	Aménager des anfractuosités dans les nouveaux bâtiments et poser de nichoirs artificiels	Négligeable	Non
Noctule commune	Impact par destruction de terrain de chasse de transit	Faible	Gestion écologique de l'espace vert Limitation de la pollution lumineuse dans le parc	Faible à négligeable	Non
Reptiles					
Lézard des murailles	Destruction d'habitats et d'individus	Modéré	Réaliser des travaux en dehors de la période de reproduction	Faible	Non
Insectes					
Mante religieuse	Impact par destruction d'individus et d'habitats	Fort à moyen	Réaliser des travaux en dehors de la période de reproduction	Moyen	OUI
Oedipode turquoise	Impact par destruction d'individus	Faible	Réaliser des travaux en dehors de la période de reproduction	Faible à négligeable	Non
Ecaille chinée	Impact par destruction d'individus	Modéré	Réaliser des travaux en dehors de la période de reproduction	Modéré à faible	Non

II.2.3 – Les espèces faunistiques

LES MESURES (suite)

Mesures de compensation

Des mesures compensatoires doivent être proposées dans deux cas :

- si les impacts résiduels sont moyens ou forts, quel que soit le niveau d'enjeu écologique ;
- si les impacts résiduels sont jugés modérés mais le niveau d'enjeu écologique est moyen ou fort.

Il en découle qu'une seule espèce fera l'objet de mesures compensatoires, à savoir la Mante religieuse.

Les impacts du projet sur la Mante religieuse sont la destruction d'individus et de leurs habitats sur le site. Même si la zone où l'espèce a été contactée, la friche au sein du crassier, n'est pas son habitat représentatif, celle-ci doit être compensée. Les 0,5 ha qui seront détruits doivent être créés ailleurs, ou bien, il faut identifier des zones d'habitats favorables à la Mante religieuse qui peuvent bénéficier d'une gestion spécifique à l'espèce.

A proximité du site se trouvent des milieux qui lui sont favorables - parties herbues sèches et délaissés se trouvant de part et d'autre des voies ferrées, ainsi que les lisières et les allées forestières de la forêt de Saint Germain (*dire d'expert – B.Dardenne*). Cependant, la gestion foncière de ces terrains n'est pas sous la responsabilité de la ville et aujourd'hui cette solution ne peut pas être envisagée. C'est pourquoi la création d'habitats favorables à la Mante religieuse doit être envisagée. La totalité de la surface à compenser (0,5 ha) ou une surface plus réduite, peut être localisée au sein du futur parc.

L'éventuelle surface manquante doit être recherchée aux environs du quartier. Les milieux favorables à l'espèce sont des milieux ouverts (strate herbacée), des friches xériques et des prairies mésophiles à tendance thermophile calcicole, généralement riches en buissons avec une exposition sud de préférence. Ce type de milieux est également favorable à certaines espèces avifaunistiques des milieux ouverts et semi ouverts, notamment la Linotte mélodieuse.

La création de ces milieux nécessitera une préparation du sol adéquate ainsi que le semis d'espèces herbacées et la plantation d'arbustes locaux et adaptés afin de créer des milieux de bonne qualité écologique. Ces milieux devront être entretenus fréquemment et sur le long terme afin de permettre leur maintien (éviter l'enfrichement et le boisement). Pour cela, une fauche annuelle tardive sera préconisée.



Photo : Abri pour chauve-souris de type Stratmann (© H. Rutishauser)

Mesures de compensation (suite)

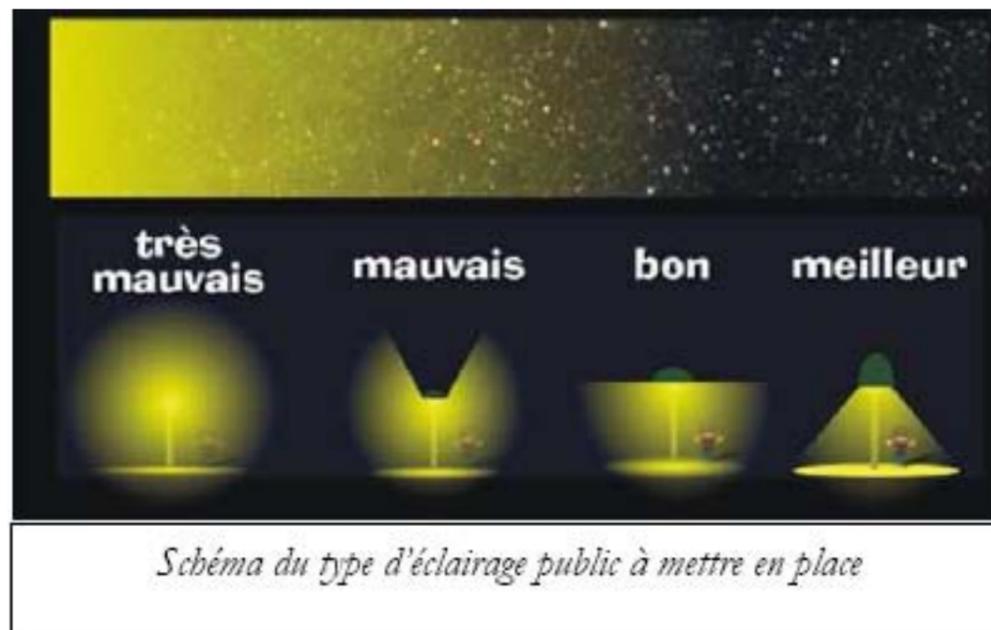
Une fois les habitats favorables à la Mante religieuse créés, un suivi entomologique pourrait être mis en place (les autres espèces d'orthoptéroïdes et de lépidoptères rencontrées pourront aussi être notées). A titre d'exemple, le protocole peut prévoir 2 passages, un en mai-juin et l'autre en septembre. La recherche de l'espèce doit être à vue. La localisation et le nombre d'individus doivent être notés.

Le suivi peut commencer la première année qui suivra les travaux. Chaque passage peut être réalisé sur deux années consécutives. Le 2e passage pourra se faire 5 ans après le début du suivi. Un intervalle de 5 ans entre les 2 premiers passages s'avère pertinent pour apporter d'éventuelles mesures correctives. Le passage suivant aura lieu 10 ans après. Les différents milieux se seront alors stabilisés et la dynamique sera réduite.

Mesures en faveur de la biodiversité

Il s'agit de :

- créer des habitats favorables aux oiseaux et aux insectes (strate herbacée riche en buissons gérée par une fauche annuelle tardive en laissant des zones refuges),
- créer des habitats favorables au Lézard des murailles (ex : gabions à des endroits ensoleillés et à l'abri du vent, aménagés de préférence en escaliers),
- créer une connexion entre le parc et la voie ferrée (ex : végétalisation des voies et avenues qui vont relier le parc au boulevard de l'Europe),
- assurer une gestion écologique des espaces verts créés (Grands principes : mener une fauche tardive, proscrire l'usage des pesticides),
- aménager des anfractuosités dans les nouveaux bâtiments et poser des nichoirs artificiels pour les chauves-souris,
- adapter le type d'éclairage public afin de limiter la pollution lumineuse.



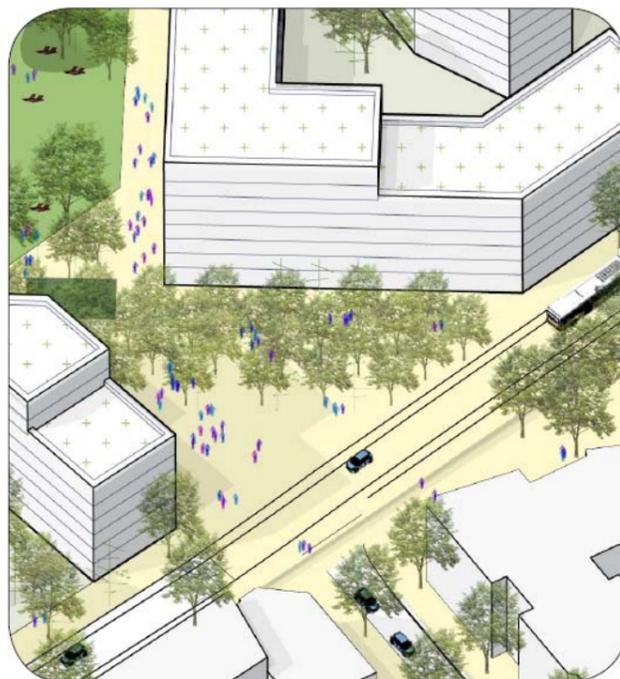
LES IMPACTS

II.2.3 –Le paysage et les perceptions visuelles



COBe URBANISME
ARCHITECTURE
PAYSAGE

CITALLIOS
PROXIMITÉ & EXPERTISES



Du fait de la démolition de la totalité des occupations du sol existantes, la transformation radicale du paysage chaotique actuelle, à dominante industrielle, va permettre une revalorisation en profondeur du paysage urbain et qui rayonnera à l'échelle du secteur.

Une vision neuve sur ce « morceau de ville » résultera de la constitution d'une identité paysagère, à partir notamment du développement d'une silhouette urbaine ordonnancée sur les voies périphériques mais aussi et surtout, au cœur du quartier, du parc, expression centrale de la notion de « nature en ville », notion primordiale dans la constitution du quartier Rouget de Lisle.

Les perceptions depuis les parcours d'entrée de ville et les unités d'habitations aux abords vont ainsi rencontrer une nouvelle expression paysagère d'envergure à l'échelle du secteur et de la ville, équilibrant le minéral et le végétal, et présentant des gabarits en cohérence avec les morphologies diverses du tissu urbain environnant. Par exemple sur le boulevard de l'Europe, le front bâti viendra marquer le statut de cette voie principale tandis que rue des Prés sera préservée à l'échelle du tissu d'habitat individuel en vis-à-vis.

La composition générale en « îlots ouverts » et le grand dessin du parc permettront d'appréhender la dimension des qualités paysagère du quartier en profondeur.

L'ambition sur la qualité architecturale est forte et offrira, dans un ensemble urbain structuré notamment par un principe général d'implantation des constructions à l'alignement, des expressions qui intégreront les objectifs de développement durable (ex : toitures et façades végétalisées possibles...).

Dans le parc, espace public emblématique du quartier avec l'aménagement des bassins et des formations végétales, outre l'apport de l'eau (peu présente dans la ville) et de la biodiversité qui l'accompagne, ce sont des ambiances particulières qui vont être proposées aux résidents et aux promeneurs.

II.3 - Les réseaux

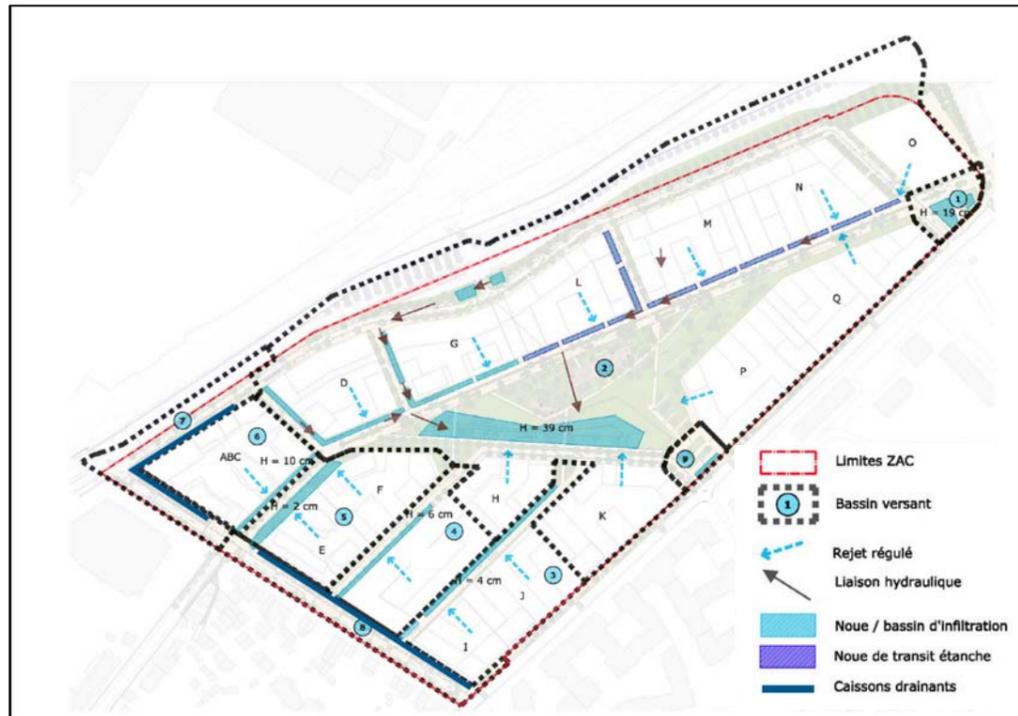
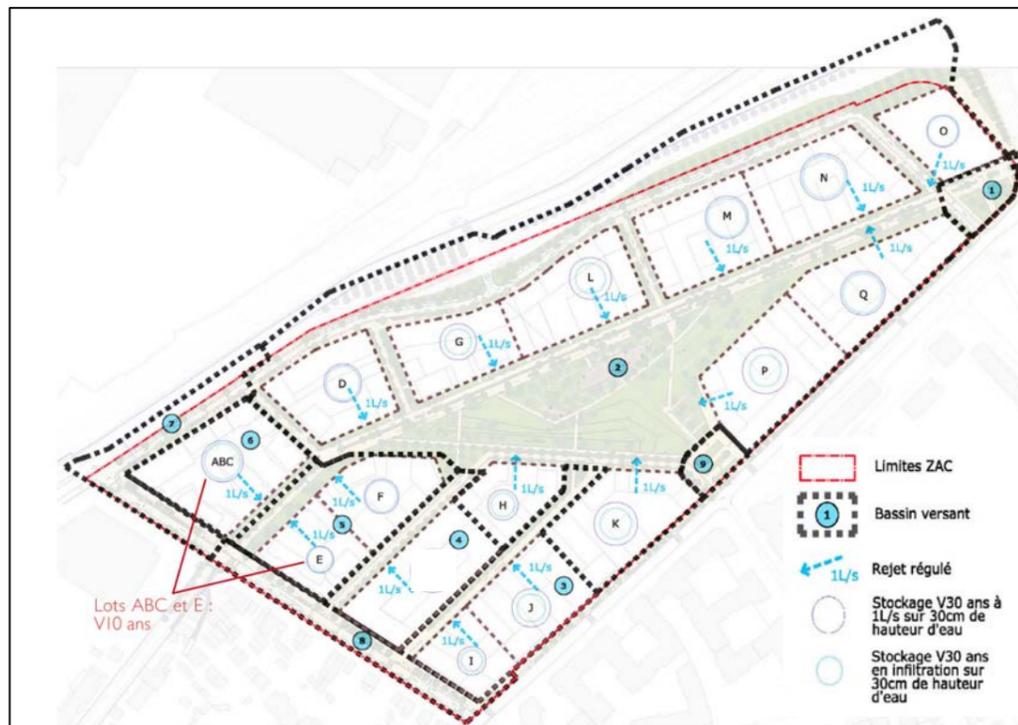


Schéma de gestion des eaux pluviales (Source : ATM)



Représentation graphique des volumes à stocker sur les lots privés (Source : ATM)

II.3.1 -L'assainissement

II.3.1.1 Les eaux pluviales

LES IMPACTS

L'impact de la réalisation du quartier durable Rouget de Lisle sur la quantité des surfaces imperméabilisées permet de quantifier :

- . Le volume d'eau de ruissellement des toitures,
- . Le volume d'eau de ruissellement de lessivage des chaussées chargées en polluants (qui résultent des gaz d'échappement, de l'usure des pneumatiques et de l'épandage accidentel de produits dangereux, des fuites de carburants, etc. ...). Ces eaux contiennent des éléments toxiques et des particules en suspension ayant une incidence négative sur la qualité des milieux récepteurs,
- . La surface de recharge de la nappe phréatique,
- . Le risque de pollution de la nappe superficielle vulnérable puisqu'elle n'est pas protégée par une couche imperméable la surmontant²².

On rappellera que l'opération d'aménagement se doit de compenser l'impact hydrologique de l'imperméabilisation des sols qu'elle génère.

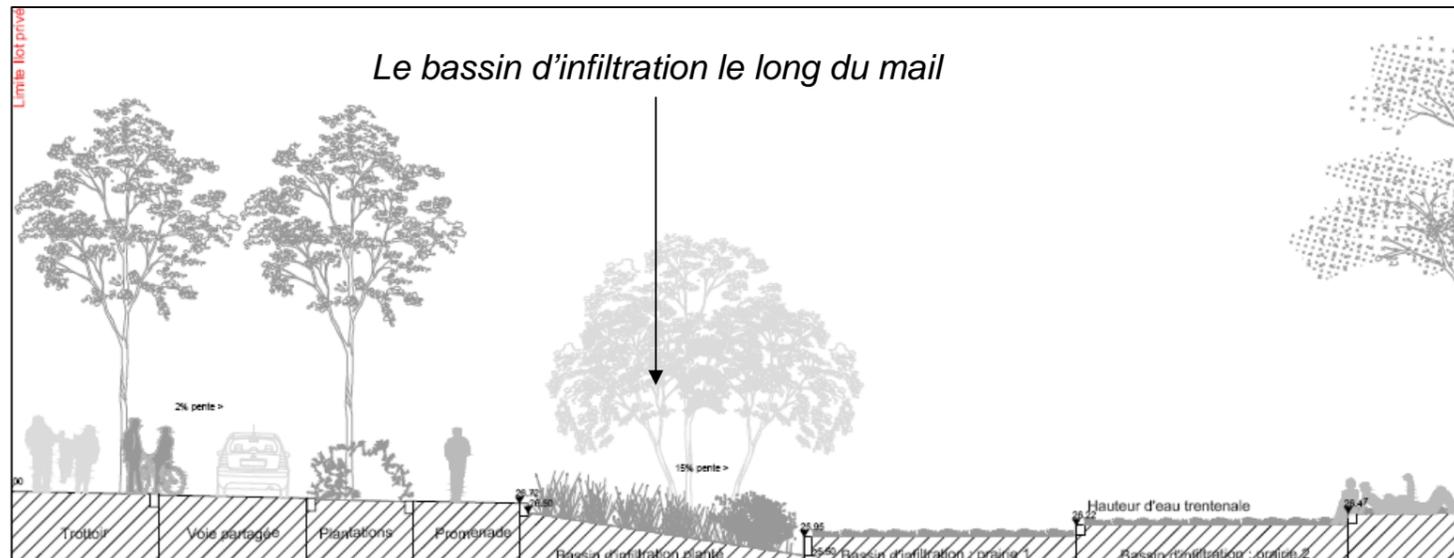
L'objectif est de favoriser la mise en œuvre des **techniques alternatives**, des dispositifs de collecte et de rétention des eaux pour intégrer la fonction hydrologique à la qualification urbaine, paysagère et écologique du futur quartier durable. Ainsi l'eau va devenir un élément structurant de l'espace public au cœur du quartier-au travers :

- des aménagements urbains (noues, espace vert... temporairement inondables),
- paysagers (trame des écoulements et des rétentions qui constituent dans le paysage des facteurs d'animation, de diversité),
- et écologiques (biotope favorable à l'implantation et au développement d'une faune et d'une flore particulière),

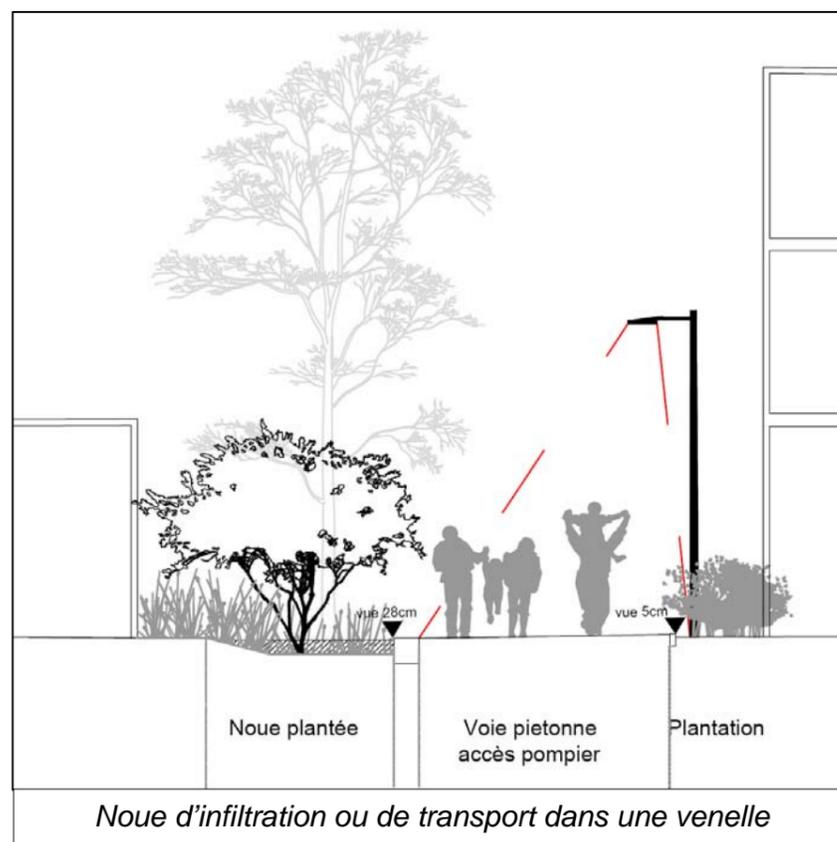
En outre, en privilégiant la circulation gravitaire et à ciel ouvert, ces techniques alternatives limitent la mise en œuvre d'équipements lourds en entretien et en gestion.

²² Source : « Parcelle AX99 de la SNCF à poissy(78) – Diagnostic environnemental du milieu souterrain » Rapport RSSSPIF02057-01 - BURGEAP

II.3.1.1 Les eaux pluviales (suite)



COBE URBANISME ARCHITECTURE PAYSAGE setu AFRIQUE D'ÉCOLOGIE URBAINE ON



LES MESURES²³

Cette démarche de gestion des eaux pluviales par des méthodes environnementales et paysagères porte, dans le projet, sur la collecte et le stockage des eaux pluviales. Elle s'étendra aux aspects de dépollution et possiblement au recyclage de ces eaux.

Le dispositif mis en place assurera le contrôle tant quantitatif que qualitatif des eaux collectées.

La gestion des eaux pluviales de la ZAC se fera en « zéro rejet » au réseau d'assainissement public, avec l'infiltration de la totalité des eaux pluviales jusqu'à un événement trentennal (sauf pour les lots en phase 1 dimensionnés pour une pluie décennale). Pour cela, le projet propose, en complément du bassin d'infiltration dans le parc, l'aménagement de noues paysagères et d'espaces verts faiblement décaissés afin de gérer les eaux pluviales sur les espaces publics. Deux dispositifs de type « tranchées drainantes » viendront en complément de ces ouvrages.

Chaque lot privatif assurera le stockage de ses eaux pluviales à la parcelle, et la restitution vers les espaces publics à un débit régulé à un litre par seconde, où elles seront infiltrées dans les dispositifs paysagers. Ainsi, à l'échelle de la ZAC en totalité, l'objectif de « zéro rejet » sera respecté jusqu'à une pluie d'occurrence trentennale. Certains lots pourront également faire le choix d'infiltrer directement leurs eaux pluviales in situ.

Afin de permettre l'infiltration dans le sol, les remblais existants au droit des futurs ouvrages d'infiltration, présentant des traces de pollution, seront déplacés ou évacués, et remplacés par des remblais sains. La nappe phréatique sous-jacente ne sera ainsi pas impactée.

Les dispositions permettant l'utilisation des eaux pluviales pour des usages domestiques ont été décrites au chapitre II. 1.7.

²³ « Aménagement de la ZAC Eoles à Poissy, Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau » (projet) ATM pour Citallios 03/01/2018.

II.3.1.1 Les eaux pluviales (suite)

LES MESURES²⁴ (suite)

Ainsi, le système permet de :

- . désengorger les réseaux unitaires existants,

- . déconnecter totalement le quartier du réseau unitaire

- . créer des îlots de fraîcheur, par une alimentation naturelle et régulière des espaces verts par simple ruissellement de surface,

- . apporter une dimension pédagogique pour les habitants et usagers du quartier, qui voient les ouvrages de gestion de l'eau s'inonder lors des pluies importantes,

- . faciliter l'entretien futur, en évitant au maximum les ouvrages enterrés,

- . éviter d'imposer aux lots privés d'infiltrer à la parcelle, ce qui nécessiterait impérativement de décaper les remblais pollués et de les remplacer par des remblais sains. L'infiltration sera donc réalisée dans les espaces publics dont les remblais (au droit des ouvrages d'infiltration) auront été dépollués, déplacés ou évacués dans une décharge appropriée.

II.3.1.2 Les eaux usées

LES IMPACTS

L'implantation des logements va générer une augmentation du volume d'eaux usées domestiques à collecter et à transporter. Ces dernières seront renvoyées dans le réseau collectif.

Les capacités du réseau de collecte existant en périphérie seront renforcées autant que nécessaire pour répondre à ces besoins, de même pour le traitement du fait notamment de la programmation de l'extension des capacités de la station d'épuration à Triel sur Seine.

LES MESURES

Les collecteurs d'eaux usées seront dimensionnés pour évacuer le débit de pointe calculé sur la base de dispositions en vigueur.

Le raccordement au réseau eaux usées s'effectuera sur les canalisations situées en périphérie du quartier.

²⁴ . « Aménagement de la ZAC Eoles à Poissy, Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau » (projet) ATM pour Citallios 03/01/2018.

II.3.2 -L'alimentation en eau, électricité, gaz et télécommunications

L'alimentation en eau potable – Défense incendie

LES IMPACTS

Les dispositions permettant de limiter la consommation en eau potable par la réutilisation des eaux pluviales pour des usages domestiques ont été décrites au chapitre II.1.7.

La réalisation du quartier durable engendrera une augmentation des besoins en eau potable et pour la défense incendie.

L'alimentation en électricité

LES IMPACTS

Les dispositions permettant de limiter la consommation énergétique ont été décrites au chapitre II.1.8. Les dispositions permettant de limiter les émissions lumineuses (source de pollution lumineuse préjudiciable à la bonne visibilité du ciel nocturne et à la préservation de la faune) ont été décrites aux chapitres C II.1.10. et C.II.2.2.

La réalisation du quartier durable engendrera une augmentation des besoins en alimentation électrique.

Les capacités du réseau d'alimentation existant en périphérie seront renforcées autant que nécessaire pour répondre à ces besoins.

Ceux-ci seront estimés en tenant compte des objectifs d'économie d'énergie fixés pour les logements.

Le raccordement au réseau d'alimentation en électricité s'effectuera sur les ouvrages situés en périphérie du quartier.

L'alimentation en gaz

LES IMPACTS

Les dispositions permettant de limiter la consommation énergétique ont été décrites au chapitre II.1.8.

La réalisation du quartier durable engendrera une augmentation des besoins en alimentation de gaz. Les capacités du réseau d'alimentation existant en périphérie seront renforcées autant que nécessaire pour répondre à ces besoins.

Ceux-ci seront estimés en tenant compte des objectifs d'économie d'énergie fixés pour les logements.

Les télécommunications

LES IMPACTS

Les capacités du réseau d'alimentation existant en périphérie seront renforcées autant que nécessaire pour répondre aux besoins.

II.3.3 –Les déchets

LES IMPACTS

Considérant la programmation du futur quartier Rouget de Lisle qui accueillera des logements, des bureaux et des activités commerciales, la production annuelle de déchets ménagers peut-être estimée à environ 730kg/ménage en 2014 pour les habitants à laquelle il faut ajouter les déchets d'activités économiques assimilés aux ordures ménagères produits par les commerces.

Les capacités du système de ramassage et de traitement sont suffisantes pour assurer l'évacuation et le traitement des déchets par les moyens appropriés à garantir les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité ainsi qu'à mettre en œuvre les éventuels procédés de valorisation.

LES MESURES

Des mesures incitatives seront mises en place pour la réduction de la production de déchets verts ou ménagers (information et sensibilisation de la population, des commerçants...). Un schéma directeur est en cours d'élaboration par la communauté urbaine de Grand Paris Seine et Oise.

Concernant les déchets verts, la conception des aménagements paysagers et les modalités de gestion devront permettre de réduire le volume des déchets à traiter. Elles seront déterminées en cohérence avec les objectifs en terme de valorisation de la biodiversité.

Le système préconisé visera à limiter le trafic des véhicules de ramassage dans le quartier.

La collecte

Les modes possibles de collecte sont en cours d'étude et d'analyse pour assurer le stockage et le tri avant ramassage : la Ville étudie plusieurs possibilités, à savoir entre autres, d'une collecte pneumatique des déchets, à l'instar de plusieurs projets d'EcoQuartiers franciliens, d'un maillage de bornes enterrées sur le périmètre du projet.

Le projet vise également la récupération des déchets verts et/ou ménagers pour compostage.

Le tri

Le centre de tri de Triel sur Seine permet le tri et le conditionnement pour l'envoi vers les différentes filières de valorisation.

Le traitement

Concernant le traitement des déchets, l'incinération et la valorisation énergétique des résidus ménagers notamment sont actuellement assurées par l'usine d'AZALYS à Carrières sous Poissy.

II.4 - La population et le cadre urbain

II.4.1 – L'occupation humaine et économique des sols

Les modes d'occupation des sols actuels sur le site sont de trois types :

- . Des friches industrielles sur la majeure partie du site,
- . Quelques activités économiques de type industriel et artisanal rue Saint Sébastien,
- . L'habitat individuel en partie sud-est du site notamment rue des Prés.

LES IMPACTS

Le projet de requalification du site pour l'édification du quartier Rouget de Lisle prévoit une reconfiguration en profondeur de la physionomie et de la vocation du site. Seuls seront conservés les tracés des rues Bongard (en partie) et Dellile qui constituent une partie de la trame viaire structurante du site.

Les études ont montré que la réalisation de l'opération nécessitait une appropriation complète des terrains, notamment pour permettre son équilibre financier en rapport avec le nombre de logements à réaliser.

Par ailleurs il est manifeste que les occupations existantes ne sauraient s'intégrer dans le projet global du quartier en raison des nuisances potentielles ou avérées que représenteraient les activités industrielles ou artisanales dans la configuration dense du futur quartier et au regard des diverses caractéristiques techniques, esthétiques et socioéconomiques souhaitées pour le quartier Rouget de Lisle.

LES MESURES

Mesures d'accompagnement

Chaque entreprise présente sur le périmètre du projet a été contactée par la Ville. Plusieurs visites des lieux en présence des services de la ville et des élus ont été organisées en 2011 et 2012, ce qui a permis de mieux connaître leurs besoins.

Un accompagnement par la ville appuyée par l'EPFIF pour les entreprises souhaitant se relocaliser sur la ville est envisagé de manière à faciliter une réimplantation sur un site mieux adapté aux activités économiques concernées.

II.4.2 – Le tissu urbain, le cadre de vie et le lien social

LES IMPACTS

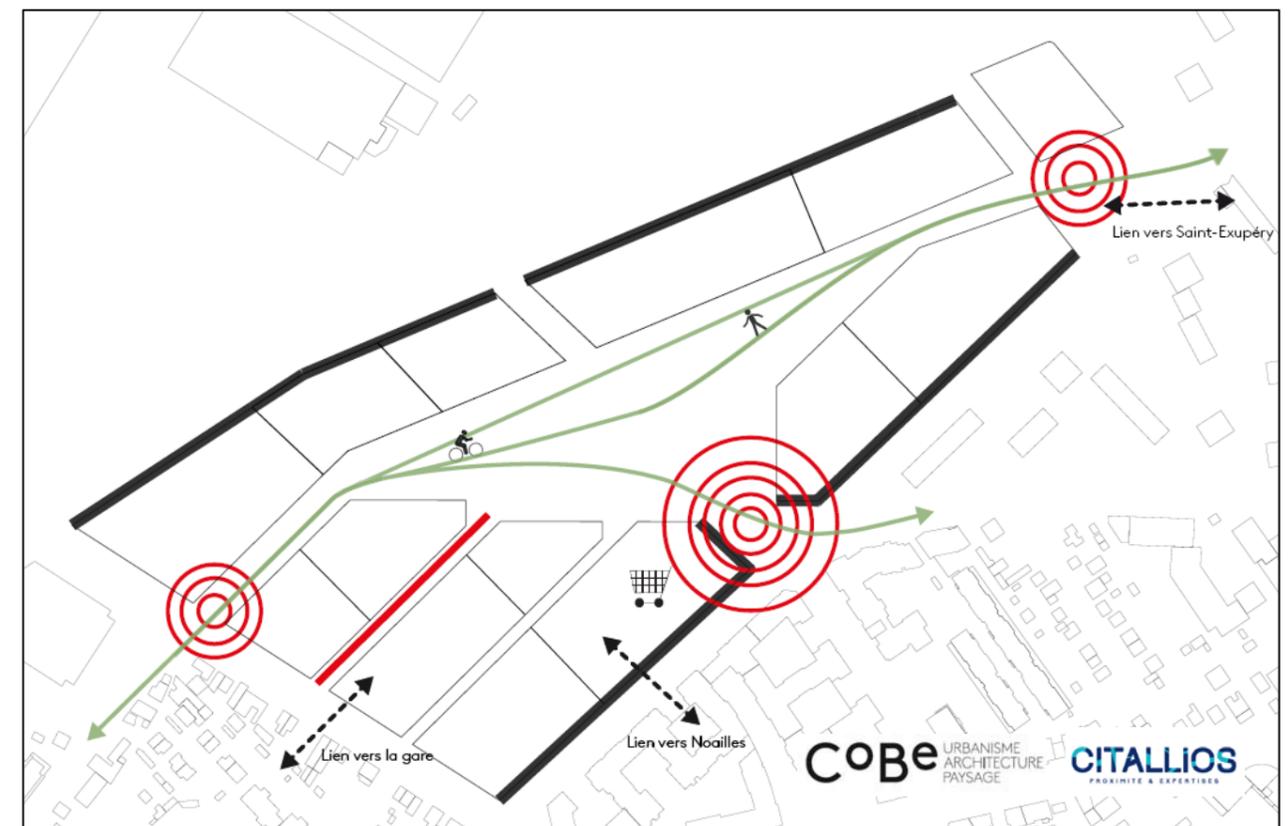
Les terrains occupent une position stratégique dans le tissu urbain à l'échelle de la ville (proximité du centre ville et de la gare, inscription dans les grands parcours d'entrée et de traversée de ville) et à l'échelle du secteur du fait notamment du rôle primordial joué par les axes majeurs existants (rue Saint Sébastien) et futur (boulevard de l'Europe) dans la desserte du futur quartier. Il en découle que la reconversion de ces terrains, pour partie en friche, en quartier durable à vocation résidentielle valorisera et consolidera l'image de Poissy à ces deux échelles.

Ainsi, dans le cadre du projet d'aménagement durable de Poissy, le projet d'édification du quartier Rouget de Lisle marque notamment par son ampleur et ses ambitions en matière environnementale le processus de requalification du tissu urbain du secteur Saint Sébastien et à l'échelle de la ville contribue de manière décisive à la mise en œuvre de la politique de relance démographique.

Les nouvelles aménités apportées par le quartier Rouget de Lisle aux quartiers riverains (biodiversité et parcours paysagers dans le parc public, commerces et services, liaisons piétonnes et cyclables interquartier...) et les opérations d'aménagement qui accompagnent cette mutation (réaménagement des rues Saint Sébastien et des Prés, réalisation du boulevard de l'Europe, structuration et développement de liaisons avec le quartier Saint Exupéry) vont de fait renforcer l'attractivité du secteur.

Les mesures préconisées (chapitre C de la présente étude) qui permettent de répondre aux besoins et attentes des futurs habitants et usagers et à ceux qui résident dans le secteur (développement des modes actifs de déplacements, création d'équipements, renforcement de l'appareil commercial, objectifs de qualité environnementale préservant les ressources, favorisant les économies d'énergies...) caractérisent la démarche du projet qui vise à offrir un cadre de vie durable pour les habitants du quartier mais également à contribuer à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie des quartiers voisins.

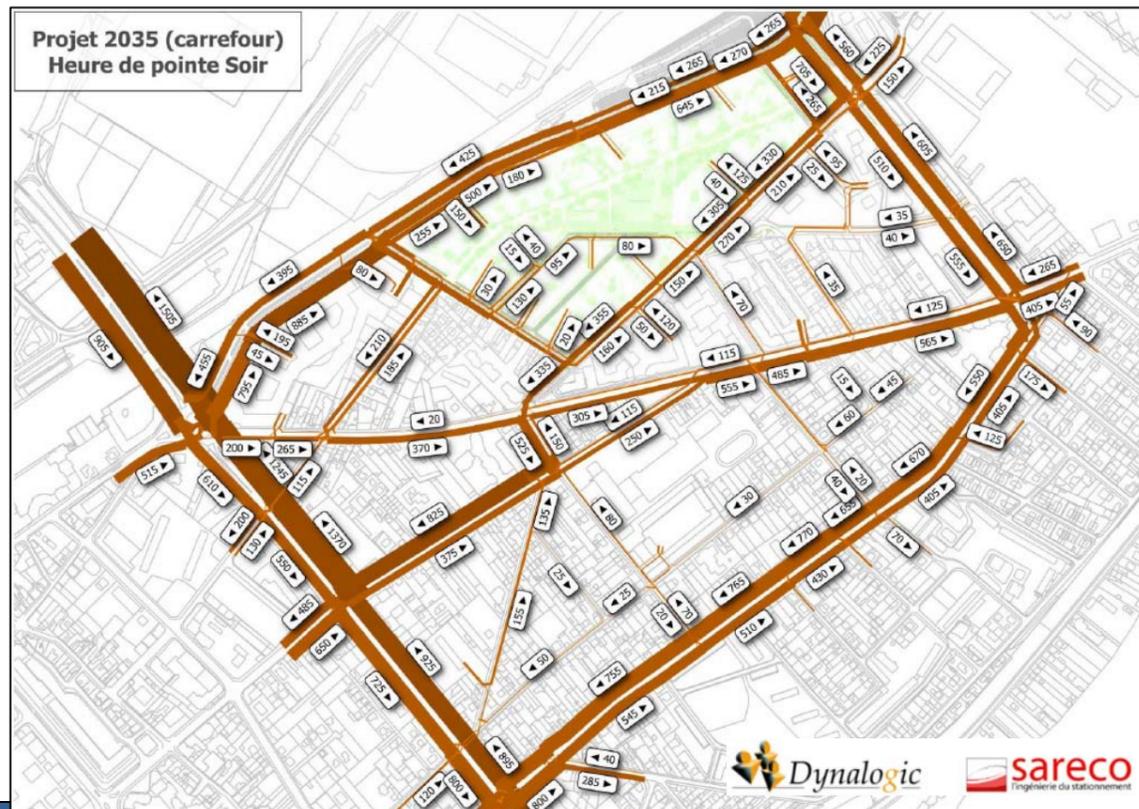
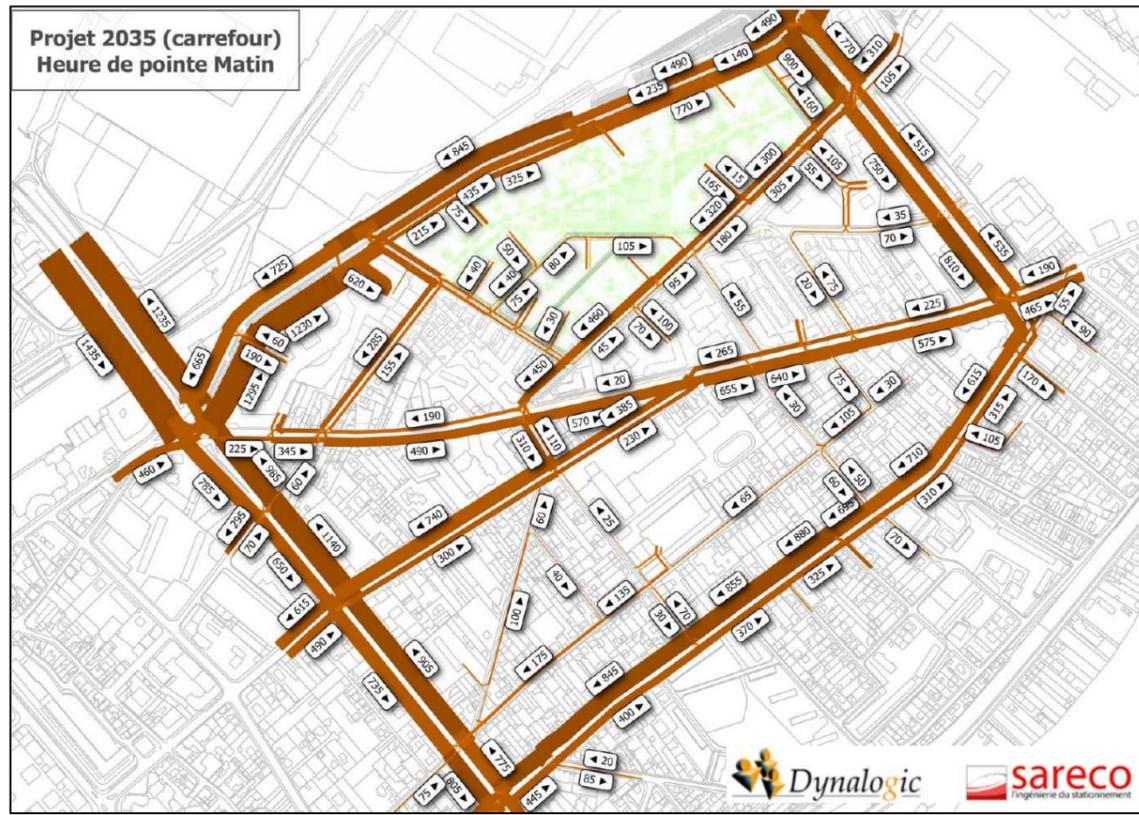
Le parti d'aménagement exprime cette volonté par notamment le développement des relations interquartiers (maillage des liaisons douces et continuité de la trame viaire avec le tissu aux abords) et un parti architectural et urbain qui inscrit les constructions nouvelles dans le tissu urbain aux abords (rapport de hauteur, de volume, d'implantation équilibré avec les constructions en vis-à-vis). Mais c'est aussi par le déploiement de l'espace public, qui s'inscrit au cœur du projet dans la grande figure du parc paysager et qui contribue à structurer les continuités fonctionnelles et paysagères avec les abords (placettes et fonctionnalités piétonnes cyclables en liaison avec les quartiers) que s'exprime la volonté communale d'édifier un quartier ouvert sur son environnement et qui participe au développement du lien social.



II.4.3 - Les déplacements

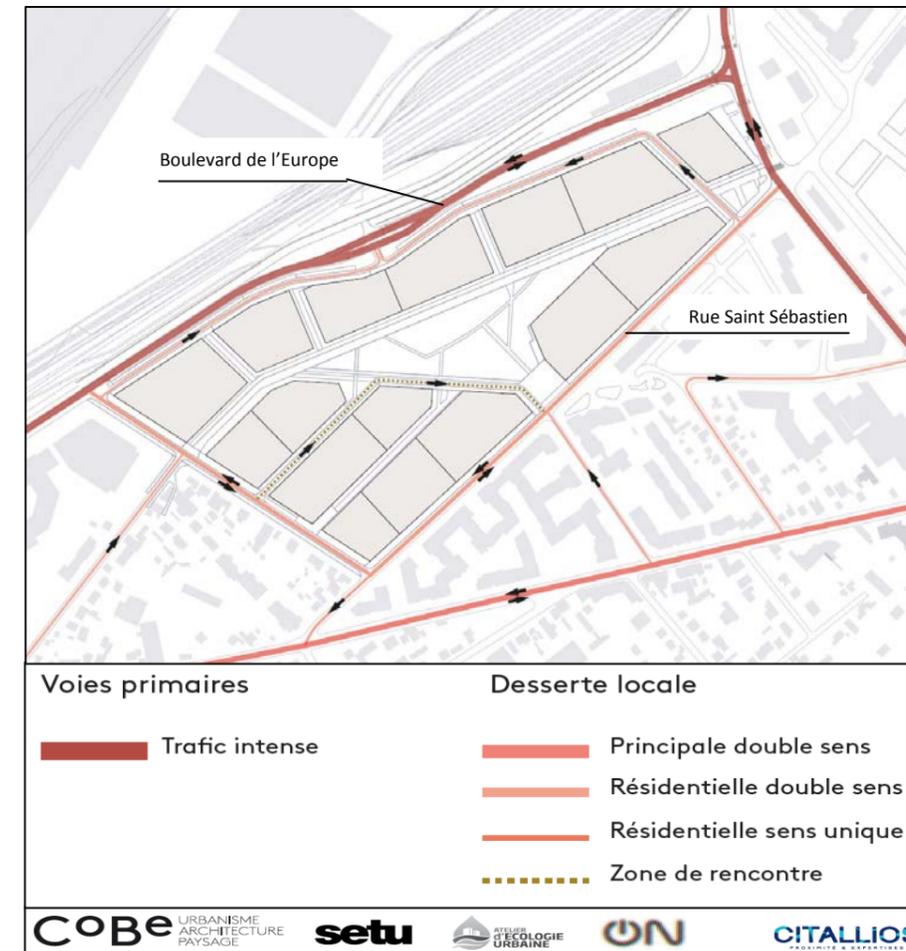
Le développement du projet du quartier Rouget de Lisle s'inscrit dans un large contexte de grands projets d'amélioration des conditions de déplacements à l'échelle régionale (Projet de prolongement du RER E, projet du Tram 13 express) et locale (projet du Pont d'Achères, projet de modification du carrefour de l'Europe, projet de prolongement du boulevard de l'Europe, de réaménagement de la rue Saint Sébastien) qui sont pour certains de ces projets déterminants pour assurer la desserte routière de l'opération (boulevard de l'Europe) ou dans leur contribution au renforcement de la desserte en matière de transports collectifs du secteur. C'est donc dans le cadre du plan des circulations à l'échelle du secteur Saint Sébastien et de la ville que s'appréhende la problématique de la gestion du trafic automobile du quartier Rouget de Lisle.

Pour ce qui concerne le stationnement l'approche doit intégrer les besoins liés aux futurs résidents et visiteurs du quartier Rouget de Lisle et ceux en liaison avec les utilisateurs de la gare.



LES IMPACTS²⁵

Le trafic généré par la réalisation du quartier Rouget de Lisle

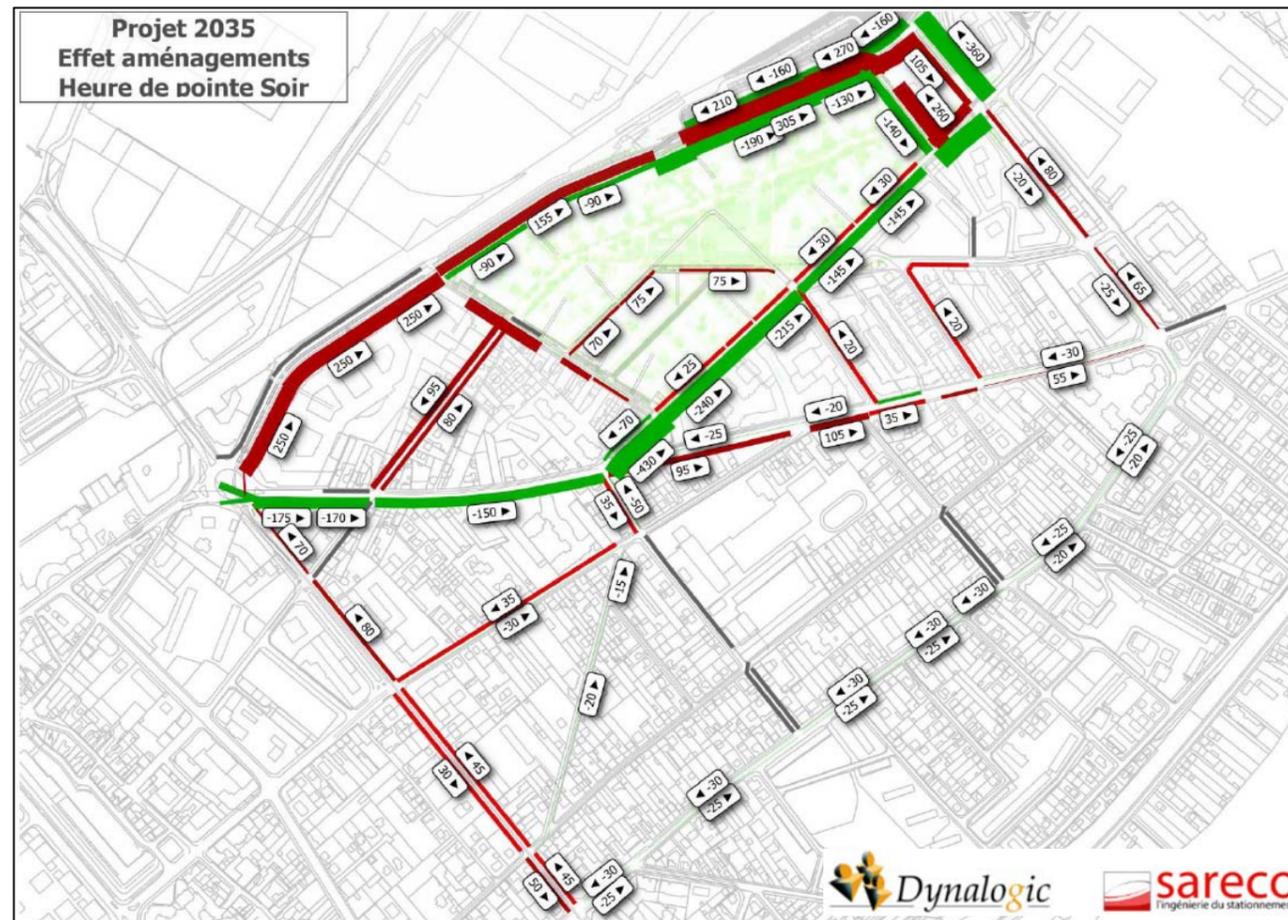
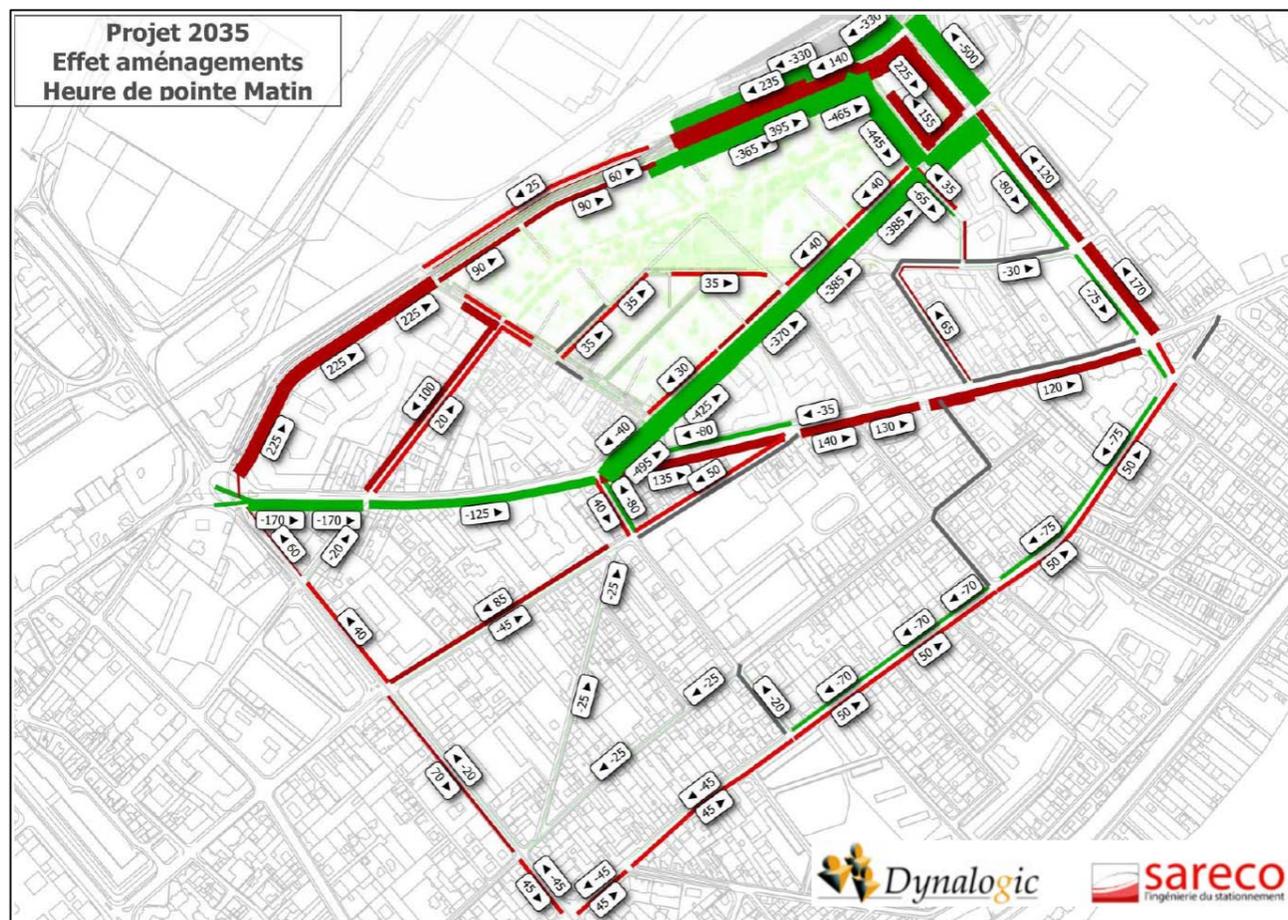


Suivant les phases de réalisation du projet (une vingtaine d'années environ au total) et de l'aménagement du réseau qui en découle, les estimations prévisionnelles du trafic généré à l'heure de pointe du matin et à l'heure de pointe du soir à l'horizon 2035 sont les suivantes :

	Attirés	Produits
Heure de pointe du matin	280	965
Heure de pointe du soir	740	325

²⁵ « Quartier Rouget de Lisle à Poissy, étude de circulation et de stationnement » Dynalogic, Sareco pour Citallios, 17 11 2017.

La répartition des flux



Les dispositifs d'aménagement du réseau permettent d'optimiser la répartition des flux en reportant le trafic supporté par la rue St Sébastien sur le boulevard de l'Europe, qui devient support principal de diffusion des flux émis par le projet.

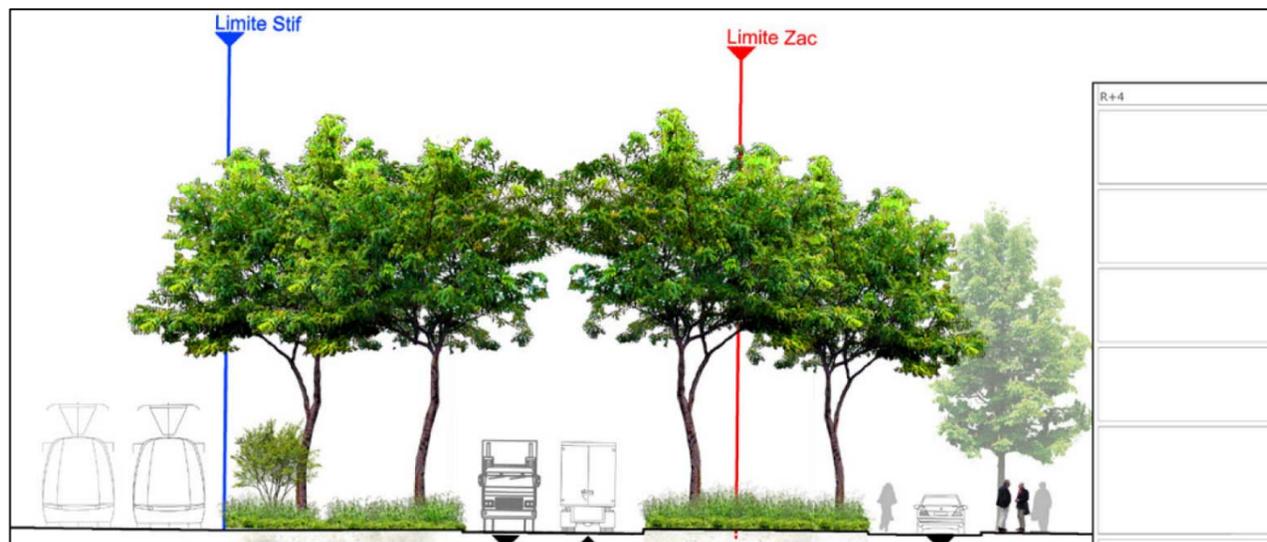
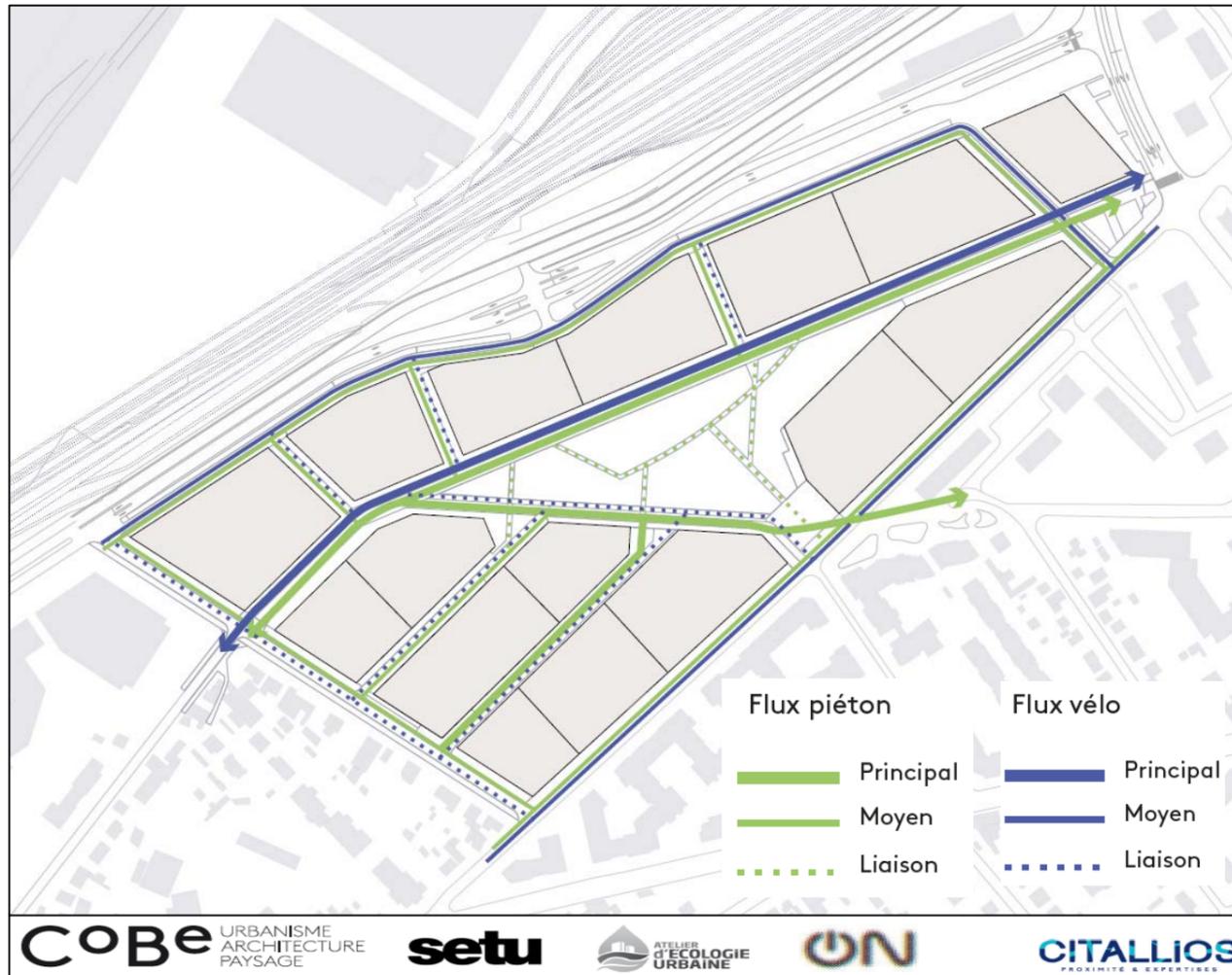
Ce report permet à la rue St Sébastien de retrouver un statut de voie locale de desserte : le quartier peut alors retrouver un caractère moins routier et plus apaisé.

LES IMPACTS

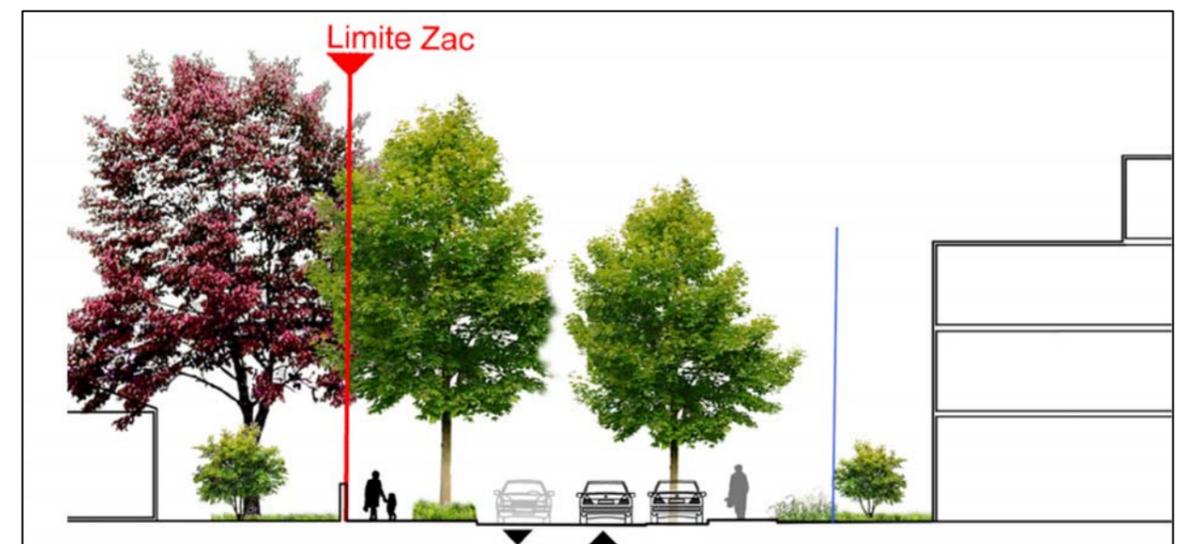
Sur la demande en matière de transport en commun

Considérant la stratégie globale adoptée dans ce domaine à l'échelle de l'opération c'est-à-dire favoriser les modes de déplacement alternatifs à l'usage de la voiture particulière et ce, en cohérence avec les objectifs à l'échelle de la ville, une forte hausse de l'usage des moyens de transport en commun est attendue.

Les effets indirects sur la qualité de l'air ont été décrits au chapitre C II.1.5.



Le boulevard de l'Europe et la voie nouvelle



La rue des Prés / Faisandrie réaménagée

LES MESURES

S'inscrivant dans les objectifs de la ville de Poissy qui visent notamment au développement de la mobilité douce, et en cohérence avec la démarche de quartier durable, l'objectif est bien de limiter l'augmentation du trafic automobile généré par le futur quartier, et notamment ceux liés aux trajets domicile-travail, en mettant en place des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture particulière.

Aussi, les mesures de réduction de la circulation automobile découlent-elle de la démarche globale mise en œuvre dans le cadre de la réalisation du quartier Rouget de Lisle dont la position à proximité de la gare est un atout majeur. Un ensemble de mesures visent donc à favoriser l'emploi de moyens de transport et de déplacement alternatifs à la voiture particulière :

- Le développement d'un réseau piéton cycle à l'intérieur du quartier en maillage avec le réseau en place ou futur à l'échelle du secteur :

Les continuités de la trame piétonne interne et le grand axe des mobilités douces au cœur du quartier donnent un fort potentiel incitatif à l'utilisation des modes actifs pour les déplacements de proximité vers les équipements et les services. Les fonctionnalités piétonnes voire cyclables affirmées sur le futur boulevard de l'Europe prolongé et dans le cadre du réaménagement des voies internes au quartier et des rues Saint Sébastien et des Prés renforcent ce dispositif d'ensemble.

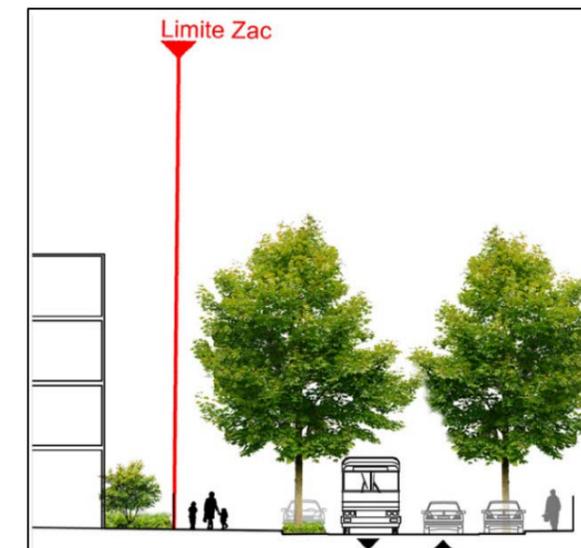
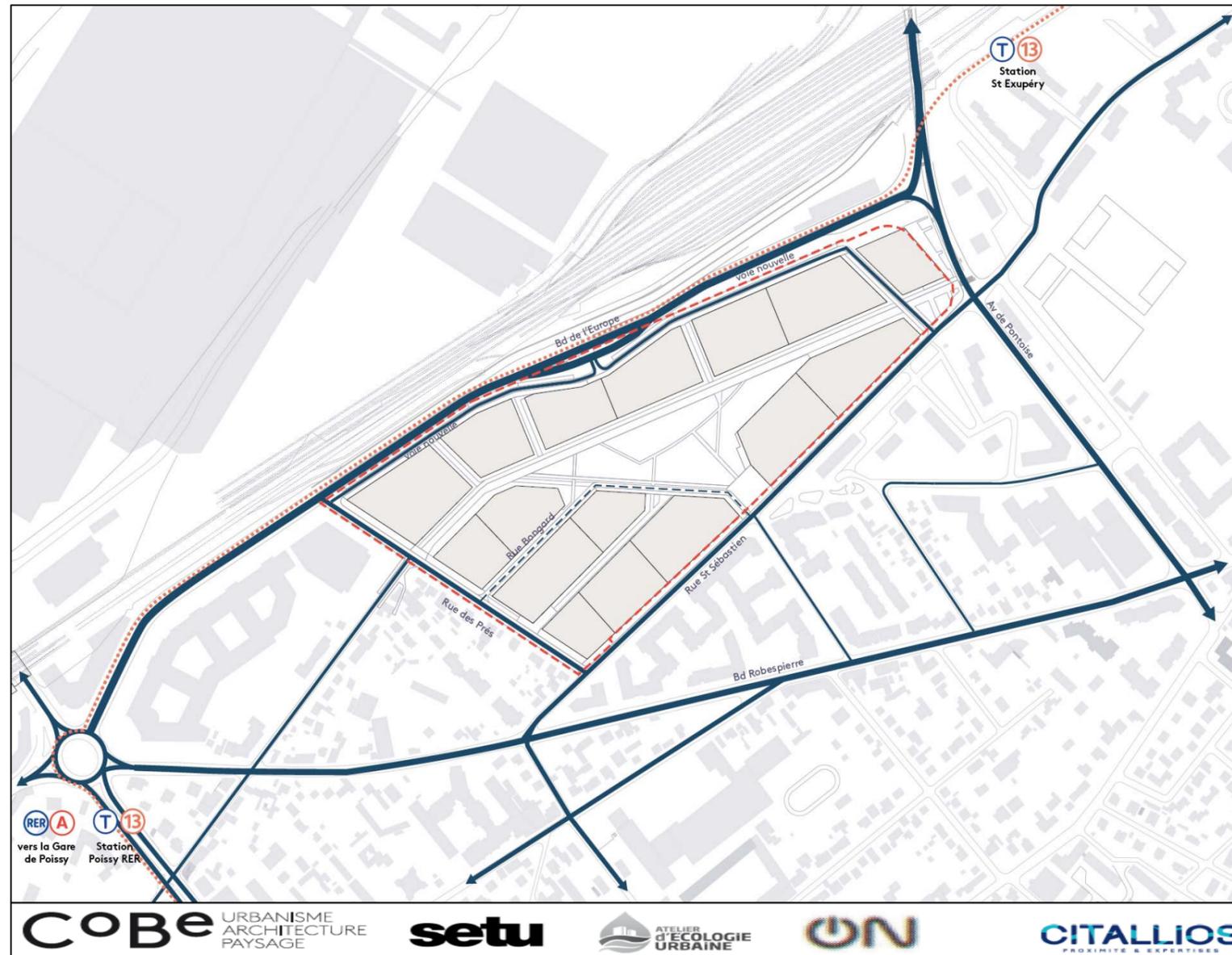
LES MESURES (suite)

- Le développement du réseau de transport en commun en connexion avec la gare :

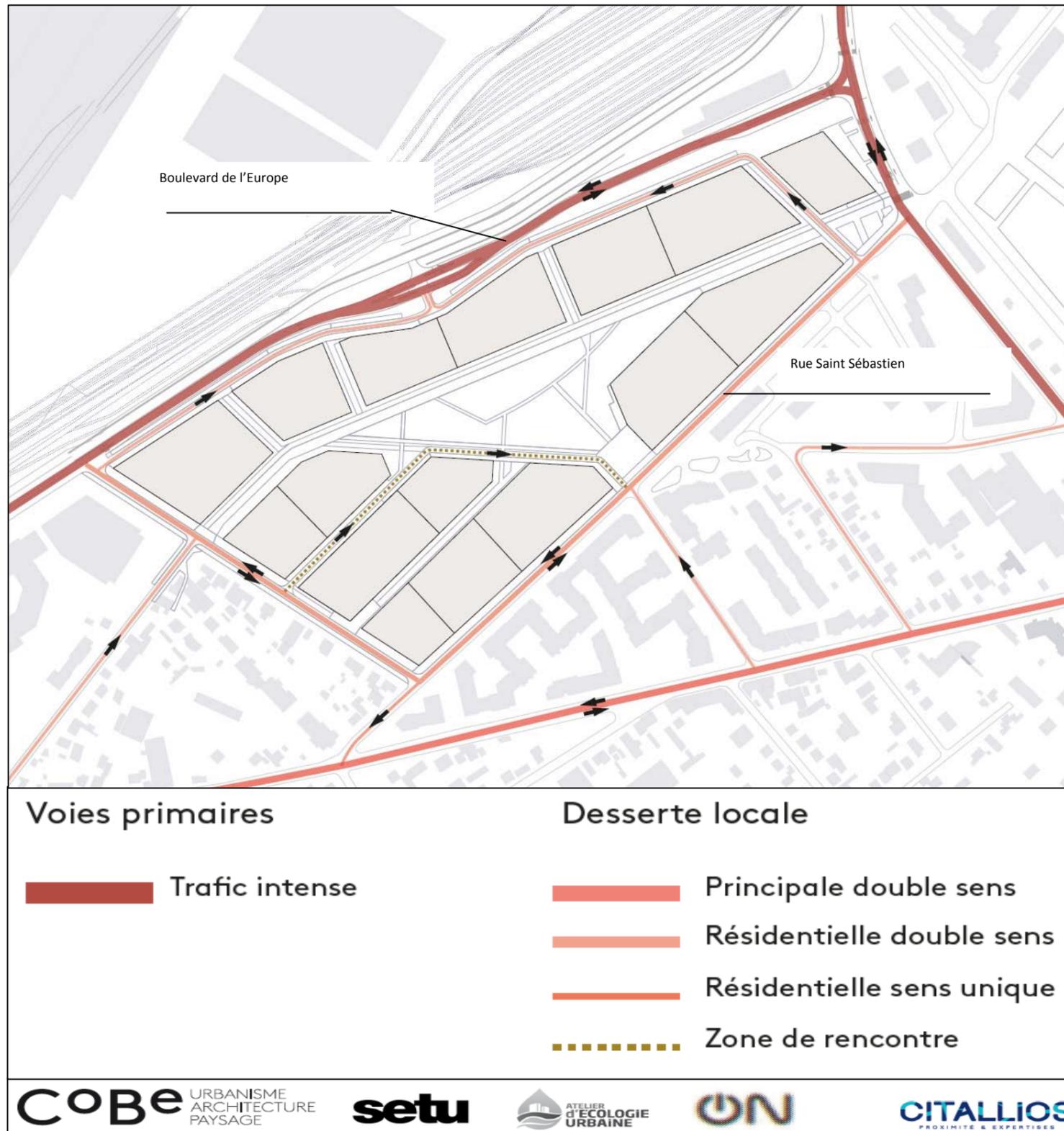
S'inscrivant dans les objectifs communaux d'amélioration des conditions de circulation des bus, le projet de réaménagement de la rue Saint Sébastien, qui intègre le renforcement de la ligne de bus, représente un atout pour les habitants du futur quartier avec un confort, une sécurité et une fréquence des passages accrus pour les usagers. Le positionnement d'arrêts de bus bien desservis par le réseau piétonnier du secteur viendra compléter ce dispositif.

L'arrivée du Tram 13 express représente également une avancée importante dans ce domaine en renforçant les capacités de desserte des pôles gares et des pôles d'emplois et de services.

En complémentarité, l'optimisation de l'offre ferroviaire notamment avec le prolongement du RER E est attendue par l'amélioration du fonctionnement du pôle gare.



La rue Saint Sébastien réaménagée



En complémentarité avec cet ensemble de mesures en faveur des modes actifs de déplacements et de l'usage des transports en commun, les conditions d'une bonne accessibilité automobile sur l'ensemble du quartier et du secteur Saint Sébastien doivent être préservées voire améliorées :

A l'échelle du secteur, l'objectif fixé est de constituer une zone de circulation apaisée à l'intérieur du périmètre défini par le boulevard de l'Europe prolongé, l'avenue de Pontoise, l'avenue du Maréchal Foch et le boulevard Gambetta : la stratégie d'ensemble consiste à reporter la circulation sur ces axes. Le réaménagement de la rue Saint Sébastien et la réalisation du prolongement du boulevard de l'Europe en tant qu'il va permettre de délester la rue Saint Sébastien et le boulevard Robespierre notamment des circulations de transit s'inscrivent dans cette stratégie.

Quant au système viaire du quartier Rouget de Lisle, il se caractérise par une grande perméabilité de l'espace au travers des dessertes internes par les rues et autres voies, par la préservation des continuités avec le système existant, et par une répartition équilibrée des accès aux îlots. Ce système permet ainsi une bonne insertion du quartier dans la trame viaire du secteur et participe à l'amélioration des relations interquartiers.

Enfin les dispositions des projets de réaménagement des rues des Prés et Saint Sébastien préserveront la bonne accessibilité automobile et piétonne aux riverains.

Par ailleurs on rappellera que l'implantation de commerces et de services dans le quartier Rouget de Lisle en tant qu'il permet de satisfaire une part de la demande des futurs résidents limite d'autant les déplacements vers les implantations commerciales plus lointaines et le trafic automobile potentiel qui y est lié.

LES MESURES (suite)

En matière de stationnement, là encore l'objectif est bien d'inciter à la limitation de l'emploi de la voiture particulière par une offre ajustée et cohérente avec le développement de celle des modes actifs de déplacements et des transports en commun. La volonté de réserver au maximum l'espace libre public aux vocations de promenade, de support aux activités de proximité, aux commerces et aux services, à l'agrément des paysages... est également un objectif pris en compte dans la réflexion sur la place réservée au stationnement dans le quartier Rouget de Lisle.

Les places de stationnement permettant de répondre aux besoins seront localisées dans le futur quartier. La création de places de stationnement dans le cadre du réaménagement des rues Saint Sébastien et des Prés et celles créées boulevard de l'Europe compléteront l'offre.

Le stationnement résidentiel

La prise en compte des besoins en matière de stationnement résidentiel générés par le futur quartier se solutionne par la création de places de parkings en souterrain pour chaque unité d'habitation.

Le stationnement visiteurs

Il se localise sur l'espace public le long des voies et s'intègre dans le parti paysager de ces espaces; soit environ 160 places banalisées (53 existantes conservées + 107 créées) répondant à la demande pour la desserte des commerces, services et équipements du quartier (demande concentrée en journée) et des visiteurs des résidents (demande concentrée la nuit).

II.5 - Le milieu socio-économique

II.5.1 - La population et le logement

La création du quartier Rouget de Lisle a pour principal objectif de contribuer à la politique de consolidation de la relance démographique et de diversification de l'offre en matière de logements pour accroître les mixités (sociale, générationnelle et fonctionnelle). Le PLH (Programme Local de l'Habitat)²⁶ identifie notamment l'enjeu de la relance de la production neuve en l'orientant et la diversifiant afin de fluidifier le marché du logement.

²⁶ Source : « Programme Local de l'Habitat – Phase 3 : Programme d'Actions » version mai 2013 – ville de Poissy, Territoires sites et Cités.

LES IMPACTS

Sur la poursuite de la relance démographique

Le programme du quartier Rouget de Lisle prévoit la construction d'environ 2000 logements. Considérant la taille moyenne des ménages à Poissy en 2008 (2,29 personnes), le quartier accueillerait une population de 4500 habitants environ. Il en découle que l'opération d'aménagement apportera une forte contribution à la poursuite de la relance démographique de Poissy.

PLH : Impacts démographiques et en matière d'habitat (PLH - Phase 3 : Programme d'Actions » version mai 2013 – ville de Poissy, Territoires sites et Cités.			
	2008	Estimation 2011	Estimation 2018
Nombre de ménages	16 189	16 744	17 700
Population des ménages	36 653	37 591	40 190

Sur l'évolution du parc de logement

A l'échelle communale l'objectif est de produire 1646 logements entre 2013 et 2019 (soit 274/an).

Prévision de logements livrés (source : ville)	
Nombre de logements	2019
Rouget de Lisle	460
La coudraie	810
Opérations hors ZAC secteurs identifiés et non identifiés	510
Individuelles dans le diffus	15

Ainsi le quartier Rouget de Lisle contribue à répondre aux besoins en matière de constructions neuves identifiées dans le PLH à savoir :

- proposer des typologies de logements répondant aux besoins des ménages,

PLH : Typologie des logements familiaux (PLH - Phase 3 : Programme d'Actions » version mai 2013 – ville de Poissy, Territoires sites et Cités.						
	T1	T2	T3	T4	T5 ou +	Total
Parc 2009 (FILOCOM)	1 244	2 735	5 908	3 968	1 993	15 848
	7,8%	17,3%	37,3%	25,0%	12,6%	100,0%
Objectifs PLH parc privé et en accession sociale et maîtrisée	30%	35%	26%	10%	100%	
	346	403	300	115	1 152	
Objectifs PLH Parc Social (hors spécifique)	28%	36%	26%	10%	100%	
	115	148	107	41	412	
Parc en 2018 (hors logement social spécifique)	4 440	6 460	4 375	2 149	17 412	
	25,5%	37,1%	25,1%	12,3%	100%	

- produire des logements aux morphologies innovantes répondant à la demande et aux capacités financières des ménages,

- développer l'offre pour le logement des jeunes (étudiants et salariés) et permettre aux actifs qui travaillent à Poissy et souhaiteraient y vivre de se loger à Poissy, quelles que soient leurs ressources.

- prendre en compte le vieillissement de la population par une offre adaptée et favoriser ainsi la mixité des générations dans le quartier.

En outre le projet contribuera à mieux équilibrer la répartition des types de logements et notamment sociaux dans la ville.

LES MESURES

La programmation des équipements, commerces et services en réponse aux besoins de la population nouvelle est décrite aux chapitres C. II. 5.2. et C. II. 5.4.

II.5.2 - Les activités économiques et les emplois²⁷

LES IMPACTS

Les effets de la réalisation du quartier Rouget de Lisle –sur les activités économiques présentes sur le site ont été décrits au C II.4.2.

Les activités de bureaux et l'hébergement hôtelier

La programmation envisagée de locaux tertiaires voire d'un hôtel répond à l'objectif de mixité fonctionnelle du quartier et s'appuie sur la proximité de la gare RER et du complexe industriel automobile et des activités sous-traitantes. En outre, l'attractivité de l'image de la ville est un effet attendu de ces implantations en relation avec la qualification du boulevard de l'Europe prolongé.

Les activités commerciales et de services

La zone de chalandise englobe l'environnement proche²⁸ du futur quartier et le futur quartier lui-même ce qui représente près de 8000 habitants soit 3700 ménages environ. Il en résulte une demande à laquelle l'appareil commercial en place ne peut répondre de manière satisfaisante. Par ailleurs la programmation de commerces et de services répond aux objectifs de mixité fonctionnelle, d'animation et de lien social, de structuration du futur quartier.

On prendra également en compte l'effet positif plus global de l'édification du quartier Rouget de Lisle sur la dynamique économique locale dans divers secteurs d'activités (construction, services, commerces et restauration...). On mentionnera par exemple :

- en phase de chantier, l'ensemble des activités liées à la construction qui peuvent générer une offre pour l'artisanat local et s'avérer profitable au commerce local,
- en phase de fonctionnement, l'ensemble des activités et services liés à la demande de la population résidente et à l'entretien du parc de logement.

Du renforcement de l'armature commerciale et de services sur le site, on peut escompter sur la création de 50 emplois directs et 30 emplois indirects à terme sur le site (hors poste, banque et hôtel).

²⁷ Source : d'après « Etude de potentiel commercial » in situ - décembre 2012. Données démographiques de la zone de chalandise actualisées par Rivière Letellier (voir données ci-dessous) source INSEE 2014.

²⁸ Cet environnement proche correspondant à la zone IRIS nommée « ZAC Saint Sébastien ». Celle-ci compte actuellement 3674 habitants représentant 1750 ménages soit 2,10 personnes par ménages

LES MESURES

La stratégie consiste à intégrer le projet dans le contexte local de manière à ce que les nouveaux commerces viennent compléter et donc dynamiser le tissu commercial du secteur (quartier Saint Exupéry, quartiers Saint Sébastien et Robespierre).

La prise en compte de l'évolution du potentiel commercial conduit donc à une hypothèse de programmation de surfaces de vente (Alimentaire, équipement de la personne, hygiène beauté santé, culture et loisirs, cafés/restaurants et tabacs, services de proximité –poste, banque, auto-école, laverie...).

Cette programmation reste à affiner et doit tenir compte des évolutions des modes de consommation et des pratiques d'achats (commande sur internet, livraison à domicile ...) et plus globalement de l'inscription de cette programmation dans une approche durable et équitable de l'activité commerciale.

A ce stade de l'étude, les premières orientations indiquent l'opportunité de la création d'une centralité commerciale en considérant l'appareil commercial du quartier Saint-Exupéry.

La localisation des commerces favorisera le déambulement des chalands avec un linéaire commercial autour d'une place et une visibilité des enseignes obtenues par de hautes vitrines.

Pour accompagner cette dynamique et l'offre d'emploi qui en résulte, des actions pour la mobilisation des ressources locales seront mise en œuvre. Il appartiendra aux services économiques locaux de favoriser le rapprochement entre la demande locale et les entreprises, en ciblant les niveaux de qualification requis dans les secteurs d'activités représentés.

II.5.3 - La fiscalité et les ressources

LES IMPACTS

Les effets de la réalisation du quartier Rouget de Lisle sur la fiscalité et les ressources pour la ville peuvent être appréhendés de la manière suivante :

- . Une perte de ressources du fait de la relocalisation de certaines entreprises implantées sur le site à l'extérieur du territoire communal.
- . De nouvelles rentrées fiscales provenant des recettes constituées du produit généré par les taxes diverses (dont contribution économique territoriale, foncier bâti et non bâti).

II.5.4 - Les équipements

Considérant l'armature du secteur en matière d'équipements (culturels, sportifs et de loisirs, sanitaires et scolaires) et leurs capacités d'accueil prenant en compte le programme du futur quartier Rouget de Lisle et les autres projets d'aménagement du secteur, l'offre en équipements apparaît confortable sauf pour les équipements scolaires et l'accueil de la petite enfance et des personnes âgées.

Par ailleurs la réflexion porte sur les équipements de plein air sportifs et de loisirs de proximité possiblement implantés dans le parc public.

II.5.4.1 Les espaces verts

LES IMPACTS

La programmation d'un parc public, axe majeur de biodiversité et d'aménités urbaines diverses (promenades piétonnières et cyclables, équipements de jeux et de loisirs de proximité ...) va qualifier l'image et les fonctionnalités du futur quartier durable Rouget de Lisle.

Cet équipement de rayonnement interquartier, en se développant sur près de 1,7 ha environ s'inscrit comme un élément structurant de l'armature des espaces verts de la ville.

Son impact est ainsi très positif tant sur le plan du renforcement des qualités paysagères de l'espace urbain à l'échelle du quartier, du secteur et de la ville que sur les apports en matière de biodiversité.

LES MESURES

Les mesures concernant les modalités d'aménagement du parc sur le plan de la gestion des eaux pluviales ont été décrites au C II.3.1.1, sur le plan de la faune et de la flore au C II.2.

II.5.4.2 Les équipements scolaire et périscolaire

LES IMPACTS

Les prévisions issues de la programmation de 2000 logements environ dans le quartier Rouget de Lisle prennent en compte la part significative d'installation de familles avec enfants et de jeunes couples.

S'agissant de l'impact sur les équipements d'enseignement secondaire, les études sont en cours pour évaluer les capacités résiduelles des collèges et lycées (de la ville) et les éventuelles mesures à prendre permettant d'absorber la hausse des effectifs prévisibles sur la totalité de l'opération.

Par contre, les capacités résiduelles actuelles et projetées des équipements d'enseignement primaire du secteur ne répondent qu'en partie à la demande qui va résulter de l'augmentation de la population scolaire.

LES MESURES

Le programme prévoit la construction d'un groupe scolaire (14 classes) et d'une crèche (30 à 40 berceaux).

La localisation est à définir en fonction de plusieurs facteurs (environnement calme – bonne desserte et notamment piétonnière – proximité des arrêts de bus – lisibilité...).

La réflexion intègre la possibilité d'une surface affectée à l'accueil périscolaire de type centre de loisirs avec l'école.

II.5.4.3 Les équipements liés à l'accueil de la petite enfance

LES IMPACTS

Il va résulter de l'apport de la population constituée de ménages actifs avec enfants, une demande en matière d'accueil de la petite enfance.

LES MESURES

Le programme prévoit la construction d'une crèche.

La localisation est à ajuster à la forte contrainte liée à la pollution des sols mais également à d'autres facteurs (environnement calme – bonne desserte et notamment piétonnière – proximité des arrêts de bus –lisibilité...).

Les équipements liés à l'accueil des personnes âgées

LES IMPACTS

La réalisation du quartier Rouget de Lisle pourra permettre de proposer une offre pour l'accueil des personnes âgées et contribuer ainsi à réduire le déficit en cette matière sur la ville de Poissy.

Rappelons qu'il s'agit aussi de favoriser la mixité générationnelle au sein du quartier. Ceci est à resituer dans la politique de la ville qui souhaite inciter au maintien à domicile et notamment par le biais de la promotion du logement intergénérationnel.

II.5.4.4 Les équipements sportifs couverts, de plein air et de loisirs de proximité

LES IMPACTS

L'offre dans ce domaine est à ajuster au public potentiel constitué des résidents du futur quartier mais aussi des résidents des quartiers alentours et tenir compte de l'armature des grands équipements sportifs proches (complexe sportif Léo Lagrange notamment). Ces équipements de proximité participent à structurer le lien social.

LES MESURES

Pour ce qui concerne les équipements de plein air dans le parc, la programmation des typologies et les modalités d'implantation doivent tenir compte des objectifs en matière de traitement paysager des espaces publics et de préservation de la faune et de la flore.

Ils doivent s'insérer dans le quartier en préservant les ambiances calmes recherchées à proximité des logements.

Les orientations de programmation dans ce domaine portent sur des équipements tels que boulodrome, petits jeux collectifs, parcours de santé...

II.6 - Santé et sécurité

L'étude des effets sur la santé porte sur l'ensemble des problèmes qu'un projet peut engendrer pour la santé humaine en ne se limitant pas à la seule pollution de l'air. Il y a lieu d'adapter de façon pertinente l'analyse dans les domaines qui présentent un sens par rapport à la nature du dossier, son importance et sa localisation. Dans le cadre de l'aménagement du quartier Rouget de Lisle, l'étude portera sur les effets du projet sur la santé liés à :

II.6.1 - La sécurité des usagers

Le programme du quartier Rouget de Lisle à dominante résidentielle et la création d'un parc n'est pas susceptible d'engendrer des risques particuliers pour les biens et les personnes.

Par contre l'augmentation attendue du trafic automobile engendrera une hausse du potentiel accentogène sur les voies périphériques.

Les mesures en faveur d'une limitation de l'emploi de la voiture particulière (incitation au développement des modes actifs de déplacement et de l'utilisation des transports en commun), la présence très réduite de l'automobile à l'intérieur du quartier Rouget de Lisle sont autant de mesures qui tendent à diminuer les risques liés à la circulation automobile. De même pour l'usage du parc qui constitue un espace sécurisé dans le cadre des déplacements interquartier. D'une manière générale l'usage apaisé de l'espace public découlera de la priorité donnée à l'usage piétonnier et cyclable. Ce principe devra également guider l'aménagement des principaux espaces d'articulation entre le quartier Rouget de Lisle et les quartiers aux abords (vers le quartier saint Exupéry, dans la traversée de la rue saint Sébastien notamment à l'endroit de la future place, dans la traversée de la rue des Prés vers le boulevard de la Paix). On citera l'aménagement d'une contre allée au droit du boulevard de l'Europe qui aura pour effet de sécuriser les déplacements piétons le long de cet axe.

Il s'agira également de permettre un usage sécurisé et confortable du quartier Rouget de Lisle pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Par ailleurs l'évaluation dans ce domaine porte sur la sécurité liée aux risques sanitaires dus à la pollution des sols. La méthodologie exposée au C. II. I. 6. et notamment les Etudes Quantitatives des Risques Sanitaires qui doivent permettre de mesurer l'impact sanitaire de l'opération, déboucheront sur des propositions permettant d'obtenir un niveau de risque résiduel acceptable d'un point de vue sanitaire.

Dans ces conditions, le projet n'aura pas d'incidences particulières et notables sur la santé des populations, liées à la sécurité.

II.6.2 - La qualité de l'air

Les effets de la pollution atmosphérique sur la santé humaine résultent de phénomènes complexes, comme les interactions entre les différents polluants, les variations des conditions d'exposition des individus ou les sensibilités différentes selon les sujets exposés (notion de populations à risques).

Outre les phénomènes d'odeurs et de diminution de la transparence de l'air, les polluants atmosphériques sont des gaz et des particules irritants et agressifs, qui pénètrent plus ou moins dans l'appareil respiratoire et qui sont susceptibles de provoquer diverses pathologies.

Il a été vu au C II. 1.5. que la réalisation du quartier Rouget de Lisle en regard de son contenu, considérant les usages attendus, les politiques énergétiques mises en place etc... et le contexte dans lequel elle s'inscrit, ne modifiera pas de façon perceptible la situation actuelle.

Ainsi le projet n'aura pas d'incidences particulières et notables sur la santé des populations, liées à la qualité de l'air.

II.6.3 - La qualité de l'eau

Les effets du projet sur la qualité des eaux de surfaces se traduiront principalement en termes d'écoulement des eaux pluviales. On rappellera que le site n'est pas inclus dans un périmètre de protection de captage. Cependant la première nappe rencontrée au droit du site est considérée comme vulnérable.

~~L'élaboration du~~ L'élaboration en cours du plan de gestion²⁹ des eaux souterraines permettra de déterminer les conditions pour notamment préserver la qualité des eaux souterraines de manière à ce **que l'aménagement du quartier Rouget de Lisle n'ait pas d'incidences particulières sur la qualité des eaux, susceptibles de porter atteinte à la santé des populations.**

²⁹ . « Plan de gestion des sols pollués – ZAC Rouget de Lisle à Poissy (78) » HUB environnement pour Citallios, février 2018

II.6.4 -La pollution des sols

Le plan de gestion permet de déterminer les conditions de dépollution des sols de manière à ce que **l'aménagement du quartier Rouget de Lisle ne soit pas susceptible de porter atteinte à la santé des populations liée à la pollution des sols.**

II.6.5 -L'environnement sonore

On rappellera que les sources d'émissions sonores principales peuvent provenir de l'augmentation du trafic automobile généré mais que l'aménagement du quartier Rouget de Lisle permet d'apporter un gain acoustique sur les quartiers voisins bordant la rue des Prés et la rue Saint-Sebastien. Ainsi on ne relève, tant pour ce qui concerne le quartier Rouget de Lisle que pour les quartiers voisins, aucun dépassement de la valeur limite de dangerosité pour la santé (85dB).

Dans ces conditions, le projet n'aura pas d'incidences particulières et notables sur la santé des populations, liées à l'environnement sonore.

II.6.6 -L'environnement vibratoire

On rappellera que la source d'émission vibratoire principale provient du trafic ferroviaire mais que les dispositions constructives préconisées permettent de respecter les valeurs limites pour ce qui concerne le bruit rayonné dans les bâtiments du projet d'aménagement du quartier Rouget de Lisle.

Dans ces conditions, le projet n'aura pas d'incidences particulières et notables sur la santé des populations, liées à l'environnement vibratoire.

Conclusion des effets du projet sur la santé et la sécurité des populations

Le projet d'aménagement du quartier Rouget de Lisle n'aura aucune incidence particulière sur la santé des populations riveraines car elle s'inscrit dans un contexte urbain peu sensible et ne prévoit pas d'aménagements susceptibles de remettre en cause les paramètres existants qui influencent la santé des populations.

On peut considérer que certains facteurs seront plutôt bénéfique à la santé et à la sécurité avec :

- la création d'un parc, vaste espace vert propice à la détente et au jeu,
- l'amélioration de l'environnement sonore pour les riverains des quartiers aux abords,
- l'amélioration de la sécurité pour les usagers en périphérie du quartier d'EOLES (circulation apaisée sur la rue Saint Sébastien, aménagement de la traversée vers le quartier Saint Exupéry...),
- la dépollution des sols.

III. LES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES, DU PROJET DE ZAC SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ENVISAGEES

Au total la réalisation du quartier Rouget de Lisle est prévue par phases successives dans un délai global estimé à une vingtaine d'année environ.

Dans une logique d'aménagement d'un ensemble de terrains telle qu'elle se présente ici, la notion de « période de chantier » est à envisager à deux niveaux complémentaires et successifs dans le temps :

- . le premier, correspond à l'aménagement structurant des secteurs concernés (« viabilisation », dessertes par la voirie, amenée et mise en œuvre des réseaux primaires,...), aménagements des espaces verts. Cette étape permet, une fois sa réalisation achevée, la commercialisation des terrains aménagés, et donc la construction des bâtiments (seconde étape),
- . le second, qui correspond à la mise en œuvre « opérationnelle » sur des terrains viabilisés, de bâtiments et de leurs réseaux par les Maîtres d'ouvrages « privés ».

III.1 – Phasage et durée prévisible des travaux

La durée, dans le temps, de réalisation de tels aménagements se fait par phases opérationnelles suivant les phases envisagées (court, moyen et long terme - voir au .C I.3.3.).

Les travaux pourront être menés par secteurs, en chantiers simultanés ou successifs, et les différentes phases pourront être étalées dans le temps avec des périodes d'interruption.

Sur un secteur donné, le chantier présentera successivement les opérations suivantes :

- . *Travaux préparatoires,*
- . *Terrassements,*
- . *Voirie et réseaux divers,*
- . *Bâtiments, infrastructures et aménagements divers.*

Pour les travaux de constructions des bâtiments et des réseaux sur les parcelles privés, la durée varie en fonction du rythme de commercialisation.

III.2 – Le milieu physique

LES IMPACTS

Les travaux de terrassement et de nivellement modifieront la topographie du site en raison des déblais extraits pour la mise en place des réseaux des voiries, des bassins, des bâtiments etc....

Pendant la période de travaux, les impacts potentiels concernent essentiellement la ressource en eau :

- Pour les eaux souterraines, on rappellera que la première nappe est considérée comme vulnérable face à une éventuelle pollution du fait d'une activité polluante provenant du site (voir au BII.6.4). Les éventuelles incidences sont liées d'une part à la pollution des sols en place (voir au C II.1.6) et d'autre part à des rejets ou émissions liquides (hydrocarbures des engins de chantier, stockage de produits et de matériaux, déversement accidentel de produits nocifs ou dangereux,...) pouvant entraîner des risques de pollution de la nappe alluviale.

- Pour les eaux superficielles et en dépit qu'aucun cours d'eau ne soit présent sur l'aire d'étude, les problèmes susceptibles de se poser résultent du fait de la proximité de la Seine, considérée comme vulnérable face à une éventuelle pollution du fait d'une activité polluante provenant du site (voir au B II.6.4 et C II.1.3).

Outre la pollution en place des sols, les risques concernent d'éventuels entraînements de polluants de type bitumeux en cas d'intervention d'épisodes pluvieux lors des opérations de terrassements ou d'enrobage des voiries et des plates-formes. Sur les aires destinées à l'entretien des engins, au stockage des carburants ou des liants hydrauliques, et aux centrales d'élaboration, les risques sont liés à la dispersion accidentelle de polluants.

LES MESURES

En premier lieu, il conviendra de définir précisément les principes d'organisation et de planification des travaux pour atteindre les objectifs de limitation des impacts et de suivre les préconisations du Plan de Gestion³⁰. Afin de limiter les risques de dispersion des produits à caractère écotoxique et de préserver tant les eaux superficielles que les eaux souterraines, au titre des mesures on mentionnera notamment un certain nombre de mesures intégrées au Plan de gestion :

- Le maître d'ouvrage s'engage à faire intervenir des entreprises qui offrent des garanties suffisantes dans ce domaine. Le cahier des charges en précisera les aspects.
- Dans le cas où des baraquements de chantier seraient installés sur la zone des travaux, il y aura lieu de prévoir des dispositifs adaptés pour la gestion des eaux usées (fosses septiques étanches qui feront l'objet d'une surveillance attentive et de vidanges régulières).
- La prévention des rejets accidentels, passe également par la limitation de la circulation des engins. A cette fin, une détermination précise des zones d'accès et un garage des véhicules en dehors des horaires de chantier sur une zone où la rétention des rejets accidentels (par ex. hydrocarbures, huiles suite à rupture hydraulique, etc.) est possible ou rapidement réalisable devront être établis.
- Pendant la phase chantier et lors de la réalisation des voiries notamment, les eaux météoriques de ruissellement seront collectées et canalisées vers un bac de décantation provisoire avant rejet des eaux au milieu naturel. Ce dispositif sera équipé d'un séparateur à hydrocarbure.
- Les précautions sont à prendre dans la mise en œuvre lors des fondations des bâtiments et des terrassements situés en dessous du niveau de la nappe vulnérable.
- Les travaux de pose des réseaux d'eaux usée et pluviales dont certains pourraient avoir lieu dans la nappe, seront réalisés préférentiellement en période de nappe basse.
- Un suivi de la qualité des eaux de la nappe pourra être défini en accord avec la police de l'eau.
- Une sensibilisation du personnel des entreprises à la préservation de l'environnement.

³⁰ « Plan de gestion des sols pollués – ZAC Rouget de Lisle à Poissy (78) » HUB environnement pour Citallios, mars 2018

III.3 – Le milieu naturel

LES IMPACTS

Ceux-ci sont décrits au C II.2.2. Au fur et à mesure de la réalisation des travaux de viabilisation suivant les grandes phases envisagées (court, moyen et long termes) ils concerneront la totalité des terrains de l'opération. On rappellera les impacts suivants :

. L'impact du projet sur les espèces réside principalement en la destruction des formations végétales les accueillant.

. L'impact le plus fort touche la Mante religieuse qui voit disparaître son habitat (même s'il n'est pas caractéristique de l'espèce) et ses individus.

. L'impact sur les espèces floristiques reste modéré par la destruction des formations qui les hébergent. Les espèces contactées sur le site sont souvent inféodées à la voie ferrée et aux milieux de végétations basses voisins. Le projet n'impacte pas en soit les populations locales de ces espèces qui sont très certainement présentes dans les zones environnantes.

. L'impact sur les trois espèces avifaunistiques patrimoniales reste faible à négligeable. Deux d'entre elles sont de passage et le Moineau domestique est classé en tant que « nicheur » sur le site. L'impact sur les espèces non patrimoniales est, quant à lui, modéré à faible (certaines sont nicheurs sur la zone d'étude).

.Les 3 espèces de chauves-souris qui utilisent le site majoritairement en tant que zone de passage sont impactées faiblement.

.La seule espèce de Reptiles contactée sur le site, le Lézard des murailles, subit un impact modéré.

. Enfin, l'Oedipode turquoise est impacté faiblement par le projet et la population de l'Ecaille chinée subit un impact modéré.

LES MESURES

Celles-ci sont décrites au C II.2.2.. Pour rappel les mesures se décomposent de la manière suivante :

Les mesures d'évitement

. Réalisation des travaux en dehors des périodes de reproduction pour la faune, c'est-à-dire ne pas réaliser des travaux de défrichage et de dégagement de la végétation dans le crassier et la friche de Derichebourg entre les mois de mars et d'août.

. Mesure de prévention contre la dissémination des espèces végétales invasives terrestres

Il est important de veiller à ce que la terre exportée ne soit pas utilisée sur un autre site et conduite en décharge. Une partie de la terre pourrait éventuellement être réutilisée mais celle-ci ne doit pas être concentrée dans les zones qui seront végétalisées (le parc, les espaces privés au sein des lots d'habitation). Par ailleurs, les sols remaniés lors de terrassements et/ou de remblais et laissés à nu sont des terrains d'installation privilégiés pour les espèces invasives. A titre préventif, ces zones doivent être végétalisées durant le chantier avec des espèces indigènes et concurrentes des invasives afin de ne pas les laisser coloniser ces espaces, ou recouvertes par des géotextiles. Pour les mêmes raisons, les zones de stockage temporaire du matériel et des matériaux doivent être couvertes. De plus, comme le printemps et l'été sont des périodes plus favorables au développement des végétaux, il est donc préférable que le calendrier des interventions prévoie de ne pas laisser des surfaces de sols non couvertes pendant ces saisons.

Les mesures de réduction

. Aménager des anfractuosités dans les nouveaux bâtiments et poser de nichoirs artificiels pour les chauves-souris

Les mesures de compensation

La mesure de compensation concerne la Mante religieuse pour laquelle la création d'habitats favorables doit être envisagée.

III.4 – La gestion des déchets

LES IMPACTS

Sont concernés :

- . Les déchets inertes (Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.)
- . Les déchets banals (Les déchets industriels banals sont tous les déchets qui ne sont pas générés par des ménages, et qui ne sont ni dangereux ni inertes. S'ils ne sont pas dangereux, les DIB peuvent se décomposer, brûler, fermenter ou encore rouiller).
- . Les déchets industriels (Déchets toxiques produits par l'industrie dont l'élimination nécessite des précautions particulières vis-à-vis de la protection de l'homme et de l'environnement).

Par ailleurs l'opération présente en terme de production de déchets les spécificités suivantes avec :

- la présence de terres polluées qui constitue une donnée importante à prendre en compte,
- la présence de bâtiments prévus à la démolition.

Ils seront donc constitués de :

- . Matériaux issus des démolitions
- . Matériaux issus de l'éventuelle excavation des terres
- . Résidus de matériaux de construction, emballage
- . Déchets verts en assez faible quantité

La production de déchets, sera différente en fonction de l'état d'avancement des travaux :

- Pour ce qui concerne la première étape des travaux de viabilisation générale du site (mise en œuvre progressive des voiries, réseaux secs (EDF, téléphone, éclairage,...) et humides (alimentation en eau potable, réseaux « eaux pluviales » et « eaux usées », incendie,...), la production de déchets sera liée aux déblais de terrassements.
- Pour la deuxième étape concernant les travaux ultérieurs liés au remplissage progressif des lots viabilisés avec la construction des bâtiments s'échelonnant dans le temps, la production de déchets sera liée à la réalisation du génie civil puis aux travaux de second œuvre d'une grande variété (coulis de ciment, de béton, ferrailles, bois, papiers, cartons, verres, ...).

LES MESURES

Les modalités de tri des déchets de chantier seront préalablement définies (limitation des quantités, organisation et suivi). Les déchets seront exportés régulièrement vers les filières de traitement approprié.

Concernant les déchets liés à la démolition des bâtiments, les mesures conformes à la réglementation en vigueur seront prises pour le traitement éventuel de matériaux pollués dans les phases démolition et transport.

Concernant les déchets liés à l'excavation des terres polluées, les incidences et les mesures sont détaillées dans le Plan de gestion.

LES IMPACTS

Les travaux sont susceptibles d'impacter les riverains et les usagers en matière de :

- Nuisances sonores occasionnées par :

. La circulation d'engins de travaux publics et poids lourds pour la desserte du site.

. Les poussières induites par la circulation des camions et des engins de chantier : l'envol de poussières au moment du décapage des surfaces peut être une cause de désagrément pour les riverains.

. Le bruit sur le chantier dû aux engins de terrassement, aux motocompresseurs, pompes électrogènes, etc...

. Modifications éventuelles des conditions d'accès et de circulation autour du site portant d'une part sur le trafic proprement dit (augmentation du nombre de véhicules par heure notamment camions et engins de chantier) mais également sur l'état de la chaussée (présence de terre ou autres matériaux entraînés par les véhicules).

. Nuisances visuelles (artificialisation du site par la présence des engins de chantier, le panneauage, etc...). Au démarrage des travaux, les bouleversements de terrains dus aux terrassements pourront donner aux terrains concernés un aspect chaotique : cette contrainte est modérée sur le site du fait de l'occupation actuelle des terrains.

Enfin on citera les inconvénients divers dus aux interventions sur les réseaux d'alimentation (électricité, gaz, eau, ...) qui pourraient affecter les riverains notamment.

On rappellera que :

- La durée dans le temps de ces impacts sera limitée à la durée des travaux et pour certains (circulation, bruit, poussière), au temps de travail en journée sur le chantier.

- En première phase, l'absence de commerces et d'équipements situés aux abords immédiats du site limitera les impacts sur les activités socio-économiques du secteur. Dans les phases suivantes, la présence possible d'équipements publics (dont le parc aménagé en phases successives) ainsi que de commerces devra être prise en compte pour limiter les impacts du chantier sur le fonctionnement de ces entités.

III.5 Les nuisances de riveraineté

III.5 Les nuisances de riveraineté (suite)

LES MESURES

Les modalités d'organisation du chantier seront préalablement définies et notamment :

Concernant l'information des riverains et des usagers au cours des périodes successives de travaux :

. La mise en place d'une information des riverains et des usagers,

Concernant la sécurité et la santé des populations :

. En dehors des aspects liés à la circulation pour lesquels seront établies au préalable les modalités à prendre en compte pour assurer la sécurité des riverains et des usagers, le plan de gestion³¹ permet de déterminer les conditions de dépollution des sols de manière à ce que les travaux ne soient pas susceptibles de porter atteinte à la santé des populations (personnel de chantier, riverains et usagers) liée à la pollution des sols,

Concernant la circulation :

. Les moyens de signalisation nécessaires pour limiter les risques liés au trafic généré par le chantier et l'organisation des accès,

. L'aménagement des accès au chantier qui devra être envisagé de manière à gêner le moins possible les conditions de circulation sur les voies riveraines et à prendre en compte le passage des transports collectifs (bus rue Saint-Sébastien). Devront être étudiées les modalités d'accès préservant au maximum les axes secondaires (rue des Prés) et assurant la sécurisation des accès aux propriétés riveraines,

. La régulation de la circulation par les moyens appropriés,

Concernant les nuisances sonores et la pollution de l'air :

. La conformité des véhicules de chantier à la réglementation en vigueur (dont puissance et isolation phonique),

. La limitation de la vitesse des véhicules de chantier pour atténuer les nuisances sonores et la pollution causée par les gaz d'échappement,

. La détermination des horaires de chantier visant à gêner au minimum les riverains (le travail de nuit et les jours fériés seront à éviter),

. L'arrosage des sols en période sèche pour éviter la formation de nuages de poussière,

Concernant l'organisation du chantier :

. La mise en place d'un dispositif de clôtures adaptées autour des zones à sécuriser,

. Le nettoyage des chaussées souillées par la circulation des véhicules de chantier,

Concernant les interventions sur les réseaux :

. La définition des moyens propres à limiter au maximum les gênes causées par l'interruption momentanée des alimentations en eau, sources d'énergies....

³¹ « Plan de gestion des sols pollués – ZAC Rouget de Lisle à Poissy (78) » HUB environnement pour Citallios, mars 2018

III.6 Le patrimoine culturel et le paysage

LES IMPACTS

Concernant le patrimoine culturel :

On rappellera qu'en l'état actuel des connaissances, le site n'est pas concerné par des vestiges archéologiques et est situé en dehors des périmètres de protection des Monuments Historiques.

Concernant le paysage :

Durant la période des travaux l'effet « chaotique » déjà existant va se trouver accentué du fait de la réalisation par phases successives. Cet effet sera perceptible principalement rue des Prés et rue Saint-Sébastien (dans la section comprise entre la rue des Prés et la rue du Picquenard) du fait que le site présente un paysage de la rue relativement structuré à ces endroits.

III.7 L'activité économique et l'emploi

LES IMPACTS

Les travaux vont générer un apport d'activité et d'emploi directs (BTP, industrie...) et indirects (fournisseurs, services...) ainsi que profiter à l'économie locale du commerce, de la restauration voire de l'hôtellerie.

IV. EFFETS CUMULATIFS AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

IV.1 Préambule

Si l'on ne recense aucun projet rentrant dans le cadre du décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact et nécessitant une présentation de l'analyse des effets cumulés avec le projet d'aménagement du quartier Rouget de Lisle, il est cependant utile de rappeler les effets cumulés possibles entre le projet et les principaux projets d'aménagement en cours d'étude situés aux abords du site, à savoir :

. A partir de 2016 et sur une période de 3 à 5 ans minimum, l'opération d'aménagement du quartier Rouget de Lisle est directement concernée par **l'installation de chantier (sur 1,2 ha environ des terrains) du projet Eole** (prolongement de la ligne du RER E).

. **Le projet de prolongement du boulevard de l'Europe** qui concerne également directement le futur quartier EcoQuartier puisqu'il en délimite le périmètre en partie Nord et contribuera pour une grande part à sa desserte.

. Enfin le projet de **requalification des rues Saint-Sébastien, des Prés et Faisandrie** qui va apporter une forte contribution aux capacités de desserte du futur quartier.

IV.2 Effets cumulés en phase travaux

LES IMPACTS

La possibilité du déroulement simultané de travaux d'aménagement sur le site du quartier Rouget de Lisle (moyen ou long terme) et pour les travaux relatifs aux trois opérations précitées (installation du chantier Eole, projet de prolongement du boulevard de l'Europe et projet de requalification de la rue Saint-Sébastien) pourrait générer des effets cumulatifs notamment concernant la circulation.

LES MESURES

Il conviendra alors de procéder à une mise en cohérence des mesures définies pour chaque chantier dans un plan d'ensemble permettant une bonne coordination et la prise en compte des mesures pour limiter les nuisances de riverainetés (voire au C III.5), assurer la sécurité et préserver la santé des populations.

IV.3 Effets cumulés sur le milieu naturel et le paysage

Concernant le milieu naturel, on rappellera que les enjeux faunistiques et floristiques concernent l'aménagement du quartier Rouget de Lisle, l'installation du chantier Eole et le projet de prolongement du boulevard de l'Europe.

Les mesures à prendre dans le cadre de la présente étude sur l'aménagement du quartier Rouget de Lisle sont décrites au C II.2.

Concernant le paysage on retiendra les effets cumulés de valorisation des paysages sur les parcours urbains et qui résulteront de l'aménagement du quartier Rouget de Lisle et de la réalisation du prolongement du boulevard de l'Europe d'une part et de l'aménagement du quartier et de la requalification des rues Saint-Sébastien, des Prés et Faisandrie d'autre part.

IV.4 Effets cumulés sur la population et le cadre urbain

Cela concerne les effets cumulés sur l'amélioration des modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière qui va résulter du développement des aménagements cyclables et piétonniers et des transports collectifs.

V. - SYNTHÈSE DES EFFETS

V.1 - Tableau de synthèse

Les effets permanents

Impact positif
Impact négatif

0 nul ou négligeable
0 nul ou négligeable

+ faible
- faible

++ moyen
-- moyen
+++ fort
--- fort

Thème	Impacts			Mesures		
	Source de l'effet	Effet possible	Intensité	Type de mesure	Objet de la mesure	
Milieu physique	Topographie	Pas d'effet sur la perception de la physionomie générale du secteur.	0			
	Géologie	Travaux en déblais et remblais Création de parkings en sous-sol Excavation des terres polluées Terrassements, fondations Forages éventuels (géothermie)	Pas de modifications importantes sur la composition géologique	0		Sur une partie des terrains : systèmes de fondations ancrées dans la couche des alluvions anciennes. Etudes complémentaires à réaliser pour déterminer les mesures sur l'ensemble du site.
	Hydrogéologie	Démolition des constructions existantes et édification de nouvelles constructions et ouvrages qui entraînent une modification de la surface imperméabilisée.	<ul style="list-style-type: none"> Modification du potentiel d'alimentation de la nappe Pollution des eaux pluviales par lessivage des voiries automobiles 	-		Prise en compte des préconisations du Plan de gestion
		Dépollution du site	Diminution des risques de contamination du système aquifère	++		
	Climat	Implantation des constructions	<ul style="list-style-type: none"> Effet de chaleur à l'intérieur des îlots Effet d'accélération des vents Effet d'ombre portée d'un bâtiment à l'autre 	-	Réduction	<ul style="list-style-type: none"> Conception du quartier dans un parti général d'aménagement d'îlot « ouvert » avec une forte présence d'espaces verts qui jouent un rôle de tempérance des écarts climatiques Parti architectural (hauteurs plutôt basses et variables, distance entre les bâtiments réfléchi) ayant pour objectif de limiter l'effet de couloir et d'ombre portée.
	Qualité de l'air	Augmentation du trafic induite par la programmation de logements, d'équipements et activités. Chauffage urbain.	Hausse des émissions de polluants atmosphériques, cependant négligeable au vue de l'échelle de la zone.	0-	Réduction	<ul style="list-style-type: none"> Limitation de l'emploi de la voiture particulière avec un projet incitant à l'utilisation des modes actifs de déplacement Optimisation des économies d'énergie et réduction des émissions polluantes avec des objectifs allant au-delà de la réglementation en vigueur (RT2012).
	Pollution des sols	Activités industrielles passées et présentes	Risque de contamination des sols et de la ressource en eau. Contraintes pour les procédés constructifs (en sous-sol notamment), pour le positionnement de certains éléments de programme (établissement recevant du public).	-	Réduction	Prise en compte des préconisations du Plan de gestion.
	Consommation en eau potable	Apport de population, de commerces et de services	Augmentation des besoins en eau potable	-	Réduction	Ensemble de mesures mises en œuvre pour limiter la consommation en eau potable : - techniques permettant la collecte et la réutilisation des eaux pluviales pour divers usages domestiques ou la réutilisation pour l'arrosage des espaces privés ou publics - utilisation raisonnée des équipements

Thème		Impacts			Mesures	
		Source de l'effet	Effet possible	Intensité	Type de mesure	Objet de la mesure
Milieu physique	Consommation énergétique	Construction de logements, d'équipements et d'activités (chauffage...). Déplacements induits	Augmentation de la consommation en énergie	-	Réduction	Mise en place d'une politique de maîtrise du coût énergétique de l'opération : réalisation d'études de faisabilité qui ont permis l'établissement de scénarios de desserte énergétique du quartier prenant en compte les différentes échelles du site, de l'îlot et du bâtiment.
	Environnement sonore	Réduction du trafic sur la rue Saint Sébastien consécutive au prolongement du boulevard de l'Europe et effet d'écran apporté par les bâtiments du quartier.	Baisse des niveaux sonores sur les quartiers voisins	++	Réduction	Politique d'aménagement durable du futur Quartier en favorisant les modes actifs de déplacements Modalités de réalisation des travaux de (ré)aménagement des voies visant à réduire les niveaux sonores provenant de celles-ci (ex : revêtement de la couche de roulement absorbant une partie des bruits).
	Environnement vibratoire	Trafic ferroviaire sur la ligne SNCF	Sensibilité au bruit rayonné (effet ressenti à l'intérieur des pièces des bâtiments)	-	Réduction	Principes de désolidarisation des bâtiments les plus proches des voies ferroviaires à mettre en œuvre afin de respecter les objectifs vibratoires
	Emissions lumineuses	Eclairages des voiries et espaces libres	Effets sur la faune à considérer s'inscrivant dans la démarche de la politique de la ville pour la préservation de la biodiversité. Contribution à l'augmentation du spectre lumineux à l'échelle de la ville	-	Réduction	Limitation des points d'éclairage, plages horaires, orientation des faisceaux. Principe générale d'éclairage privilégiant l'échelle humaine à l'échelle urbaine.
La flore, la faune et le paysage	Habitats et espèces floristiques	Chantier	Destruction des formations végétales et disparition des espèces floristiques présentes	-	Evitement et réduction	Création d'habitats favorables à la flore
		Création d'un parc arboré et de surfaces en eau, d'espaces verts privés et de toitures végétalisées	Augmentation des potentiels de constitution d'habitats. Apport de biodiversité à l'échelle de la ville	+++		
	Habitats et espèces faunistiques	Chantier	Dérangement des espèces faunistiques qui peut causer la disparition de certaines espèces comme la Mante religieuse. L'impact du projet sur les autres espèces reste modéré, faible voire parfois négligeable du fait de leur valeur patrimoniale et de l'importance de l'aire d'étude pour la préservation de leurs populations locales.	0 à --	Evitement et compensation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Période de travaux à limiter en dehors des périodes de reproduction de la faune. ▪ Aménagement d'anfractuosités au sein des nouveaux bâtiments et pose de nichoirs artificiels. ▪ Création d'habitats favorables à la Mante religieuse au sein du futur parc. ▪ Limitation de la pollution lumineuse dans le futur parc ▪ Création d'une connexion entre le parc et le bois Saint Germain-en-Laye via la voie ferrée qui s'avère être un corridor écologique. ▪ Destruction de milieux fortement pollués et création d'un parc riche en espèces végétale et en plans d'eau.
		Création d'un parc arboré et de surfaces en eau, d'espaces verts privés et de toitures végétalisées		++		

Thème	Impacts			Mesures		
	Source de l'effet	Effet possible	Intensité	Type de mesure	Objet de la mesure	
Les réseaux	Paysage et perceptions visuelles	Démolition de la totalité des occupations du sol existantes, à dominante industrielle Composition générale et îlot « ouvert » et création d'un parc en cœur de quartier	Revalorisation en profondeur du paysage urbain et qui rayonnera à l'échelle du secteur	+++		
	Assainissement	Précipitations : production d'eaux pluviales	Pollution de la première nappe par lessivage des sols			Mise en place d'une démarche de gestion des eaux pluviales par des méthodes environnementales et paysagères, traitement avant rejet des eaux de ruissellement susceptibles de contenir une proportion d'hydrocarbure et de produits nocifs....
		Implantation de logements, équipements et activités : production d'eaux usées	Augmentation des volumes d'eaux usées domestiques à collecter et à transporter. Les capacités du réseau de collecte existant en périphérie sont suffisantes.			Collecteurs d'eaux usées dimensionnés pour évacuer le débit de point calculé sur la base des dispositions en vigueur.
	Alimentation en eau, électricité, gaz et télécommunications	Implantation de logements, équipements et activités	Augmentation des besoins en eau potable.			Ensemble de mesures mises en œuvre pour limiter la consommation en eau potable.
			Augmentation des besoins en alimentation électrique.			Politique de maîtrise des coûts énergétiques
Augmentation des besoins en alimentation de gaz.					Politique de maîtrise des coûts énergétiques	
Déchets	Implantation de logements, équipements et activités	Augmentation du volume de déchets			Mesures incitatives pour la réduction de la production de déchets verts ou ménagers. Système de collecte en cours d'étude.	
La population et le cadre urbain	L'occupation humaine et économique des sols	Suppression des occupations nuisantes. Programmation apportant une mixité urbaine et sociale logements – activités dont commerces - équipements dont groupe scolaire	Reconfiguration en profondeur de la physionomie et de la vocation du site.	+++		Pour les entreprises, un accompagnement pour celles souhaitant se relocaliser sur la ville est prévu.
	Le tissu urbain, le cadre de vie et le lien social	Suppression des occupations nuisantes. Programmation apportant une mixité urbaine et sociale logements – activités dont commerces - équipements dont groupe scolaire	Il en découle : ▪ Renforcement de l'attractivité du secteur ▪ Valorisation et consolidation de l'image de Poissy ▪ Préservation et amélioration du cadre de vie des quartiers voisins ▪ Développement du lien social	+++		Programmation pour une qualification du tissu urbain et social : ▪ Nouvelles aménités apportées par le quartier. ▪ Réaménagement des rues Saint Sébastien et des Prés, réalisation du boulevard de l'Europe ▪ Développement de liaisons avec les quartiers voisins ▪ Mesures répondant aux besoins et attentes des résidents du secteur et des futurs habitants et usagers ▪ Déploiement de l'espace public (parc au cœur du quartier et placettes aux abords) ;

Impact positif
Impact négatif

0 nul ou négligeable
0 nul ou négligeable

+ faible
- faible

++ moyen
-- moyen
+++ fort
--- fort

Thème	Impacts			Mesures	
	Source de l'effet	Effet possible	Intensité	Type de mesure	Objet de la mesure
Les déplacements	Implantation de logements, équipements et activités	Augmentation du trafic automobile Augmentation de l'usage des transports en commun	-	Réduction	Stratégie globale de développement des modes de déplacements alternatifs à l'usage de la voiture particulière. Développement d'un réseau piéton-cycle à l'intérieur du quartier en maillage avec le réseau en place. Développement du réseau de transport en commun en connexion avec la gare (bus et passage du Tram 13 express)
	Le stationnement	Implantation de logements, équipements et activités	Demande de stationnement nouvelle	0	<ul style="list-style-type: none"> Offre ajustée et cohérente avec le développement de celle des modes actifs de déplacements et des transports en commun. Création de places de parkings en souterrain pour les résidents Création de places de parkings banalisés pour les visiteurs
Le milieu socio-économique	La population et le logement	Implantation de logements : programmation visant notamment à consolider la mixité sociale et générationnelle	Contribution à la poursuite de la relance démographique et du parc de logement de Poissy. Consolidation de la mixité sociale et générationnelle à l'échelle du secteur	++	Programmation répondant aux enjeux du Programme Local de l'Habitat (dont logements sociaux, logements pour personnes âgées et jeunes travailleurs)
	Les activités économiques et les emplois	Programmation de locaux tertiaires et de commerces et de services.	Mixité fonctionnelle, animation, lien social et attractivité de l'image de la ville	++	
		Augmentation de la demande d'activités et de services liée à l'arrivée de nouveaux habitants et à l'entretien du parc de logements	Relance de la dynamique économique avec la création d'environ 50 emplois directs et 30 emplois indirects à terme.	+	Le projet sera intégré au contexte local de manière à ce que les nouveaux commerces viennent compléter et dynamiser le tissu commercial du secteur.
	La fiscalité et les ressources	Relocalisation à l'extérieur du territoire communal de certaines entreprises implantées sur le site	Perte de ressources	0	Accompagnement des entreprises souhaitant se réinstaller sur le territoire communal
		Recettes constituées du produit généré par les taxes diverses (contribution économique territoriale, foncier bâti et non bâti, etc.)	Nouvelles rentrées fiscales		
	Les équipements	Programmation d'un parc public	Renforcement des qualités paysagères de l'espace urbain	+++	
Implantation de logements		Augmentation des besoins en matière d'équipements scolaires. Les capacités résiduelles des équipements d'enseignement primaire sont insuffisantes. Des études sont en cours pour mesurer les capacités résiduelles des collèges et lycées de la ville		Le programme prévoit la construction d'un groupe scolaire de 14 classes et une surface affectée à l'accueil périscolaire.	
Implantation de logements		Augmentation de la demande en matière d'accueil de la petite enfance.		Le programme prévoit la construction d'une crèche de 30 à 40 berceaux	

Impact positif
Impact négatif

0 nul ou négligeable
0 nul ou négligeable

+ faible
- faible

++ moyen
-- moyen

+++ fort
--- fort

Thème	Impacts			Mesures	
	Source de l'effet	Effet possible	Intensité	Type de mesure	Objet de la mesure
	Implantation de logements :	Permet de proposer une offre pour l'accueil des personnes âgées et de réduire le déficit en cette matière sur la commune.	+		Programmation visant à proposer une offre pour l'accueil des personnes âgées et de réduire le déficit en cette matière sur la commune.
	Implantation de logements	Augmentation de la demande en matière d'équipements sportifs couverts, de plein air de de loisirs de proximité			<ul style="list-style-type: none"> Programmation d'équipements de plein air dans le parc

Impact positif
Impact négatif

0 nul ou négligeable
0 nul ou négligeable

+ faible
- faible

++ moyen +++ fort
-- moyen --- fort

V.1 - Tableau de synthèse

Les effets temporaires (phase chantier)

Impact positif
Impact négatif

0 nul ou négligeable
0 nul ou négligeable

+ faible
- faible

++ moyen
-- moyen

+++ fort
--- fort

Thème		Impact			Mesure	
		Source de l'effet	Effet	Intensité	Type de mesure	Objet de la mesure
Milieu physique	Topographie	Travaux de terrassement et nivellement	Topographie légèrement modifiée par la présence de déblais extraits pour la mise en place des différents réseaux.	0		
	Ressource en eau	Rejets ou émissions liquides (hydrocarbure des engins de chantier, stockage de produits et de matériaux, déversement accidentel de produits nocifs ou dangereux, ...)	Risque de pollution de la première nappe	--		Plan de gestion déterminant les mesures à mettre en œuvre pour la préservation de la ressource en eau.
		Exportations par ruissellement sur les sols remaniés n'ayant pas encore reçu leur protection définitive de matières en suspension vers les cours d'eau	Risque de pollution des eaux superficielles	--		Plan de gestion déterminant les mesures à mettre en œuvre pour la préservation de la ressource en eau.
	Déchets	Matériaux issus des démolitions Matériaux issus de l'excavation des terres Résidus de matériaux de construction, emballage Déchets verts	Risque de pollution de la première nappe Risque de pollution des eaux superficielles Augmentation temporaire des volumes collectés et de traitement des déchets	--		Exportation des déchets de chantier vers les filières de traitement approprié. Démolition des bâtiments : mesures pour le traitement éventuel de matériaux pollués dans les phases démolition et transport. Déchets liés à l'excavation des terres polluées : les incidences et les mesures sont détaillées dans le Plan de gestion.
	Matériaux issus des déblais et remblais	Matériaux issus de l'excavation des terres	Risque de pollution de la première nappe Risque de pollution des eaux superficielles Augmentation temporaire des volumes collectés et de traitement des déchets	--		Concernant les déchets liés à l'excavation des terres polluées, les incidences et les mesures sont détaillées dans le Plan de gestion.
	Nuisances sonores	Circulation d'engins de travaux publics et poids lourds pour la desserte du site	Bruit sur le chantier dû aux engins de terrassement, aux motocompresseurs, etc.	-		Utilisation d'engins et autres matériels conformes à la réglementation en vigueur. Respect des horaires de chantier.
	Qualité de l'air	Circulation d'engins de travaux publics et poids lourds pour la desserte du site	Poussières induites par la circulation des camions et des engins de chantier	-		Humidification des sols si nécessaire.

Thème		Impact			Mesure	
		Source de l'effet	Effet	Intensité	Type de mesure	Objet de la mesure
	Autres nuisances de riveraineté	Intervention sur les réseaux existants	Coupure temporaire d'alimentation pour les riverains	-	Réduction	Définition des moyens propres à limiter au maximum les gênes causées par l'interruption momentanée des alimentations en eau, sources d'énergies....
	Activités économiques et emplois	Présence de main d'œuvre sur le chantier	Création d'emploi dans la construction Peut générer une offre pour l'artisanat local Peut être profitable au commerce local	++		Accompagnement par la ville pour une contribution de l'opération au renforcement de la dynamique économique locale
	Circulation	Circulation d'engins de travaux publics et poids lourds pour la desserte du site Eventuelles modification des conditions d'accès et de circulation autour du site	Circulation perturbée Risques accentués	-	Réduction	. Mise en place des moyens de signalisation nécessaires . Aménagement des accès au chantier . Modalités d'accès préservant au maximum les axes secondaires (rue des Prés) et assurant la sécurisation des accès aux propriétés riveraines . Régulation de la circulation par les moyens appropriés

Impact positif
Impact négatif

0 nul ou négligeable
0 nul ou négligeable

+ faible
- faible

++ moyen +++ fort
-- moyen --- fort

	Topographie	Géologie-hydrogéologie	Climat	Qualité de l'air	Pollution des sols	Consommation EP	Consommation énergétique	Environnement sonore	Emissions lumineuses	Flore	Faune	Paysages	Patrimoine culturel	Assainissement	Alimentation énergies	Déchets	Occupation humaine des sols	Tissu urbain	Déplacements	Population-logement	Activités	Equipements	
Topographie																							
Géologie-hydrogéologie																							
Climat																							
Qualité de l'air																							
Pollution des sols																							
Consommation EP																							
Consommation énergétique																							
Environnement sonore + vibratoire																							
Emissions lumineuses																							
Flore																							
Faune																							
Paysages																							
Patrimoine culturel																							
Assainissement																							
Alimentation énergies																							
Déchets																							
Occupation humaine des sols																							
Tissu urbain																							
Déplacements																							
Population-logement																							
Activités																							
Equipements																							

V.2 - Addition et interaction des effets entre eux

VI. ESTIMATION DU COUT DES MESURES D'INSERTION DU PROJET ET MODALITES DE SUIVI

VI.1 – L'estimation du coût des mesures

TYPE DE MESURE	ESTIMATION en euros H.T
COMPENSATION DES IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL : Création d'habitats favorables à la Mante religieuse : localisation envisagée dans le parc de la ZAC EOLES	Intégré dans le coût global de réalisation du parc qui s'élève à 1 193 450 euros H.T.

VI.2 - Principales modalités de suivi de ces mesures

Les modalités de suivi peuvent être définies pour ce qui concerne les mesures en compensation des impacts sur le milieu naturel concernant la création d'habitats favorables à la Mante religieuse, à savoir :

MESURE	TYPE DE SUIVI
CREATION D'HABITATS FAVORABLES A LA MANTE RELIGIEUSE	Suivi entomologique : à titre d'exemple, le protocole peut prévoir 2 passages, un en mai-juin et l'autre en septembre. La recherche de l'espèce doit être à vue. La localisation et le nombre d'individus doivent être notés. Le suivi peut commencer la première année qui suivra les travaux. Chaque passage peut être réalisé sur deux années consécutives. Le 2e passage pourra se faire 5 ans après le début du suivi. Un intervalle de 5 ans entre les 2 premiers passages s'avère pertinent pour apporter d'éventuelles mesures correctives. Le passage suivant aura lieu 10 ans après. Les différents milieux se seront alors stabilisés et la dynamique sera réduite.

CHAPITRE D

ANALYSE DES METHODES D'EVALUATION DES EFFETS UTILISEES ET DIFFICULTES RENCONTREES

- I. LA COLLECTE DE DONNEES AUPRES DES ORGANISMES, ADMINISTRATIONS ET PRESTATAIRES

- II. VISITES DES TERRAINS

- III. L'ANALYSE D'ETUDES TECHNIQUES ET PROSPECTIVES ET LES DIFFICULTES RENCONTREES

I. LA COLLECTE DE DONNEES AUPRES DES ORGANISMES, ADMINISTRATIONS ET PRESTATAIRES

La collecte de données s'est effectuée auprès de la ville de Poissy (collecte centralisée auprès des services techniques et administratifs par la direction de l'urbanisme et des Grands Projets Urbains), de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, de CITALLIOS (aménageur) et des organismes, administrations, services, établissements et prestataires suivants :

. Les Personnes publiques associées à la démarche d'aménagement du quartier Rouget de Lisle de l'EcoQuartier (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie de l'Ile de France, Direction Départementale des Territoires, Conseil Général, Conseil Régional, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie, Direction Régionale de L'Equipement d'Ile-de-France, Préfecture, Sous-Préfecture, SNCF, RFF, Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine-Aval, Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine Aval.

- . L'Etablissement Public Foncier des Yvelines : volets foncier et pollution
- . Le Bureau d'Etudes BURGEAP (mandaté par l'EPFY) : volet pollution des sols
- . Les Bureau d'Etudes EnvirOconsult et I Care & Consult : volet air
- . L'Office National des Forêts : volet faune et flore
- . Les Bureau d'Etudes Transitec et Dynalogic : volet déplacements
- . L'Agence d'architecte-urbaniste-paysagiste COBE : projet urbain
- . Le Bureau d'Etudes BETCI (Groupement COBE) : volet VRD
- . Le Bureau d'Etudes H4-Mr. Robin : volet Energie
- . Le Bureau d'Etudes IN SITU (Groupement COBE) : volet activités économiques
- . Le Bureau d'Etudes Atelier d'Ecologie Urbaine (Groupement COBE) : volet développement durable du projet dont gestion des eaux pluviales - pollution
- . Le Bureau d'Etudes VENATHEC : volet environnement sonore et vibratoire
- . Le Bureau d'Etudes HUB environnement : volet pollution
- . Le Bureau d'Etudes ATM : volets gestion des eaux pluviales et dossier loi sur l'eau
- . Le Bureau d'Etudes Filigrane : volet équipements (superstructures)
- . Le Bureau d'Etudes VIZEA : AMO développement durable

II. VISITES DES TERRAINS

Les investigations de terrains ont été réalisées par les différents bureaux d'études pour recueil de données autant de fois que nécessaire. On en retrouve la synthèse dans la description des méthodes utilisées au D III.

On signalera que certaines investigations n'ont pu être menées et sont à l'origine de difficultés rencontrées pour les analyses (voir au D III).



On rappellera que dans le cadre de la concertation une visite des lieux associant des habitants a été organisée et pilotée par la ville et le BET H4 (Equipe COBE) en décembre 2012. Depuis septembre 2016, la mise en place de la Maison de projet « lieu d'échanges et de réflexions installé à l'entrée du futur quartier, espace de rencontre, de débat et d'expositions, adapté pour accueillir réunion et ateliers » (Source : site internet de la ville) , constitue un outil d'évaluation et d'information en prise directe avec la population.

Par ailleurs, des visites de certaines entreprises présentes dans le périmètre du quartier ont été organisées en 2012 et 2013 (KDI Promet, C10 Boissons, SCI Dedieu et Oxymine).

III. L'ANALYSE D'ETUDES TECHNIQUES ET PROSPECTIVES ET LES DIFFICULTES RENCONTREES

Synthèse de la démarche

Répondant aux objectifs fixés par la législation en vigueur³² et considérant les caractéristiques du programme d'aménagement, l'élaboration de l'étude d'impact s'est déroulée selon les modalités suivantes.

- Dans une première phase :

. Une série d'entretiens a été organisé avec la direction de l'Urbanisme et des Grands Projets Urbains et les services de la ville concernés pour sérier le contexte, les objectifs et les éléments de programme de l'opération. Au vu de ces éléments de cadrage du projet d'aménagement, l'identification des problématiques à étudier a permis de guider la méthode de collecte et d'analyse des données ayant trait à l'objet de l'opération.

. Prenant en compte les éléments d'analyse disponibles à l'issue des études préalables menées jusqu'en 2011 et l'avancement de la réflexion sur le projet, les premiers travaux en vue de l'élaboration de l'étude d'impact ont donc consisté à déterminer quels étaient les thèmes qui nécessitaient une expertise par la réalisation d'études particulières.

Considérant les éléments préalables d'appréciation sur la sensibilité du site, il a été procédé à l'élaboration d'études complémentaires courant 2012 (jusqu'en 2013) dont on trouvera le résumé méthodologique ci-après et qui portent sur les thèmes suivants :

- . La pollution des sols
- . La consommation énergétique
- . La qualité de l'air
- . La faune et la flore
- . Les déplacements
- . L'environnement sonore
- . Les activités économiques

Cette première phase s'est conclue par l'élaboration d'un rapport intermédiaire pour une évaluation de l'analyse de l'état initial du site et de son environnement, la validation définitive sur le choix des études complémentaires spécifiques, les compléments à apporter aux études existantes.

- Dans une deuxième phase :

. Prenant en compte l'état initial du site et de son environnement et les objectifs à atteindre dans le cadre de la programmation d'un EcoQuartier, la définition des partis d'aménagements envisageables, s'articulant avec une évaluation préalable des impacts, s'est finalisée par le choix d'une solution de composition générale et du périmètre de la Z.A.C. en concertation avec les partenaires du projet.

. Puis la finalisation de l'analyse des impacts et des mesures de compensation ou de réduction de ces impacts et leur estimation.

Cette deuxième phase s'est conclue par l'élaboration du présent rapport de l'étude d'impact soumis à l'avis de l'autorité environnementale et intégré au dossier de création de la ZAC EOLES.

- Dans une troisième phase :

. Le dossier de création de la ZAC EOLES a été approuvé le 20 décembre 2013

. Prenant en compte l'avis de l'Autorité Environnementale du 21 octobre 2013, l'évolution du programme découlant de l'avancement des études pré opérationnelles et de la concertation, CITALLIOS (désigné aménageur en 2015) en étroite concertation avec la ville et la Communauté urbaine a engagé la démarche d'actualisation de l'étude d'impact comme le permet l'article R 311-7 du Code de l'Urbanisme.

En relation avec l'avancement de la définition de l'avant projet, des études techniques complémentaires ont été menées (notamment pour compléter les modalités du plan de gestion de 2014, pour actualiser et compléter les données sur les volets faune et flore, environnement vibratoire, déplacements, consommation énergétique, qualité de l'air, équipements).

Des entretiens avec des personnes publiques associées au projet dont la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie de l'Île de France, l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale des Territoires ont permis de valider les modalités de mise en œuvre de cette démarche d'actualisation.

Cette troisième phase s'est conclue par l'élaboration du présent rapport de l'étude d'impact complétée, soumis à l'avis de l'autorité environnementale et intégré au dossier de réalisation de la ZAC EOLES.

³² L'étude d'impact a été instituée par la loi relative à la protection de la nature du 10 juillet 1976. L'article R.122-2 du Code de l'Environnement en précise le contenu.

Etude d'impact jointe au dossier de création : études particulières : tableau récapitulatif des méthodes employées et des difficultés rencontrées

THEME	AUTEUR DES ETUDES	REFERENCE ET RESUME DU PLAN D'ANALYSE DE L'ETUDE ET DIFFICULTES RENCONTREES
<p>La pollution des sols</p>	<p>BURGEAP (mandaté par l'EPFY)</p> <p>BURGEAP AGENCE de PARIS 27, rue de Vanves 92772 BOULOGNE BILLANCOURT cedex Téléphone : 33(0)1.46.10.25.20 Télécopie : 33(0)1.46.10.25.64 e-mail : agence.de.paris@burgeap.fr</p>	<p>Principaux documents consultés :</p> <p>Source : « Note méthodologique : Poissy-ZAC EOLES » 21/06/2013 »</p> <p><i>Contexte méthodologique des études environnementales</i></p> <p>Dans le cadre de la politique nationale relative à la reconversion des sites et des sols pollués, la méthodologie définie en 2000 et réactualisée en 2007, a établi une démarche itérative qui peut se résumer ainsi :</p> <p>Etape n°1 : Etude documentaire et historique - Existe-il au droit du site des structures/produits potentiellement polluant ?</p> <p>Etape n°2 : Diagnostic initial - Existe-il un impact de l'activité industrielle au droit du site ?</p> <p>Etape n°3 : Diagnostic approfondi - Quel est la nature et l'importance de cet impact ?</p> <p>Etape n°4 : l'EQRS et le bilan coût avantage - Est-ce que l'impact de l'activité industrielle représente un risque inacceptable ? o dans le cadre de son usage futur ? - Quel est le coût des actions de réhabilitation au regard des enjeux/avantages ? o dans le cadre de son usage futur ?</p> <p>Etape n°5 : Le plan de gestion - Comment intégrer les différentes étapes de la réhabilitation dans le processus d'aménagement ?</p> <p>Les deux dernières étapes sont nécessairement mises en œuvre en parallèle à la conception d'un projet d'aménagement et doivent tenir compte des différents acteurs du projet.</p> <p>L'étape n°4, citée et définie précédemment selon la méthodologie des sites et sols pollués, a une incidence importante dans la méthodologie de l'aménageur. Il s'agit d'une étude dont les conclusions vont permettre de statuer sur la faisabilité du projet d'aménagement au regard des risques sanitaires, des paramètres techniques, des contraintes financières et du risque juridique.</p> <p>L'aménageur pose donc une troisième question : Est-ce que le traitement de la pollution est susceptible de déséquilibrer les paramètres principaux de l'opération d'aménagement (la trame viaire, les usages urbains, les contraintes de constructions et les paramètres financiers) ?</p> <p>Cette étude doit donc être réalisée le plus en amont possible sur la base des grands équilibres du futur projet.</p> <p>Il est important de signaler que les projets d'aménagement présentent une constante : ils évoluent.</p> <p>Par conséquent, l'étape n°4 est une étude qu'il est nécessaire de mettre à jour, de compléter au fur et à mesure de l'évolution du projet en phase conception, en phase réalisation et à la fin du projet d'aménagement.</p> <p>Un volet géotechnique sera intégré à l'étape n°5 dans le cadre d'une revalorisation des terres sous voirie. Un certain nombre de sondages et analyses géotechniques complémentaires sont donc nécessaires.</p> <p>En l'état actuel du projet, seules les étapes n°1 et n°2 ont été réalisées. L'entreprise BURGEAP a été mandatée par l'EPFY pour réaliser une synthèse de l'ensemble des études environnementales préliminaires effectuées au droit de la ZAC EOLES.</p>

THEME	AUTEUR DES ETUDES	REFERENCE ET RESUME DU PLAN D'ANALYSE DE L'ETUDE ET DIFFICULTES RENCONTREES
		<p>Source : « Rapport de synthèse sur les investigations réalisées sur l'EcoQuartier EOLES à Poissy » 02/05/2013</p> <p><i>Synthèse non technique</i></p> <p>L'EPFY a mandaté BURGEAP afin de réaliser une synthèse des données disponibles sur l'ensemble de l'emprise du futur EcoQuartier. Cette synthèse permettra de conclure sur la suffisance ou non des données disponibles pour réaliser un plan de gestion. L'étude historique et documentaire a mis en évidence la présence de nombreuses sources de pollution sur les différentes parcelles constituant l'EcoQuartier.</p> <p>Par ailleurs, la synthèse des données disponibles dans les différents milieux au droit de la zone d'étude a mis en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> · des impacts dans les sols par des métaux, des hydrocarbures et ponctuellement des HAP, · la présence de COHV dans les gaz du sol a des teneurs souvent supérieures aux valeurs guide. <p>Cette synthèse a également mis en évidence des lacunes dans les données disponibles. Ces données manquantes sont toutefois indispensables pour la réalisation d'un plan de gestion sur l'EcoQuartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> · les COHV mis en évidence dans les gaz du sol ont été peu recherchés dans les sols et les eaux souterraines, · l'absence de tests de lixiviation (pack ISDI complet) permettant de déterminer l'orientation des terres qui seront excavées dans le cadre de la réalisation des sous-sols. <p>Dans ce cadre, préalablement à la réalisation du plan de gestion, BURGEAP recommande la réalisation des investigations complémentaires</p> <p style="text-align: center;">Les difficultés rencontrées :</p> <p>Il s'agit des difficultés liées à l'accès de certaines parcelles pour la réalisation des sondages. Outre les lacunes sur les données disponibles (voir synthèse non technique ci-dessus), ces difficultés génèrent des délais qui pèsent sur l'avancement des études.</p>
<p>La consommation énergétique</p>	<p>H4 – N. Robin (Groupement COBE) 19 rue du Rocher 75008 Paris Tél : 01 58 22 28 40 Fax : 01 58 22 28 65</p>	<p style="text-align: center;">Principal document consulté :</p> <p>Source : « ZAC EcoQuartier EOLES : Etude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables » 30/07/2013</p> <p><i>Objectifs de l'étude</i></p> <p>Depuis la parution de la loi Grenelle 1 du 03 août 2009, les opérations d'aménagement faisant l'objet d'une étude d'impact ont l'obligation de procéder à une étude de potentiel de développement des énergies renouvelables pour la zone :</p> <p>« Toute action ou opération d'aménagement telle que définie à l'article L. 300-1 et faisant l'objet d'une étude d'impact doit faire l'objet d'une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la zone, en particulier sur l'opportunité de la création ou du raccordement à un réseau de chaleur ou de froid ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération. »</p> <p>Il s'agit de décliner au niveau du quartier les objectifs nationaux, européens et régionaux. Dans un premier temps, la demande en énergie du projet est évaluée pour les différents secteurs et les différentes typologies. Ensuite, le potentiel de ressource local est exploré afin de produire chaleur, froid et électricité pour le quartier. Les ressources énergétiques suivantes pourront potentiellement être utilisées dans le cadre de ce projet :</p> <p>Thermogène Electrogène - Géothermie très basse et moyenne température - Biomasse (chaudière) - Solaire thermique - Déchets (incinération) - Chaleur fatale (perdue) - Biogaz ou biodiesel (cogénération) - Biomasse (cogénération) - Solaire photovoltaïque - Eolien - Déchets (cogénération) - Géothermie haute température (turbine).</p> <p>Ensuite, ce document présente différents scénarios de desserte énergétique du projet ayant recours à des énergies renouvelables ou de récupération. L'établissement de ces scénarios s'appuie sur les ressources identifiées lors du diagnostic. Après avoir donné les hypothèses de calcul, ce document présente tout d'abord les solutions de production d'électricité locale en fonction des secteurs ou elle s'avère envisageable. Ensuite, différents scénarios de production de chaleur seront comparés.</p>

THEME	AUTEUR DES ETUDES	REFERENCE ET RESUME DU PLAN D'ANALYSE DE L'ETUDE ET DIFFICULTES RENCONTREES
<p>La qualité de l'air</p>	<p>envirOconsult Agence Pays d'Aix ZAC St Martin Espace Thomas Edison Impasse Thomas Edison - 84120 Pertuis France Tél : +33 (0)490 681 972 Fax : +33 (0)490 683 489</p>	<p style="text-align: center;">Principal document consulté :</p> <p>Source : « Etude de la qualité de l'air au sein de l'EcoQuartier EOLES – campagnes 1 et 2 » 02/2013</p> <p><i>Présentation du projet</i></p> <p>Les mesures obtenues lors de cette étude ont permis de définir l'état initial de la qualité de l'air sur le secteur dit Saint-Sébastien. Ce rapport fait suite à deux campagnes de mesure de 28 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du 4 juin 2012 au 17 juillet 2012 ; - Du 12 novembre 2012 au 29 décembre 2012; <p>Ces 8 semaines de mesures permettent de répondre à la directive 2008/50/CE qui impose ces périodes de mesures pour obtenir des résultats représentatifs d'une année.</p> <p><i>Les polluants étudiés</i></p> <p>Les polluants mesurés lors d'une étude de la qualité de l'air doivent être représentatifs du contexte et des enjeux du projet. Plusieurs problématiques ont donc été prises en compte : les problématiques liées au trafic routier, à l'activité industrielle, ainsi qu'à la présence de la voie ferrée aux abords de la zone du projet EOLES. Ainsi, les polluants étudiés ont été le dioxyde d'azote, le benzène, les particules PM10 et les métaux lourds.</p> <p><i>Réglementation</i></p> <p>La réglementation européenne fixe, à travers les deux directives suivantes, les valeurs limites en concentration à ne pas dépasser afin de préserver un air ambiant de bonne qualité pour l'homme et les écosystèmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. - La Directive 2004/107/CE du 15 décembre 2004 concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant. <p>La réglementation française s'appuie essentiellement sur ces deux directives européennes qui sont traduites en droit français dans le code de l'environnement, notamment par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le décret du 12 octobre 2007 n°2007-1479 ; - Le décret du 7 novembre 2008 n°2008-1152 ; - Le décret du 21 octobre 2010 n° 2010-1250. <p>A la suite des campagnes de mesures, les résultats obtenus sont comparés à la valeur limite et au seuil d'évaluation supérieur. Un dépassement de cette dernière valeur indique un risque de dépassement de la valeur limite.</p> <p>A l'issue des campagnes de mesures, les résultats obtenus pour les polluants non réglementés font l'objet d'une interprétation au regard de ces valeurs limites de moyenne d'exposition.</p> <p>Puis le rapport détaille pour chacun des polluants étudiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La méthodologie des campagnes de mesures</i> - <i>La méthodologie des campagnes de mesures et suivi des conditions météorologiques</i> - <i>La méthodologie du traitement des résultats et interprétations</i>

THEME	AUTEUR DES ETUDES	REFERENCE ET RESUME DU PLAN D'ANALYSE DE L'ETUDE ET DIFFICULTES RENCONTREES
<p>La faune et la flore</p>	<p>Office National des Forêts Bureau d'étude Territorial Île de France & Nord-Ouest Parc de la Faisanderie 77300 FONTAINEBLEAU www.onf.fr</p>	<p>Principal document consulté :</p> <p>Source : « Inventaires naturalistes sur le site du futur éco-quartier Eoles à Poissy, évaluation des impacts et proposition de mesures dans le cadre de l'étude d'impact » 26/07/2013</p> <p><i>Définition de la mission</i></p> <p>Les objectifs du diagnostic écologique sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et les espèces et les habitats en présence, - individualiser et qualifier la valeur des espèces patrimoniales ou indicatrices, - cartographier leur emplacement, leurs stations ou leurs habitats. <p>Les groupes à étudier sont : la flore et les habitats, les reptiles et les batraciens, les insectes, les oiseaux et les mammifères. Une équipe interdisciplinaire a été mise en place pour réaliser cette mission. Les prestations se répartissent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inventaires flore, habitats, conduite de projet et coordination : ONF (Office National des Forêts), - inventaires amphibiens et reptiles : Gaïa Nature (Claude Lagarde), - inventaires des insectes : Entomo-nature (Bernard Dardenne), - inventaires avifaune et chiroptères : Corif (Centre Ornithologique de la Région Ile de France), - évaluation des impacts du projet sur les composantes biologiques et proposition de mesures : ONF. <p>Une année complète d'inventaire est nécessaire pour acquérir une connaissance suffisante de chacun de ces groupes. Compte tenu des délais serrés imposés par la volonté de la mairie de commencer des réflexions sur la construction début 2013, il a été décidé de scinder les inventaires en deux parties : une première partie préliminaire en 2012 (été et automne), et une seconde partie au printemps 2013. Le planning complet est fourni en annexe 3. L'étude a été finalisée en juin 2013.</p> <p>Puis le rapport présente le protocole pour chacun des inventaires relatifs à la flore et à l'avifaune ainsi qu'en annexe une méthodologie du relevé phytosociologique adapté aux inventaires de friches.</p>
<p>Les déplacements</p>	<p>TRANSITEC Ingénieurs-Conseils 28, rue Sainte Foy F-75002 PARIS T +33 (0)1 43 48 36 59 F +33 (0) 1 43 48 39 49 paris@transitec.net www.transitec.net</p>	<p>La démarche consiste à resituer les problématiques de déplacement liées à la réalisation de l'EcoQuartier EOLES à partir du projet établi par le groupement conduit par COBE et ce dans le contexte global des circulations à l'échelle du secteur et de la ville et plus particulièrement en liaison avec le projet de prolongement du boulevard de l'Europe.</p> <p>Principal document consulté :</p> <p>Source : « Projet EOLES – Schéma d'organisation des circulations, rapport final » 08/2013</p> <p><i>Table des matières</i> : Le rapport présente le plan suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La situation actuelle 2. L'horizon 2020 3. Le projet EOLES <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Le trafic généré 3.2 Le fonctionnement proposé par le bureau CO-BE 3.3 Les adaptations proposées par le bureau Transitec 4. Les scénarios évalués <ol style="list-style-type: none"> 4.1 Scénario 1 – Saint-Sébastien en sens unique Ouest-Est 4.2 Scénario 2 – Saint-Sébastien en sens unique Est-Ouest 4.3 Scénario 3 et scénario 4 4.4 Synthèse et recommandations 5. La place de l'Europe

THEME	AUTEUR DES ETUDES	REFERENCE ET RESUME DU PLAN D'ANALYSE DE L'ETUDE ET DIFFICULTES RENCONTREES
L'environnement sonore	VENATHEC AGENCE ILE DE FRANCE 11 rue Jean Jaurès 95400 ARNOUVILLE 95400 ARNOUVILLE Tel. : +33 1 39 87 56 01 Fax : +33 1 34 53 99 49	<p style="text-align: center;">Principal document consulté :</p> <p>Source : « Réalisation d'un état sonore initial et étude d'impact du futur EcoQuartier EOLES – villes de Poissy (78) » 21/06/2013</p> <p><i>Déroulement du mesurage</i></p> <p>L'intervention s'est déroulée de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage du site et détermination des points de mesure. - Mesure des niveaux de pression acoustique dans l'environnement à proximité des axes routiers et ferroviaires incriminés, pour les périodes diurne et nocturne. <p>La société VENATHEC a réalisé les mesures acoustiques du 3 au 4 juin 2013.</p> <p>Comme spécifié dans la norme NF S 31-010, seront conservés au moins 2 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description complète de l'appareillage de mesure acoustique ; - L'indication des réglages utilisés ; - Le croquis des lieux ; - Le rapport d'étude ; - L'ensemble des évolutions temporelles et niveaux pondérés A sous format informatique. <p><i>Contexte réglementaire</i></p> <p>-> Arrêté du 5 Mai 1995, relatif au bruit des infrastructures routières</p> <p>Les indicateurs utilisés sont les niveaux sonores équivalents LAeq. Seule est prise en compte la contribution de l'infrastructure elle-même, abstraction faite des autres sources en présence sur le site.</p> <p>Les principaux bruiteurs recensés lors des mesurages sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La circulation routière (Route des Prés, Rue Saint – Sébastien, Avenue de Pontoise). - La circulation aérienne. - La circulation ferroviaire. - Bruit de l'environnement (bruissement d'arbre, etc.). - Bruit de voisinage et société (activité, etc.). <p>Les mesures acoustiques réalisées le 3 et 4 juin 2013 ont pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De définir des niveaux existants à toute fin de comparaison de l'ambiance sonore à l'issue de la réalisation du projet - De définir éventuellement les objectifs à respecter par les sources sonores apportées par le projet si elles existent - De disposer de valeurs de recalage en vue du calibrage du modèle informatique permettant de caractériser les états futurs <p>Les mesurages sont réalisés conformément à la norme NFS 31010 de décembre 1996, relative à la « caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement ».</p> <p>Puis le rapport détaille les spécificités techniques relatives à la prise en compte des conditions météorologiques.</p>

Etude d'impact jointe au dossier de réalisation : études particulières complémentaires : tableau récapitulatif des méthodes employées et des difficultés rencontrées

THEME	AUTEUR DES ETUDES	REFERENCE ET RESUME DU PLAN D'ANALYSE DE L'ETUDE ET DIFFICULTES RENCONTREES
La pollution des sols	<p>BURGEAP (mandaté par l'EPFY)</p> <p>BURGEAP AGENCE de PARIS 27, rue de Vanves 92772 BOULOGNE BILLANCOURT cedex Téléphone : 33(0)1.46.10.25.20 Télécopie : 33(0)1.46.10.25.64 e-mail : agence.de.paris@burgeap.fr</p> <p>HUB-Environnement</p> <p>3 rue des entrepôts 69004 LYON Téléphone : 04.72.80.94.74 Télécopie : 04.83.07.53.76 e-mail : contact@hub-environnement.com</p>	<p align="center">Principaux documents consultés :</p> <p>Source : « ZAC EOLE à Poissy, plan de gestion, rapport RSSPIF02747-02 » 24/06/2014</p> <p>Source : « ZAC EOLE, parcelles AX29 et AX32 à Poissy, mise à jour du plan de gestion, rapport CSSPIF152010/RSSPIF05174-02 » 17/11/2015</p> <p align="center">Les difficultés rencontrées :</p> <p>Il s'agit des difficultés liées à l'accès de certaines parcelles pour la réalisation des sondages. Outre les lacunes sur les données disponibles (voir synthèse non technique ci-dessus), ces difficultés génèrent des délais qui pèsent sur l'avancement des études.</p> <p align="center">Principaux documents consultés :</p> <p>Source : . « Plan de gestion des sols pollués – ZAC Rouget de Lisle à Poissy (78) » HUB environnement pour Citallios, mars 2018</p> <p><i>Objectifs de l'étude</i> L'étude fait suite aux diagnostics environnementaux notamment ceux de BURGEAP (2014) et ERG Environnement (2016-2017). Le plan de gestion définit les mesures de gestion et dispositions constructives afin de gérer les sources de pollutions et assurer la compatibilité sanitaire et environnementale du site avec le projet d'aménagement. BURGEAP a réalisé un premier plan de gestion en 2014, mais suite aux nouvelles sources mises en évidence lors des diagnostics complémentaires de 2016 et 2017, le plan de gestion a été révisé en profondeur. Ce plan de gestion ne concerne que la gestion des sols et des remblais, mais ne traite pas de la gestion des eaux souterraines impactées ; En effet, l'origine de la pollution par COHV de la nappe n'est pas encore bien définie,</p>
La consommation énergétique	<p>VIZEA</p> <p>73, avenue Pierre Larousse 92 240 Malakoff Tel : 01.57.19.50.06 e-mail : contact@vizea.fr www.vizea.fr</p>	<p align="center">Principal document consulté :</p> <p>Source : « Diagnostic et enjeux de développement durable – Quartier Rouget de Lisle à Poissy », VIZEA pour CITALLIOS, 15/06/2017</p> <p><i>Objectifs de l'étude</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un état des lieux des atouts et des contraintes environnementales du quartier, - mettre en exergue les enjeux de développement durable, en identifiant les axes majeurs à prendre en compte afin d'intégrer au mieux les particularités du site, - accompagner l'aménageur Citallios et la Ville de Poissy dans la compréhension des enjeux de développement durable et répondre à leurs questionnements.

THEME	AUTEUR DES ETUDES	REFERENCE ET RESUME DU PLAN D'ANALYSE DE L'ETUDE ET DIFFICULTES RENCONTREES
La qualité de l'air	<p>I Care & Consult</p> <p>28 Rue du 4 Septembre 75002 Paris Tél : 01 43 66 87 27</p>	<p>Principal document consulté :</p> <p>Source : « Etude sur la qualité de l'air dans le cadre de la mise à jour de l'étude d'impact sur le quartier Rouget-de-Lisle à Poissy » icare&consult pour Citallios, 10/2017.</p> <p><i>Présentation du projet</i></p> <p>Conformément à l'avis de l'autorité environnementale, la mise à jour de l'étude en matière de qualité de l'air vise ainsi à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un bilan de la qualité de l'air actuelle de la zone ; - Etablir et comparer les scénarios aux horizons projet des émissions de polluants atmosphériques liées aux sources routières ; - Déterminer les secteurs à enjeux, identifier les impacts sanitaires potentiels, et proposer des mesures de réduction et de suivi.
La faune et la flore	<p>Office National des Forêts</p> <p>Bureau d'étude Territorial Île de France & Nord-Ouest</p> <p>Parc de la Faisanderie 77300 FONTAINEBLEAU</p> <p>www.onf.fr</p>	<p>Principal document consulté :</p> <p>Source : « Compléments sur l'étude d'impact du projet de ZAC de l'Ecoquartier Eoles à Poissy » 15/11/2017</p> <p><i>Définition de la mission</i></p> <p>L'Autorité Environnementale (DRIEE) a rendu son avis le 21/10/2013 sur l'étude d'impact de ce projet de ZAC et plusieurs remarques portent sur la prise en compte des enjeux faune/flore et habitats dans l'aménagement et la réalisation de cet éco-quartier.</p> <p>L'ONF, ayant réalisé en 2013 avec l'appui de plusieurs partenaires (Gaïa Nature, Entomo-Nature, CORIF), le volet « milieux naturels » de l'étude d'impact, a été désigné pour accompagner le maître d'ouvrage dans la prise en compte des remarques de la DRIEE dans l'étude d'impact et dans son projet d'aménagement.</p> <p>Ainsi, l'ONF a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> . D'intégrer dans l'étude d'impacts la prise en compte des remarques de l'Autorité Environnementale concernant les précisions méthodologiques d'inventaires, les propositions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de réduction des impacts du projet sur la noctule commune et la mante religieuse, et la clarification du statut de la linotte mélodieuse sur le site, . De mener une étude d'impact complémentaire sur la noctule commune, en particulier concernant la destruction potentielle de gîtes dans le bâti, . De rédiger le dossier réglementaire de dérogation pour destruction d'espèces protégées pour la mante religieuse
Les déplacements	<p>DYNALOGIC</p> <p>39 avenue de la Grange aux Belles 75010 PARIS, Tel. : (01) 40 34 31 13</p>	<p>Principal document consulté :</p> <p>Source : « Quartier Rouget de Lisle à Poissy, étude de circulation et de stationnement » Dynalogic, Sareco pour Citallios, 02/10/2017.</p>

THEME	AUTEUR DES ETUDES	REFERENCE ET RESUME DU PLAN D'ANALYSE DE L'ETUDE ET DIFFICULTES RENCONTREES
		<p><i>Table des matières</i> : Le rapport présente le plan suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> I. Situation actuelle II. Situation projet : horizon 2035 <ul style="list-style-type: none"> A. Projet de base B. Avec aménagements complémentaires III. Phasage du projet : horizon 2019 <ul style="list-style-type: none"> A. Avec réseau actuel B. Avec aménagements
L'environnement vibratoire	<p>VENATHEC – ACCORD ACOUSTIQUE AGENCE ILE DE FRANCE 11 rue Jean Jaurès 95400 ARNOUVILLE 95400 ARNOUVILLE Tel. : +33 1 39 87 56 01 Fax : +33 1 34 53 99 49</p>	<p style="text-align: center;">Principal document consulté :</p> <p>Source : « Etude d'impact sur le quartier Rouget de Lisle à Poissy », VENATECH – Etude vibratoire – Rapport n° 17-17-60-1071-QBA - octobre 2017</p> <p><i>Objectifs de l'étude</i> :</p> <p>Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> . La réalisation d'une campagne de mesures vibratoires sur terrain naturel, . La comparaison des niveaux vibratoires mesurés aux seuils relatifs à la stabilité des ouvrages, . La comparaison des niveaux vibratoires mesurés aux seuils relatifs à la perception des vibrations par l'homme, . Le calcul du bruit rayonné lors du passage de RER dans les logements, . La détermination des objectifs d'atténuation et si nécessaire, des principes de désolidarisation.
Les équipements	<p>FILIGRANE</p> <p>39 Boulevard de Magenta 75010 PARIS</p> <p>Tel. : 01 42 38 17 65</p>	<p style="text-align: center;">Principal document consulté :</p> <p>Source : « Définition des équipements publics et services à la population de la ZAC Rouget de Lisle à Poissy » — Filigrane Programmation pour Ville de Poissy – Citallios, janvier 2017</p> <p><i>Objectifs de l'étude</i> :</p> <p>Dimensionnement des équipements scolaires, d'accueil de la petite enfance, sportifs et culturels</p>

ANNEXES

Liste des principaux documents consultés

Avis de l'Autorité environnementale en date du 21 octobre 2013 rendu dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets (dossier N° EE – 814 -13), et portant « sur le projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Ecoquartier EOLES » à Poissy dans les Yvelines (78) »

ETUDES

Projet urbain

- . « PROJET D'ECOQUARTIER EOLES, présentation du projet » COBE, janvier 2013 et présentations en Comités Techniques et Comités de Pilotages courant 2012 et 2013.
- . « Etude de programmation urbaine pour un nouveau quartier durable sur le site dit « Saint-Sébastien : Phase I – Diagnostic » Territoires sites et cités, mai 2010
- . « Etude de programmation urbaine pour un nouveau quartier durable: Phase II – Proposition de scénarii - CP » Territoires sites et cités, novembre 2010
- . « Schéma Directeur Opérationnel Quartier Rouget de Lisle – ZAC EOLES COBE, SETU, AEU, ON » pour Citallios, Ville de Poissy, GPSEO , mai 2017
- . « AVP Espaces publics, Quartier Rouget de Lisle – ZAC EOLES COBE, SETU, AEU, ON » pour Citallios, Ville de Poissy, GPSEO , novembre 2017

Démographie – Logement

- . « PLH – Phase 1 : Diagnostic » Territoires sites et cités, 29 novembre 2011
- . « PLH – Phase 2 : Document d'orientation – principes et objectifs » Territoires sites et cités, 29 juin 2012
- . « PLH – Phase 3 : Programme d'action » Territoires sites et cités, mai 2013

Paysage

- . « Etude de programmation urbaine pour un nouveau quartier durable sur le site dit « Saint-Sébastien : Phase I – Diagnostic » Territoires sites et cités, mai 2010

Foncier

- . « Etude foncière – Poissy ECO-QUARTIER : Etat des lieux » EPFY 2010 et actualisations 2013

Energie

- . « ZAC EcoQuartier EOLES : Etude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables » 30/07/2013
- . « Diagnostic et enjeux de développement durable – Quartier Rouget de Lisle à Poissy », VIZEA pour CITALLIOS, 15/06/2017

Circulation – déplacements

- . « Projet EOLES – Schéma d'organisation des circulations, rapport final » Transitec août 2013
- . « Plan de Mobilité » Transitec – phases 1 et 2 juin 2010, phases 3 et 4 mai 2011
- . « Quartier Rouget de Lisle à Poissy, étude de circulation et de stationnement » Dynalogic, Sareco pour Citallios 02/10/2017.
- . « Quartier Rouget de Lisle à Poissy, étude de trafic et de circulation » Dynalogic, pour Citallios 02/02/2018.

Equipements

- « Définition des équipements publics et services à la population de la ZAC Rouget de Lisle à Poissy » – Filigrane Programmation pour Ville de Poissy – Citallios, janvier 2017

Milieu physique

- . « Rapport de synthèse sur les investigations réalisées sur l'Ecoquartier EOLES à Poissy » EPFY, BURGEAP, 02 mai 2013
- . « ZAC EOLES à Poissy, plan de gestion, rapport RSSPIF02747-02 » EPFY, BURGEAP, 24/06/2014
- . « ZAC EOLES, parcelles AX29 et AX32 à Poissy, mise à jour du plan de gestion, rapport CSSPIF152010/RSSPIF05174-02 » EPFY, BURGEAP, 17/11/2015
- . « Plan de gestion des sols pollués – ZAC Rouget de Lisle à Poissy (78) » HUB environnement pour Citallios, mars 2018

Milieu naturel

- . « Inventaires naturalistes sur le site du futur éco-quartier Eoles, à Poissy, évaluation des impacts et proposition de mesures dans le cadre de l'étude d'impact » ONF – Corif , juin 2013
- . « Compléments sur l'étude d'impact du projet de ZAC de l'Ecoquartier Eoles à Poissy ONF 15/11/2017 »

Hydraulique

- . « Aménagement du quartier Rouget de Lisle, Poissy – Phase 1 : Etat des lieux - Diagnostic » ATM pour Citallios, 13/07/2017.
- . « Aménagement de la ZAC Eoles à Poissy, Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (projet) » ATM pour Citallios 03/01/2018.

Acoustique

- . « Réalisation d'un état sonore initial et étude d'impact du futur écoquartier EOLES – Ville de Poissy (78) » VENATECH – Rapport d'étude n°12-12-60-0151-2 SMA, juin 2013
- . « Etude d'impact sur le quartier Rouget de Lisle à Poissy », VENATECH – Etude vibratoire – Rapport n° 17-17-60-1071-QBA - octobre 2017

Qualité de l'air

- . « Etude de la qualité de l'air au sein de l'EcoQuartier EOLES – campagnes 1 et 2 » enviroconsult 02/2013
- . « Etude sur la qualité de l'air dans le cadre de la mise à jour de l'étude d'impact sur le quartier Rouget-de-Lisle à Poissy » icare&consult pour Citallios, 10/2017.

ETUDES GENERALES ET CONTEXTUELLES

- . « Z.A.C. Bongard: Etude d'impact » Sémaphore, juin 2007
- . « Z.A.C. de la Coudraie : Etude d'impact » SOREPA, décembre 2011
- . « Etude d'urbanisme Saint Sébastien » Agence Lesage, janvier 1990

DOCUMENT D'URBANISME

- . Plan Local d'Urbanisme de la ville de Poissy 2007 et Agenda 21 de la ville de Poissy.
- . Documents d'urbanisme supra communaux dont Schéma Directeur de la Région Île de France, Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Ile-de-France, SDAGE Seine Normandie....